

DALLOZ

CODES ET LOIS USUELS

Codes d'audience

QUARANTIÈME ÉDITION

1983

Les CODES ET LOIS USUELS sont tenus au courant des principales modifications législatives, jusqu'à leur prochaine édition, au moyen du RECUEIL et de l'ACTUALITÉ LÉGISLATIVE DALLOZ.
Une **mise à jour** sera publiée en 1984.

JURISPRUDENCE GÉNÉRALE DALLOZ

11 RUE SOUFFLOT - 75240 PARIS CEDEX 05

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

NOTA. — Les numéros renvoient aux articles des codes, non aux pages; ils sont précédés de l'indication du code auquel ils se rapportent; cette indication n'est pas répétée lorsque le code intéressé est celui déjà visé au sous-mot précédent ou à la suite du mot gras.

Les numéros précédés du mot « art. » renvoient aux articles des textes non codifiés. Ces derniers textes, figurant dans l'ordre chronologique, après les codes, sont indiqués seulement par leur date.

Les caractères italiques indiquent un mot de renvoi; ceux de ces mots commençant par une minuscule et placés à la suite d'un sous-mot renvoient à un autre sous-mot du même mot en caractères gras.

Les renvois au Nouveau Code de procédure civile sont mentionnés par l'abréviation « N. pr. »; ceux faits au Code de procédure civile ancien, par « Pr. »; ceux au Code de l'organisation judiciaire, par « C. o. j. ».

A

Abandon d'enfant. V. *Adoption, Enfance.*
Abandon de famille. *Pén.* 357-1 et 357-2.
Abandon d'instruments, d'armes ou de machines. V. *Contravention.*
Abandon de navire. V. *Marine marchande (capitaine de navire), Navire.*
Abattage. V. *Destructions-dégradations-dommages (arbre), Forêts.*
Abellie. V. *Animaux, Biens (immeubles par destination), Sécurité publique.*
Abordage. (L. n° 67-545 du 7 juill. 1967, art. 1^{er} s.; Décr. n° 68-65 du 19 janv. 1968, art. 1^{er}).
— Navigation intérieure. V. *Navigation intérieure.*
— Navigation maritime. V. *Avaries, Prescription (droit maritime).*
Absence. *Civ.* 112 s.; N. pr. 1062 s.
— Administration des biens 113 s.
— Compétence 112, 122.
— Conjoint : représentation 121; nouveau mariage 128.
— Décès de l'absent 119, 126.
— Déclaration d'absence N. pr. 1066 s.; *Civ.* 122 s.; effets 128; enquête 124; jugement 127 s.; requête 122 s.
— Définition 112.
— Délai 122, 125.
— Dispositions transitoires (L. 77-1447 du 28 déc. 1977, art. 6, ss. *Civ.* 143).
— Droits acquis 119.
— Effets 128 s.
— Enfants (entretien) 114.
— Enquête 124.
— Fraude (sanction) 131.
— Guerre de 1939 : personnes non présentes (L. 1^{er} juill. 1942).
— Héritier *Civ.* 121.
— Juge des tutelles 112.
— Jugement déclaratif d'absence 127 s.; annulation 120 s.; effets 128; publicité 127, 129; transcription 127.

— Mariage (dissolution) 128, 132.
— Ministère public : déclaration d'absence 122, 124; présomption d'absence 112, 117.
— Non-présent 120.
— Partage 116.
— Présomption 112 s., 113 s., 118 s., 121.
— Preuve, existence de l'absent 120.
— Procédure N. pr. 1062 s.
— Procuration *Civ.* 121.
— Publicité de la requête 122 s.
— Recouvrement des biens 130.
— Représentation du présumé absent 113, 115; partage 116.
— Requête 122 s.; délai 122, 125; publicité 123.
— Retour de l'absent 118, 126, 129 s.
— Revenus 114.
— Succession : de l'absent 725.
Absolution. V. *Cour d'assises.*
Abstention délictueuse. *Pén.* 63.
Abstention de juge. N. pr. 339 s., 388.
— V. *Compétence criminelle* (privilège de juridiction, crime à l'occasion des fonctions); *Récusation.*
Abus d'autorité. *Pén.* 184 s.
— Déni de justice 185.
— Discrimination ethnique ou raciale 187-2.
— Domicile, violation 184.
— Lettre missive, ouverture 187.
— V. *Fonctionnaire public.*
Abus des besoins d'un mineur. V. *Abus de confiance.*
Abus de blanc-seing. V. *Abus de confiance.*
Abus de confiance. *Pén.* 408 s.
— Abus des besoins d'un mineur 408.
— Abus de blanc-seing 407.
— Appel au public 408.
— Assurances sociales (Décr. 10 déc. 1956, art. L. 158; Décr. 23 déc. 1958, art. 23).
— Détournement *Pén.* 408.
— Élève 408.
— Employé 408.

— Époux, objets confiés à sa garde (L. n° 65-570 du 13 juill. 1965, art. 6).
— Outillage et matériel d'équipement : nantissement (L. 18 janv. 1951).
— Quittance *Pén.* 408.
— Saisi, gardien 400.
— Soustraction de pièces 409.
— Transactions immobilières (L. n° 70-9 du 2 janv. 1970).
Abus de droit.
— Usufruit *Civ.* 618.
Acceptation.
— Chèque D.-L. 30 oct. 1935, art. 4.
— Lettre de change *Com.* 124 s. : acceptation par intervention 167; refus 148 s.
Accession. V. *Construction, Propriété.*
Accident. V. *Agent d'affaires, Alcoolisme, et les mots ci-après.*
Accident d'automobile.
— Fonds de garantie C. assurances (Décr. 76-666 du 16 juill. 1976) L. 420-1 s.; Communauté économique européenne L. 420-11 (L. n° 74-909 du 30 oct. 1974, art. 4).
— Rentes, revalorisation (L. n° 74-1118 du 27 déc. 1974).
— Véhicule administratif, compétence judiciaire (L. 31 déc. 1957; Décr. n° 58-1285 du 22 déc. 1958, art. 1^{er}).
Accident de chasse.
— V. *Assurances terrestres, Chasse.*
Accidents du travail : régime agricole. *Rur.* 1144 s. (renvoi du Code de la sécurité sociale).
— Adhésion obligatoire 1144.
— Autopsie 1167.
— Bénévoles 1145.
— Certificat médical 1165.
— Consolidation 1164.
— Contentieux 1163 s.
— Contrôle médical 1172 s.
— Conventions contraaires nulles 1175.
— Correspondance postale 1162.

— Cotisations, taux 1151, 1154, 1155, 1157, 1158 (ristournes), 1176.
— Déclarations 1163.
— Définition 1146.
— Délai de carence 1177.
— Employeurs 1144.
— Enquête 1166.
— Entraide 1145.
— Expertise 1173.
— Exploitations agricoles 1144; d'élevage 1144.
— Exploitations forestières 1144-3°.
— Faute inexcusable 1149.
— Faute intentionnelle 1149.
— Fermier *Rur.* 1154.
— Feuille d'accident 1164.
— Frais médicaux et funéraires. V. *prestations.*
— Incapacité permanente 1169.
— Indemnités journalières. V. *Prestations.*
— Intermédiaires 1175.
— Maladies professionnelles 1170.
— Médecin 1158, 1160.
— Métayer 1159.
— Organisation administrative et financière, art. 1150-1162.
— Organismes agricoles 1144.
— Organismes sociaux sans but lucratif 1145.
— Pénalités 1174.
— Prescription 1161.
— Prestations 1148; remboursement 1176, 1177.
— Prévention 1171.
— Procédure 1163 s.
— Réparations complémentaires 1149.
— Revision 1188.
— Risques, classement 1156.
— Salaire de base 1154.
— Sanctions 1175.
— Tiers responsable 1149.
— Trajet 1146.
— Travaux en commun 1146.
— Travaux occasionnels 1147.
Accidents du travail : régime général. (Décr. 10 déc. 1956). — V. *Petit Code de la sécurité sociale*, Dalloz, éd. 1983.

— Contrat de travail (salariés victimes d'accidents) *Trav.* L. 123-32-1 s.
Accords collectifs de travail. V. *Trav.* L. 132-1.
— Accords dérogatoires aux lois et règlements L. 132-4, L. 132-26, L. 153-1; temps de travail L. 212-2.
— Accords d'entreprise L. 132-19 s.
— Accords interentreprises, petites entreprises L. 132-30.
— Accords professionnels ou interprofessionnels L. 132-11 s.
— V. *Conventions collectives de travail.*
Accouchement. V. *Enfance.*
Acroissement. V. *Legs, Propriété, Succession.*
Accusation. V. *Chambre d'accusation, Cour d'assises.*
Accusé. V. *Cour d'assises.*
Achalandage. (L. 17 mars 1909, art. 1^{er} et 9).
Acomptes. *Trav.* L. 143-2, L. 144-2.
Acquêts. V. *Communauté conventionnelle, Participation aux acquêts.*
Acquiescement. N. pr. 408 s.
— Acte, notification, 681.
— Demande 408.
— Divorce *Civ.* 249.
— Jugement, exécution, N. pr. 409, 410; notification 681.
Acquittement. V. *Cour d'assises.*
Acte administratif.
— Langue française, obligation (L. 31 déc. 1975 : renvoi).
— V. *Règlement administratif.*
Acte authentique. V. *Compulsatoire, Exécution des jugements et des actes, Preuve.*
— Inscription de faux N. pr. 286, 303 s.
— Reconstitution d'acte détruit N. pr. 1430 s.
Acte d'avocat à avocat. N. pr. 814 s.
— Signification 671 s.

Acte d'avocat à avocat (suite).
— V. *Tribunal de grande instance*.

Acte d'avoué à avoué. N. pr. 960 s.
— Signification 672.
— V. *Cour d'appel*.

Acte de commerce. Com. 109, 632, 633.

Acte confirmatif. V. *Preuve*.

Acte conservatoire.
— Exécution provisoire. N. pr. 515. — V. *ce mot*.
— Saisie 858, 872, 873.
— V. *Exécution des jugements et actes*.

Acte de décès. V. *Acte de l'état civil*.

Acte de l'état civil. Civ. 34 s.
— Acte de décès 78 s. : aéronef, décès à bord (Décr. 30 nov. 1955, art. 42); déclarant Civ. 78; déclaration judiciaire 91; délai (Décr. 15 avr. 1919); disparition en mer Civ. 87-90; énonciations 79; exécution capitale 83, 85; inhumation, autorisation (Décr. 28 mars 1960); jugement déclaratif Civ. 91; lieu 78; mort violente 82, 85; prisonniers 84, 85; transcription 80, 92; voyage maritime 86-90.
— Acte dressé à l'étranger Civ. 47, 48.
— Acte de mariage 63 s. : acte de naissance, expédition 70; acte de notoriété 71-72; certificat médical 63; consentement, familial, forme 73; contrat de mariage 1394; énonciations 76; rédaction 75. V. *Mariage*.
— Acte de naissance 55 s. : copie 57; déclarant 56; délai 55; enfant naturel 57; 62, 98; enfant trouvé 58; énonciations 57; extrait 57; naissance en mer 59; nom de l'enfant naturel (L. 25 juill. 1952, art. 5).
— Actions en justice Civ. 54.
— Altération 52.
— Amende 50.
— Copies (Décr. n° 62-921 du 3 août 1962).
— Destruction, actes de notoriété (L. 20 juin 1920; 6 févr. 1941).
— Énonciations Civ. 34, 35.
— Extraits (Décr. n° 62-921 du 3 août 1962).
— Faux Civ. 52.
— Feuille volante. V. *altération, officier de l'état civil* (délits).
— Guerre de 1939 : militaires et marins, actes de décès (L. 24 avr. 1941). — *Code civil*.
— Infractions Civ. 50.
— Lecture 38.
— Mandataire Civ. 36.
— Marins 93 s.
— Militaires 93 s.
— Officier de l'état civil, délits : *Pén. R.* 40-5°, 41.
— Personnes nées à l'étranger Civ. 98-1 à 98-4.
— Rectification Civ. 99 s. : autorité Civ. 100; procédure N. pr. 1046 s. transcription Civ. 101.
— Réfugiés et apatrides (L. 25 juill. 1952).
— Registres, feuille volante

Civ. 52; inexistence 46; militaires et marins 95 s.; perte 46; vérification 53.
— Répertoire civil N. pr. 1057 s.
— Représentation Civ. 36.
— Signature 39.
— Témoins 37.
— Transcription : acte de décès, 80, 92; acte dressé à l'étranger 47; rectification 101.
— V. *Etat des personnes*.

Acte frustratoire. N. pr. 650, 698.

Acte d'huissier de justice. N. pr. 648 s.
— Forme 648.
— Nullité 649, 693, 694.
— Signification à domicile ou résidence 655 s.; à l'étranger 684 s.; au parquet 659 s.; à personne 654, 689.
— V. *Huissier, Signification*.

Acte de mariage. V. *Acte de l'état civil*.

Acte de naissance. V. *Acte de l'état civil*.

Acte notarié. V. *Preuve*.

Acte de notoriété.
— Filiation, preuve Civ. 311-3.
— Mariage, preuve : époux, acte de naissance 71 s.; parents, dissentiments 155.
— V. *Acte de l'état civil* (acte de mariage).

Acte du palais. N. pr. 671 s.
— V. *Acte d'avocat à avocat, Acte d'avoué à avoué*.

Acte passé à l'étranger. V. *Exécution des jugements et des actes* (acte authentique).

Acte de procédure.
— Nullité, irrégularité de fond; N. pr. 117 s.; vice de forme 112 s.
— Signification à l'étranger, convention (Décr. n° 72-1019 du 9 nov. 1972, renvoi).
— V. *Acte d'avocat à avocat, Acte d'avoué à avoué, Assignation, Conclusions*.

Acte public. V. *Acte administratif, Acte authentique*.

Acte reconnaîtif. V. *Preuve*.

Acte sous seing privé. V. *Preuve*.
— Reconstitution d'acte détruit N. pr. 1430 s.

Action (en justice). N. pr. 30 s.
— Abus 32-1.
— Conditions d'ouverture 31.
— Définition 30.
— Intérêt 31.
— Irrecevabilité 32.
— Ministère public 421 s.

Action civile. Pr. pén. 2 s.
— Associations : de consommateurs (L. n° 73-1193 27 déc. 1973, art. 46); ... de défense Pr. pén. 2-2, 2-3, 2-4; ... de défense de la moralité publique Pén. 289; ... de lutte : contre le proxénétisme (L. n° 75-229 du 9 avr. 1975); contre le racisme (L. 29 juill. 1981, art. 48-1).
— Compétence Pr. pén. 3.
— Constitution de partie civile 85 s. : abus 472; citation directe 425; compétence 90; désis-

tement 426; domicile élu 95; recevabilité 87.
— Exercice 3 s.
— Ligues antialcooliques (Décr. 8 févr. 1955, art. L. 96).
— Prescription Pr. pén. 10.
— Prostitution (L. n° 75-229 du 9 avr. 1975).
— Renonciation, effet 2.
— V. *Prescription criminelle, Question préjudicielle, Procédure pénale* (partie civile).

Action à fins de subsides. V. *Filiation naturelle*.

Action de in rem verso. V. *Enrichissement sans cause*.

Action directe.
— Assurances C. assur. L. 112-1, L. 121-13, L. 124-3.
— Bailleur-sous-locataire Civ. 1753.
— Contremaître 1798.
— Mandant 1994.

Action d'état. V. *Etat et capacité des personnes*.

Action immobilière. V. *Biens* (immeubles par l'objet auquel ils s'appliquent), *Tutelle*.

Action en justice. V. *Appel civil, Commune, Compétence civile, Etat, Mémoire préalable, Procédure civile* (matière sommaire), et les mots ci-après.

Action en nullité. V. *Prescription civile* (prescription extinctive).

Action oblique. V. *Obligations*.

Action paulienne. V. *Obligations*.

Action personnelle, réelle, mixte. V. *Compétence civile* (compétence territoriale).

Action pétitoire. V. *Action possessoire* (pétitoire).

Action possessoire. N. pr. 1264 s.
— Compétence C.o.j. R. 321-9-2°.
— Délai N. pr. 1264.
— Domaine public 1264.
— Enquête, 1265.
— Pétitoire : non-cumul 1265 s.
— Possession, caractères 1264.

Action publique. Pr. pén. 1, 6 s.
— Compétence 1.
— Décès 2.
— Exercice 1, 31.
— Extinction 6.
— Plainte 63 s. : communication au ministère public 86; compétence 85; forme 86; non-lieu, dommages-intérêts 91; transmission 86.
— Prescription 6 s.
— V. *Prescription criminelle, Procédure pénale* (partie civile).

Action en réparation civile de l'Etat. (Ord. n° 59-76 du 7 janv. 1959).

Action résolutoire. V. *Contrat* (résolution).

Action de société. V. *Biens* (meubles par loi), *Société anonyme, Valeurs mobilières*.

Actionnariat. Trav. L. 442-5.

Adjoint au maire. V. *Police* (police judiciaire).

Adjudication. V. *Forêts, Saisie immobilière, Surenchère, Vente publique*.

Administrateur judiciaire. (Décr. 20 mai 1955 : renvoi).

V. Faillite-règlement judiciaire-liquidation des biens.

Administrateur provisoire. V. *Aliéné, Etranger, Interdiction judiciaire*.

Administration légale. Civ. 389 s.
— Administrateur légal 389; obligations 389-7; pouvoirs 389-3 s.; représentation du mineur 389-3.
— Administration légale pure et simple 389-1, 389-5; tutelle, ouverture 391.
— Administration légale sous contrôle judiciaire 389-2, 389-6; enfant naturel, reconnaissance 392; tutelle, ouverture 391.
— Biens soumis 389-3.
— Hypothèque du mineur Civ. 2121, 2143, 2164.
— V. *Adoption*.

Administrations publiques.
— Chômage, agents non fonctionnaires Trav. L. 351-16 s.
— Cumul d'emplois L. 324-1, L. 324-3 s.
— Elections parlementaires L. 122-24-3.
— Formation professionnelle L. 970-1 s.
— Grève L. 521-2 s.
— Licenciement, agents non fonctionnaires L. 122-11.
— V. *Compétence civile* (compétence d'attribution), *Etablissement public, Exploit, Saisie-arrest*.

Adoption. Civ. 343 s. (L. n° 66-500 du 11 juill. 1966, art. 7).
— Abandon, déclaration Civ. 350; procédure N. pr. 1158 s.
— Administration légale Civ. 365.
— Adoption plénière 343 s.; conditions 343 s.; effets 355 s.; filiation d'origine 356; filiation substituée à filiation d'origine 356; majorité, loi nouvelle (L. n° 74-631 du 5 juill. 1974, art. 22, note ss. Civ. 345).
— Adoption simple Civ. 360 s.; conditions 360 s.; effets 363 s.; famille d'origine 364.
— Age de l'adoptant 343, 343-2, 344.
— Age de l'adopté : adoption plénière 345; adoption simple 360.
— Aliments 358, 367.
— Appel 356.
— Autorité parentale Civ. 365.
— Conditions 343 s., 360 s.
— Consentement : adopté 345, 360; conseil de famille 348-2; enfant de moins de deux ans 348-5; forme 348-3; libre choix d'adoptant 348-4; parents 348, 348-1; pupilles de l'Etat 349; refus abusif 348-6; rétractation 348-3; N. pr. 1165.
— Décès de l'adoptant, nouvelle adoption Civ. 346.
— Descendants légitimes de l'adoptant 345-1.
— Droit de retour de l'adoptant 368-1.
— Effets : adoption plé-

nière 355 s.; adoption simple 363 s.
— Enfants : de l'adoptant 343-2; de l'adopté 366.
— Enfants pouvant être adoptés 347.
— Entremise Pén. 353-1.
— Famille d'origine Civ. 356, 364.
— Irrévocabilité (adoption plénière) 359.
— Jugement 353; tierce-opposition 353-1; transcription 354, 362.
— Mariage : consentement 365; prohibition 356, 364, 366.
— Maternité adoptive (contrat de travail) Trav. L. 122-25-2, L. 122-26, L. 122-28.
— Nom; prénoms Civ. 357, 363.
— Placement 351 s.; cessation 352; conditions 351; effets 352; pupilles de l'Etat (Décr. 24 janv. 1956, art. 65-1).
— Pluralité d'adoptants 346.
— Procédure N. pr. 1166 s.
— Pupille de l'Etat Civ. 349 (Décr. 24 janv. 1956, art. 59 et 65).
— Requête Civ. 353.
— Révocation 370 s.; N. pr. 1177, 1178.
— Secret professionnel (Décr. 24 janv. 1956, art. 81).
— Succession : de l'adoptant Civ. 358, 368; de l'adopté 368-1; dans la famille d'origine 364.
— Tierce opposition 353-1.
— Transcription 354.
— Tutelle 365.
— Vie familiale 353.
— V. *Nationalité*.

Adultère.
— Femme Civ. 229.
— Mari 230.
— Pénalités : femme Pén. 336-338; mari 339.
— V. *Divorce, Responsabilité pénale* (excuse).

Aéronef.
— Saisie Pr. 620.
— Vente Décr. 30 mars 1967 (C. aviat. civ.), art. L. 123-1 s.

V. Aviation.

Affaire en état. V. *Reprise d'instances*.

Affaire maritime. N. pr. 858.

Affaire sommaire. V. *Procédure civile* (matière sommaire).

Affectation spéciale. V. *Saisie-arrest*.

Affichage. Trav. L. 620-4 s.
— Affiche contraire à la décence Pén. R. 38-9°.
— Crimes et délits, décisions Pén. 50-1.
— Décence R. 38-9°.
— Délégués : du personnel Trav. L. 424-2; ... syndicaux L. 412-8.
— Judiciaire Pén. 51, 471.
— Syndicat Trav. L. 412-8.
— V. *Peine, Presse*.

Affouage. V. *Forêts* (bois des communes).

Affrètement. (L. n° 66-420 du 18 juin 1966; Décr. n° 66-1078 du 31 déc. 1966).
— Affrètement à temps (L. art. 7 s.; Décr., art. 18 s.).
— Affrètement au voyage (L., art. 5 s.; Décr., art. 5 s.).

Affrètement (suite).

- Arrêt du navire (Décr., art. 16).
- Charte-partie (Décr., art. 2, 5).
- Consignation des marchandises (Décr., art. 3).
- Coque nue (L., art. 10 s.; Décr., art. 25 s.).
- Droit international (L., art. 3).
- Force majeure (Décr., art. 14).
- Jours de planche (Décr., art. 10).
- Prescription (L., art. 4; Décr., art. 4).
- Preuve (Décr., art. 2).
- Privilège (L., art. 2).
- Résiliation par l'affrètement (Décr., art. 13).
- Résolution (Décr., art. 12).
- Responsabilité (L., art. 6).
- Sous-affrètement (L., art. 12).
- Surestaries (Décr., art. 11).

V. Marine marchande (capitaine de navire), Navigation intérieure, Transports maritimes.**Age. V. Enfance (mineur), Travail.****Agence pour l'amélioration des conditions de travail. Trav. L. 200-5 s.****Agence nationale pour l'emploi. Trav. L. 330-1.**

- Correspondants L. 312-4.
- Inscription L. 311-2.
- Service du placement L. 311-2 s.

Agence pour l'amélioration des conditions du travail. Trav. L. 200-5 s.**Agent d'affaires.**

- Accidents, indemnités, pactes (L. 3 avr. 1942; Décr. 10 déc. 1956, art. 509).
- Commerçant Com. 632.
- Titres, usage Pén. 264.
- Transactions immobilières (L. n° 70-9 du 2 janv. 1970).

Voyages et séjours (L. n° 75-627 du 11 juill. 1975 : renvoi).**Agents artistiques. Trav. L. 762-3 s. (pénalités L. 796-2; R. 796-2 s.).****Agent de change. Com. 74 s.**

- Banqueroute Pén. 404.
- Cumul Com. 81.
- Destitution 87, 88.
- Faillite 83; (L. n° 67-563 du 13 juill. 1967).
- Intérêt personnel Com. 85.
- Livres 84.
- Monopole 76.
- Nomination 74.
- Siège 74.

Transfert, certification, légalisation (Décr. 7 oct. 1890, art. 76).**V. Bourse de commerce, Change, Valeurs mobilières.****Agent de la force publique. V. Coups et blessures, Outrage.****Agents commerciaux. (Décr. n° 58-1345 du 23 déc. 1958).****Agent forestier. V. Forêts (administration).****Agglomération. V. Circulation.****Agrées.**

- Indemnisation (L. n° 71-1130 du 31 déc. 1971, art. 40).
- Personnel salarié (art. 36, 50 s.).
- Renonciation à nouvelle profession (art. 1^{er}-I; Décr. n° 72-468 du 9 juin 1972, art. 127 s.).
- Retraite (L., art. 42 s.).
- Sociétés civiles professionnelles (L., art. 8).

Agriculture.

- Accidents du travail. V. ce mot.
- Aménagement foncier Rur. 1^{er} s.
- Apprentissage Trav. L. 119-2.
- Bilan social L. 438-1 s., L. 463-2.
- Comité d'entreprise L. 431-1, L. 431-3.
- Comité d'hygiène et de sécurité L. 231-1, L. 236-1.
- Conflits collectifs L. 522-4 : conciliation L. 523-2.
- Congés événements famil. L. 226-1.
- Congés payés L. 223-1, L. 223-7.
- Contrôle des lois sociales L. 611-6.
- Conventions collectives L. 131-2, L. 131-3.
- Délégués du personnel L. 421-1.
- Durée du travail L. 212-1, L. 212-8; Rur. 992 s.
- Exploitation, attribution préférentielle. V. Succession (partage); rapports entre époux Rur. 789-1 s.
- Femmes Trav. L. 234-6.
- Formation professionnelle Trav. L. 980-1, L. 980-3, L. 940-2, L. 960-3.

Groupement foncier agricole (L. n° 70-1299 du 31 déc. 1970).**Heures supplémentaires Rur. 993-1.****Hygiène et sécurité Trav. L. 231-1 s., L. 231-2-1, L. 234-6.****Inspection du travail Trav. L. 611-6, L. 611-12 s.****Irrigation Rur. 123 à 128.****Jeunes travailleurs Trav. L. 234-6.****Machines dangereuses L. 233-5.****Obtentions végétales (L. n° 70-489 du 11 juin 1970 [renvoi]).****Premier mai Trav. L. 222-9.****Privilège, salaire Trav. L. 143-8 (2^e).****Protection. V. Animaux, Végétaux.****Prud'hommes Trav. L. 512-2.****Récoltes (Décr. 28 sept. 1791, sect. V).****Règlements de travail Rur. 983 s.****Remembrement Rur. 19 s.****Rémunération mensuelle Trav. L. 141-16.****Repos : compensateur Rur. 993 et 993-1; hebdomadaire 997.****Sociétés : coopératives et mixtes d'intérêt agricole (Ord. n° 67-813 du 26 sept. 1967 [renvoi]).****Travailleurs à domicile Trav. L. 721-20 s.****V. Accidents du travail (régime agricole), Animaux, Apprentissage, Repos hebdomadaire, Travail (congé annuel, durée).****A.G.S. Trav. L. 143-11-2.****Aide. V. Abstention délictueuse, Contravention (secours).****Aide judiciaire. (L. n° 72-11 du 3 janv. 1972; Décr. n° 72-809 du 1^{er} sept. 1972).****Admission (L. art. 10, 15).****Admission provisoire (L. art. 17; Décr., art. 19, 23, 45 s.).****Alsace et Lorraine (Décr., art. 104 s.).****Avance des frais (Décr. art. 89 s.).****Avocats et avoués, désignation (L. art. 23; Décr., art. 69 s.); indemnisation (L. art. 19 s.; Décr. art. 76 s.).****Bureaux (L. art. 10 s., 18; Décr. art. 1^{er} s., 18, 36 s., 52). V. Bureau d'aide judiciaire.****Charges de famille (L. art. 2; Décr., art. 67 s.).****Conditions (L., art. 1^{er} s.; Décr., art. 66 s.).****Décisions des bureaux (L. art. 18; Décr., art. 36 s.); recours (L. art. 18; Décr., art. 58 s.).****Délais (Décr., art. 29, 30).****Demande (L. art. 2; Décr., art. 24 s.).****Départements d'outre-mer (Décr., art. 118).****Domaine (L. art. 4 s.).****Effets (L. art. 23 s.).****Etendue (L. art. 8 s.).****Etrangers (L. art. 1^{er}).****Frais et dépens (L. art. 8, 24 s.; Décr., art. 89 s.).****Greffiers, indemnité (Décr., art. 82).****Huissiers, indemnité (Décr., art. 81).****Instruction des demandes (Décr., art. 31).****Officiers publics et ministériels, désignation (Décr., art. 69 s.); indemnisation (L. art. 20; Décr., art. 76 s.).****Paiement des indemnités (Décr., art. 85 s.).****Personnes morales (L. art. 1^{er}).****Recours (L. art. 18; Décr., art. 58 s.).****Recouvrement des frais (Décr., art. 89 s.).****Région parisienne (Décr., art. 112 s.).****Ressources (L. art. 2, 15; Décr., art. 66 s.); dérogation (L. art. 16); justification (Décr., art. 26 s., 119).****Retrait (L. art. 29 s.; Décr., art. 62 s., 99).****Ajournerment. V. Assignation.****Alcoolisme.****Alcooliques dangereux (Décr. 8 févr. 1955, art. 88 s.).****Alcoolotest (Ord. 15 déc. 1958, art. 1^{er}; L. n° 70-597 du 9 juill. 1970, art. 3).****Conduite de véhicule, état alcoolique, vérification (C. route, art. L. 1^{er}, R. 295, R. 296).****Crime, délit, accident, état alcoolique, vérification (Décr. 8 févr. 1955, art. L. 88 à L. 89-1; R. 14 à R. 33); dépistage par air expiré (L. n° 70-597 du 9 juill. 1970, art. 3).****Lutte (Décr. n° 59-132 du 7 janv. 1959, art. R. 14 s.).****Véhicule, conduite, état alcoolique (Ord. 15 déc. 1958, art. L. 1^{er}).****V. Action civile (ligues antialcooliques), Boissons, Débit de boissons, Ivresse publique.****Algérie.****Acte de l'état civil (Ord. 16 juill. 1962 [renvoi]).****Amnistie (Décr. n° 62-327 et 62-328 du 22 mars 1962; L. n° 66-396 du 17 juin 1966).****Aliéné. (L. n° 68-5 du 3 janv. 1968, art. 17; Décr. 5 oct. 1953, art. 333 s.).****V. Majeur protégé.****Divagation Pén. R. 30-7; R. 34-2^e.****Etablissements d'accueil (D. 5 oct. 1953, art. L. 353-2 s.).****V. Contravention (divagation), Exploit (ajournement), Interdiction judiciaire, Majeur protégé, Ministère public (administrateur), Responsabilité pénale.****Aliments. Civ. 203 s.****Adoption 358, 367.****Alliance 206.****Ascendants 205.****Beaux-parents 206.****Compétence; attributive C. o. j. R. 321-9, 1^o; territoriale N. pr. 42 s.****Conjoint survivant Civ. 205, 207-1.****Créancier, manquement à obligations 207.****Débiteur, obligation, décharge 207.****Divorce 238, 240 (après 301, 303).****Enfant 203-204; naturel 342 s., 915-2.****Epoux 214.****Faillite (L. n° 67-563 du 13 juill. 1967; art. 23; Décr. n° 67-1120 du 22 déc. 1967, art. 42).****Logement Civ. 210, 211.****Mineur de 15 ans Pén. 312.****Nourriture Civ. 210, 211.****Pension : clause de variation 208; paiement direct (L. n° 73-5 du 2 janv. 1973; Décr. n° 73-216 du 1^{er} mars 1973); recouvrement public (L. 75-618 du 11 juill. 1975; Décr. 75-1339 du 31 déc. 1975; L. n° 80-1055 du 23 déc. 1980, art. 15).****Prescription Civ. 2277.****Privilège 2101-5^e.****Pupille de l'Etat (Décr. 24 janv. 1956, art. 83).****Quotité Civ. 208.****Réciprocité 207.****Révision 209.****Succession 205; aliments à époux survivant 207-1.****V. Adoption, Arbitrage (compromis, objet), Compétence civile (d'attribution : tribunal d'instance), Contraintes par corps, Prescription civile (pension alimentaire), Privilège, Saisie-arrest (pension alimentaire).****Alliance. V. Aliments, Mariage, Renvoi (parenté ou alliance).****Allocation d'aide publique. V. Saisie-arrest.****Allocations familiales. (Décr. 10 déc. 1956, art. L. 550 s.).****Concierges Trav. L. 771-1 s.****Prestations, tutelle (L. n° 66-774 du 18 oct. 1966). V. Assurances sociales.****V. Prestations familiales. Saisie-arrest.****Allocation de logement. V. Prestations familiales.****Allocation de salaire unique. V. Prestations familiales.****Alluvion. V. Eaux (cours d'eau), Propriété, Usufruit.****Alsace et Lorraine.****Aide judiciaire (Décr. n° 72-809 du 1^{er} sept. 1972, art. 104 s.).****Amnistie (L. 5 janv. 1951, art. 8 et 35; 20 févr. 1953; 6 août 1953, art. 15 et 29).****Apprentissage Trav. L. 118-6.****Nouveau Code de procédure civile, application (Annexe au N. pr. civ., p. 165; C. o. j. L. 911-s. (Petit Code de procédure civile); Décr. 75-1122 du 5 déc. 1975, art. 11 à 15, 37 s.; Décr. n° 76-869 du 29 sept. 1976, p. 165).****Résiliation du contrat de travail Trav. L. 122-14-10.****Société, loi applicable, (O. 2 nov. 1945).****Tribunal d'instance, C. o. j. L. 911-1 s. (Petit C. pr. civ.).****Altération de substance, V. Vol.****Amarrage (droits d'). V. Privilège (droit maritime).****Amélioration de l'habitat. (L. n° 67-561 du 12 juill. 1967).****Aménagement foncier. (Décr. n° 73-1023 du 8 nov. 1973 [C. urb.], art. L. 312-6 s.); Rur. 1^{er} s.****Associations foncières urbaines Urb. L. 322-1 s.****Commission communale et départementale Rur. 1^{er} bis s.****Constructions industrielles Urb. L. 451-1.****Echanges, immeubles ruraux Rur. 37 s.****Locataires Urb. L. 312-6 s.****Lotissements L. 315-1 s.****Opérations L. 312-6 s.****Remembrement rural Rur. 19 s.****Rénovation urbaine Urb. L. 312-6 s., R. 312-9 s.****Sociétés d'économie mixte L. 321-1.****Terres incultes et abandonnées Rur. 39 s.****V. Structures agricoles.****Amende.****Action dilatoire ou abusive N. pr. 32-1.****Appel 559.****Cassation, Décr. 67-1210 du 22 déc. 1967, art. 18.**

- Amende (suite).**
— Règlement intérieur Trav. L. 122-39 s., L. 152-1.
— Voies extraordinaires de recours N. pr. 581.
— V. Cassation, Circulation (police), Contrainte par corps (durée), Peine, Saisie immobilière, Trésor public.
- Amende forfaitaire.** Pr. pén. 529, 530 (Ord. n° 58-1216 du 15 déc. 1958, art. L. 27 et L. 28).
- Timbres, contrefaçon. Pén. 142-5° et 144-7°.
- Amende (procédure simplifiée).** Pr. pén. 524 s.
- Ameublement. V. Communauté conventionnelle.**
- Amiable compositeur.**
— Arbitrage N. pr. 1474, 1482 s., 1497.
— Juge N. pr. 12, 58.
— V. Arbitrage.
- Amnistie (Constit. 4 oct. 1958, art. 34; L. 6 août 1953; O. 31 janv. 1959; L. 31 juill. 1959; Dér. n° 327 et 328 du 22 mars 1962; L. n° 64-1269 du 23 déc. 1964; L. n° 66-396 du 17 juin 1966; L. n° 66-409 du 18 juin 1966; L. n° 68-457 du 23 mai 1968; L. n° 68-697 du 31 juill. 1968; L. n° 69-700 du 30 juin 1969; L. n° 72-1127 du 21 déc. 1972; L. n° 74-643 du 16 juill. 1974; L. n° 81-736 du 4 août 1981. — V. Code pénal.**
- V. Casier judiciaire.
- Anarchie. V. Atteintes à la sûreté de l'Etat, Presse (apologie de crime, provocation).**
- Anatocisme. V. Intérêt des capitaux.**
- Ancre. V. Navigation maritime.**
- Animaux.**
— Amende Pén. 405.
— Animaux domestiques et sauvages apprivoisés : mauvais traitements Pén. R. 38-12°; mort violente R. 40-9°, 41; protection Rur. 276 s.; vente, échange, vices rédhibitoires Rur. 284 s.
— Animaux malfaisants ou féroces. V. Contrevenance (divagation).
— Animaux nuisibles Rur. 348 s., 393 s.
— Baux d'habitation (L. n° 70-598 du 9 juill. 1970, art. 10).
— Chats et chiens, protection, vente (L. n° 71-1017 du 22 déc. 1971).
— Conduite Pén. R. 30-4°, R. 31; C. route, art. R. 3 s., R. 221 s.
— Coqs, combats Pén. 453 (L. 8 juill. 1964, art. 2).
— Cruauté envers un animal Pén. 453.
— Divagation : circulation, C. route, art. R. 224; contrevenance, Pén. R. 30-7°, R. 34-2°.
— Dommages, compétence C. o. j. R. 321-7, R. 321-26 s.; L. 24 juill. 1937; Rur. 200.
— Dommages corporels, R. 34-2° et 3°.
— Empoisonnement Pén. 452.
- Épipizooties provoquées 454-1.
— Expériences sur animaux 454, R. 24-14° s.
- Exploitations rurales Rur. 200 s.; abeilles 206; chèvres 201; pigeons 202 s.; volailles 202 s.
- Immeubles par destination Civ. 522.
- Jeunes animaux, protection et vente (L. n° 71-1017 du 22 déc. 1972).
- Louage. V. Baux d'habitation.
- Mauvais traitements, Pén. R. 38-12°.
- Mort violente Pén. R. 40-9°, 41.
- Passage, terrain cultivé, R. 26-14° et R. 30-9°.
- Pâturage sur terrain d'autrui Pén. R. 34-10°.
- Police sanitaire Rur. 219 s.
- Prophylaxie 214-1.
- Protection (L. n° 71-1017 du 22 déc. 1971).
- Responsabilité Civ. 1385.
- Sévices graves Pén. 453.
- Taureaux, courses Pén. 453, R. 38-12°.
- Vente, vices rédhibitoires compétence C. o. j. R. 321-7-3°; Rur. 293.
- Vol 388, V. ce mot.
- V. Biens (immeubles par destination), Destructures-dégradations-dommages, Responsabilité civile, Santé et salubrité publiques, Sécurité publique.
- Année judiciaire. C. o. j. R. 711-1 s. (Nouv. C. pr. civ. Dalloz).**
- Annonces. V. Presse.**
- Antennes. V. Louage (radiodiffusion), Radiodiffusion.**
- Antichrèse. Civ. 2085 s.**
— Compensation 2089.
— Créancier, obligations 2086.
— Effet 2085 s.
— Forme 2085.
— Pacte commissaire 2088.
— Tiers 2090.
- Apatrié. V. Étranger.**
- Apéritifs. V. Boissons (consommation).**
- Apologie de crime. V. Presse.**
- Appareil distributeur. V. Jeu-para.**
- Appartement. V. Propriété (copropriété).**
- Appel civil. N. pr. 527 s., 542 s.**
— Amende V. appel dilatoire ou abusif 559 s.
— Appel incident 548 s.
— Appel provoqué 550 s.
— Appelant 546 s.
— Conditions d'ouverture 543 s.
— Définition 542.
— Délai 528 s., 538 s.: effet suspensif 539; interruption 531 s.; origine 528 s.
— Désistement 400 s.
— Effet dévolutif 561 s.
— Effet suspensif 539.
— Évacuation 568.
— Exécution provisoire 524 s.
— Intervention en cause d'appel 554.
— Jugement avant dire droit 545.
— Jugement, exécution, suspension 524, 569.
— Jugements susceptibles 543 s.
— Ordonnances : juge
- conciliateur 98; ... de référé 480; ... sur requête 496.
- Parties 546 s.
- Péremption 390.
- Prétention nouvelle 564 s.
- Renonciation 556 s.
- V. Cour d'appel.
- Appel en garantie. N. pr. 334 s.**
- V. Garantie.
- Appel incident. V. Appel civil, Arbitrage, Compétence civile (compétence d'attribution : cour d'appel), Cour d'appel, Récusation, Tribunal de commerce, Tribunal d'instance.**
- Appel pénal.**
— Matière correctionnelle Pr. pén. 496 s.: acquittement 516; annulation 518 s.; appelants 497 s.; audiences 511; audition des parties 513; chambre des appels corr. 510 s.; confirmation 514 s.; contrevention de police 518; crime 519; décisions 514 s.; déclaration 502; délai 498 s., 500, 505; détenu 503; dommages-intérêts 515, 516; évocation 520; excuse absolutoire 517; exécution des jugements, sursis 506; forme 502 s., 505; instruction 512; interrogatoire 513; irrecevabilité 514; jugement 507 s.; omission des formes 520; partie civile 515, 515-1; procédure 512 s.; rapport oral 513; réformation 516 s.; saisine directe 397, 397-5; violation des formes 520.
- Matière de police 546 s.: appelants 546; délai 547; forme 547; procédure 549; procureur général 548.
- Ordonnances du juge d'instruction 185 s.: délai 185, 186; détention 186; droit d'appel 185, 186; forme 185, 186; poursuite de l'information 187.
- V. Appel criminel, Liberté individuelle (liberté).
- Apprentissage. Trav. L. 115-1 s.**
— Age L. 117-3, L. 211-1.
— Agriculture L. 119-2.
— Alsace et Lorraine L. 118-6.
— Ancien régime L. 111-1 s.
— Apprentissage, inspection L. 119-1 s.
— Artisans L. 114-1, L. 118-6.
— Ascendant employeur L. 117-15.
— Banque et assurance L. 118-3-1.
— Bulletin de paie L. 143-3.
— Centres de formation L. 116-1 s.
— Congé annuel L. 117 bis 5, L. 223-3 s.
— Congés non rémunérés L. 225-1, L. 451-1.
— Contrat : durée L. 115-2, L. 117-9; enregistrement L. 117-14; résolution L. 117-17.
— Cotisations diverses, prise en charge par l'Etat L. 118-6.
— Départements d'O.M. L. 811-1.
- Durée L. 115-2, L. 117-9.
— Durée du travail L. 117 bis-2 s.
— Enregistrement L. 117-4.
— Enseignement L. 117-6 s., L. 117 bis-2, L. 117 bis-5.
— Forme : écrit L. 117-12.
— Handicapés L. 119-5.
— Hygiène et sécurité L. 234-3 s.
— Infractions R. 151-2 s.
— Inspection L. 119-1.
— Jours fériés L. 222-2, L. 222-4 (pénalités R. 262-3 s.).
— Litiges L. 117-16 s.
— Maîtres : prix, prescription Civ. 2272.
— Obligations Trav. L. 112-1 s.
— Pénalités R. 151-2 s.
— Préapprentissage L. 211-1.
— Privilège L. 143-7, L. 143-9 s.
— Professions libérales (L. 21 mars 1941, art. 1°).
— Prud'hommes (compétence) Trav. L. 117-16 s.; (électorat) L. 613-1.
— Repos hebdom. Trav. L. 221-3 (pénalités R. 262-2).
— Résiliation L. 117-17.
— Salaire L. 117-10 (pénalités R. 151-3).
— Service national L. 122-21.
— Statut L. 117 bis-1 à L. 117 bis-7.
— Superprivilège L. 143-9 s.
— Taxe, exonération L. 118-1 s.
— Succession, rapport Civ. 852.
— Travail de nuit L. 117 bis-4, 213-7 (pénalités R. 261-7).
- V. Prescription civile, Repos hebdomadaire, Succession (rapport), Travail (jour férié).
- Approuvé. V. Preuve (acte sous seing privé).**
- Apurement collectif du passif. V. Suspension provisoire des poursuites.**
- Arbitrage. N. pr. 1442 s.**
— Amiable compositeur 1474, 1482 s.
— Appel 1479, 1482 s.
— Arbitre : abstention 1463 s.; décès 1464; délibérations 1469; désignation 1443, 1448, 1451 s.; empêchement 1464; investiture 1466; mission 1451 s., 1462; récusation 1452 et 1463 s.; révocation 1462 et 1464.
— Autorité de chose jugée 1476.
— Clause compromissoire : définition 1442; forme 1443; mentions 1443; nullité 1443 et 1446; tribunal arbitral (constitution) 1444.
— Compromis : définition 1447; forme 1448 s.; instance déjà engagée 1450; mentions 1448.
— Conventions d'arbitrage 1442 s.
— Délai 1456 et 1464.
— Exécution provisoire 1479.
— Exequatur 1477 s., 1488 s.
— Faux 1467.
— Instance arbitrale : délibéré 1468; fin
- 1464; interruption 1465; procédure 1460 s.
- International. V. Arbitrage international.
- Juridictions, compétence 1458.
- Preuves, production 1460.
- Procédure arbitrale 1460 s.
- Recours en annulation 1479, 1484 s.
- Recours en révision 1491.
- Référé, compétence 1457.
- Sentence : erreurs et omissions 1475; interprétation 1475; mentions 1472; motivation 1471; projet 1455; signature 1473; voies de recours 1481 s.
- Tierce opposition 1481.
- Tribunal arbitral 1444, 1452 s.
- Vérification d'écriture 1467.
- Voies de recours 1481 s.
- Arbitrage international. N. pr. 1492 s.**
— Amiable compositeur 1497.
— Conventions d'arbitrage 1493 s.
— Définition 1492.
— Difficultés 1493.
— Loi française, application 1495.
— Procédure 1494.
— Règles de droit applicables 1496.
— Sentences : décisions (reconnaissance ou exécution), appel 1501 s.; exécution 1498 et 1500; preuve 1499; reconnaissance 1498; recours en annulation 1504 s.; traduction 1499; voies de recours 1501 s.
— Usages du commerce 1496.
- Arbitre. V. Arbitrage, Tribunaux (tribunal de commerce).**
- Arbre. V. Compétence civile (compét. d'attribution: tribunal d'instance), Destructures-dégradations-dommages, Forêts, Servitudes (mitoyenneté, plantation), Usufruit.**
- Architecte et entrepreneur. Civ. 1792 s.**
— Action directe des ouvriers contre le maître 1798.
— Décès 1795.
— Marché à forfait : supplément 1793.
— Marchés de travaux, retenues de garantie, L. n° 71-584 du 16 juill. 1971.
— Prescription 2270.
— Privilège 2103-4°; inscription 2110.
— Résiliation : par le maître 1794; décès de l'architecte 1795.
— Responsabilité : durée 1792, 2270; préposés 1797.
— V. Privilège.
- Archives.**
— Conservation, délai (juges, avocats, avoués, huissiers), Civ. 2276.
— V. Vol (soustraction de pièces).
- Argent. V. Succession (rapport), Usufruit.**
- Armateur. V. Marine marchande (travail maritime), Navire (propriétaire).**

- Armes.**
— Acquisition et détention (Décr.-L. 18 avr. 1939; Décr. n° 73-364 du 12 mars 1973 : renvois).
— Confiscation *Pén.* 43-3, 52-1.
— Définition *Pén.* 101.
— Dommage *Pén.* R. 34-3°.
— Infraction avec arme *Pr. pén.* 723-4.
— Insurrection *Pén.* 98, 99.
— Interdiction de détention ou de port *Pén.* 43-3.
— Maladresse *Pén.* R. 34-3°.
— Peines 314 s.
— Port d'armes prohibées *Pén.* 106.
— Poudres et explosifs (L. n° 70-575 du 3 juill. 1970 [renvoi]).
— Régime (Décr.-L. 18 avr. 1939; Décr. 12 mars 1973 : renvois).
— Substances explosives infractions, constatations (L. 30 juill. 1963).
— V. *Evasion, Rébellion, Vagabondage - Mendicité, Vol.*
- Armée.**
— Démoralisation *Pén.* 84.
— Recrutement, loi pénale 235.
- Armement.** V. *Navire.*
- Arpentage.** V. *Forêts.*
- Arrérages.** V. *Demande nouvelle, Prescription civile (rente).*
- Arrêtation.** V. *Contrainte par corps, Délit (délit flagrant), Liberté individuelle, Séquestration.*
- Arrêt.** V. *Jugement.*
- Arrêt maritime.** V. *Navire.*
- Arrêt de renvoi.** V. *Renvoi (matière criminelle).*
- Arrêté de compte.** V. *Prescription civile.*
- Arrhes.** V. *Vente (promesse de vente).*
- Artisanat.**
— Baux, renouvellement (Décr. 30 sept. 1953; L. 5 janv. 1957).
— Conjoint (L. n° 82-596 du 10 juill. 1982).
— Dénomination, utilisation (Décr. 16 juill. 1952).
— Location-gérance (L. 20 mars 1956).
— Répertoire des métiers (Décr. n° 62-235 du 1^{er} mars 1962).
— Responsabilité *Civ.* 1384.
— Titres d'artisan (Décr. n° 62-235 du 1^{er} mars 1962).
— Travail clandestin *Trav. L.* 324-9 s., L. 362-3 (pénalités R. 362-3).
— V. *Responsabilité civile.*
- Artiste.**
— Placement *Trav. L.* 762-3 (pénalités L. 796-2, R. 796-2).
— Situation juridique : contrat de travail L. 762-1; rémunération L. 762-2.
— V. *Propriété littéraire et artistique (droit de suite).*
- Ascendant.** V. *Accidents du travail, Aliments, Attentat aux mœurs (attentat à la pudeur), Coups et blessures (volontaires).*
- Assassinat.** V. *Homicide.*
- Assemblée plénière.** V. *Cassation.*
- Assignment.** N. pr. 54 s.
- Administration publique.** N. pr. 692.
- Affaire maritime et aérienne.** 858.
- Collectivités publiques.** 692.
- Commune.** 692.
- Compétence territoriale.** 42 s.
- Contenu.** 56.
- Cour d'appel.** 908.
- Coût, indication *Pr.* (ancien).** 67.
- Définition.** N. pr. 55.
- Domicile à l'étranger.** N. pr. 683 s.
- Établissement public.** 692.
- Tribunal de commerce.** 855 s.
- Tribunal de grande instance.** 750 s., 755 s.; procédure d'urgence à jour fixe 788 s.
- Tribunal d'instance.** 829, 836 s.
- V. Acte de procédure, Citation, Compétence civile (compétence territoriale), Délai, Cour d'appel, Tribunal de grande instance, Tribunal d'instance.**
- Assignment à résidence.** V. *Liberté individuelle.*
- Assises.** V. *Cour d'assises.*
- Assistance éducative.** *Civ.* 375 s.; N. pr. 1181 s. V. *Autorité parentale.*
- Juge des enfants, audience.** (Décr. n° 79-295 du 6 avr. 1979).
- Assistance judiciaire.** V. *Aide judiciaire.*
- Assistance maritime.** (L. n° 67-545 du 7 juill. 1967, art. 9 s.; Décr. n° 68-65 du 19 janv. 1968, art. 2).
- Assistance publique.**
— Enfant protégé, pupilles de l'État (Décr. 24 janv. 1956, art. 45 s.).
- Assistants maternelles.** *C. fam. et aide soc.* (ss. D. 24 janv. 1956), art. 123-5 à 123-8; *Trav. L.* 773-1 s.
- Association.** (L. 1^{er} juill. 1901).
— Association déclarée, art. 5 s.
— Association illicite, art. 3 (Décr. 23 oct. 1935).
— Association libre, L., art. 2.
— Association reconnue d'utilité publique, art. 10 s.
— Définition, art. 1^{er}.
— Disposition à titre gratuit (Décr. n° 66-388 du 13 juin 1966).
— Dissolution judiciaire (L. 1^{er} juill. 1901, art. 7, 8). V. *Association illicite.*
— Liquidation, art. 9.
— Retraite volontaire, art. 4.
— Tutelle administrative (Décr. n° 66-388 du 13 juin 1966).
— V. *Congrégation.*
- Association de défense.**
— Enfance martyrisée *Pr. pén.* 2-3.
— Résistance et déportation 2-4.
— Violences sexuelles, lutte 2-2.
- Association de malfaiteurs.** *Pén.* 265 s.
— Bande organisée pour le vol 385.
— But 265.
— Complicité 267.
— Dénonciation 268.
— Peines 266.
- Association en participation.** V. *Société en participation.*
- Association des travailleurs à l'entreprise.** (Ord. 7 janv. 1959).
- Association syndicale.** (L. 21 juin 1865).
— Association autorisée (L. 5 août 1911).
- Assurances.** V. *Assurances maritimes, Assurances sociales, Assurances terrestres, Société d'assurances.*
- Assurances maritimes.** *C. des assurances* (ss. Décr. n° 76-666 du 16 juill. 1976 [partie L.] et Décr. n° 76-667 du 16 juill. 1976 [partie R]).
— Assurances cumulatives L. 172-9 et L. 172-10.
— Assurance de responsabilité L. 173-23 s.
— Assurance sur bonnes ou mauvaises nouvelles L. 172-5.
— Assurances sur corps L. 173-1 s., R. 173-1.
— Assurances sur facultés L. 173-17 s., R. 173-2 s.; polices flottantes R. 173-6, R. 173-7.
— Assuré, obligations, responsabilité L. 172-19 s.
— Assureur, obligations, responsabilité L. 172-11 s.
— Bénéficiaires L. 171-4.
— Changement de route, de voyage, de vaisseau L. 172-15.
— Chose assurée L. 171-3.
— Compétence territoriale L. 171-3.
— Contrat, conclusion L., 172-1 s., R. 172-1 s.
— Défaussement L. 172-24, L. 173-13, L. 173-20, R. 173-4 : assurances, déclaration L. 172-28; déchéance L. 172-29.
— Echouement. V. *Délaissement.*
— Événement de mer L. 172-17.
— Exclusion de risques L. 172-16.
— Faillite L. 172-22.
— Fausse déclaration L. 172-28.
— Faute d'assuré L. 172-13.
— Faute intentionnelle L. 173-5.
— Fraude L. 172-2, L. 172-6, L. 172-7.
— Garantie, exclusion L. 172-18.
— Indemnité, règlement L. 172-24 s., L. 172-4 s.
— Objet. V. *Chose assurée.*
— Perte totale L. 173-13, L. 173-20.
— Pluralité d'assurances L. 172-30.
— Prescription L. 172-31, R. 172-6.
— Prime, paiement L. 172-19, L. 172-20; compensation L. 172-21 (al. 2).
— Résiliation L. 172-20 s., L. 173-22.
— Risques L. 172-13 s.
— Sauvetage, contribution L. 172-23.
- Suspension.** L. 172-20 s.
- Transfert.** L. 173-14, L. 173-15.
- Vice de la chose.** L. 173-4.
- Assurance scolaire.**
— Obligation (L. 10 août 1943).
- Assurances sociales.**
— Cotisations, précompte (Décr. 10 déc. 1956, art. L. 158; Décr. 23 déc. 1958, art. 23).
— Faillite, cotisations (Décr. 10 déc. 1956, art. L. 138 s.).
— Prestations sociales, tutelle (L. n° 66-774 du 18 oct. 1966; Décr. 10 déc. 1956, art. L. 460, 523, L. 551; Décr. 24 janv. 1956, art. 53, 153, L. 168-1).
— Régime (Décr. 10 déc. 1956, art. 240 s.).
— Saisie-arrest 359 s.
— V. *Prestations familiales, Sécurité sociale.*
- Assurances terrestres.** *C. des assurances* (ss. Décr. n° 76-666 du 16 juill. 1976 [partie L.] et Décr. n° 76-667 du 16 juill. 1976 [partie R]), p. 897 et 908.
— Accidents corporels de chasse, fonds de garantie *Rur.* 366 ter; *C. assur.* R. 420-8 s.
— Aggravation du risque L. 113-4.
— Aliénation de la chose assurée L. 121-10.
— Assurance pour compte L. 112-1.
— Assurance contre l'incendie, L. 122-1 s.
— Assurance de dommages L. 121-1 s.
— Assurance à ordre L. 112-5.
— Assurance de personnes L. 131-1 s.; associée L. 131-3.
— Assurance à personne dénommée L. 112-5.
— Assurance au porteur L. 112-5.
— Assurance de responsabilité L. 124-1 s.
— Assurance sur la vie L. 132-1 s.
— Automobiles, assurance obligatoire L. 211-1 s.; R. 211-4 s.
— Chasseur *Rur.* 366 bis et 366 ter; *C. assur.* R. 420-8 s.
— Compétence L. 171-3; *C. o. j. R.* 114-1.
— Contrat libellé en monnaie étrangère *C. assur.* L. 160-3, L. 160-4, L. 514-3, R. 160-7.
— Contrôle de l'État L. 310-1 s.
— Conventions contraires L. 111-2, L. 113-11.
— Décès de l'assuré L. 121-10.
— Durée L. 113-12 à L. 113-15.
— Énonciations L. 112-4.
— Exceptions L. 112-6.
— Faillite L. 113-6.
— Fonds de garantie automobile L. 420-1 s.
— Garantie, étendue L. 211-1.
— Forme L. 112-3.
— Nullité L. 113-8.
— Obligations : assuré L. 113-2; assureur L. 113-1 s.
— Participation aux bénéfices L. 150-3.
— Privilège L. 124-3; *Civ.* 2102.
— Proposition *C. assur.* L. 112-2.
- Reassurance.** L. 111-3.
— Renonciation L. 132-5-1, L. 132-5-2.
— Réquisition L. 160-6 à L. 160-8.
— Résiliation L. 113-12 à L. 113-16, R. 113-6 à R. 113-9.
- Véhicules terrestres à moteur.** L. 211-1 s., R. 211-1 s.
- V. Société d'assurances.**
- Astreinte.**
— Communication de pièces N. pr. 134, 137, 139.
— Expulsion (L. 21 juill. 1949).
— Jugement, exécution (L. n° 72-626 du 5 juill. 1972, art. 5 s.).
— Matière civile (L. n° 72-626 du 5 juill. 1972, art. 5 à 8).
— Preuve, production N. pr. 11.
— Référé, tribunal de grande instance 491.
- Atteintes au crédit de la nation.** V. *Valeurs mobilières (effets publics).*
- Atteintes à la sûreté de l'État.** *Pr. pén.* 701 s.; L. n° 82-621 du 21 juill. 1982.
— Actes nuisibles à la défense nationale *Pén.* 82.
— Armes 102.
— Atteintes à la défense nationale 74-85.
— Autorité de l'État, attentat 86 s.; complot 87; usage d'armes 91.
— Bandes armées 95, 96.
— Circulation du matériel militaire, entraves 83.
— Commerce avec l'ennemi 81.
— Commissions rogatoires *Pr. pén.* 151.
— Compétence internationale 694, 696.
— Complicité 100.
— Confiscation 37 s.; biens 37; famille 38; vente 39.
— Correspondance avec l'ennemi 81.
— Cour de sûreté de l'État : suppression (L. 81-737 du 4 août 1981).
— Crimes et délits en temps de guerre *Pr. pén.* 697; en temps de paix 698.
— Débats, reproduction 702.
— Déclaration de guerre, risque *Pén.* 80.
— Démoralisation de l'armée 84.
— Dénonciation 101.
— Dévastation 93; complot 94.
— Emploi illégal de la force publique 89-92.
— Enrôlement (étranger) 85.
— Espionnage 73.
— États étrangers, extension 103.
— Excuse de dénonciation 101.
— Informations militaires 78.
— Infractions par voie de presse *Pr. pén.* 701.
— Instruction 699; (L. n° 82-621 du 21 juill. 1982).
— Intégrité du territoire, atteinte *Pén.* 86 s.; 88 : complot 87; usage d'armes 91.
— Insurrection 97 s.

Atteintes à la sûreté de l'État (suite).

- Intelligences avec une puissance étrangère 80.
- Inventions intéressant la défense nationale 77.
- Massacre Pén. 93; complot 94.
- Mouvement insurrectionnel 97-99.
- Non-révélation d'actes nuisibles à la défense nationale 100.
- Pillage 95.
- Préfet (pouvoirs) de police judic. Pr. pén. 30.
- Poursuite Pr. pén. 697 s.
- Provocation (L. 29 juill. 1881, art. 24).
- Recel Pén. 100.
- Régime constitutionnel, attentat 86 s.; complot 87; usage d'armes 91.
- Renseignements, réunion 74.
- Représailles, risque 80.
- Sabotage 70, 73.
- Saisie Pr. pén. 703.
- Secrets de la défense nationale 75, 76; recherche Pén. 79.
- Temps de guerre 701.
- Temps de paix 702.
- Trahison 70-72.
- V. Place de guerre.
- Attelage. V. Circulation.**
- Attentat. V. Circulation, Liberté individuelle.**
- Attentat aux mœurs. Pén. 330 s.**
 - Attentat à la pudeur 331, 331-1, 333.
 - Bail, résiliation 335-6.
 - Débauche 334.
 - Excitation de mineur à la débauche 334-2.
 - Fermeture d'établissement 335-1; 335-4.
 - Interdiction de séjour 335-3.
 - Outrage public à la pudeur 330.
 - Presse, informations (L. 29 juill. 1981, art. 39 quinquies).
 - Racolage. V. Prostitution.
 - Torture Pén. 333-1.
 - Viol 332.
- Attentat à la pudeur. Pén. 333.**
 - Médecin, dénonciation 378.
 - Mineurs 331, 331-1.
 - Presse (information) L. 29 juill. 1881, art. 39 quinquies.
 - Tortures ou barbarie Pén. 333-1.
 - V. Viol.
- Atterrissement. V. Propriété.**
- Attestations. N. pr. 200 s.**
- Attribution préférentielle. V. Succession (partage).**
- Attroupement. Pén. 104 s., R. 34-8°, D. 1 à D. 7.**
 - Action concertée menée à force ouverte 314.
 - Caractères 104.
 - Commune responsable (Décr. 22 mai 1957, art. 116 s.).
 - Définition Pén. 104.
 - Destructures et dégradations 314.
 - Force publique Pén. 104.
 - Pénalités 105 et 106.
 - Poursuites Pén. 108.
 - Provocation 107.
 - Responsabilité civile 108.
 - Signaux 104, D. 5 s.
 - Sommations 104, D. 4 s.
 - Violences 314.

Aubaine (droit d'). V. Droit d'aubaine.**Aubergiste. V. Dépôt (nécessaire). Hôtelier, Prescription civile, Privilège, Vente (objets abandonnés).****Audience. N. pr. 430 s.**

- Chambre des appels correctionnels Pr. pén. 511.
- Chambre du conseil N. pr. 433, 435.
- Clôture des débats 445.
- Cour d'assises Pr. pén. 308; viol (huis-clos) 306.
- Date N. pr. 432.
- Débats (enregistrement et reproduction) L. 29 juill. 1881, art. 38 ter.
- Juridiction : composition N. pr. 430; modification 432, 444.
- Ministère public 431, 443.
- Nullités 446.
- Outrage à magistrat Pén. 222, 223.
- Parties, défense N. pr. 441.
- Président, pouvoirs 438 s.
- Publicité des débats 22, 433, 435; L. 72-626 du 5 juill. 1972, art. 11-1.
- Réouverture des débats N. pr. 444.
- Tribunal correctionnel Pr. pén. 399.
- V. Tribunal de grande instance.

Audience foraine. V. Tribunal d'instance (audiences).**Auteur. V. Presse, Propriété littéraire et artistique.****Automobile. V. Accident d'automobile, Assurances terrestres, Circulation, Nantissement, Vente à crédit, Vol.****Autorisation maritale. V. Femme mariée.****Autorité de chose jugée. V. Jugement.****Autorité parentale. Civ. 371 s.; N. pr. 1179 s.; L. n° 70-459 du 4 juin 1970.**

- Administration légale Civ. 382 s.
- Adoption, consentement 377-3.
- Armée, engagement (L. n° 70-459 du 4 juin 1970, art. 8).
- Assistance éducative Civ. 375 s.; N. pr. 1181 s.; majorité, loi nouvelle (L. n° 74-631 du 5 juill. 1974, art. 21, note ss. Civ. 375-8).
- Biens de l'enfant Civ. 382 s. (L. 4 juin 1970, art. 10).
- Contenu Civ. 371-2.
- Convictions religieuses ou philosophiques N. pr. 1200.
- Décès du père ou de la mère Civ. 373-1.
- Déchéance 378 s.; N. pr. 1202 s.; (L. 4 juin 1970, art. 14); cas Civ. 378 s.; droit de garde 380; effets 379; restitution des droits 381.
- Délégation 376 s.; N. pr. 1201 s.; adoption, consentement Civ. 377-3.
- Désaccord des parents 372-1.
- Direction morale et matérielle 213, 371-2.

Divorce 373-2 s.

- Durée 371-1.
- Éducation 371-2.
- Enfant naturel 374 s. (L. 4 juin 1970, art. 11).
- Exercice Civ. 372 s. (L. 4 juin 1970, art. 10); demandes diverses N. pr. 1179 s.; perte ou privation provisoire Civ. 373 s.
- Garde de l'enfant 371-2.
- Grands-parents, relations 371-4.
- Jouissance légale 382 s.; biens exclus 387; cessation 384; charges 385; exercice 389; inventaire 386; loi ancienne (L. 4 juin 1970, art. 12).
- Juge des enfants, audience (Décr. n° 79-295 du 6 avr. 1979).
- Maison familiale, départ Civ. 371-4.
- Ministère public, audition N. pr. 1180.
- Procédure N. pr. 1179 s.
- Pupilles de l'État (D. 24 janv. 1956 [C. fam. et aide soc.] art. 57 s.), ss. 487.
- Restitution N. pr. 1210.
- Retrait partiel Civ. 379-1 s.; N. pr. 1202 s.
- Séparation de corps Civ. 373-2 s.
- Surveillance 371-2.
- Tutelle, ouverture 373-2 s., 374-1 s.; dispositions transitoires (L. 4 juin 1970, art. 15).
- Auxiliaire de justice.**
 - Acte frustratoire N. pr. 650, 698.
 - Négligence, responsabilité, 650, 698.
- Aval. V. Effets de commerce.**
- Avances. Trav. L. 144-2.**
- Avaries. (L. n° 67-545 du 7 juill. 1967, art. 22 s.; Décr. n° 68-65 du 19 janv. 1968, art. 3 s.).**
 - Abordage : dommages, règlement (L. 7 juill. 1967, art. 1er; Décr. 19 janv. 1968, art. 6); dommages-intérêts, prescription (L. 7 juill. 1967, art. 7).
 - Armateur, privilège (L., art. 42).
 - Avaries communes (L. 7 juill. 1967, art. 22 s.); classement (art. 24 s.); contribution (art. 29 s.); règlement (art. 39 s.).
 - Avaries particulières (L. 7 juill. 1967, art. 23).
 - Bagages (L., art. 37).
 - Capitaine, décision, sacrifices et dépenses (L. 7 juill. 1967, art. 25); délivrance des marchandises, refus (L., art. 41); journal de bord, mentions (Décr. art. 3).
 - Clause « franc d'avaries » (L. n° 67-522 du 3 juill. 1967, art. 16).
 - Connaissance, absence (L., art. 35).
 - Déclaration de valeur (L., art. 34).
 - Définition (L. 7 juill. 1967, art. 22).
 - Expertise (Décr., art. 5).
 - Jet (L., art. 36).
 - Perte totale (L. 7 juill. 1967, art. 39).
 - Prescription (L., art. 40).
 - Preuve [avarie commune ou particulière], charge (Décr., art. 4).

Privilège de l'armateur (L. 7 juill. 1967, art. 42).**Règlement (L., art. 39 s.); homologation (Décr., art. 6).****Avenir. V. Conclusions.****Aventure. V. Prêt à la grosse.****Aveu. V. Preuve.**

- Aviation. (Décr. n° 67-333, n° 67-334, n° 67-335 du 30 nov. 1967).**
 - Aérodromes, ministère public et juridictions répressives, compétence (L. n° 72-1138 du 22 déc. 1972; Décr. n° 74-330 du 17 avr. 1974).
 - Assistance et sauvetage (Décr. n° 333, art. L. 142-1; L. n° 67-545 du 7 juill. 1967; Décr. n° 68-65 du 19 janv. 1968).
 - Commandant de bord (Décr. n° 333, art. L. 322-4, L. 422-3).
 - Détournement d'aéronef Pén. 462; fausse information 462-1.
 - Disparition d'aéronef (Décr. n° 333, art. L. 142-3).
 - Dommages (Décr. n° 333, art. L. 141-1 s.).
 - Epaves (Décr. n° 333, art. L. 142-2).
 - Étranger (Décr. n° 334, art. R. 123-9).
 - Hypothèques (Décr. n° 333, art. L. 122-1 s.).
 - Jet d'objets (Décr. n° 333, art. L. 141-3).
 - Location (Décr. n° 333, art. L. 141-4; L. 323-1 et 2).
 - Privilèges (Décr. n° 333, art. L. 122-14 s.).
 - Responsabilité, équipages et exploitants (Décr. n° 333, art. L. 141-1 s.; Décr. n° 334, art. R. 141-1 et 2).
 - Saisie (Décr. n° 333, art. L. 123-1 s.; n° 334, art. R. 123-8 s.).
 - Transports : marchandises (Décr. n° 333, art. L. 321-1 s.; n° 335, art. D. 321-1 et 321-2); personnes, art. L. 322-1 s.
- Avi de parents. V. Tutelle (conseil de famille).**
- Avocat (nouvelle profession). (L. n° 71-1130 du 31 déc. 1971; Décr. n° 72-468 du 9 juin 1972) (ci-après L. et Décr.).**
 - Accès à la profession, conditions (L., art. 11; Décr., art. 19 s.).
 - Acte de procédure, tarification (L., art. 10).
 - Administrateur judiciaire, fonctions (L. art. 7, 27).
 - Administration de société (L. art. 6, 27; Décr. art. 58 s.).
 - Aide judiciaire (L., art. 19, 21, 22; Décr., art. 69, 76 s.); (L. 72-11 du 3 janv. 1972, art. 23; Décr. 72-809 du 1er sept. 1972, art. 69 s., 76 s.).
 - Alsace et Lorraine (L. art. 80; Décr., art. 142).
 - Association (L., art. 8; Décr., art. 70 s.).
 - Assurance (L., art. 27).
 - Audience, manquement (L., art. 25).

- Barreaux (L., art. 15 s., 21; Décr., art. 1er s.).
- Bâtonnier (L., art. 15 s., 21; Décr., art. 6, 136 s.).
- Caisse nationale des barreaux français (L., art. 42 s.; L. 12 janv. 1948; L. n° 64-1272 du 23 déc. 1964).
- Centre de formation professionnelle (L., art. 13 s.; Décr., art. 26 s.).
- Certificat d'aptitude professionnelle (L., art. 11); dispenses (L., art. 50; Décr., art. 44).
- Chambre d'accusation (copie de dossiers) Pr. pén. 197.
- Commission d'office (L. 31 déc. 1971, art. 9; Décr., art. 88).
- Conseil de l'ordre (L., art. 15 s.; Décr., art. 4 s., 136 s.).
- Consultations (L., art. 67, 73, 75, p. 42; Décr., art. 92; Décr. n° 72-785 du 25 août 1972).
- Contrat d'association (L., art. 8; Décr., art. 70 s.); procureur, communication (Décr., art. 73).
- Contrat de collaboration (L., art. 8; Décr., 72-468, art. 74 s.).
- Débours, contestations (Décr., art. 97 s.).
- Démarchage (L., art. 75; Décr., art. 90; Décr. 72-785 du 25 août 1972).
- Déontologie (Décr. 72-468, art. 82 s.).
- Départements d'outre-mer (L., art. 82).
- Discipline (L., art. 22 s.; Décr., art. 104 s.).
- Dispositions transitoires (L., art. 42 s.; Décr., art. 127 s.).
- Domicile professionnel (Décr., art. 83).
- Droit de plaiderie (L. 12 janv. 1948).
- Fonds d'organisation de la nouvelle profession (L. 71-1130, art. 28).
- Formation professionnelle (L., art. 12 s.; Décr., art. 26 s.).
- Garantie financière (L., art. 27).
- Honoraires (L., art. 10); contestations (Décr., art. 97 s.).
- Honorariat (L., art. 1er; Décr., art. 56).
- Incompatibilités (L., art. 7; Décr., art. 57 s.).
- Interdiction d'exercer (L., art. 23).
- Liquidateur, fonctions (L., art. 7, 27).
- Mandats électifs (Décr., art. 64 s.).
- Monopole (L., art. 4, 72).
- Obligation de réserve (N. pr. 24; L. n° 63-22 du 15 janv. 1963, art. 34).
- Ordre s., appellation protégée (L. 1971, art. 73).
- Outrage (procédure spéciale) Pr. pén. 679 s.
- Personnel salarié (L., art. 46, 50, 51, 52).
- Postulation, ressort (L., art. 5); tarification (L., art. 10; Décr. n° 72-784 du 25 août 1972).
- Prescription, pièces Civ. 2276.
- Protection (coups et blessures) Pén. 309; (des-

Avocat (suite).

- Instructions) 434 s.; (me-
naces) 306.
- Publicité (L. 31 déc. 1971,
art. 75; Décr. 72-468,
art. 90 s.; Décr. 72-
785 du 25 août 1972).
- Rédaction d'actes juri-
diques (L. art. 87,
73, 75; Décr. 72-785).
- Région parisienne (L.
art. 1^{er}-III; Décr. 72-
468, art. 135).
- Renonciation à la pos-
tulation (L. art. 1^{er}-
II; Décr. art. 130).
- Représentation des par-
ties : cour d'appel
(Décr. n° 58-1284 du
22 déc. 1958, art. 37);
tribunal de grande
instance N. pr. 751;
tribunal d'instance
828.
- Responsabilité (L. art.
26). V. *assurance*.
- Restitution des pièces
(Décr. 9 juin 1972,
art. 86).
- Retraites (L. art. 42 s.).
- Saisine directe (inter-
vention) Pr. pén. 394,
395 s., 397-1 s.
- Sanctions disciplinaires
(Décr., art. 107).
- Secret de l'instruction
(Décr., art. 89).
- Secret professionnel
(Décr., art. 89).
- Serment (L. art. 3; Décr.
art. 23).
- Service national (Décr.,
art. 69).
- Sociétés civiles profes-
sionnelles (L. art. 1^{er}-
II, 8).
- Stage (L. art. 12; Décr.
art. 19 s.) : dispense
(L. art. 50; Décr.,
art. 44); durée (art.
39); organisation (art.
26 s.).
- Suppléance (Décr., art.
93 s.).
- Syndic, fonctions (L.
art. 7, 27).
- Tableau : inscription
(Décr., art. 43 s.);
omission (art. 48 s.).
- Taxe des émoluments
et droits (Décr. 72-784
du 25 août 1972; Décr.
n° 75-785 du 21 août
1975).
- Territoires d'outre-mer
(L. art. 81).
- Titre (L. art. 1^{er}, 74;
Décr., art. 82).
- V. *Cour d'assises, Procé-
dure pénale* (instruc-
tion préparatoire).
- Avocat au Conseil d'E-
tat et à la Cour de
cassation. V. Officier
public ou ministériel.**
- Avocat général. V. Mi-
nistère public.**
- Avortement.**
- Possibilité (interruption
volontaire de la gros-
sesse) (Décr. 5 oct.
1953, art. L. 162-1
à L. 162-14, L. 176,
L. 178, L. 178-1,
L. 647; L. n° 75-17
du 17 janv. 1975).
- Répression Pén. 317
(Décr. 29 juill. 1939,
art. 84 s.; Décr. 5 oct.
1953, art. L. 645 s.
L. 759).
- Secret professionnel Pén.
378.
- Avoué (cour d'appel).**
- Aide judiciaire (L. n° 72-
11 du 3 janv. 1972,
art. 20, 23; Décr. n° 72-
809 du 1^{er} sept. 1972,
art. 69 s., 76).

- Chambres de discipline
(O. 2 nov. 1945).
- Discipline (O. 23 juin
1945; Décr. n° 73-
1202 du 28 déc. 1973,
renvoi).
- Obligations, durée N. pr.
420.
- Occupation, jugement,
exécution Pr. 1038.
- Prescription : honoraires
Civ. 2273; pièces 2276.
- Représentation des par-
ties (Décr. n° 58-1284
du 22 déc. 1958 art.
37), N. pr. 899.
- Statut (O. 2 nov. 1945;
renvoi).
- Tarif. V. *Frais et dépens*.
- V. *Cassation* (matière
criminelle), *Conclu-
sions* (acte d'avoué à
avoué et d'avocat à
avocat), *Désaveu*,
Frais et dépens (recou-
vrement), *Officier pub-
lic ou ministériel*,
Ordre, *Prescription civi-
le*, *Procédure civile*
(constitution d'avoué
ou d'avocat), *Tribu-
nal de commerce*.
- Avoués (tribunaux de
grande instance).**
- Allocation de vieillesse
(L. 71-1130 du 31
déc. 1971, art. 42 s.).
- Chambres (Décr. 72-468,
art. 131).
- Offices, suppression (L.,
art. 2).
- Personnel salarié (L.,
art. 46, 50 s.).
- Renonciation aux fonc-
tions antérieurement
dévolues aux avocats
(L. art. 1^{er}-II; Décr.
72-468, art. 130).
- Renonciation à la nou-
velle profession (L.
art. 1^{er}-I, 30; Décr.
72-468, art. 127 s.).
- Retraite (L. art. 42 s.).
- Sociétés civiles profes-
sionnelles (L. art. 1^{er}-
II, 8).
- Avulsion. V. Propriété.**

B

- Bail. V. Baux [...], Domaine
de l'Etat.**
- Bail à construction. C.
constr. et hab. [Constr.],
p. 911 (L) et 918 (R).
— Achèvement C. Constr.
R. 251-2.**
- Cession L. 251-3, L. 251-
8, L. 251-9.
- Construction (propriété)
L. 251-2.
- Définition L. 251-1.
- Destruction L. 251-7.
- Durée L. 251-1, L. 251-9.
- Hypothèque L. 251-3.
- Loyer L. 251-5, L. 251-9.
- Objet L. 251-1.
- Preneur (droits) L. 251-
3; (obligations) L. 251-
4.
- Prix L. 251-5.
- Résiliation L. 251-6, L.
251-7.
- Révision (loyer) L. 251-
5; R. 251-1 s.
- Servitudes L. 251-3, L.
251-6, L. 251-8.
- Bailleur. V. Privilège, Sai-
sine-gagerie.**
- Bailleur de fonds. V. Privi-
lège (prêteur), Société
en commandite simple
(commanditaire).**
- Balloon. V. Servitude (vue,
distance).**

- Ban de vendanges (ou au-
tres). V. Contraven-
tion.**
- Bandes armées. V. Attein-
tes à la sûreté de l'Etat,
Destructions - dégradations
- dommages, Rébel-
lion.**
- Bannissement. V. Peine.**
- Banque.**
- Banquier : déchéances
(L. 19 juin 1930).
- Profession, organisation,
réglementation (L. 13
et 14 juin 1941).
- Banque de France.**
- Billet de banque : contre-
façon Pén. 139; imi-
tation Pén. 144.
- Banqueroute. (L. n° 67-563
du 13 juill. 1967, art.
126 s.).**
- Action civile (L., art.
137, al. 2).
- Agent de change (L. 13
juill. 1967, art. 159);
Pén. 404.
- Banqueroute frauduleuse
(L. 13 juill. 1967, art.
129; Pén. 402, al. 3).
- Banqueroute simple (L.
13 juill. 1967, art. 127
et 128) : facultative
(art. 128); obligatoire
(art. 127).
- Cessation des paiements
(L., art. 127 s.).
- Complice Pén. 403.
- Courtier Pén. 404.
- Barbarie. Pén. 303, 333-1.**
- Peines, sursis Pr. pén.
747-1.
- V. *Attentat à la pudeur*.
- Barreau. V. Avocat.**
- Bateau.**
- Saisie Pr. 620. V. *Na-
vire*.
- Batelier. V. Patron-bate-
lier, Vol.**
- Bâtiment. V. Biens (im-
meubles), Responsa-
bilité civile.**
- Bâtiment et travaux pu-
blics.**
- Comités d'hygiène, de
sécurité et des condi-
tions de travail Trav.
L. 236-1, L. 236-4.
- Intempéries, chômage
Trav. L. 731-1 s.;
fraudes L. 793-1, R.
793-1; péréquation L.
731-9; travailleurs
temporaires L. 124-4-
5.
- Plan d'hygiène et de
sécurité L. 235-3 s.,
L. 263-10 s.
- Privilège L. 143-6, L.
143-8 (1^o).
- Sécurité L. 235-1 s., L.
263-3, L. 263-8 s.
- Battage (matériel). V. Des-
tructions - dégradations -
dommages.**
- Baux à cheptel. Civ. 1800
s.; Rur. 871 s.**
- Animaux Civ. 1802.
- Cheptel 1831.
- Cheptel à colonage par-
tiaire 1827 s.; Rur.
893 s.
- Cheptel à moitié Civ.
1818 s.; Rur. 890 s.
- Cheptel simple Civ. 1804
s.; Rur. 876 s.
- Définition Civ. 1711,
1800.
- Baux à colonage par-
tiaire. V. Baux à
cheptel, Métagage.**
- Baux commerciaux. (Décr.
30 sept. 1953).**
- Activités connexes ou
complémentaires, art.
35-1.

- Activités nouvelles, art.
35-2.
- Cession de bail art. 35.
- Champ d'application, art.
1^{er} s.
- Compétence, art. 30, 32.
- Débit de boissons, trans-
formation (Décr. 8 févr.
1955, art. 26-1).
- Déspécialisation, art. 35-
5.
- Droit de reprise (Décr.
30 sept. 1953, art. 9 s.).
- Durée du bail, art. 3-1 s.
- Échange : bourse (L.
17 déc. 1960).
- Échelle mobile, art. 28.
- Étrangers, art. 38; (L.
28 mai 1943).
- Expropriation, local
équivalent (O. 23 oct.
1958, art. 22).
- Faillite (Décr. 30 sept.
1953, art. 36).
- Hôtellerie (L. n° 64-645
du 1^{er} juill. 1964).
- Immeuble détruit par
fait de guerre, report
du bail (L. 2 août 1949;
L. 12 déc. 1957).
- Indemnités (Décr. 30
sept. 1953, art. 8,
20, 37).
- Loyer, art. 23 s.; revi-
sion, art. 26 s.; (L.
6 mars 1958; L. 28 déc.
1959).
- Procédure (Décr. 30 sept.
1953, art. 29 s.).
- Refus de renouvellement,
art. 8 s.
- Renouvellement, art. 4
s., 34; (L. 31 déc.
1953; L. 5 janv. 1957,
art. 9; L. n° 79-1149
du 29 déc. 1979, ren-
voi).
- Rénovation urbaine
(Décr. n° 73-1023 du
8 nov. 1973 [C. urb.],
art. L. 312-6 s.).
- Société nationale des
entreprises de presse
(Décr. 30 sept. 1953).
- Sous-location (Décr. 30
sept. 1953, art. 21 s.).
- Transformation d'activi-
té, art. 35-2 s.
- Travaux par proprié-
taire, locaux d'habita-
tion (L. n° 64-1278 du
23 déc. 1964, art. 8).
- Vente Civ. 1745, 1747.
- Baux à complant.**
- Suppression Rur. 926 s.
- Baux à domaine con-
gérable. Rur. 904 s.**
- Baux emphytéotiques.
Rur. 937 s.**
- Baux en général (code
civil).**
- Animaux familiaux (L.
n° 70-598 du 9 juill.
1970, art. 10).
- Bail par usufruitier, au-
torisation Pr. 906.
- Baux à loyer Civ. 1752
s. : définition 1711;
fosses d'aisances, cure-
ment 1756; mobilier
1752; réparations 1754
s.; reprise par le
bailleur 1761, 1762;
résiliation 1760; sous-
location 1753; tacite
reconduction 1759;
terme 1758; vente
1745.
- Biens susceptibles 1713.
- Cession de bail 1717.
- Changements à la chose :
par bailleur 1723; par
locataire 1728, 1729.
- Congé : délai 1736;
reprise par le bailleur
1762.
- Décès 1742.
- Définition 1709.
- Dégradations. V. *entre-
tien*.

- Délivrance 1719, 1720.
- Domaine public 1712.
- Enregistrement (L. 6 avr.
1950, art. 652, 849).
- Entretien : obligation
Civ. 1719; responsabi-
lité 1732, 1735.
- État des lieux 1730,
1731.
- Forme 1714.
- Garantie. V. *troubles*,
vices.
- Habitat, amélioration
(L. n° 67-561 du 12
juill. 1967).
- Incendie Civ. 1733, 1734.
- Jouissance 1719, 1728.
- V. *trouble*.
- Mineur 1718.
- Perte de la chose 1722.
- Preuve 1715, 1716.
- Prix : non-paiement
1760; paiement 1728.
- Réparations 1720, 1724.
V. *baux à loyer*.
- Résiliation : baux à loyer
1760; changement
d'affectation 1729;
exécution des condi-
tions 1741; perte de la
chose 1722, 1741. V.
Louage (baux ruraux).
- Sous-location 1717. V.
baux à loyer.
- Tacite reconduction
1738-1740; baux à
loyer 1759. V. *Louage*
(baux ruraux).
- Travaux (L. n° 64-1278
du 23 déc. 1964).
- Trouble 1725-1727.
- Usufruitier N. pr. 1270.
- Vente de la chose louée
Civ. 1743 s. : bail
authentique 1743;
baux à loyer 1745;
date certaine 1743;
dommages-intérêts
1744 s.; préavis 1748.
V. *Louage* (baux com-
merciaux, baux
ruraux).
- Vices de la chose 1721.
- V. *Baux à cheptel, Baux
commerciaux, Baux
d'habitation, Baux ru-
raux*.
- Baux d'habitation (Loi
du 1^{er} sept. 1948).**
- Allocations de logement.
V. *locaux d'habitation*.
- Amélioration de l'habi-
tat (L. 1^{er} sept. 1948,
art. 14 s.; L. n° 67-561
du 12 juill. 1967).
- Animaux familiaux (L.
n° 70-598 du 9 juill.
1970, art. 10).
- Bail à construction (L.
n° 64-1247 du 16 déc.
1964; Décr. n° 64-1323
du 24 déc. 1964 [ren-
voi]).
- Baux à loyer. V. *Locaux
d'habitation*.
- Compétence C. org. jud.
R. 321-2; (L. 1^{er} sept.
1948, art. 46).
- Crise du logement (Décr.
26 juill. 1954, art.
324 s.; L. 7 mai 1946);
immeubles détruits par
fait de guerre (L. 1^{er}
sept. 1948, art. 70, 71);
logement d'office
(Décr. 26 juill. 1954,
art. 342 s.); occupa-
tion insuffisante, taxe
(O. 11 oct. 1945, art.
18); pièces isolées (L.
2 août 1954).
- Échanges (bourse des)
(L. n° 60-1354 du
17 déc. 1960).
- Étrangers (L. 28 mai
1943).
- Expropriation, reloge-
ment (Ord. 23 oct.
1958, art. 23).

Baux d'habitation (suite).

- Expulsion : astreinte (L. 21 juill. 1949); surais Constr. L. 613-1 à L. 613-5.
- Familles nombreuses (L. 15 juill. 1942).
- Hôtels et pensions (L. 2 avr. 1949; 7 août 1957).
- Locaux d'habitation et professionnels (L. 1^{er} sept. 1948); administrations publiques, art. 2; allocations de logement, tit. II; application métropolitaine (O. 30 déc. 1958, art. 176); bail de six ans (L. 1^{er} sept. 1948, art. 3 *ter* s.); cautionnement, art. 75; cession de bail, art. 78 (soc. civ. prof. : L. n° 66-879 du 29 nov. 1966, art. 33); communes et locaux visés, art. 1^{er}, 1^{er} *ter*, 3; compétence, art. 46 s.; congé antérieur, art. 25; constructions nouvelles, immunités fiscales, art. 91, 92; cours, jardins, etc., art. 36; départements d'outre-mer, art. 88; droit de reprise, art. 15, 18 s.; échange, art. 79 (L. n° 60-1354 du 17 déc. 1960); économiquement faibles, art. 90 (L. 24 mai 1951, art. 74); familles nombreuses (L. 1^{er} sept. 1948, art. 54); fournitures au locataire, remboursement, art. 38; habitat, amélioration (Décr. 26 juill. 1954, art. 291 s.); immeuble reconstruit, report du bail (L. 1^{er} sept. 1948, art. 70, 71); impôts et taxes, art. 38, 89 s.; infractions, art. 51 s.; installations par le locataire, art. 72; juge des loyers (art. 48; juge d'inst.); litiges (L. 1^{er} sept. 1948, art. 46 s.); litiges antérieurs, art. 25; locaux vacants, location, art. 3 quinquies; loyer : (d'avance), art. 75; (montant), art. 26 s., 63; (paiement), art. 74; (révision) L. n° 79-17 du 3 janv. 1979; maintien dans les lieux, L. 1^{er} sept. 1948, art. 4 s. (Ord. n° 58-1443 du 31 déc. 1958); meublés (L. 1^{er} sept. 1948, art. 43, 45); ordre public, art. 87; personnes morales, art. 8; prestations, remboursement (L. 1^{er} sept. 1948, art. 38); prix, art. 26 s., 63; (majoration, sous-location, art. 27); procédure, art. 47 s.; résiliation de plein droit art. 80; sous-location (interdiction, exceptions), art. 78; (prix), art. 39, 43, 45; taxes locatives, art. 38; téléphone, art. 72; textes annulés ou abrogés, art. 83-85; travaux, art. 12 s., 73; usage professionnel, art. 3 *quater*.
- Loyers, modération (L. n° 81-1161 du 30 déc. 1981).
- Meublés, renseignements

inexact (Décr. n° 67-128 du 14 févr. 1967).

- Protection des occupants (L. n° 75-1351 du 31 déc. 1975).
- Radiodiffusion, antennes (L. n° 66-457 du 2 juill. 1966).

— Restauration immobilière (L. n° 62-903 du 4 août 1962).

— Scellés, décès de l'occupant, levée de l'occupant, 1444 du 31 (O. n° 58-déc. 1958).

Baux d'habitation (Loi Quilliot). L. n° 82-526 du 22 juin 1982.

— Abandon de domicile, art. 16.

— Accord collectif de location, art. 28 s., 37 s.; adhésion, art. 41; application dans le temps, art. 46 s.; durée, art. 39; écrit, art. 38; extension, art. 47; objet, art. 44 s.; publication, art. 47.

— Accord de modération, art. 51 s.

— Accession à la propriété, art. 1^{er}.

— Accidents (garantie), art. 19.

— Acquéreur (dernier loyer, communication), art. 13.

— Activité politique, art. 27.

— Activité syndicale, art. 27.

— Administration provisoire (logement avec aide d'État), art. 66.

— Amélioration des logements, art. 59 s.

— Amendes, art. 27.

— Assemblées générales de copropriété, art. 32.

— Association de locataires, art. 28 s.; représentants, art. 31; entraves, art. 69.

— Associés, art. 12.

— Assurance, art. 27.

— Bailleur : bailleur hors de France, art. 5, 9; obligations, art. 19 s.

— Bénéfice de la loi, art. 72.

— Billet à ordre, art. 27.

— Cession, art. 15.

— Chambres meublées, art. 2.

— Champ d'application, art. 2.

— Charges récupérables, art. 23 s.

— Circonstances économiques graves, art. 56.

— Clauses illégales non écrites, art. 27.

— Clause résolutoire, art. 25, 27.

— Commission des rapports locatifs, art. 8.

— Commission départementale des rapports locatifs, art. 8, 34.

— Commission nationale des rapports collectifs, art. 34.

— Congé : contestation, art. 8; délai, art. 17; forme, art. 17; locataire, art. 6; notification, art. 17.

— Contrat d'amélioration, art. 59.

— Contrat de location, art. 3 s.; annexe, art. 3; conclusion, art. 3; durée, art. 4; forme, art. 3; transfert, art. 16.

— Contrat de travail, art. 2.

— Copropriété, art. 32.

— Dépôt de garantie, art. 22.

— Dispositions transitoires, art. 71 s.

— Domaine d'application, art. 75 s.

— Droit à l'habitat, art. 1^{er}.

— Droit de préemption, art. 11, 81.

— Droit de visite, art. 27.

— Durée du bail, art. 4, 7.

— Économie d'énergie, art. 60.

— État des lieux, art. 3, 21.

— Fiche de renseignements, art. 62.

— Garage, art. 2.

— Habitation à loyer modéré, art. 23, 80.

— Indivision, art. 12.

— Information des locataires, art. 3, 62.

— Instances représentatives, art. 29 s., 32.

— Institution sociale et médico-sociale, art. 2.

— Intermédiaire, art. 65.

— Jardins, art. 53.

— Juge des référés, pouvoirs, art. 25.

— Locataires âgés, art. 14.

— Location : conditions du contrat, art. 3; renouvellement, art. 4, 7, 71, al. 2.

— Locations saisonnières, art. 2.

— Locaux accessoires, art. 2.

— Locaux collectifs résidentiels, art. 50.

— Locaux vacants (L. 1948), art. 76.

— Logement de fonctions, art. 2.

— Logement-foyer, art. 2.

— Loi de 1948, art. 76, 77, 78, 79.

— Loi Quilliot : conditions d'applications, art. 75 s.; domaine d'application, art. 2.

— Loyer

— Loyers : accords de modération, art. 51; après congé, art. 17; blocage, art. 55, 56, 74; décret, art. 55, 56, 79; infractions, art. 70.

— Meublés, art. 2.

— Modération des loyers, accord, art. 51.

— Notice d'utilisation ou d'entretien, art. 63.

— Nouveau bail, art. 71.

— Offre de vente, art. 11.

— Ordre public, art. 2, 19.

— Organisations représentatives, art. 36.

— Paiement, art. 18.

— Personnes âgées, art. 14.

— Prélèvement sur salaire, art. 27.

— Preneur : droit de préemption, art. 11, 81; obligations, art. 18.

— Prescription, art. 58, 70.

— Prêt, art. 3.

— Prix : charges récupérables, art. 23 s., 71.

— Quitance, art. 3, 20, 67.

— Recu, art. 3 et 20.

— Refus de renouvellement art. 7, 71, al. 2.

— Règlement intérieur, art. 64.

— Remises illicites, art. 67.

— Renouvellement, art. 4, 7, 71, al. 2.

— Réparations locatives, art. 24, 27.

— Représentants d'associations, protection, art. 33.

— Représentativité, art. 36.

— Reprise : ... pour habiter, art. 9, 73; ... pour travaux, art. 9;

... pour vendre, art. 10; reprise frauduleuse, art. 68.

— Résiliation : anticipée, art. 4; bailleur, art. 6; locataire, art. 6; locataire âgé, art. 14; non-paiement, art. 25; privation de moyens d'existence, art. 26.

— Responsabilité collective, art. 27.

— Ressources, art. 14, 26, 59.

— Révision du loyer, art. 58; indice national, art. 55, 58.

— Sanctions, art. 67 s.

— Sociétés civiles, art. 12, 53, 81.

— Sociétés de construction, art. 12.

— Sous-locations, art. 15, 16.

— Traite, art. 27.

— Travailleur migrant, art. 2.

— Vente de l'immeuble : conclue antérieurement, art. 82; parents, art. 11; reprise par acquéreur, art. 9.

— V. preneur (droit de préemption).

Baux ruraux. Civ. 1763 s.; Rur. nouv. codif., art. L. 411-1 s. et R. 411-1 s., p. et s.

— Adhésion à société agricole Rur. L. 411-37 s.

— Améliorations par preneur Rur. L. 411-69.

— Assurance L. 415-3.

— Bail à long terme : bail de carrière L. 416-5, R. 416-3; dispositions particulières L. 416-1 s., R. 416-1 s.

— Bail de carrière L. 416-5, R. 416-3.

— Baux emphytéotiques L. 451-1 s.

— Baux à cheptel L. 421-1.

— Baux à colonat partiaire. — V. Métagage.

— Baux à complant L. 441-1 s., R. 441-1 s.

— Baux à domaine congéable. — V. Domaine congéable.

— Bétail Civ. 1766; Rur. L. 411-29.

— Calamités agricoles (réduct. impôts fonciers) L. 411-24.

— Caractère écrit L. 411-4.

— Cas fortuit Civ. 1769 s.; Rur. L. 411-19 s.

— Cession Rur. L. 411-35 s.; descendant du preneur L. 411-8.

— Clauses L. 411-3 s.

— Collectivités publiques : baux L. 415-11.

— Commissions consultatives : départementales R. 414-1 s.; ... nationale R. 414-6; ... régionales R. 414-5.

— Congé Civ. 1775; Rur. L. 411-47 s.

— Conjoins : consentement L. 411-68.

— Contenance Civ. 1765; Rur. L. 411-18.

— Conversion Rur. L. 417-11 s.

— Copartageants L. 412-14 s.

— Culture Civ. 1766.

— Cumul d'exploitations Rur. 188-8 et 188-9.

— Définition Civ. 1711.

— Départements d'outre-mer : baux du domaine de l'État et des collectivités publiques L. 461-26; baux à long terme L. 463-1, R. 463-1 s.; cession et sous-location L. 461-

7, R. 461-8 s.; commission consultative des baux ruraux R. 461-1 s.; conclusion du bail L. 461-2, R. 461-5; congé L. 461-14; droit commun L. 461-1 s., R. 461-1 s.; droit de préemption L. 461-18 s., R. 461-11 s.; droit de reprise L. 461-12 s.; durée du bail L. 461-3; indemnité au preneur sortant L. 461-15 s., R. 461-8 s.; métagage, baux à ferme, conversion L. 462-22 s., R. 462-17; métagage, dispositions particulières L. 462-1 s., R. 462-1 s.; parcelles, location, groupement L. 461-24 s.; preneur, décès L. 461-6; prix du bail, paiement L. 461-4, R. 461-6 s.; renouvellement L. 461-8 s.; résiliation L. 461-5.

— Domaine congéable L. 431-1 s., R. 431-1 s.

— Droit de chasser Rur. L. 415-7, R. 415-1 s.

— Droit de préemption du preneur L. 412-1 s.; acquéreur, éviction, impôts, frais L. 412-13; bénéficiaires L. 412-16; bénéficiaire, bénéficiaires multiples L. 412-6; bénéficiaire, prix exagéré L. 412-7; champ d'application L. 412-2 s.; copartageants d'une exploitation agricole L. 412-14; exercice, obligations L. 412-12; information du preneur L. 412-8 s.; nullité de la vente L. 412-10; vente par adjudication, bénéficiaire, convocation L. 412-11.

— Droit de reprise du bailleur L. 411-58 s.; reboisement For. L. 241-7.

— Droit de reprise Rur. L. 411-58 s.; bail de carrière L. 411-67; bénéficiaire âgé, L. 411-64; bénéficiaire, obligations L. 411-59; bien loué, échange L. 411-61; équilibre économique, atteinte L. 411-62; fraude L. 411-66; groupement foncier agricole, apport du bien L. 411-63; personnes morales L. 411-60; reboisement For. L. 241-7.

— Durée Civ. 1774, 1775; Rur. L. 411-5 s.; L. 411-10.

— Échanges L. 411-39.

— Engrangement Civ. 1767, Rur. L. 411-25.

— Epoux co-exploitants L. 411-68.

— État des lieux Rur. L. 411-4.

— Étranger (L. 28 mai 1943); Rur. L. 413-1.

— Expertise L. 411-30.

— Exploitation entre époux L. 411-68.

— Fermier, obligations Civ. 1766 s.; Rur. L. 411-29 s.

— Fermier sortant, indemnité Rur. L. 411-69.

— Forme L. 411-3, L. 411-4.

— Gîbler : dégâts, responsabilité L. 415-6.

Baux ruraux (suite).

- Groupements d'exploitation en commun (L. n° 62-917 du 8 août 1962).
- Impôt foncier *Rur.* L. 415-3.
- Indemnité au preneur sortant L. 411-69 s., R. 411-14 s.
- Jardins familiaux, location L. 471-1 s.
- Métayage : bailleur, part L. 417-3 ; bailleur privilège L. 417-5 ; conversion en baux à ferme L. 417-11 s., R. 417-2 s. ; définition L. 417-1 ; preneur, adhésion à une société L. 417-10 ; preneur, sortie, prescription L. 417-7 ; récolte, perte L. 417-4 ; régime du bail L. 417-1 s., R. 417-1 ; règlement annuel, compte d'exploitation L. 417-6 ; résiliation L. 417-2, L. 417-9, R. 417-1.
- Parcelles, échange, location L. 411-39.
- Plantations (permanence et qualité) L. 415-8 s.
- Preuve *Rur.* L. 411-3.
- Preneur : décès L. 411-34 ; droit de préemption L. 412-1 s. ; fermier sortant, fermier entrant, obligations L. 415-1 s. ; nationalité étrangère L. 413-1 ; obligations L. 411-25 s. ; preneur sortant, indemnité L. 411-69 s., R. 411-14 s. ; preneur sortant, preneur entrant, obligations L. 415-1 s. ; renouvellement L. 411-46 s., R. 411-10 s. ; réparations locatives, menu entretien L. 415-4.
- Prix L. 411-11 s., R. 411-1 s. : enchères, bailleur, personne morale de droit public L. 411-15 ; évaluation L. 411-11, R. 411-1 s. ; modification L. 411-11 ; récolte, perte L. 411-19 s. ; règlement L. 411-12, R. 411-3 ; révision L. 411-17 s. ; valeur locative, prix supérieur ou inférieur L. 411-13.
- Récolte, perte *Civ.* 1769 s. ; *Rur.* L. 411-19 s.
- Renouvellement L. 411-46 s., R. 411-10 s. : congé, contestation L. 411-54, R. 411-11, durée L. 411-50 ; effets, droit à indemnité L. 411-56 ; opposition, motifs L. 411-53, R. 411-10 ; propriétaire, maison d'habitation, construction L. 411-57 ; refus, congé, bénéficiaire, substitution L. 411-48 ; refus, congé, mentions obligatoires L. 411-47 ; refus, preneur, notification L. 411-55, R. 411-12.
- Résiliation *Civ.* 1766 ; *Rur.* L. 411-30 s., L. 411-65, R. 411-13.
- Réunion d'exploitations *Rur.* 188-8 et 9.
- Société agricole, adhésion L. 411-37.
- Sous-location L. 411-35 s.
- Terme *Civ.* 1774, 1775 ; *Rur.* L. 411-10, L. 411-52.
- Terres à vocation pas-

- torale : contrats d'exploitation L. 481-1.
- Travaux d'amélioration *Rur.* L. 411-29.
- Tribunaux paritaires (Décr. n° 58-1293 du 22 déc. 1958). — V. Procédure devant le tribunal paritaire de baux ruraux, Tribunaux paritaires de baux ruraux.
- Ustensiles *Civ.* 1766 ; *Rur.* L. 411-29.
- Usurpation *Civ.* 1868 ; *Rur.* L. 411-26.
- Vente *Civ.* 1743 s. ; *Rur.* L. 411-58 s.
- Beaux-arts.**
- Œuvres, exportation (L. 23 juin 1941).
- Patrimoine artistique national, conservation (L. n° 68-1251 du 31 déc. 1968).
- Bénéfice de cession.** V. Obligation (cession de biens).
- Bénéfice de discussion.** V. Cautionnement, Hypothèque (tiers détenteur), Privilège (tiers détenteur), Vente (réméré).
- Bénéfice de diviolen.** V. Cautionnement.
- Bénéfice d'émolument.** V. Communauté légale.
- Bénéfice d'inventaire.** V. Succession, Vente sous bénéfice d'inventaire.
- Biens.** V. Fraudes.
- Civ.* 516 s.
- Biens communaux 542.
- Biens vacants 539, 713 s.
- Choses communes 714.
- Choses perdues 717.
- Disposition 537.
- Distinction 516.
- Immeubles 517 s. ; immeubles par destination 521-525 ; immeubles par nature 517-520 ; immeubles par l'objet auquel ils s'appliquent 526 ; loi applicable 3. V. Saisie-exécution (choses insaisissables).
- Meubles 527 s. : meubles meublants 534 ; meubles par détermination de la loi 529 ; meubles par nature 528.
- Bien de famille.** (L. 12 juill. 1909).
- Biens réservés.** V. Femme mariée.
- Bigamie.** *Pén.* 340.
- V. Mariage.
- Bilan.** V. Faillite-règlement judiciaire.
- Bilan social.** *Trav.* L. 438-1 à L. 438-10.
- Billet.** V. Abus de confiance.
- Billet de banque.** V. Banque de France, Contrefaçon.
- Billet à ordre.** *Com.* 183 s.
- Aval 187.
- Créances à long terme, garantie par hypothèque (L. n° 69-1263 du 31 déc. 1969, art. 16).
- Engagement *Com.* 188.
- Renonciations 183 ; défaut 184.
- Guerre de 1939, protêts, délai, prorogation (L. 29 oct. 1940).
- Législation applicable 185, 186.
- Protêt 185 (L. 2 août 1949 ; Décr. n° 74-323 du 24 avr. 1974 ; Décr. n° 74-925 u 6 nov. 1974).
- Signature non manus-

- crite, apposition frauduleuse *Pén.* 151-1.
- Visa *Com.* 189.
- Billet de théâtre.** V. Spectacles.
- Blessures.** V. Coups et blessures.
- Blocus.** V. Affrètement.
- Bobinage.** *Trav.* L. 722-1 s., L. 792-2, R. 792-2.
- Bois.** V. Forêts, Usufruit.
- Boissons.**
- Boissons alcooliques, apéritifs (Décr. 5 oct. 1953, art. L. 641 s. ; Décr. 3 févr. 1955, art. L. 1^{er} s.) ; *Trav.* L. 232-2, L. 142-5.
- V. Alcoolisme, Débit de boissons.
- Bon pour.** V. Preuve (acte sous seing privé).
- Bonne foi.** V. Mariage (mariage putatif), Possession, Prescription civile (acquisitive), Propriété (matériaux d'autrui, sol d'autrui).
- Bonnes mœurs.** V. Contrat, Presse (outrage aux bonnes mœurs).
- Bornage.** *Civ.* 646.
- Compétence C. o. j. R. 321-9, 3^e.
- V. Forêts (domaine forestier).
- Borne.** V. Destructions-dégâts - dommages.
- Boucher.** V. Spéculation et hausse illicites (viande).
- Boulangier.** V. Spéculation et hausse illicites (pain), Travail (travail de nuit).
- Boule de neige.** V. Vente.
- Bourse de commerce.** *Com.* 71-73.
- V. Courtier.
- Bourse des valeurs.** V. Valeurs mobilières.
- Branches.** V. Arbres.
- Brevet d'invention.** (L. n° 68-1 du 3 janv. 1968). — Renvoi (Petit Code de commerce).
- Brie.** V. Evasion, Scellés.
- Brocanteur.** V. Commerce et industrie.
- Bruit.** V. Tapage.
- « Bulletin des lois ». V. Journal officiel.
- Bureau d'aide judiciaire.** (L. n° 72-11 du 3 janv. 1972, art. 10 s. ; Décr. n° 72-809 du 1^{er} sept. 1972, art. 1^{er} s.)
- Compétence (Décr., art. 18).
- Conflits de compétence (art. 62).
- Décisions (L., art. 18 ; Décr., art. 36 s.).
- Bureau de placement.** V. Placement.

O

- Câble.** V. Avaries (communes, particulières).
- Cachet officiel.** V. Contrefaçon (sceau de l'Etat).
- Cadavre.** V. Recel.
- Cadeaux de nocces.** V. Succession (rapport).
- Cadres.**
- Comité d'entreprise *Trav.* L. 432-5, L. 433-2, L. 435-4.
- Délégué syndical supplémentaire L. 412-11.
- Prud'hommes : électoral L. 513-1, L. 513-3. R. 513-9 ; section de l'encadrement L. 512-2.

- Cahier des charges.** V. Saisie immobilière, Vente publique d'immeubles.
- Caisse de crédit municipal.** V. Crédit municipal.
- Caisse des dépôts et consignations.**
- Actions en réparation civile (Ord. n° 59-76 du 7 janv. 1959).
- V. Comptabilité publique (opposition), Prescription civile.
- Caisse d'épargne.** V. Prescription civile.
- Calomnie.** V. Dénonciation calomnieuse.
- Cantonement.** V. Forêts (usage), Saisie-arrest.
- Capacité.**
- Contrat *Civ.* 1123 s.
- Disposition à titre gratuit : capacité de disposer 901-902 ; de recevoir 902, 906 s.
- Epoux 216.
- Loi applicable *Civ.*
- Mineur émancipé 481.
- Personne employée dans établissement d'hébergement ou de soins 1125-1.
- Trouble mental 489 s.
- V. Contrat.
- Capitaine de navire.** V. Marine marchande.
- Carence.** V. Scellés (procès-verbal).
- Carnet de santé.** V. Enfant.
- Carrière.** V. Usufruit.
- Carte d'identité.**
- Commerçant. — V. Petit Code de commerce.
- Falsification *Pén.* 153 ; fausses déclarations 154.
- V. Voyageurs et représentants de commerce.
- Cas fortuit.** V. Contrat.
- Casier judiciaire.** *Pr. pén.* 768 s.
- Amnistie 769.
- Automatisation 768, 771, 777-3, 779.
- Bulletin n° 1, 774.
- Bulletin n° 2, 775, 775-1.
- Bulletin n° 3, 777.
- Casier judiciaire central 771.
- Condamnations et décisions constatées 768.
- Copies des fiches 772 s.
- Fiches : communication 773-1 ; copies 772 s. ; établissement 768 ; mentions 769 ; retrait 769.
- Identité imaginaire 781.
- Mineurs 770.
- Rectification 778.
- Relevé intégral, communication 777-2.
- Usurpation d'état civil 780, 781.
- V. Réhabilitation.
- Casino.** V. Jeu-para.
- Cassation (matière civile) pourvoi en.** N. pr. 604 s., 973 s. ; L. n° 67-523 du 3 juill. 1967, art. 17 s. ; C. o. j. L. 131-2 s. ; R. 121-5 s.
- Aide judiciaire, demande, délai (Décr. n° 72-809 du 1^{er} sept. 1972, art. 24 et 30).
- Amende 628 ; exécution forcée 630.
- Arrêts : bulletin C. o. j. R. 131-16 ; formes N. pr. 1020 s.
- Assemblée plénière : compétence C. o. j. L. 131-4 ; cassation, ren-

- voi L. 131-5 ; N. pr. 626 s.
- Avocat 973 s. ; dispense 983 s.
- Chambres, attributions C. o. j. L. 113-3, R. 121-5.
- Chambre mixte, compétence L. 131-2 s.
- Contrariété de décisions N. pr. 617 s.
- Débats, publicité 1016.
- Décisions susceptibles 605 s.
- Déclaration 974 s., 984 s.
- Délais 612 s., 999.
- Dépens 629, 639.
- Désistement 1024 s.
- Effet 619 s. ; L. 3 juill. 1967, art. 19.
- Excès de pouvoir (L., art. 18).
- Faux, demande 1028 s.
- Forme 974 s.
- Indemnité envers le défendeur 628.
- Indivisibilité 615.
- Intérêt de la loi (L., art. 17).
- Intervention 635 s.
- Matière électorale 996 s.
- Mémoire 978 s. ; en défense 980 s. ; pourvois dispensés du ministère d'un avocat 989 s.
- Moyens 619, 632 s., 978, 1015.
- Notification du pourvoi 977, 987, 992 s., 1005 s.
- Opposition 622, 980.
- Ouverture : conditions 605 s. ; formes 974 s.
- Pourvoi incident 614, 980, 992, 1010.
- Prétentions nouvelles 633 s.
- Procédure. V. Procédure devant la Cour de cassation.
- Rapport 1012 s.
- Récusation 1027 s.
- Rejet, amende, indemnité 628.
- Second pourvoi C. o. j. L. 131-4 s. ; Décr., art. 51).
- V. Compétence civile (compétence d'attribution : Cour de cassation), Cour de cassation, Faux incidents, Prise à partie, Prud'hommes, Récusation, Règlement, Renvoi.
- Cassation (matière pénale).** *Pr. pén.* 567 s.
- Acquiescement injustifié 597.
- Annulation 609 s.
- Arrêt 605 s. : ... en matière de détention provisoire 567-2 ; ... de mise en accusation 574-1.
- Audience, publicité, police 601.
- Cassation sans renvoi 617.
- Chambre d'accusation, arrêt 574 ; partie civile 575.
- Chambre criminelle 567.
- Chambres mixtes (L. 3 juill. 1967, art. 14).
- Chose jugée *Pr. pén.* 618.
- Constitution irrégulière de la juridiction 592.
- Contumax 636.
- Déchéance 583.
- Décisions attaquées 567 s. ; arrêt d'acquiescement 572 s.
- Décisions distinctes 570 s.
- Déclaration 576 ; détenu 577.
- Défaut de motifs 593.
- Délai 568.
- Délibérations 603.

Cassation (matière pénale) (suite).
 — Dépens 608.
 — Désistement 608.
 — Dossier 586; transmission au greffe 587.
 — Effet suspensif 569.
 — Faux incident 647 s.
 — Formes 576 s.
 — Intérêt de la loi 572, 618-1, 620 s.
 — Matière correctionnelle 599.
 — Matière criminelle 594 s.
 — Mémoire 584 s., 588 s.
 — Mise en liberté 569.
 — Non-admission 567-1.
 — Notification du recours 578 s.
 — Omission de statuer 593.
 — Opposition 579, 589.
 — Ordonnance de non-admission 567-1.
 — Ouvertures à cassation 591 s.
 — Peine justifiée 598.
 — Peine prononcée, erreur 598.
 — Priorité 604.
 — Rapport 587, 602.
 — Recours, instruction 601s.
 — Renvoi 609 s.
 — Urgence 604.
 — Violation des droits de la défense 600.
 — Violation de la loi 591.
 — V. *Faux incident, Frais et dépens, Réhabilitation, Revision.*
Castration. V. Responsabilité pénale (excuse).
Cause. Civ. 1131 s. V. Affaire en état, Contrat.
Caution. V. Cautionnement.
Caution judicatum solvi. V. Exceptions et fins de non-recevoir.
Cautionnement. Civ. 2011s.
 — Bénéfice de discussion 2021 s. V. *caution judiciaire.*
 — Bénéfice de division 2026, 2027.
 — Capacité 2018.
 — Caution de caution 2014.
 — Caution judiciaire 2040 s.; bénéfice de discussion 2042, 2043; conditions 2040, 2041.
 — Caution légale 2040 s.; conditions 2040; gage 2041.
 — Confusion 2035.
 — Décharge 2037 s.
 — Définition 2011.
 — Effets: entre cautions 2033; entre caution et créancier 2021 s.; entre caution et débiteur 2028 s.
 — Étendue 2013 s.
 — Exceptions 2036.
 — Extinction 2034 s.
 — Forme 2015.
 — Héritiers 2017.
 — Objet 2012.
 — Réception de caution N. pr. 520.
 — Recours Civ. 2028 s.
 — Solidarité: cautions 2025; débiteurs 2030.
 — Solvabilité 2018 s.
 — Subrogation 2029, 2037.
 — Travail Trav. L. 126-1 s., L. 152-4.
 — V. *Cautionnement des employés et ouvriers, Cautionnement des fonctionnaires, Liberté individuelle (liberté provisoire).*
Cautionnement des employés et ouvriers. Trav. L. 126-1 s. (pénalités L. 152-4, R. 152-8).
Cautionnement des fonctionnaires. Civ. 2102-7°.

Cercle. V. Jeu-pari.
Certificat. V. Faux en écritures.
Certificat médical. V. Acte de l'état civil (acte de mariage), Témoin.
Certificat de non-opposition ni appel. V. Exécution des jugements et des actes.
Certificat de travail. V. Contrat de travail.
Certificat de vie. — Légalisation (Décr. 29 déc. 1885).
Cessation des paiements. V. Faillite.
Cession de bail. V. Baux (en général).
Cession de créance. Civ. 1689 s.
 — Copie exécutoire à ordre, transmission des créances (L. 76-519 du 15 juin 1976).
 — Garantie 1693 s.; existence de la créance 1693; (hérité) 1696-1698; solvabilité du débiteur 1694, 1695.
 — Objet 1692.
 — Signification 1690-1691.
 — Titre: remise 1689.
 — Traitements (L. 24 août 1930).
 — V. *Transmission des créances.*
Cession de droits litigieux. Civ. 1699 s.
Cession de droits successifs. Civ. 1696 s.
 — V. *Vente (succession).*
Cession de salaire. V. Contrat de travail.
Chambre d'accusation. Pr. pén. 191 s.
 — Arrêt 216; délai 214; notification et signification 217.
 — Charges nouvelles 196.
 — Comparution personnelle 199.
 — Composition 191.
 — Connexité 202, 203, 210, 215.
 — Débats 199.
 — Délai pour statuer 194.
 — Délibéré 200.
 — Dossier: copie 197; dépôt au greffe 197, 208, 209.
 — Frais et dépens 216.
 — Greffe 192.
 — Inculpation nouvelle: inculpé renvoyé 202; personnes non renvoyées 204.
 — Juge d'instruction: dessaisissement 196-1 s.; président (contrôle) 220.
 — Mémoire des parties 198.
 — Ministère public 192.
 — Mise en accusation 214, 215.
 — Mise en état de l'affaire 194.
 — Mise en liberté 201, 212, 213.
 — Non-lieu 212.
 — Nullité 206; information 218.
 — Ordonnance de prise de corps 215.
 — Police judiciaire, contrôle 13, 224 s.
 — Président, pouvoirs propres 219 s.
 — Procédure 197 s.; régularité 206.
 — Renvoi: tribunal correctionnel 218; tribunal de police 213.
 — Réunion et convocation 193.
 — Supplément d'information 201, 205, 208.
Chambre des appels correctionnels. V. Appel pénal.

Chambre de commerce. (Décr. 3 août 1961).
Chambre du conseil.
 — Débats N. pr. 22, 433 s.
 — Matière gracieuse: audience 800; cour d'appel 950; prononcé de la décision 451.
 — V. *Cour d'assises, Jugement (délibéré), Liberté individuelle (liberté provisoire).*
Chambre correctionnelle. V. Tribunal correctionnel.
Chambre criminelle. V. Cour de cassation.
Chambre syndicale. V. Agent de change, Syndicat professionnel.
Champ. V. Destructures-dégâts-dommages, Maraude, Récolte.
Change.
 — Commercialité Com. 632.
 — Cours, constatation 72, 73.
 — V. *Agent de change, Lettre de change.*
Chant. V. Presse (cri ou chant séditieux).
Chantage. Pén. 400.
 — Menaces 305.
 — Recherche de paternité 400.
Charges nouvelles. V. Chambre d'accusation.
Charte-partie. V. Affrètement.
Chasse-louvetrie. Rur. 365 s.
 — Accidents corporels, indemnisation Rur. 366 ter; C. assur., art. R. 420-8 s.
 — Action publique Rur. 389.
 — Amende Rur. 382;... de composition (L. n° 72-5 du 3 janv. 1972 art. 7 et 8).
 — Animaux nuisibles Rur. 393 s.
 — Appâts 376.
 — Assurance obligatoire 366 bis.
 — Automobiles 373, 377.
 — Avions 373, 377.
 — Battues administratives 394.
 — Carniers 372.
 — Chanterelles 376.
 — Chasse à cor et à cri 371, 373.
 — Chasse à courre 371, 373.
 — Chasse à tir 371-373.
 — Chasse au vol 371-373.
 — Chasse maritime (L. n° 68-918 du 24 oct. 1968: renvoi).
 — Confiscation Rur. 378, 379.
 — Conseil national de la chasse et de la faune sauvage 397 s.
 — Conseil régional de la chasse 400.
 — Couvée 374.
 — Dégâts (sangliers et grands gibiers) (L. n° 68-1172 du 27 déc. 1968, art. 14).
 — Déguisement Rur. 377.
 — Domaine public fluvial (Décr. n° 68-915 du 18 oct. 1968).
 — Dommages-intérêts Rur. 379.
 — Drogues 376.
 — Engin prohibé 376.
 — Étangs 373.
 — Exercice 365 s.
 — Faux nom 377.
 — Fédération départementale des chasseurs 373-1, 396.
 — Fermeture 371.
 — Fermiers 374, 388.
 — Forêts domaniales (L. 16 août 1929).

— Furets 373.
 — Garde Rur. 370, 384, 385 (L. 20 août 1943).
 — Gendarme 370.
 — Gibier; transport, vente, Rur. 372, 374, 376; gibier d'eau 393; gibier de montagne 371-1, 372, 377; grand gibier, dégâts (V. Dégâts).
 — Gratification 382.
 — Groupements de chasseurs 396 s.
 — Guerre de 1939: gardes, compétence (L. 20 août 1943).
 — Lapin Rur. 395.
 — Lévrier Rur. 374, 393.
 — Licence de chasse 366 bis.
 — Menaces 377.
 — Ministère public 389.
 — Moyens prohibés 373.
 — Neige 373 s.
 — Nuit 375 s.
 — Oeufs 372, 374.
 — Office national de la chasse (L. n° 68-1172 du 27 déc. 1968, art. 14).
 — Oiseaux Rur. 373.
 — Ouverture 371.
 — Partie civile 389.
 — Peines 374 s.
 — Pénalités 374 s.; cumul 380.
 — Permis 365: défaut 374; délivrance 366 bis; droit de chasse 373; durée (Décr. 6 avr. 1950, art. 989; L. n° 68-1172 du 27 déc. 1968, art. 14); majeurs en tutelle 368; mineurs 368; permis national (Décr. 6 avr. 1950, art. 968; L. n° 68-1172 du 27 déc. 1968, art. 14); refus Rur. 367; retrait 381; suspension 381-1; visa 366 bis.
 — Permis de conduire, suspension 381-1.
 — Plainte 389.
 — Plan de chasse 373, 377.
 — Poursuites 383 s.
 — Prescription 392.
 — Procès-verbal 383 s.
 — Propriété privée 366.
 — Récidive 377, 378.
 — Réserves communales 373-1.
 — Responsabilité civile 391.
 — Saisie 378.
 — Sangliers (V. Dégâts).
 — Solidarité 390.
 — Temps prohibé 376.
 — Terrain d'autrui 374; maison habitée 375.
 — Violences 377.
Chat. V. Animaux, Vente.
Chef de l'Etat. V. Presse (offense).
Chemin. V. Domaine public, Voirie.
Chemin de fer. V. Petit Code pénal.
 — Compétence C. o. j. R. 321-8-3°.
 — Contraventions (Décr. n° 58-1303 du 23 déc. 1958).
 — V. *Compétence civile, Transport, Vente publique de marchandises.*
Chemin de halage. V. Servitudes.
Chemin public. V. Domaine public.
Chemin rural. (Décr. n° 69-897 du 18 sept. 1969).

Cheminée. V. Contravention, Incendie (négligence).
Cheptel. V. Baux à cheptel.
Chèque. (Décr. 30 oct. 1935, L. n° 72-10 du 3 janv. 1970, L. n° 75-4 du 3 janv. 1975; Décr. 75-903 du 3 oct. 1975).
 — Acceptation (Décr. 1935, art. 4).
 — Acquiescement (art. 34).
 — Action, prescription (art. 52 s.).
 — Altération (art. 51).
 — Aval (art. 25 s.).
 — Avis et attestation de non-paiement (art. 42; Décr. 1975, art. 15 s.).
 — Banque de France: attributions (Décr. 1935, art. 74); déclaration (Décr. 1975, art. 15 s.); informations autorisées judiciaires (art. 23 s.)... des banques (art. 25 s.).
 — Banquier, responsabilité (Décr. 1935, art. 65, 72 s.).
 — Barrelement (art. 37 s.).
 — Bénéficiaire (art. 5 s.).
 — Caution (art. 36 a, 36 d).
 — Certification (art. 12-1; Décr. 1975, art. 29).
 — Cession (Décr. 1935, art. 13, 24).
 — Chèque barré (art. 37 s.).
 — Chèque au porteur (art. 5).
 — Chèque sans provision (art. 65-2 s.; Décr. 3 oct. 1975): compétence pénale (Décr. 1935, art. 75); compte collectif (art. 65-4); émission, interdiction (art. 65-3, 68); Décr. 1975, art. 18 s.; formules, restitution (Décr. 1935, art. 65-2 s.); pénalités (art. 66 s.); porteur, droits (art. 71); régularisation (art. 65-3; Décr. 1975, art. 6 s.); tiré, obligation de payer (Décr. 1935, art. 73 s.).
 — Chèque sur le Trésor (Décr. n° 65-97 du 4 févr. 1965).
 — Clause « retour sans frais » (Décr. 1935, art. 43).
 — Compétence pénale (art. 75).
 — Contrôle judiciaire Pr. pén. 138-12°.
 — Création (Décr. 30 oct. 1935, art. 1° s.).
 — Date (Décr. 1935, art. 1° s., 24, 28, 30, 64).
 — Délais: calcul (art. 59 s.); prorogation (art. 61).
 — Domiciliation (art. 8).
 — Émission sans provision (Décr. 30 oct. 1935, art. 64): action civile (L. 1° févr. 1943, art. 9). V. *chèque sans provision.*
 — Emploi obligatoire (L. 22 oct. 1940; Décr. 1935, art. 65-3, 68).
 — Endos (Décr. 30 oct. 1935, art. 13 s.);... sans date (art. 24).
 — Exceptions (art. 22).
 — Exemplaires (art. 49 s.).
 — Faux (art. 10, 39).
 — Formes, art. 1° s.
 — Formules (Décr. 1935, art. 65-1 s.).
 — Garantie: endosseur (art. 18); tireur (art. 12).
 — Incapable (art. 10).
 — Incident de paiement

Chèque (suite).

- (Décr. 1935, art. 65-2; Décr. 3 oct. 1975); compte collectif (Décr. 1935, art. 65-4).
- Infractions (Décr. 30 oct. 1935, art. 64 s.).
- Intérêt (art. 7 s., 45 s.).
- Jour férié (art. 59).
- Lieu : d'émission (Décr. 1935, art. 1, 29, 30, 64); ... de paiement (art. 1, 8, 29, 30).
- Mandataire, (art. 11, 65-2 s.).
- Monnaie étrangère (art. 36).
- Non-paiement (art. 40 s.; Décr. 1975); avis (Décr. 1935, art. 42).
- Novation (art. 162).
- Opposition (art. 32).
- Ordre (art. 5, 6).
- Paiement (art. 28 s.), défaut. *V. protêt, recours.*
- Pénalités : tiré (art. 64, 66 s.; tireur (art. 65, 72; Décr. 3 oct. 1975, art. 37).
- Perte (art. 21, 32, 36 a-d).
- Prescription (art. 52).
- Présentation (Décr. 1935, art. 28 s.) : délai (art. 29, 59 s.); force majeure (art. 48); jour férié (art. 59).
- Procuration (art. 23).
- Protêt (art. 40 s., 54 s.) : délai (art. 41, 48); dispense (art. 43); force exécutoire (art. 57-1); jour férié (art. 59); publicité (L. 2 août 1949).
- Recours (art. 40 s.).
- Refus de paiement (Décr. 3 oct. 1975, art. 2 s.).
- Régularisation, injonction (Décr. 1935, art. 3; Décr. 1975, art. 6 s.).
- Saisie : endosseur (Décr. 1935, art. 63); tireur (art. 57-1).
- Signature (art. 10, 11); endosseur (art. 16).
- Solidarité (art. 44).
- Transmission. *V. endos.*
- Vol, assimilation à perte, (L. 3 janv. 1975, art. 12).

Chèque et compte courant postaux. (Décr. n° 62-273 du 12 mars 1962). — *V. C. com.***Chiens. V. Animaux, Contrevenant, Sécurité publique, Vente.****Chômage.**

- Agents publics Trav. L. 351-18 s.
- Allocations, contrepartie en travail L. 351-21.
- Allocation d'aide publique L. 351-7.
- Allocation pour perte d'emploi L. 351-18 s.
- Bâtiment, chômage-incompétence L. 731-1 s.
- Chômage partiel, rémunération mensuelle minimale L. 141-10 s.
- Création d'entreprises L. 351-22.
- Départements d'outre-mer L. 833-1.
- Licenciement irrégulier, allocations, remboursement L. 122-14-4.
- Marins L. 742-38.
- Occupation des chômeurs L. 351-21.
- Pénalités L. 365-1 s., R. 365-1.
- Travailleurs âgés de 60 ans L. 353-1 s.

— V. les mots qui suivent.**Chômage (aide publique).**

- Chômage partiel L. 351-9.
- Conditions L. 351-4.
- Fraude L. 351-6, L. 365-1.
- Insaisissabilité L. 351-7.
- Inscription au chômage L. 351-2.
- Majoration L. 351-4.
- Pénalités L. 365-1.
- Suppression L. 351-6.
- *V. Chômage, Chômage (assurance).*

Chômage (assurance).

- Accords, agrément L. 352-1 s.
- Allocations, insaisissabilité L. 352-3.
- A.S.S.E.D.I.C., contrôle L. 352-5.
- Caisses L. 352-4.
- Champ d'application L. 351-10 s.
- Cotisations L. 351-13, L. 351-16, L. 352-3; pénalités L. 365-2, R. 365-1.
- Infractions L. 351-17.
- Pénalités L. 365-2, R. 365-1.
- U.N.E.D.I.C., contrôle L. 352-5.
- *V. Chômage, Chômage (aide publique).*

Chose d'autrui. V. Vente.**Chose inanimée. V. Responsabilité civile.****Chose jugée (matière civile).**

- Autorité Civ. 1350-1351.
- Compétence, décision sur le fond N. pr. 95.
- Filiation Civ. 342 bis.
- Jugement définitif, exécution N. pr. 500.
- Jugement sur le fond 480.
- Mesures d'instruction 171.
- Ordonnances de référé 488.
- Présomption Civ. 351.
- Transaction 2052.

Chose jugée (matière criminelle).

- Crime ou délit commis par un Français à l'étranger. *Pr. pén.* 689 s.
- *Non bis in idem* 368.
- *V. Cassation (matière criminelle), Chambres d'accusation, Cour d'assises.*

Cinéma. V. Propriété littéraire et artistique.**Circonstances aggravantes ou atténuantes. V. Cour d'assises, Peine.****Circulation routière (O.**

- n° 58-1216 du 15 déc. 1958; code de la route, 1^{re} partie; Décr. n° 58-1217 du 15 déc. 1958 : code de la route, 2^e partie).
- Accidents, alcooliques (Décr. 8 févr. 1955, art. L. 88 s.; Décr. n° 59-132 du 7 janv. 1959, art. R. 14 s.).
- Agglomération (Décr. 15 déc. 1958, art. R. 1^{er}).
- Alcoolémie, taux légal (L. n° 70-597 du 9 juill. 1970; O. 15 déc. 1958, art. L. 1^{er}, L. 3).
- Alcooltest (L. 9 juill. 1970 art. 3, 4, 6).
- Amende, paiement immédiat (O. 15 déc. 1958, art. L. 27 et L. 28; Décr. 15 déc. 1958, art. R. 255 s.).
- Animaux *Pén.* R. 30-4, R. 31; (Décr. 15 déc.

- 1958, art. R. 3 s., R. 221 s., R. 232 s.).

- Assurances D. 76-666 du 16 juill. 1976, art. L. 420-7.

- Attentats (O. 15 déc. 1958, art. L. 7).

- Automobiles : (Décr. 15 déc. 1958, art. R. 54 s.; aliénation (L. 25-1 à L. 25-7); appareil avertisseur (art. R. 94 s.); bandages (art. R. 59 s.); chargement (art. R. 65 s.); confiscation (art. R. 242-4, mod. D. 75-113 du 27 févr. 1975); contrôle routier (art. R. 137) : dispositifs contrariants (art. R. 242-4); destruction (L. 25 s.); éclairage (art. R. 82 s.); freinage (art. R. 79 s.); gabarit (art. R. 61 s.); immatriculation (art. R. 110 s.); manœuvre (art. R. 72 s.); mise en fourrière (L. 25 s.); moteur (art. R. 69 s.); permis de conduire (art. L. 13 s., R. 285 s.); plaques (art. L. 8, L. 9, R. 97 s., R. 240); poids (art. R. 54 s.); réception (art. R. 106 s.); signalisation (art. R. 89 s.); visibilité (art. R. 72 s.).

- Autoroutes (Décr. 15 déc. 1958, art. R. 43-1 s.).
- Avertisseurs (art. R. 31 s.).

- Ceinture de sécurité (art. R. 53-1, R. 104).

- Centralisation de la documentation (L. n° 70-539 du 24 juin 1970).

- Chargement (D. 15 déc. 1958, art. R. 65 s.).

- Conduite, enseignement (O. 15 déc. 1958, art. L. 27; Décr. 15 déc. 1958, art. R. 243 s.); infractions, centralisation (L. n° 70-539 du 24 juin 1970).

- Contraventions : amende forfaitaire (art. L. 27 s.; R. 255 s.); amende pénale fixe (L. 27-1 s.); casier (art. L. 22); compétence (art. L. 23); contentieux (L. 27-3); pénalités (art. R. 332); réclamation (L. 27-1 s.).

- Contrôle des infractions, dispositifs contrariants (art. R. 242-4).

- Contrôle routier (art. R. 137).

- Convention sur loi applicable aux accidents (Décr. n° 75-554 du 26 juin 1975 : renvoi).

- Courses (D. 15 déc. 1958, art. R. 53).

- Croisement (art. R. 12 s.).

- Cycles (art. R. 189 s.).

- Cyclomoteurs (art. R. 188 s.); âge (R. 200-1).

- Dépassement (art. R. 12 s., 16 s.).

- Distance entre véhicules (art. R. 8-1).

- Documentation, centralisation (L. n° 70-539 du 24 juin 1970).

- Eclairage. *V. roulage en général.*

- Entrave (D. 15 déc. 1958, art. L. 7).

- Equipements. *V. automobiles.*

- Etat alcoolique (Ord. 15 déc. 1958, art. L. 1^{er}, L. 3).

- Feu rouge, arrêt (Décr. R. 9-1).

- Fichier des conducteurs (L. n° 70-539 du 24 juin 1970, art. 2).

- Files ininterrompues (Décr. R. 4-1).

- Fourrière (mise en) (Ord. 15 déc. 1958, art. L. 25, L. 25-1 à L. 25-7; Décr. 15 déc. 1958, art. R. 275, R. 285 s.).

- Gabarit des véhicules (Décr. 15 déc. 1958, art. R. 61 s.).

- Immatriculation (art. R. 110 s.).

- Immatriculation (art. L. 8 s., R. 110 s.).

- Imprégnation alcoolique (O. 15 déc. 1958, art. L. 1^{er}, L. 3; L. n° 70-597 du 9 juill. 1970).

- Indicateur de vitesse (D. 15 déc. 1958, art. R. 78).

- Intersection, immobilisation (Décr. R. 4-2; R. 23 s.).

- Ivresse (art. L. 1^{er}, L. 3).

- Mise en fourrière (art. L. 25, R. 275, R. 285 s.).

- Motocyclette (art. R. 169 s.).

- Pénalités (art. L. 1^{er} s., R. 232 s.).

- Permis de conduire (art. L. 12 s., R. 123 s., R. 265 s.).

- Piéton (art. R. 217 s., R. 225, R. 237).

- Priorité de passage (art. R. 23 s.).

- Remorque, attelage (art. R. 103 s.); circulation (art. R. 47).

- Retrait de la circulation (art. L. 25, R. 275, R. 294).

- Roulage (en général) : amende, perception immédiate (art. L. 27, L. 28, R. 255 s.); avertisseurs (art. R. 31 s.); bandes centrales (R. 43-6); barrières de dégel (art. L. 6, R. 45); bretelle d'autoroute (R. 43-7); conduite (art. L. 1^{er} s., R. 2 s.); contraventions (art. R. 226, R. 232 s., R. 248 s.); courses (art. R. 53); croisement (art. R. 12 s.); délit de fuite (art. L. 2, L. 3); dépassement (art. R. 12 s.); éclairage (art. R. 40 s.); intersections de routes (art. R. 123 s.); maire, pouvoirs (art. R. 225); peines (art. L. 1^{er} s., R. 232 s.); ponts (art. R. 46); préfets, pouvoirs (art. R. 225); priorité (art. R. 25 s.); signalisation (art. R. 41 s., R. 44); stationnement (art. R. 36 s.); transport exceptionnel (art. R. 48 s.); vitesse (art. R. 10 s.).

- *V. automobile, cycle, transports publics.*

- Stationnement, lieux privés ou publics : aliénation, mise en fourrière, destruction des véhicules (L. n° 70-1301 du 31 déc. 1970, art. 3; amende : forfaitaire (art. L. 27).

- Traction animale (art. R. 201 s.).

- Transports exceptionnels (art. R. 48 s.).

- Transports publics, agrément (art. R. 104 s.); visite technique (art. R. 118 s.); voies réservées, utilisation (art. R. 233-3).

- Travaux publics, matériels (art. R. 138 s.).

- Troupeau (art. R. 221 s.).

- Véhicules abandonnés (art. L. 25-3 s.); aliénation (L. 25-4 s.); destruction (L. 25-3 s., R. 294).

- Véhicules agricoles (art. R. 138 s.); terrestres à moteur, destruction (art. L. 25-1 à L. 25-7).

- VéloMOTEUR (art. R. 169 s.).

- Visites techniques (art. R. 118 s.).

- Vitesse (art. R. 10 s.).

- Voies ferrées sur route (art. R. 29 s.).

- Voies réservées, infractions (art. R. 233-3).

- Voiture à bras (art. R. 214 s.).

- *Citation. V. Procédure pénale, Témoin, Tribunal correctionnel, Tribunal d'instance, Tribunal de police.*

- *Citation directe. V. Action civile (constitution de partie civile), Tribunal correctionnel.*

- Citoyen chargé d'un ministère de service public.

- Diffamation (L. 29 juill. 1881, art. 31).

- Outrage Pén. R. 40-2.

- Clause compromissoire. N. pr. 1442 s.

- *V. Arbitrage, Assurances maritimes.*

- Clause de conscience.

- Journalistes Trav. L. 761-7.

- Clause d'exclusivité. *V. Obligations.*

- Clause d'inaliénabilité. *V. Donation.*

- Clause léonine. *V. Sociétés.*

- Clause pénale. Civ. 1226 s.

- Créancier, choix 1228.

- Débiteur, héritiers, 1232, 1233.

- Définition 1226.

- Dommages-intérêts 1152; modération 1152.

- Mise en demeure 1230.

- Modification 1231.

- Montant 1229.

- Nullité 1227.

- Clefs. *V. Contrefaçon, Vol (fausses clefs).*

- Clôture. *V. Destructions-dégradations - dommages, Sécurité publique, Servitudes.*

- Coalition. *V. Fonctionnaire public, Spéculation et hausse illicites, Travail (grève).*

- Cocalno. *V. Substances vénéneuses.*

- Codes (Codifications administratives).

- Administration communale (Décr. 23 mai 1957). *V. code des communes.*

- Artisanat (Décr. 16 juill. 1952).

- Assurances (Partie L : Décr. n° 76-668 du 16 juill. 1960; Partie R : Décr. n° 76-676 du 16 juill. 1970).

- Aviation civile et commerciale (Décr. 30 mars 1967).

Codes (codifications administratives) (suite).

- Communes (*Partie L* : Décr. n° 77-90 du 27 janv. 1977 et n° 77-240 du 7 mars 1977; *Partie R* : Décr. n° 77-91 du 27 janv. 1977 et n° 77-140 du 7 mars 1977).
- Construction et habitation (*Partie L* : Décr. n° 78-621 du 31 mai 1978; *Partie R* : Décr. n° 78-622 du 31 mai 1978).
- Débits de boissons (Décr. 8 févr. 1955; n° 59-132 du 7 janv. 1959).
- Domaine de l'État (Décr. n° 62-298 du 14 mars 1962).
- Électoral (Décr. 27 oct. 1964).
- Expropriation pour cause d'utilité publique (*Partie L* : Décr. n° 77-392 du 28 mars 1977; *Partie R* : Décr. n° 77-393 du 28 mars 1977).
- Famille et aide sociale (Décr. 24 janv. 1956).
- Général des impôts (Décr. 6 avr. 1950).
- Marine marchande: Code disciplinaire et pénal (L. 17 déc. 1926).
- Monnaies et médailles (Décr. 26 juin 1952).
- Nationalité (Ord. 19 oct. 1945).
- Organisation judiciaire, projet. — *V. 1^{re} Partie*.
- Pensions de retraite (Décr. 23 mai 1951; L. n° 64-1339 du 26 déc. 1964).
- Route (O. n° 58-1216 du 15 déc. 1958 : partie législative; Décr. n° 58-1217 du 15 déc. 1958; partie règlements et décrets).
- Santé publique (Décr. 5 oct. 1953).
- Sécurité sociale (Décr. 10 déc. 1956).
- Travail maritime (L. 13 déc. 1926).
- Tribunaux administratifs (Décr. n° 73-682 du 13 juill. 1973 et n° 73-683 du 13 juill. 1973).
- Urbanisme (D. n° 73-1022 du 8 nov. 1973 [L.] et n° 73-1023 du 8 nov. 1973 [R.]).
- Voies navigables et navigation intérieure (Décr. 13 oct. 1956).
- Collocation. V. Distribution par contribution, Ordre.**
- Colontage partiaire. V. Louage à cheptel.**
- Colportage. V. Bourse de commerce, Presse, Valeurs mobilières.**
- Comité d'entreprise Trav. L. 431-1 s.**
 - Activités sociales et culturelles L. 432-7 s.; financement L. 432-8.
 - Agriculture L. 431-1.
 - Amélioration des conditions de travail L. 437-1 s.
 - Anciens membres, protection L. 436-1 s.
 - Apprentissage, agrément, avis L. 117-5.
 - Attributions L. 432-1 s.
 - Bilan social, avis L. 438-1, L. 438-5 s., L. 473-2.

- Cadres L. 432-5, L. 433-2, L. 435-4.
- Candidats L. 433-10; protection L. 436-1 s.
- Carence L. 431-3, L. 433-13.
- Champ d'application L. 431-1.
- Circulation dans l'entreprise L. 434-1.
- Collèges électoraux L. 433-2.
- Comité central d'entreprise L. 435-1, L. 435-3 s.
- Comité d'établissement L. 435-1 s.
- Comité de groupe L. 439-1 s.; entrave L. 473-1-1.
- Commissaire aux comptes L. 432-4, L. 439-2.
- Commission économique L. 434-5.
- Commissions spécialisées L. 434-7; amélioration des conditions de travail L. 437-1 s.; formation et emploi L. 434-7.
- Composition L. 433-1.
- Comptes sociaux, communication L. 432-4, L. 434-6; comité de groupe L. 439-2.
- Congés payés, période, avis L. 223-7.
- Conditions de travail, avis L. 432-3, L. 437-1 s.
- Conseil d'administration ou de surveillance, délégation L. 432-5.
- Consultation, modalités L. 431-5.
- Contentieux électoral L. 433-11, L. 435-6.
- Contribution patronale L. 432-8, L. 434-8.
- Convention collective, communication L. 135-7 s.
- Cumul de fonctions L. 412-14, L. 423-11.
- Délégations L. 434-3, L. 434-9.
- Déplacements L. 434-1.
- Discretion professionnelle L. 432-6.
- Droit d'expression des salariés, consultation L. 461-3.
- Durée du mandat L. 433-12.
- Durée du travail, avis L. 212-6, L. 212-7.
- Éducation ouvrière et formation d'animateurs, congés, avis L. 451-3.
- Effectif de l'entreprise L. 431-2 s.
- Elections L. 433-2 s.
- Elections partielles L. 433-12.
- Électoral L. 433-4, L. 433-8.
- Éligibilité L. 433-5, L. 433-8.
- Emploi dans l'entreprise, délibération L. 432-1.
- Entrave aux fonctions L. 473-1 s.
- Établissement distinct L. 433-2, L. 435-1 s.
- Experts L. 434-6.
- Expert-comptable L. 434-6; comité de groupe L. 439-2.
- Faute grave L. 436-1.
- Fonctionnement L. 434-1 s.
- Formation économique L. 434-10.
- Formation professionnelle, attributions L. 432-3.
- Formation à la sécurité, consultation L. 231-3-1.

- Heures de délégation L. 434-1, L. 434-5; amélioration des conditions de travail L. 437-3; travailleurs à temps partiel L. 212-4-6.
- Heures supplémentaires, avis L. 212-6, L. 212-7.
- Horaires, aménagement, avis L. 212-2-1, L. 212-4-1, L. 212-4-2.
- Information économique L. 432-1, L. 432-4.
- Ingénieurs et cadres L. 432-5, L. 433-2, L. 435-4.
- Intéressement des travailleurs, contrats L. 441-1.
- Invitations de personnalités L. 431-7.
- Licenciement L. 436-1 s.; délégué du personnel L. 425-1; membre du comité d'hygiène et de sécurité L. 236-11.
- Licenciement pour cause économique, consultation L. 432-1, L. 321-3 s.; expert-comptable, assistance L. 434-6.
- Local L. 434-8.
- Marine marchande L. 742-3.
- Mise à pied L. 436-1.
- Modification de la situation juridique de l'employeur L. 432-1, L. 433-14, L. 435-5, L. 436-1.
- Œuvres sociales, V. activités sociales et culturelles.
- Participation aux fruits de l'expansion, accords L. 442-11.
- Pénalités L. 473-1 s.
- Personnalité civile L. 431-6.
- Procès-verbal de carence L. 433-13.
- Procès-verbaux de réunions L. 434-4.
- Règlement intérieur L. 431-6.
- Règlement intérieur de l'entreprise, avis L. 122-36.
- Réintégration L. 436-3.
- Repos dominical, dérogation, avis L. 221-5-1.
- Représentants syndicaux L. 412-17, L. 433-1, L. 433-11, L. 433-14, L. 434-1; comité central L. 435-4; licenciement L. 436-1 s.
- Ressources L. 432-8, L. 434-8.
- Réunions d'information L. 431-7.
- Révocation L. 433-12.
- Scrutin L. 433-9 s.
- Séances L. 434-3.
- Secret professionnel L. 432-6.
- Secrétaire L. 434-2.
- Sociétés L. 432-1, L. 432-4, L. 432-5; groupe L. 439-1 s.
- Subvention de fonctionnement L. 434-8.
- Suppléants L. 433-1, L. 433-9, L. 433-12.
- Suppression L. 431-3.
- Travail de nuit, dérogation, avis L. 213-2.
- Travailleurs à domicile L. 431-2.
- Travailleurs temporaires L. 431-8, L. 433-2, L. 433-6 s., L. 436-1; entreprise utilisatrice L. 431-2, L. 432-4.

- Travailleurs à temps partiel L. 212-4-6, L. 431-2, L. 433-5.
- Vote en séance L. 434-3.
- Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Trav. L. 236-1 s.**
 - Entrave L. 263-2-2.
- Commandement. V. Contrainte par corps, Saisie-exécution, Saisie-gagerie, Saisie immobilière.**
- Commandite. V. Société en commandite.**
- Commencement de preuve par écrit. V. Filiation légitime, Preuve (preuve testimoniale).**
- Commerçant. Com. 1 s.**
 - Carte d'identité. V. Carte d'identité.
 - Compétence territoriale N. pr. 48.
 - Conjoint Com. 4; (L. n° 82-596 du 10 juill. 1982).
 - Définition Com. 1.
 - Factures (L. 14 avr. 1952, art. 51).
 - Femme Com. 4.
 - Incapacités : condamnations (L. 30 août 1947); stupéfiants (D. 5 oct. 1953, art. L. 627 s.); transactions immobilières (L. n° 70-9 du 2 janv. 1970);
 - Inventaire Com. 9.
 - Livres de commerce 8 s.; bilan 9; communication 14; compte pertes et profits 9; conservation 11; copie de lettres 11; cote 10; force probante 12, 16; livre d'inventaire 9; livre journal 8; parafe 10; représentation 15 s. — V. p. 937.
 - Locataire-gérant (L. 20 mars 1956, art. 2).
 - Marchande publique Com. 4, 5, 7.
 - Mineur émancipé 2, 6.
 - Registre du commerce. V. ce mot.
 - V. Acte de commerce, Commerce et industrie, Compétence commerciale, Etranger.
- Commerce de détail.**
 - Conjoint salarié Trav. L. 784-1.
 - Gérants L. 781-1 s.
 - Repos hebdomadaire L. 221-16 s.
 - Vendeurs, sièges R. 263-1, L. 620-7.
- Commerce et industrie.**
 - Brocanteur (Décr. n° 68-786 du 29 août 1968).
 - Colportage. V. Bourse de commerce, Valeurs mobilières.
 - Comités d'entreprises. V. Comité d'entreprise.
 - Démarchage. V. Bourse de commerce, Valeurs mobilières.
 - Discrimination ethnique ou raciale Pén. 416-1.
 - Fonctionnaire public Pén. 176.
 - Gérants (statut) Trav. L. 781-1 s., L. 782-1 s.
 - Liberté (Décr. 2-17 mars 1791).
 - Profession, assainissement (L. 30 août 1947).
 - Professions commerciales, conditions techniques et financières (Décr. 30 sept. 1953);

- Professions non sédentaires (Décr. 22 sept. 1953).
- Règlements, violation Pén. 413 s.
- Repos hebdomadaire Trav. L. 221-16 s.
- Revendeur d'objets mobiliers. V. brocanteur.
- V. Acte de commerce, Commerçant, Fonctionnaire public, Spéculation et hausse illicites.
- Commettant. V. Responsabilité civile.**
- Commissaire aux comptes. V. Société anonyme (Décr. n° 69-810 du 12 août 1969 [renvoi]).**
- Commissaire de police. V. Ministère public, Police, Police judiciaire (officier).**
- Commissaire-priseur.**
 - Discipline (Décr. n° 73-1202 du 28 déc. 1973).
 - Statut (O. 2 nov. 1945). — V. Petit Code de proc. civ.
- Commission d'hygiène et de sécurité. V. Travail.**
- Commission nationale de la négociation collective. Trav. L. 136-1 s.**
 - S.M.I.C. (avis) L. 141-4 s.
- Commission rogatoire.**
 - Internationale N. pr. 733 s., 736 s.
 - Interne 730 s.
 - Mesures d'instruction 157.
 - Tutelle, vente de biens, 1272.
- V. Enquête, Expertise, Obligations (caution, réception), Preuve (comparution personnelle), Procédure pénale (commission rogatoire; juge d'instruction), Serment, Témoin (instruction), Vente publique d'immeubles (vente de biens de mineurs).
- Commission supérieure des conventions collectives. Trav. L. 136-1 s.**
- Commissionnaire. Com. 94 s.**
 - Définition 94.
 - Droits 94.
 - Obligations 94.
 - Privilège 95.
- Commissionnaire de transport. V. Transports.**
- Commodat. V. Prêt (à usage).**
- Communauté conventionnelle. Civ. 1497 s.**
 - Administration 1503 s.
 - Clauses : de main commune 1503; de représentation mutuelle 1504; d'unité d'administration 1505 s.
 - Communauté de meubles et acquêts 1498 s.
 - Communauté universelle 1526.
 - Liquidation 1511 s.
 - Parts inégales 1520 s.
 - Préciput 1515 s.
 - Prélèvement moyennant indemnité 1511 s.
 - Retrachement, action 1527.
- Communauté Economique Européenne.**
 - Ressortissants, entrée et séjour en France (Décr. n° 70-29 du 5 janv. 1970).
 - V. Etranger.

- Communauté entre époux. Civ. 1400 s.**
 — V. *Communauté conventionnelle, Communauté légale, Régime matrimonial, Séparation de biens.*
- Communauté légale. Civ. 1400 s.**
 — Acceptation 1454 s.; tacite 1454, 1455.
 — Acquêts 1401; présomption 1402.
 — Actif 1401 s.; accessoire de propre 1406; acquêts 1401; acquisition de portion d'immeuble 1408; par succession donation, legs 1405; biens abandonnés 1405; biens propres 1403, 1404, 1405; biens réservés 1401; échange 1407; économies 1401; emploi 1406; fruits 1403; industrie personnelle 1401; preuve 1402; récompense à communauté 1403; remploi 1406; retrait d'indivision 1408; subrogation réelle 1406.
 — Administration 1421 s.; biens communs 1421 s.; biens propres 1428; transferts judiciaires N. pr. 1291.
 — Aliments Civ. 1409.
 — Amende 1417.
 — Attribution préférentielle 1476.
 — Baux 1424.
 — Bénéfice d'émolument 1483, 1486.
 — Biens à caractère personnel 1404.
 — Biens réservés 1401, 1413, 1415, 1420, 1425.
 — Charges du mariage : Civ. 214, 1448, 1449; Pr. civ. 854-1.
 — Cohabitation et collaboration impossibles Civ. 1442.
 — Contribution aux dettes 1485 s.; héritiers 1491.
 — Convention en vue de liquidation 1397-1.
 — Créances entre époux 1473, 1479.
 — Définition 1400.
 — Dettes 1409 s.
 — Deuil 1481.
 — Dissolution 1441 s.; causes 1441 s.; liquidation et partage 1467 s.; obligation et contribution au passif 1482 s.
 — Divertissement ou recel : époux 1477.
 — Donation 1422.
 — Donation entre époux 1480.
 — Dot d'enfant, imputation 1438, 1439.
 — Enfant d'un précédent mariage 1527.
 — Époux en instance de divorce, conventions 1450, 1451.
 — Époux hors état manifester volonté 1426, 1429.
 — Exploitation agricole Rur. 789-1 s.
 — Fruits et revenus perçus et non consommés 1403.
 — Immeuble 1402.
 — Instruments de travail 1404.
 — Intérêts familiaux en péril 1429.
 — Inventaire 1484.
 — Legs 1423.
 — Liquidation 1467 s.; conventions en vue de la liquidation 1397-1; liquidation anticipée N. pr. 1291.
- Mandat Civ. 1431; tacite 1432.
 — Meubles 1402.
 — Obligation aux dettes 1482 s.; héritiers 1491.
 — Partage actif 1467 s.; formes 1476.
 — Partage passif 1482 s.; époux 1482, 1489; héritier 1491. V. *passif*.
 — Passif 1409 s.; dettes de la femme 1419, 1420; donation 1418; femme et mari, obligation 1485; réparations 1417; succession 1410. V. *partage-passif*.
 — Préciput 1516.
 — Prélèvement 1470-1471.
 — Produit 1403.
 — Profession de la femme 1420.
 — Propres 1402 s., 1428 s.
 — Rapport 1470.
 — Recel. V. *divertissements*.
 — Récompenses. 1412 s., 1416 s., 1433 s., 1468, 1469; évaluation 1469; intérêts 1473; règlement 1470 s.
 — Remploi 1406, 1430, 1434; acceptation par la femme 1485; anticipation 1434; défaut 1430; intérêts 1473.
 — Reprises 1467, 1472 s.
 — Retrait d'indivision 1408.
 — Retranchement, action 1527.
 — Revenus 1401, 1403.
 — Séparation de biens judiciaire 1443 s.
 — Situation fiscale des époux (L. n° 66-248 du 22 déc. 1966, art. 25).
 — Solidarité Civ. 1418.
 — Survivant, nourriture et logement 1481.
 — Veuve : deuil 1481.
- Communauté universelle. Civ. 1526.**
- Commune. C. des communes (ss. Décr. n° 77-90 du 27 janv. 1977 et 77-240 du 7 mars 1977 [partie L.] et ss. Décr. n° 77-91 du 27 janv. 1977 et 77-241 du 7 mars 1977 [partie R.]).**
 — Action en justice (Comm. L. 133-4 s., 316-1 s.).
 — Assignation N. pr. 692.
 — Biens communaux Civ. 642.
 — Code de l'administration communale [Adm.] (Décr. 22 mai 1957).
 — V. *Code des communes* (préc.).
 — Communauté urbaine, président (crimes et délits) Pr. pén. 681.
 — Créances, prescription (L. n° 68-1250 du 31 déc. 1968).
 — Hypothèque légale Civ. 2121.
 — Magistrats municipaux, accidents, responsabilité [Adm. 70] Comm. L. 121-25, L. 122-17.
 — Maire, crimes et délits Pr. pén. 681.
 — Prescription civile Civ. 2227; (L. n° 68-1250 du 31 déc. 1968).
 — Responsabilité Comm. (ss. D. 77-90 du 27 janv. 1977) L. 133-1 s.
 — Transaction Civ. 2045.
- V. *Biens communaux, Exploit (ajournement), Forêts (bois), Incendie.*
- Communication. V. Commerce (livres de commerce), Prison (prisonnier), Société (droit de communication).**
- Communication de pièces. N. pr. 132 s.**
 — Astreinte 136 s.
 — Communication au ministère public 428 s.
 — Cour d'appel 909.
 — Délai 134.
 — Demande, exceptions, irrecevabilité 74.
 — Juge de la mise en état 765.
 — Obligation 132 s.
 — Pièce détenue par une partie 11, 142; par un tiers, 11, 138 s.
 — Restitution 136.
 — Tribunal de grande instance 753.
 — V. *Exceptions et fins de non-recevoir.*
- Comorientes (ou comourants). Civ. 720-722.**
- Comparution des parties. V. Preuve, Procédure.**
- Comparution immédiate. Pr. pén. 148-2, 393 s. (p. 940).**
- Comparution personnelle et interrogatoire. N. pr. 184 s.**
 — Collectivité publique 197.
 — Confrontation 189, 190.
 — Défenseur, assistance 192.
 — Empêchement 196.
 — Incapable 197.
 — Interrogatoire 189 s.
 — Non-comparution 194, 198.
 — Personne morale 197.
 — Pourvoir du juge 20, 184.
 — Procès-verbal 194 s.
 — Refus de répondre 194, 198.
- Compensation. Civ. 1289 s.**
 — Caution 1294.
 — Cession de créance 1295.
 — Codébiteur solidaire 1294.
 — Conditions 1289 s.
 — Délai de grâce 1292.
 — Effet 1290.
 — Frais 1296.
 — Matière commerciale, demande, compétence Comm. 639.
 — Pluralité de dettes Civ. 1297.
 — Tiers 1298, 1299.
 — V. *Frais et dépens.*
- Compétence administrative. (L. 22 juill. 1889; Ord. 31 juill. 1945 [renvoi]; Décr. 30 sept. 1953; Décr. 28 nov. 1953; Décr. n° 73-682 et 73-683 du 13 juill. 1973).**
 — V. *Conseil d'Etat, Tribunal administratif.*
- Compétence civile (Compétence d'attribution).**
 — Cour d'appel C. o. j. L. 211-1, R. 211-1 s.
 — Cour de cassation L. 111-1 s.
 — Divorce et séparation de corps N. pr. 1070 s., 1141.
 — Montant de la demande N. pr. 34.
 — Pluralité de demandeurs ou de défendeurs 36.
 — Pluralité de prétentions 35.
 — Prorogation de compétence 41.
- Renvoi 96 s.
 — Ressort, taux 34, 37 s.
 — Tribunal de grande instance C. o. j. L. 311-2 s., R. 311-1 s.; brevet d'invention (Décr. n° 68-1098 du 5 déc. 1968); énergie nucléaire, responsabilité (L. n° 68-943 du 30 oct. 1968, art. 17); enregistrement et timbre (L. 24 mai 1951, art. 16); louage (Décr. n° 68-423 du 8 mai 1968); véhicules, responsabilité (L. 31 déc. 1957; C. o. j. R. 311-4 s.).
 — Tribunal d'instance C. o. j. R. 321-1 s.; accidents du travail agricole, Rur. 1181 s.; actions possessoires C. o. j. R. 321-9 (2°); aliments, R. 321-9 (1°); animaux R. 321-7 (1° et 3°); animaux domestiques, garde R. 321-10; arbres, R. 321-7 (1°), R. 321-9 (4° et 6°); association syndicale, servitudes R. 321-9 (16°); bâtiments agricoles R. 321-7 (1°); bétail (alimentation, lésion) R. 321-7 (4°); bien de famille, R. 321-9 (12°); bornage, R. 321-9 (3°); canaux, curage, R. 321-9 (6°); chemin d'exploitation, R. 321-7 (6°); Rur. 92 s.; chemin de fer, colis et bagages, C. o. j. R. 321-8 (3°); comités d'entreprise et délégués du personnel, R. 321-18 (3°); constructions, distance, R. 321-9 (5°); contrat de travail, R. 321-6 (1°); correspondance, R. 321-8 (4°); cours d'eau, R. 321-9 (8°), Rur. 101; créances, recouvrement, R. 321-3, Décr. 72-790 du 28 août 1972; délégués du personnel, élections, C. o. j. R. 321-18 (4°); diffamation, R. 321-8 (2°); distribution par contribution, R. 321-13; divorce (prestations compensatoires) R. 321-14; dommages (champs et récoltes, R. 321-7, 1°; gibier, R. 321-7, 2°; L. 24 juill. 1937); douanes, R. 321-9 (9°); drainage, R. 321-9 (7°); droits de place et de stationnement, R. 321-9 (10°); eaux, R. 321-9 (15°), Rur. 101 (nuisibles), écoulement, R. 321-9 (15°), Rur. 138; utiles, passage, C. o. j. R. 321-9 (15°); élections diverses, R. 321-17 à R. 321-20; exceptions et moyens de défense, R. 321-22; filiation naturelle (subsides), R. 321-14; fossé, curage, R. 321-9 (6°); frais de justice, taxe, art. 6-6°; funérailles, R. 321-12; garde d'enfants R. 321-6 (3°); gibier (dommages), R. 321-7 (2°); habitations à loyer modéré, R. 321-9 (11°); halage (servitude), R. 321-9 (8°); injonction de payer R. 321-3; injure, R. 321-8 (2°);
- jardins familiaux Rur. 957; C. o. j. R. 321-11; listes électorales, R. 321-17 à R. 321-20; louage d'immeuble, R. 321-2, L. 1^{er} sept. 1948, art. 48; L. 2 août 1949; mariage (contribution aux charges), R. 321-14; marins, engagement, R. 321-6 (5°); mines, délégués, R. 321-17 (4°); mineur, autorisation d'ester en justice, R. 321-23; mitoyenneté, R. 321-9 (5°); mutualité, R. 321-19; nourrice, R. 321-6 (3°); offres réelles, R. 321-4; pensions alimentaires (recouvrement direct), R. 321-14 (révision) R. 321-9 (1°); pères de famille (emploi obligatoire), R. 321-2; prise d'eau (servitude d'appui), R. 321-9 (15°); prud'hommes (élections), R. 321-17 (3°); rentes viagères (révision), R. 321-15; réquisitions, R. 321-16; saisie-arrest, R. 321-4 (3°); saisie-brandion, R. 321-4 (1°); saisie conservatoire, R. 321-4 (4°); saisie-exécution, R. 321-4 (2°); saisie foraine, R. 321-4 (5°); saisie-gagerie, R. 321-2; saisie-revendication, R. 321-2, R. 321-4 (6°); salaire différé, R. 321-6 (2°); scellés, R. 321-21; scolarité, frais, R. 321-6 (4°); sécurité sociale, élections, R. 321-18 (5°); semences et engrais (lésion), R. 321-7 (4°); L. 8 juill. 1907; servitudes diverses, R. 321-9; servitudes diverses, R. 321-9; taux du ressort, R. 321-1, art. 1^{er}; téléphonique, servitude de survol, R. 321-9 (13°); titres perdus ou volés (opposition), R. 321-5; transports, colis et bagages, R. 321-8 (3°); travaux, distance, R. 321-9 (5°); tribunaux et chambres de commerce (élections), R. 321-17 (1° et 2°); tribunaux paritaires de baux ruraux (assesseurs, élections), R. 321-17 (5°); véhicules, responsabilité L. 31 déc. 1957; C. o. j. R. 311-4; vente publique d'objets abandonnés ou laissés en gage, R. 321-8 (1°); L. 31 mars 1896; vices rédhibitoires, animaux R. 321-7 (3°); voies de fait, R. 321-8 (2°); voies ferrées, débroussaillage, R. 321-9 (14°); warrant agricole, R. 321-7 (5°).
- Compétence civile (Compétence territoriale). N. pr. 42 s.**
 — Aliments 46.
 — Clause dérogatoire 48.
 — Cour d'appel C. o. j. R. 212-2.
 — Défendeur, lieu de résidence N. pr. 43.
 — Divorce ou séparation de corps N. pr. 1070 s., 1141.

Compétence civile (Compétence territoriale) (suite).

- Mariage, contribution aux charges *N. pr.* 46.
- Matière contractuelle 46; ... délictuelle 46; ... mixte 46; ... réelle immobilière 44.
- Pluralité de défendeurs 42.
- Renvoi 47.
- Successions 45.
- Tribunal de grande instance *C. o. j.* R. 311-6; action personnelle, réelle, mixte *N. pr.* 46; bénéfice de cession *Pr. (anc.)* 899; contrat de travail *N. pr.* 46; fournitures 46; frais et dépens 52; garantie 333, louage 59; nationalité *D.* 74-796 du 23 sept. 1974, art. 2; quasi-délit 46; renvoi, parenté 375; société 43; succession, action entre héritiers 45.
- Tribunal d'instance, *C. o. j.* R. 321-24 à R. 321-30; actions possessoires *R.* 321-26; arbres (élagage) *R.* 321-26; bâtiments agricoles et clôtures (dommages) *R.* 321-26; bien de famille insaisissable *R.* 321-26; bornage *R.* 321-26; canaux et fossés, curage *R.* 321-26; chemins d'exploitation *R.* 321-26; chemin de fer (colis et bagages) *R.* 321-28; constructions et travaux (distance) *R.* 321-26; contrat de travail *R.* 321-25; correspondances et objets recommandés *R.* 321-28; cours d'eau *R.* 321-26; cultures, récoltes et arbres (dommages) *R.* 321-26; drainage *R.* 321-26; eaux utiles et nuisibles *R.* 321-26; funérailles *R.* 321-27; gibier (dommages) *R.* 321-26; habitation individuelle à loyer modéré *R.* 321-26; immeubles *R.* 321-26; louage d'immeuble *R.* 321-26; marins, engagement *R.* 321-25; nourrice *R.* 321-25; pensions alimentaires (révision) *R.* 321-27; plantations, distance *R.* 321-26; règles générales *R.* 321-24; saisies *R.* 321-29; salaire différé *R.* 321-25; scolarité (frais) *R.* 321-25; semences et engrais (alimentation du bétail, lésion) *R.* 321-25; servitudes *R.* 321-26; téléferique (servitude de survol) *R.* 321-26; transporteurs (colis et bagages) *R.* 321-28; vices rédhibitoires (animaux) *R.* 321-25; voies ferrées (débroussaillage) *R.* 321-26; warrants agricoles *R.* 321-30.

Compétence commerciale. *Com.* 631 s.

- Acte de commerce 632, 633.
- Compétence d'attribution *C. o. j.* R. 411-2.
- Compétence territoriale *N. pr.* 48, 43; circonscription (modification) *C. o. j.* R. 411-3; so-

- ciétés (L. 11 juillet 1934).
- Créances commerciales, recouvrement *C. o. j.* R. 411-4.
- Dernier ressort *Com.* 639.
- Marques de fabrique (L. 31 déc. 1964, art. 24 s.).
- Suspension provisoire des poursuites. *V. ce mot.*
- Taux de ressort *C. o. j.* R. 411-2.
- Tribunal de commerce *Com.* 631-638; taux 639.
- Tribunal de grande instance 640.

Compétence pénale.

- Action civile *Pr. pén.* 2 s.
- Action publique 1, 6 s.
- Appel correctionnel 496 s.
- Appel de police 546 s.
- Aviation : crime ou délit à bord (Décr. 30 nov. 1955, art. 8).
- Contravention *Pr. pén.* 518.
- Cour d'assises 231.
- Délit 381.
- Étranger 694.
- Infractions commises à l'étranger 689 s.
- Juge unique *Pr. pén.* 398, 398-1.
- Privilège de juridiction 679 s.; magistrats : (complice) 681; (crime ou délit dans l'exercice des fonctions) 681 s.; (hors des fonctions) 679 s.; officier de police judiciaire 687 s.
- Réhabilitation 790.
- Sûreté de l'Etat. *V. Atteintes à la sûreté de l'Etat.*
- Tribunal correctionnel 381.
- Tribunal de police 521.
- *V. Contrainte par corps, Presse, Tribunaux pour enfants.*

Complainte. *V. Action possessoire.*

Complant. *V. Louage à complant.*

Complicité. *Pén.* 59 s.

- Association de malfaiteurs 267.
- Cas 60, 61.
- Pénalités 59.
- *V. Atteintes à la sûreté de l'Etat.*

Complot. *V. Atteintes à la sûreté de l'Etat.*

Compromis. *N. pr.* 1447 s. *V. Arbitrage.*

- Clause compromissoire. *Civ.* 2061.
- Énonciations *N. pr.* 1448.
- Établissements publics *Civ.* 2060.
- Forme *N. pr.* 1448.
- Interdiction *Civ.* 2060.

Comptabilité publique.

- Billets : compétence *Com.* 634; présomption 638.
- Comptable public. *V. Fonctionnaire public (forfaiture).*
- Privilège du Trésor. *V. Trésor public.*

Compte.

- Absence *Civ.* 125.
- Administration légale 389.
- Curateur à succession vacante 813.
- Mandat 1993.
- Reddition *N. pr.* 1268 s.
- Tutelle *Civ.* 489 s.

Compte en banque. *V. Femme mariée.*

- Prescription (L. 77-4 du 3 janv. 1977).

Compulsaire. *N. pr.* 138 s.

Concession. *V. Domaine de l'Etat.*

Concession immobilière. (Décr. n° 73-1023 du 8 nov. 1973) *C. urb.*, art. L. 222-1 et L. 222-2.

Concierges et employés d'immeubles. *Trav.* L. 771-1 s.

Conciliation. *N. pr.* 127 s.

- A l'audience 767, 768.
- Conflits collectifs du travail *Trav.* L. 523-1 s. (pénalités L. 532-1, R. 532-1 s.).
- Divorce et séparation de corps *N. pr.* 1074, 1108.
- État, département, commune, mémoire préalable (L. 10 août 1871). — *V. C. adm.*
- Mission du juge *N. pr.* 21.
- Procès-verbal 130; 131.
- Saisie-arrest *Pr. (anc.)* 566.
- Tribunal d'instance *N. pr.* 830 s.
- *V. Divorce, Prud'hommes, Travail (conflits collectifs).*

Conclusions.

- Avocat *N. pr.* 753, 780, 783, 815 s.
- Avoué 909, 913, 961 s.
- Cour d'appel 961 s.
- Ministère public 431, 800.
- Tribunal de grande instance 815 s.; irrecevabilité 783.

Concordat. *V. Faillite, règlement judiciaire.*

Concours. *V. Fraudes.*

Concours à la justice. *Civ.* 10.

Concubine. *V. Adultère.*

Concurrence.

- Amélioration (L. n° 73-1193 du 27 déc. 1973, art. 37 s.).

Concussion. *V. Fonctionnaire public.*

Condition. *V. Disposition à titre gratuit, Obligations.*

Conditions de travail.

- Agence pour l'amélioration *Trav.* L. 200-5 s.
- Comités d'entreprise, attributions L. 437-1 s.
- Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail L. 236-1 s. *V. ce mot.*
- Dockers L. 743-1.
- Droit d'expression des salariés L. 461-1 s.
- Sécurité du travail L. 231-3-1, L. 231-3-2, L. 241-10-1.
- Travail par équipes successives L. 231-3-2.

Conducteur de navire. *V. Courtier (courtier interprète).*

Confirmation. *V. Appel civil, Preuve.*

Confiscation. *Pén.* 11.

- *V. Armes, Contrefaçon, Crimes et délits contre la sûreté de l'Etat, Fonctionnaire public (corruption), Peine.*

Conflit. (L. 20. avr. 1932). *V. Tribunal des conflits.*

Conflit collectif du travail. *V. Travail (conflits collectifs), Arbitrage, Conciliation.*

Conflit de juridictions. *V. Conflit, Règlement de juges.*

Conflit de lois. *Civ.* 3.

- Divorce, séparation de corps 310.
- Filiation, établissement 311-14 s.

Confrontation. *N. pr.* 189, 190.

Confusion. *Civ.* 1300 s.

- Caution 1301.
- Codébiteur solidaire 1301.
- Condition 1300.
- Effet 1300.

Confusion des peines. *Pén.* 5.

Congé (droits de). *V. Avaries.*

Congé d'éducation ouvrier. *Trav.* L. 225-6, L. 451-1.

Congé pour événements familiaux. *Trav.* L. 226-1.

Congé de formation. *Trav.* L. 225-1 s.

Congé de maternité. *Trav.* L. 122-26, R. 152-3.

- Arrêt de travail L. 224-1, R. 262-7.

Congé parental d'éducation. *Trav.* L. 122-18-1 s.

Congé payé. *V. Travail.*

Congé postnatal. *Trav.* L. 122-28.

Congédiement. *V. Contrat de travail, Marine marchande (capitaine de navire, marin).*

Congrégation. (L. 1^{er} juill. 1901, art. 13 s.; L. 8 avr. 1942).

- Tutelle administrative, dons et legs (Décr. n° 66-388 du 13 juin 1966).

Conjoint.

- Artisans et commerçants (L. n° 82-596 du 10 juill. 1982).
- Salarié du chef d'entreprise *Trav.* L. 784-1.

Conjoint survivant. *V. Absence, Donation entre époux, Succession.*

Connaissance. *V. Affrètement.*

Connexité. *N. pr.* 101 s.

- *V. Délit, Exceptions et fins de non-recevoir (renvoi), Règlement de juges.*

Conseil. *V. Cour d'assises (avocat), Procédure pénale (instruction préparatoire).*

Conseil d'administration. *V. Société (administration).*

Conseil d'Etat. (Ord. 31 juill. 1945 [renvoi]).

- Avocat (L. 22 juill. 1889, art. 61; Décr. 30 sept. 1953, art. 11).
- Compétence (L. 22 juill. 1889, art. 57 s.; Décr. 30 sept. 1953, art. 2 et 4; Décr. 28 nov. 1953, art. 1^{er} s.).

Conseil de famille. *Civ.* 407 s.; *N. pr.* 1219 s., 1224 s.

- Apport d'immeubles en société 1271 s.
- Comparution *Civ.* 412.
- Composition 407.

- Convocation 410, 411.
- Délibération 412 s.; *N. pr.* 1220 s.; homologation, anciennes dispositions, application (L. n° 64-1230 du 14 déc. 1964, art. 11); nullité *Civ.* 416; quorum 414.
- Délibération sans réunion 413.
- Désignation 407 à 409.
- Destitution 441, 443, 444, 446.
- Dispositions transitoires (L. n° 64-1230 du 14 déc. 1964, art. 8 s.).
- Exclusion *Civ.* 441, 443, 444, 446.
- Excuses 434, 437.
- Incapacité 441, 442.
- Majeur protégé *N. pr.* 1249.
- Nullité *Civ.* 416.
- Partage amiable *N. pr.* 1231.
- Présidence *Civ.* 415.
- Recours *N. pr.* 1221 s.; appel 1229; dépens et dommages-intérêts 1226; procédure 1227; répertoire 1225.
- Récusation *Civ.* 441, 445, 446.
- Remplacement 407.
- Représentation 412.
- Réunion 411 s.; mineur, assistance 415; présence 412; représentation 412.
- Séances *N. pr.* 1219.
- *V. Tutelle.*

Conseil judiciaire. *Civ.* 513 s.

- Capacité 499, 513.
- Décès 504.
- Demandes 514.
- Effets *Civ.* 502; *Pr.* 896.
- Mainlevée *Pr.* 897.
- Ministère public *Civ.* 515.
- Nomination 499.
- Nullités 502-504.

Conseils juridiques.

- Actes de commerce, interdiction (L. 71-1130 du 31 déc. 1971, art. 56).
- Alsace et Lorraine (L., art. 80).
- Assurance (L., art. 59).
- Conditions à remplir (L., art. 54).
- Consultation (L., art. 67, 75) Décr. 72-785 du 25 août 1972).
- Démarchage (L., art. 75; Décr. 72-785 du 25 août 1972).
- Diplômes (L., art. 54).
- Dispositions transitoires (L., art. 61).
- Étrangers (L., art. 55, 64).
- Garantie financière (L., art. 59).
- Honoraires (L., art. 70).
- Liste (L., art. 54, 57).
- Pénalités (L., art. 73).
- Pratique professionnelle (L., art. 54, 61).
- Publicité (L., art. 75; Décr. 72-785 du 25 août 1972).
- Radiation (L., art. 60).
- Rédaction d'actes (L., art. 67, 75; Décr. n° 72-785 du 25 août 1972).
- Sociétés civiles professionnelles (L., art. 58).
- Sociétés existantes (L., art. 62, 63, 68).
- Territoires d'outre-mer (L., art. 81).
- Titre, protection (L., art. 74).
- Unification avec la profession d'avocat (L., art. 78).

Conseil de prud'hommes. *V. Prud'hommes.*

- Conseil supérieur de la magistrature.** V. *Constitution et pouvoirs publics*.
- Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels.** *Trav.* L. 231-3.
- Conseil supérieur de la prud'homie.** *Trav.* L. 511-4.
- Conseil de surveillance.** V. *Société en commandite par actions*.
- Conseil de tutelle.** V. *Tutelle*.
- Conservateur des hypothèques.** V. *Hypothèque*.
- Consignment.** V. *Paiement*.
- Constatations.**
— Juge N. pr. 179 s.
— Technicien 249 s.
- Constitution d'avocat.** N. pr. 751, 755 s., 784, 814, 816.
— Délai 755.
— Notification 814.
— Remise au secrétariat-greffier 816.
— V. *Procédure civile, Tribunal de grande instance*.
- Constitution d'avoué.** N. pr. 899, 901, 903 s., 920, 921, 923, 960, 962.
— Dénonciation 960.
— V. *Cour d'appel*.
- Constitution de nouvel avoué ou avocat.** V. *Reprise d'instance*.
- Constitution de partie civile.** V. *Partie civile, Procédure pénale*.
- Constitution et pouvoirs publics.**
— Conseil supérieur de la magistrature (Constit. 4 oct. 1958, art. 64).
— Crimes et délits contre la Constitution Pén. 109 s.
— Immunité parlementaire Pén. 121; (Constit. 4 oct. 1958, art. 26).
— Loi, domaine (Constit. 4 oct. 1958, art. 34).
— Séparation des pouvoirs Civ. 5; (Décr. 22 déc. 1979, Décr. 16 fruct. an III).
- Construction.** Civ. 552 s.; C. constr. et hab. [Constr.], p. 911 et 918.
— Accession. V. *propriété*.
— Bail à construction. — V. *ce mot*.
— Bonne foi 555.
— Compétence C. o. j. R. 321-9 (5°).
— Distance Civ. 674.
— Emprunteurs, protection (L. 79-596 du 13 juill. 1979, renvoi).
— Immeuble à construire. V. *Vente d'immeuble à construire*.
— Matériaux d'autrui Civ. 554.
— Promotion immobilière, contrat Civ. 1831-1 s. — V. *ce mot*.
— Propriété Civ. 552, 553.
— Responsabilité du constructeur d'ouvrage Civ. 1792 à 1792-6.
— Sociétés. V. *Société d'attribution, Société civile de vente d'immeubles*.
— Sol d'autrui Civ. 555.
— V. *Bail à construction, Maison individuelle, Responsabilité des constructeurs, Servitudes (mitoyenneté), Vente à terme, Vices de construction*.
- Consultation.**
— Avocat, cabinet (Décr. n° 72-468 du 9 juin 1972, art. 92).
— Démarchage et publicité (L. n° 71-1130 du 31 déc. 1971, art. 75; Décr. n° 72-785 du 25 août 1972).
— Incapacités (L. n° 71-1130 du 31 déc. 1971, art. 67).
— Technicien N. pr. 256 s.
— V. *Requête civile*.
- Contentieux administratif.**
— Recours, délais (Décr. n° 65-29 du 11 janv. 1965).
- Contradiction.** N. Pr. 14 s.
— Principe, obligation du juge 16.
- Contrainte.** Pén. 64.
- Contrainte par corps.** Pr. pén. 749 s.
— Cas 749.
— Caution 759.
— Cessation 759.
— Commandement 754.
— Contravention Pén. 467.
— Détention, régime Pr. pén. 761.
— Durée 750; réduction 751 s.
— Effets 762.
— Époux 753.
— Exécution 755 s.
— Insolvable 752.
— Mineur de 18 ans 751.
— Nouvelle contrainte 760.
— Septuagénaires 751.
- Contrariété d'arrêts.** V. *Cassation, Révision (cas)*.
- Contrats et conventions.** Civ. 1101 s.
— Action résolutoire 1184.
— Bonnes mœurs 6.
— Capacité 1123 s.
— Cas fortuit 1148 s.
— Cause 1131 s.
— Clause pénale 1226 s. V. *ce mot*.
— Consentement 1109 s.; nullité 1117; vices 1109 s.
— Contrat aléatoire 1964 s. V. *Jeu- pari, Rente viagère*.
— Contrat de bienfaisance 1105.
— Contrat commutatif 1104.
— Contrat indexé (O. 30 déc. 1958, art. 79).
— Contrat synallagmatique 1102.
— Contrat à titre gratuit 1105.
— Contrat à titre onéreux 1106.
— Contrat unilatéral 1103.
— Crainte, révérencielle 1114.
— Créancier : action du débiteur 1166; action paulienne 1167.
— Dol 1116.
— Effets 1134 s.; effet relatif 1165 s.
— Erreur 1110.
— Force majeure 1148.
— Indexation (O. 30 déc. 1958, art. 79).
— Inexécution Civ. 1146 s.
— Intérêt 1124, 1125.
— Interprétation 1156.
— Lésion 1118. V. *rescision*.
— Livraison 1136 s.
— Majeur protégé 1124 s.
— Mineur 1124, 1125. V. *rescision*.
— Mise en demeure 1146.
— Objet 1126 s.; donner 1136 s.; faire, ne pas faire 1142.
— Ordre public 6.
— Peine, modération 1152, 1231.
- Portefort 1120.
— Rescision : majeur 1313; mineur 1305 s., 1308.
— Résolution 1184.
— Retard 1147.
— Stipulation pour autrui 1119 s.
— Tiers 1165 s.
— Violence 1111 s.
— V. *Guerre de 1939*.
- Contrat d'entreprise.** Civ. 1787 s.; *Trav.* L. 123-1.
— Devis et marchés Civ. 1787 s.; *Trav.* L. 123-1.
— Responsabilité Civ. 1792 à 1792-6.
— Retenues de garantie (L. 71-584 du 16 juill. 1971).
— Sous-traitance (L. 75-1334 du 31 déc. 1975).
- Contrat à la grosse.** V. *Prêt à la grosse*.
- Contrat de mariage.** Civ. 1387 s.
— Autorité parentale 1388.
— Clause commerciale 1390 s.
— Conseil judiciaire 1399.
— Contre-lettre 1396, 1397.
— Conventions permises 1387; en vue de liquidation 1397-1.
— Conventions prohibées 1388 s.
— Coutume 1390.
— Époque 1394.
— Forme 1394.
— Immutabilité 1395.
— Liquidation, convention 1397-1.
— Mineur 1398.
— Modification 1396, 1397.
— Puissance maritale 1388.
— Puissance paternelle 1388.
— Régime matrimonial adoption 1391; changement (homologation) N. pr. 1300 s.; choix Civ. 1387; femme mariée, présomption 1381; régime légal 1400 s.
— Succession 1389 s.
- V. Commerçant, Donation par contrat de mariage.**
- Contrat préliminaire.** C. constr. et hab. [Constr.], p. 911 (L) et 918 (R).
— Cession de parts de sociétés d'attribution Constr. L. 212-11.
— Vente d'immeuble à construire L. 261-15 s., R. 261-25 s.
- Contrat de solidarité.** *Trav.* L. 351-5.
— Collectivités locales (O. n° 82-108 du 30 janv. 1982, renvoi).
- Contrat de transport (terrestre).**
— Voiturier Civ. 1782 s.; privilège 2102-6°; registres 1786; responsabilité, objets 1782 s.
- V. Transports.**
- Contrat de travail.** *Trav.* L. 120-1 s.
— Accidents du travail (salariés victimes) L. 122-32-1 s.
— Annonces antifamiliales (L. 15 juill. 1942).
— Apprentissage *Trav.* L. 117-1.
— Artistes L. 762-1.
— Certificat de travail L. 122-16 : pénalités R. 152-1, remise R. 517-3.
— Candidats (salariés) au Parlement L. 122-24-1 à L. 122-24-3.
- Cessation d'entreprise L. 122-12.
— Changement d'employeur L. 122-12.
— Compétence C. org. jud. R. 321-6 (1°); *Trav.* L. 511-1; clause attributive (note ss. *Trav.* L. 121-2).
— Concierges *Trav.* L. 771-1 s.
— Congés annuels L. 223-1 s.; caisse de congés payés L. 223-16 s.; durée L. 223-2 à L. 223-10; indemnités L. 223-11 s.
— Congés de formation de cadres et d'animateurs pour jeunesse L. 225-1 s.
— Congés pour événements familiaux L. 226-1.
— Congé de maternité ou d'adoption (résiliation contrat) L. 122-28.
— Congé parental d'éducation L. 122-28-1 s.
— Contrat de travail à salaire différé (Décr. L. 29 juill. 1939, art. 63 s.). V. *Succession (partage-exploitations agricoles)*.
— Contrôle de l'emploi *Trav.* L. 321-1 s., L. 361-1, R. 362-1.
— Décès de l'ouvrier Civ. 1795, 1796.
— Définition Civ. 1710.
— Discrimination Pén. 416.
— Durée Civ. 1780; *Trav.* L. 122-1 s. V. *rupture*.
— Durée déterminée L. 122-1 à L. 122-3-5.
— Élection parlementaire L. 122-24-1 s.
— Enregistrement L. 121-2.
— Essai L. 122-4, L. 122-5.
— Femmes en couches L. 122-25 s. (pénalités R. 152-3); repos L. 224-1 s.
— Formes L. 121-1.
— Gens de maison L. 771-1 s.
— Grève L. 521-1 s.
— Grossesse L. 122-25 s., L. 224-1, R. 152-3.
— Heures supplémentaires L. 212-5 s.; agriculture Rur. 992 s.; pénalités R. 261-3 s., repos compensateur *Trav.* L. 212-5-1.
— Journalistes L. 761-2.
— Licenciement : agents publics L. 122-11; anciens L. 122-10, L. 122-14-6, L. 122-14-8; cause L. 122-14 s.; cessation d'activité L. 122-12; changement d'employeur L. 122-12; concierges L. 771-3; convocation préalable L. 122-14; délai-congé L. 122-6 s. (point de départ L. 122-14-1); délégué du personnel (V. *ce mot*); délégué syndical L. 412-15, L. 461-2; dommages-intérêts L. 122-14-4; essai L. 122-4; faute (employeur L. 122-14-3, L. 122-14-6), (salarié L. 122-6, L. 122-8, L. 122-9); femmes en couches L. 122-25 s., R. 152-3; filiale étrangère L. 122-14-8; grossesse L. 122-25 s., R. 152-3; indemnité de licenciement L. 122-9 s.; ... de préavis L. 122-8; journalistes L. 761-4 s.; licenciement abusif L. 122-14-6; ... collectif L. 122-14-5; ... irrégulier L. 122-14-4; ... pour motif économique L. 122-14-5; notification L. 122-14-1; pluralité d'employeurs L. 122-14-7; racisme Pén. 416; réintégration L. 122-14-4; représentants de commerce L. 751-5 s.; représentants du personnel L. 231-8, L. 420-22 s., L. 436-1 s. (pénalités L. 462-1, L. 463-1).
— Maladie professionnelle (salariés victimes) *Trav.* L. 122-32-1 s.
— Mannequins L. 763-1.
— Marins L. 742-1 s.; compétence C. org. jud. R. 321-6 (5°).
— Maternité L. 122-25 s., L. 224-1, R. 152-3.
— Mensualisation L. 143-2.
— Parlementaires (salariés candidats ou élus) L. 122-24-1 à L. 122-24-3.
— Placiers L. 751-5 s.
— Racisme Pén. 416.
— Règles L. 122-14 s.
— Règlement intérieur L. 122-33 s.; amendes L. 122-39 s.; pénalités L. 152-1, R. 152-4, R. 362-1.
— Rémunération, égalité L. 140-2 s.; pénalités R. 154-0.
— Repos compensateur L. 212-5-1.
— Représentants. V. *voyageurs*.
— Réservistes L. 122-21.
— Résiliation Civ. 1780; V. *concierges, journalistes*.
— Rupture. V. *durée, licenciement*.
— Salaire *Trav.*, L. 140-1 s.; accord collectif L. 132-3; acomptes L. 143-2, L. 144-2; agriculture Rur., art. 986 s.; apprentis *Trav.* L. 117-10; avances L. 144-1 s.; avantage en nature, boissons alcooliques L. 142-5, L. 232-3; bulletin de paie L. 143-3 s., R. 143-2 (pénalités R. 154-3); cession L. 145-1 s., R. 145-1 s.; compensation L. 144-1; égalité entre hommes et femmes L. 140-2 s. (pénalités R. 154-0); enfants L. 211-4 (pénalités L. 261-1); femme mariée L. 146-1; garantie en cas de faillite L. 143-11-1 s.; indexation sur le S.M.I.C., interdiction L. 141-9; mensualisation L. 143-2, L. 143-15; minimum garanti L. 141-8; mutilés de guerre L. 323-5; paiement L. 143-1, R. 143-1 (pénalités R. 154-3); périodicité L. 143-2; pénalités L. 154-1, R. 154-0 s.; pourboires L. 147-1 s. (pénalités R. 154-3); prescription Civ. 2271, 2272, 2277; *Com.* 433, 433-1; *Trav.* L. 143, 14 (marins, *Com.*, art. 433-1; travailleurs à domicile L. 721-18); primes, Arr. 7 janv. 1946, [c. *trav.*]; prime de transport L. 142-3 s. (pénalités, R. 154-2); prix de façon, industrie textile L.

Contrat de travail (suite).
 722-1 s., L. 792-2, R. 792-2; rémunération mensuelle minimale L. 141-10 s. (pénalités R. 154-1); retenues L. 144-1 s. (pénalités L. 154-1); travailleurs à domicile L. 721-9 s., L. 721-18; travailleurs handicapés L. 323-25.
 — Service national L. 122-18 s.; (pénalités) R. 152-2.
 — Suspension L. 122-10; accident du travail L. 122-32-1 s.; congé parental L. 122-28-1 s.; mandat parlementaire L. 122-24-1 s.; femmes en couche et mères adoptives L. 122-25 s., L. 122-28-1 s., L. 224-1.
 — Temps partiel L. 212-4-2 à L. 212-4-3.
 — Timbre L. 121-2.
 — Travail clandestin L. 324-9 s.; départements d'O.M. L. 832-3; pénalités L. 362-3, R. 362-3.
 — Travail temporaire L. 124-4 s. (pénalités L. 152-2 s., R. 152-5).
 — Travail à temps partiel L. 212-4-2 s.
 — Travailleur étranger (période d'emploi illicite) L. 341-6-1 s.
 — Voyageurs et représentants de commerce L. 751-1 s. (pénalités L. 795-1, R. 795-1).
 — V. *Convention collective de travail, Privilèges, Saisie-arrest, Salaire minimum de croissances.*
Contravention. Pén. 454 s., R. 25 s.
 — Abandon d'instruments, d'armes ou de machines R. 26-7°.
 — Affichage, décence R. 38-9°; jugement 471.
 — Aide, refus, R. 30-12°.
 — Aliénés, divagation R. 30-7°, R. 34-2°.
 — Amende 464: montant 466, restitution 54, 468; taux, élévation (L. 24 mai 1946; 25 sept. 1948; 14 avr. 1952, art. 70; Décr. n° 72-473 du 12 juin 1972). — V. C. pén.
 — Amendes, procédure simplifiée, Pr. pén. 524 s.
 — Amende forfaitaire Pr. pén. 529 et 530.
 — Animaux: corps dur, jet R. 34-3°; divagation R. 30-7°, R. 34-2°; mauvais traitements R. 38-12°; terrain cultivé, passage, R. 26-14°, R. 30-9°.
 — Attentats aux mœurs, R. 24-1 s.
 — Atroupement, R. 34-8°.
 — Ban de vendanges ou autres R. 30-1°.
 — Bestiaux, abandon, appréhension, R. 34-9°; pâturage sur le terrain d'autrui, R. 34-10°. V. *animaux.*
 — Camping, R. 30-2°.
 — Caravane, R. 30-2°.
 — Cheminées, R. 26-1°.
 — Chiens, excitation R. 30-7°.
 — Classes: première classe R. 26 s.; deuxième classe R. 30 s.; troisième classe 479 s.; quatrième classe, R.

38, R. 39; cinquième classe R. 40, R. 41.
 — Clôtures, dégradation R. 38-5°.
 — Confiscation 470, R. 27, R. 32.
 — Corps dur, jet R. 30-8°, R. 34-3°, R. 38-1°; emprisonnement R. 31.
 — Coups et blessures R. 40-1° et 4°.
 — Décence: affichage, R. 38-9°; envoi d'objets, R. 38-10°.
 — Déchets, abandon R. 40-15°.
 — Définition Pén. 1; Pr. pén. 521.
 — Détritus, abandon R. 30-14°.
 — Devin: amende Pén. R. 34-7°; confiscation R. 36-2°; emprisonnement R. 35-4°.
 — Dommages aux propriétés mobilières R. 38-6°.
 — Eaux d'irrigation R. 38-8°.
 — Éclairage R. 26-3° et 4°.
 — Édifices, défaut d'entretien R. 34-4°.
 — Emprisonnement (non-cumul) Pén. 5.
 — Feu d'artifice R. 26-2°, R. 27, R. 28.
 — Fossés, dégradation R. 38-5°.
 — Four R. 26-1°.
 — Grappillage R. 26-10°, R. 28, R. 29.
 — Immondices: abandon, dépôt R. 30-14°; propriété d'autrui R. 30-8°, R. 31; voie publique R. 26-12°.
 — Incendie, R. 38-4°.
 — Inscriptions sur immeubles R. 38-2° et 3°.
 — Jeu, voie publique R. 30-5°, R. 32; récidive R. 33.
 — Loterie R. 30-5°, R. 32, R. 33.
 — Maraudeur R. 26-9°, R. 26-10°, R. 28, R. 38-7°.
 — Matériaux: abandon, dépôt R. 40-15°; éclairage R. 26-4°.
 — Monnaie nationale, refus R. 30-11°.
 — Ordures R. 26-16°.
 — Passage sur terrain cultivé: animaux R. 26-14°, R. 30-9°; personnes R. 26-13°, R. 30-9°.
 — Pâturage sur terrain d'autrui R. 34-10°.
 — Peines 464 s.
 — Photographie filmée R. 34-14°.
 — Pièces d'artifice R. 26-2°.
 — Procédure simplifiée 524 s.; R. 42 s.
 — Propriété communale, atteinte R. 34-12°. V. *immondices.*
 — Prospectus sur voie publique R. 38-13°.
 — Prostitution R. 24-1 s.
 — Ramonage R. 26-1°.
 — Râtelage R. 26-10°, R. 28, R. 29.
 — Récidive, 474, 475, R. 29, R. 33, R. 37, R. 39, R. 41.
 — Règlement administratif, R. 26-5°.
 — Restitution, 469.
 — Rixes R. 38-1°.
 — Secours, refus R. 30-12°.
 — Service, refus R. 30-12°.
 — Tapage injurieux ou nocturne R. 34-8°, R. 35-5°.
 — Taux des amendes (Décr. n° 72-473 du 12 juin 1972).

— Usine à feu R. 26-1°.
 — Vente à la sauvette R. 38-14°, R. 39-1.
 — Vente par envois forcés R. 40-12°.
 — Violences légères, R. 38-1°.
 — Voies de fait R. 38-1°.
 — Voie publique: dégradation R. 34-11°; éclairage R. 26-3° et 4°; embarras R. 26-4°, 6° et 7°, R. 27, R. 34-4°; enlèvement R. 34-12°; nettoyage R. 26-3°; petite voirie R. 26-5°; usurpation R. 34-11°.
 — Voiture publique R. 30-4°, R. 31.
 — Vol de récolte R. 38-7°.
 — V. *Peine* (amende, circonstances atténuantes), *Procès-verbal, Tribunal de police.*
Contredit. N. pr. 80 s.
 — Amende civile 88.
 — Cas 80, 94.
 — Date d'audience 84.
 — Délai 82.
 — Évocation 89 s.
 — Frais, charge 88.
 — Incompétence relevée d'office 94.
 — Motivation 82.
 — Notification 83.
 — Notification d'arrêt 87.
 — Observations 83.
 — Pourvoi en cassation 87.
 — Remise au secrétariat 82.
 — Renvoi 86.
 — V. *Distribution par contribution, Exceptions et fins de non-recevoir, Ordre.*
Contrefaçon.
 — Billet de banque Pén. 133, 139; détention 144-1; imitation 144.
 — Clefs 398, 399.
 — Effets publics 140.
 — Habilleme et parure (L. 12 mars 1952).
 — Marque de l'Etat Pén. 142, 143.
 — Marques de fabrique, de commerce ou de service Pén. 422 s.
 — Marteau de l'Etat 140, 141.
 — Monnaie étrangère. V. *Fausse monnaie.*
 — Poinçon de garantie 140, 141.
 — Propriété littéraire ou artistique. V. *Propriété littéraire et artistique.*
 — Sceau de l'Etat 139 s.
 — Timbre d'amende forfaitaire Pén. 142-5° et 144-7°.
 — Timbre de l'Etat 140, 141.
 — Timbre-poste 142; timbre oblitéré, usage et vente 144.
 — Titres, valeurs mobilières 144.
 — V. *Fausse monnaie, Propriété industrielle.*
Contre-lettre. V. Contrat de mariage, Officier public ou ministériel, Preuve.
Contribution. V. Avaries (jet), Distribution par contribution.
Contributions directes.
 — Refus collectif de l'impôt (Décr. 6 avr. 1950, art. 1839).
 — V. *Privilège* (Trésor public).

Contributions indirectes.
 — Procès-verbal (Décr. 6 avr. 1950, art. 1865).
 — V. *Faux incident.*
Contrôle d'identité. Pr. pén. 78-1 à 78-5 (p. 940).
 — Enquête de flagrant délit Pr. pén. 61.
Contrôle judiciaire. Pr. pén. 137 s.
 — Chambre d'accusation 141-1, 141-2.
 — Cautionnement 142 s.; affectation 142; provision versée à la victime 142-1; restitution 142-2, 142-3.
 — Conditions 138.
 — Juridiction de jugement 141-1, 141-2, 143.
 — Mainlevée 140.
 — Matière criminelle 196-2 s.
 — Obligations 138 s.; modifications 139; non-respect, sanctions 141-2.
 — Ordonnances du juge d'instruction 139; appel 501; notification 141; signification 141.
 — Ordonnance de prise de corps 215-1.
 — Saisine directe 397, 397-1 s.
Contumace. Pr. pén. 627 s.
 — Biens, actes de disposition (L. n° 70-1321 du 31 déc. 1970).
 — Cas 627.
 — Cassation, pourvoi 636.
 — Coaccusés 637.
 — Condamnation, 632; publicité 634; Pén. 28.
 — Confiscation 639.
 — Contumax, retour, arrestation Pr. pén. 639.
 — Déchéances 635.
 — Excuse 630 s.
 — Frais 641.
 — Jugement 629 s.
 — Ordonnance de prise de corps 627.
 — Pourvoi en cassation 636.
 — Publicité 628, 634, 641.
 — V. *Chambre d'accusation.*
Convention. V. Contrats et conventions.
Conventions collectives de travail. Trav. L. 131-1 s.
 — Actions en justice L. 135-4 s.
 — Adhésion L. 132-9, L. 132-15 s., L. 132-25, L. 135-1.
 — Affichage L. 135-7; pénalités R. 153-1.
 — Agriculture L. 131-2, L. 131-3.
 — Application L. 135-1 s.; inspection du travail, contrôle L. 611-1.
 — Champ d'application L. 131-1, L. 132-5, L. 132-11, L. 132-14 s.
 — Clauses dérogatoires aux lois et règlements L. 132-4, L. 132-26, L. 153-1; temps de travail L. 212-2.
 — Commission nationale de la négociation collective L. 136-1 s.
 — Communication au personnel L. 135-7 s.
 — Contenu L. 132-1, L. 132-17; conventions étendues L. 133-5 s.; mensualisation L. 143-2; salaires L. 141-9, L. 142-5, R. 153-2.
 — Contrat individuel, intégration L. 135-2.
 — Convention de branche L. 132-11 s.
 — Convention d'entreprise L. 132-19 s.
 — Définition L. 132-1.

— Démission de l'employeur L. 135-1, L. 135-7.
 — Dénouciation L. 132-8, L. 132-14.
 — Dépôt L. 132-10.
 — Durée L. 132-6.
 — Effets L. 135-1 s.; sanction L. 153-1.
 — Élargissement L. 133-12 s.; sanction L. 153-1.
 — Entrée en vigueur L. 132-10.
 — Entreprises publiques L. 131-2, L. 134-1 s.
 — Exécution L. 135-3 s.
 — Extension L. 133-1 s., L. 153-1; clauses obligatoires L. 133-5; procédure L. 133-8 s.; publicité L. 133-14; suppression L. 133-16.
 — Forme L. 132-2.
 — Informations fournies aux négociateurs L. 132-12, L. 132-22.
 — Interprétation, commissions paritaires L. 132-17.
 — Marins L. 742-2.
 — Modification de la situation juridique de l'employeur L. 132-8.
 — Négociation: conventions étendues L. 133-1 s.; organismes habilités L. 132-2 s., L. 411-17.
 — Négociation annuelle obligatoire: branche L. 132-12; entreprise L. 132-27 s.; sanction L. 153-2.
 — Pénalités L. 153-1 s., R. 153-1 s.
 — Publication L. 133-14.
 — Renouvellement L. 132-7.
 — Révision L. 132-7.
 — Salaires, clauses L. 132-12, L. 132-24, L. 132-27, L. 133-10, L. 141-9, R. 153-2.
 — Syndicats: droit d'opposition L. 132-26; habilitation L. 132-3; négociation, monopole L. 411-17; représentativité L. 133-2 s.
 — Violation, actions en justice L. 135-4 s.
 — V. *Accords collectifs.*
Conventions internationales. V. listes ss. art. 1042 ancien c. pr. civ.; art. 75, 137 c. pr. pén.; art. 122, 425 et 462 c. pén.
Conversion de saisie. V. Saisie immobilière.
Conversion de la séparation de corps en divorce. V. Séparation de corps.
Coopération. V. Société coopérative.
Coopératives (d'administration ou d'entreprise).
 — Ventes directes (L. n° 79-1193 du 27 déc. 1973, art. 48).
Copartageant. V. Privilège.
Copie. V. Preuve (acte authentique).
Copie de lettres. V. Commerçant (livres de commerce).
Copie de pièces.
 — Actes et registres N. pr. 1435 s.
 — Saisie-exécution Pr. 583.
 — Saisie immobilière 673.
Copie de titre. V. Preuve.
Copropriété. (L. n° 65-557 du 10 juill. 1965; Décr. n° 67-223 du 17 mars 1967).

Copropriété (suite).

- Actions en justice (L. 10 juill. 1965, art. 15, 42; Décr. 17 mars 1967, art. 46 s.); autorisation du syndic (Décr., art. 55); compétence (Décr., art. 60, 62); mandataire *ad hoc* (Décr., art. 56); procédure (Décr., art. 46 s.).
- Addition de locaux privés (L. 10 juill. 1965, art. 35, 39).
- Administrateur provisoire (L., art. 18; Décr., art. 47, 49).
- Améliorations (L., art. 30 s., 39).
- Assemblée générale (L., art. 17, 22 s.; Décr., art. 7 s.); assemblée spéciale (L., art. 23; Décr., art. 20); bureau (Décr., art. 15); convocation (Décr., art. 8 s., 50); feuille de présence (Décr., art. 14); mandataire (L., art. 22); ordre du jour (Décr., art. 13); procès-verbal (Décr., art. 17).
- Charges : répartition (L., art. 10 s.); révision (L., art. 11 s.; Décr., art. 52 s.).
- Conseil syndical (L., art. 17; Décr., art. 22 s., 48).
- Décisions (L., art. 17, 24 s.); contestation (L., art. 42; Décr., art. 18); double majorité (L., art. 26; Décr., art. 16); majorité simple (L., art. 24 s.; Décr., art. 16); vote (L., art. 22 s.).
- Définition (L., art. 1^{er}).
- Droits accessoires, définition (L., art. 3); exercice (L., art. 37).
- État descriptif de division (L., art. 8, 18; Décr., art. 2 s.).
- Hypothèque légale (L., art. 19).
- Indemnités aux copropriétaires (L., art. 36).
- Lot : mutation à titre onéreux (L., art. 20; Décr., art. 5 s., 57); privilèges et hypothèques *Civ.* 2148-1; quote-part dans les parties communes (L., art. 5).
- Notifications et mises en demeure (Décr., art. 63 s.).
- Parties communes (L., art. 3 s.); définition (L., art. 3); droits accessoires (L., art. 3, 37); quote-part des lots (L., art. 5).
- Parties privatives, définition (L., art. 2).
- Privilège (L., art. 19); *Civ.* 2148-1.
- Reconstruction (L., art. 38 s.).
- Règlement de copropriété (L., art. 8, 14, 22, 28; Décr., art. 1^{er} s.); publication (L., art. 13).
- Saisie immobilière : commandement *Civ.* 2217; privilèges et hypothèques 2148-1.
- Sociétés de construction (L. n° 71-579 du 16 juill. 1971).
- Surélévation (L. 10 juill. 1965, art. 35).
- Syndic : désignation (L., art. 17; Décr., art. 28, 46); empêchement ou carence (L., art. 18; Décr., art. 49); pouvoirs (L., art. 18, 22; Décr., art. 30 s.).
- Syndicat (L., art. 14 s.); syndicat coopératif (L., art. 14, 17; Décr., art. 40 s.); union (L., art. 29, 44; Décr., art. 43 s.).
- V. *Indivision, Mitoyenneté.*
- Coq.**
- Combats *Pén.* 453, R. 38-12^o.
- Corps dur. V. Contravention.**
- Corps gras. V. Fraudes.**
- Correction (droit de). V. Autorité parentale.**
- Correspondance. V. Postes et télécommunications.**
- Corrosif. V. Destructeurs-dégâts-dommages.**
- Corruption. V. Fonctionnaires public.**
- Costume. V. Uniforme-coutume.**
- Cotuteur. V. Tutelle.**
- Coupe. V. Biens (immeubles par destination), Forêts, Usage, Usufruit, Vol.**
- Coups et blessures.**
- Agent de la force publique 230, 231, 309.
- Coups et blessures involontaires *Pén.* 320; R. 40-4^o; incendie involontaire 320-1.
- Coups et blessures volontaires *Pén.* 309 s.; ascendant 312; coups et blessures graves 310; coups et blessures légères 311, 475, R. 40-1^o; enfant 312; guet-apens 310, 311; interruption volontaire de grossesse 317, al. 6; mort 310; peines 309 s.; pillage 311; préméditation 310, 311; rébellion 311; réunion séditieuse 311.
- Enfant (à) 312.
- Fonctionnaires 230, 231.
- Magistrats 228, 231.
- Mortels 311.
- Mutilation 310.
- Récidive 58, 463, al. 1^{er}.
- Sursis *Pr. pén.* 747-1 s.
- V. *Responsabilité pénale* (excuse, légitime défense, ordre de la loi).
- Cour d'appel. C. org. jud. (C. o. j.) L. 211-1 s.; R. 211-1 s.**
- Arrêt : chambres, nombre R. 212-3; exécution *N. pr.* magistrats, nombre *C. o. j.* L. 212-2, L. 213-1.
- Assemblée des chambres R. 212-3; attributions R. 212-4.
- Assemblée générale R. 212-3.
- Audience solennelle R. 212-5.
- Chambre des appels correctionnels L. 224-1, R. 212-5 s.
- Chambres sociale R. 221-1.
- Chambre temporaire L. 213-3.
- Compétence R. 211-1 s., R. 212-2. — V. *Compétence civile*.
- Composition L. 212-1.
- Conseiller de la mise en état R. 212-8.
- Dommages corporels, indemnisation, commission L. 231-1 s., R. 231-1.
- Enfance, protection L. 223-1.
- Expropriation L. 222-1 s., R. 222-1.
- Fonctionnement L. 213-1 s.
- Formation collégiale *N. pr.* 900 s.
- Institution *C. o. j.* L. 211-1.
- Ministère public L. 213-4.
- Premier président (ordonnances) R. 212-7.
- Procédure. — V. *Procédure devant la cour d'appel*.
- Professions juridiques et judiciaires L. 225-1 s., R. 225-1 s.
- Siège et ressort L. 212-1, R. 212-1.
- V. *Appel civil.*
- Cour d'assises. Pr. pén. 363 s.**
- Absolution 363, 367.
- Accusé : comparution 317, 319; délit d'audience 678; interrogatoire à l'audience 328; préalable 272 s.
- Acquiescement 363, 367.
- Arrêt : prononcé 366; formes 376 s.; minute : (dépôt) 380; (signature) 377.
- Arrêt de renvoi : notification 268; infractions non connexes 286; lecture 327.
- Assesseur 248 s.
- Audience : cinéma 308; photographie 308; police 309; publicité 306; télévision 308; troubles 321 s.
- Cassation, pourvoi, aversissement 370.
- Chose jugée 368.
- Circonstances atténuantes 359.
- Commission rogatoire 151.
- Compétence 231.
- Composition 240 s.
- Condamnation. V. *arrêt, culpabilité.*
- Conseil : choix 274 s.; avertissement 323; communication avec accusé 278; dossier 278; présentation, défense 346.
- Contumace 270.
- Cour 240 s.
- Culpabilité 362.
- Débats : enregistrement 308; huis clos (viol) 306.
- Défenseur. V. *conseil.*
- Délibération 355 s.
- Disjonction des poursuites 286.
- Dommages-intérêts : accusé 371; partie civile 371 s.
- Frais 374 s.
- Greffier 242.
- Huis clos 306.
- Interprète 344 s.
- Interrogatoire : accusé, interrogatoire à l'audience 328; accusé, interrogatoire préalable 272 s.; témoin 332.
- Jonction d'accusations 285.
- Jugement 356 s.
- Juré : absence 288; âge 255, 261; aptitude 255 s.; dispenses 258; exclusion 258-1; excuse 265; incapacités 256; incompatibilités 257; juré complémentaire 296; listes 259 s.;
- 260, 261-1; nationalité 255; nombre 394; notification 267; protection *Pén.* 228, 306, 310, 434 s.; récusation *Pr. pén.* 297 s.; remplacement 296; renvoi à une autre session 287, 343; serment 304; suppléants 266; tirage au sort 666. V. *jury.*
- Jury : formation 259 s.; questions 348 s.
- Liberté provisoire. V. *renvoi à une autre session.*
- Mineurs (Ord. 2 févr. 1945).
- Ministère public 241; réquisitions 313 s., 346.
- Partie civile : audition 346; dommages-intérêts 371 s.
- Peine : application 362.
- Pièces, copie 279 s.; remise au greffe 271.
- Pièces à conviction, présentation à l'accusé 341; transmission au greffe 271.
- Pourvoi en cassation 370. V. *Pourvoi en cassation* (matière criminelle).
- Président 244 s.; direction des débats 309; pouvoir discrétionnaire 310.
- Procédure 268 s.
- Procès-verbal des débats 378 s.
- Procureur général. V. *ministère public.*
- Questions au jury 348 s.
- Région parisienne (L. n° 67-557 du 12 juill. 1967 [renvoi]).
- Remise V. *renvoi.*
- Renvoi : à une autre session 287; à la prochaine 343; liberté provisoire 140 s.; témoin, déposition 324 s.
- Sections 233.
- Sessions : 236 s.; ouverture 237, 288 s.; rôle 238.
- Siège 234 s.
- Témoin 324 s. V. *ce mot.*
- Voies de recours 364 s.
- Cour de cassation. N. pr. 973 s.; L. n° 67-523 du 3 juill. 1967, art. 17 à 25; C. org. jud. (C. o. j.) L. 111-1 s., R. 121-1 s.**
- Arrêt *N. pr.* 1016, 1021; *C. o. j.* L. 121-4; enonciations, *N. pr.* 1020; magistrats, nombre, *C. o. j.* L. 131-6.
- Assemblée générale L. 121-4.
- Assemblée plénière L. 121-4, L. 121-6; renvoi L. 131-5; saisine L. 131-4.
- Attributions L. 111-2.
- Audience solennelle L. 121-4; assemblée plénière L. 131-4; rapport L. 131-4.
- Chambres : composition R. 121-4; nombre R. 121-3; présidence, L. 131-1; service L. 131-1 s.
- Chambres civiles, attributions, R. 121.
- Chambre mixte L. 121-4; L. 121-5; conseiller rapporteur L. 131-3; renvoi L. 131-2 s.
- Compétence L. 111-2 s.; chambre criminelle L. 111-3.
- Composition L. 121-1 s.
- Conseillers référendaires : voix consultative, L. 131-7.
- Débats, publicité *N. pr.* 1016.
- Détention provisoire, indemnisation, commission *C. o. j.* L. 141-1 s., R. 141-1.
- Fonctionnement L. 131-1 s.
- Institution *C. o. j.* L. 111-1.
- Ministère public L. 132-1 s.
- Officiers de police judiciaire, recours L. 142-1 s.
- Organisation L. 121-1 s.
- Pourvoi. V. *Cassation* (pourvoi en).
- Récusation, *N. pr.* 1027.
- Siège *C. o. j.* R. 121-1.
- Cour des comptes. (Décr. n° 68-827 du 20 sept. 1968 [renvoi]).**
- Cours de bourses. V. Agent de change.**
- Cours d'eau. V. Eaux.**
- Courses. V. Jeu-parti.**
- Courses de taureaux. Pén. R. 38-12^o.**
- Courtier.**
- Banqueroute *Com.* 89; *Pén.* 404.
- Catégories *Com.* 77.
- Commerçant 632.
- Courtier d'assurances 79, 81.
- Courtier interprète et conducteur de navire 77, 80, 81.
- Courtier de marchandises 78 (Décr. n° 64-399 du 29 avr. 1964 : renvoi).
- Courtier de transport 82.
- Cumul 81.
- Destitution 87, 88.
- Failli 83.
- Faillite 89.
- Intérêt personnel 85.
- Livres 84.
- Monopole 76, 78.
- V. *Faillite-règlement judiciaire.*
- Crainte révérencielle. V. Contrats et conventions.**
- Créances (recouvrement payé). V. Injonction de payer.**
- Créancier.**
- V. *Créancier chirographaire, Hypothèque, Obligations* (action oblique, action paulienne), *Privilege.*
- Créancier chirographaire. V. Nantissement (gage).**
- Création d'entreprises.**
- Par salariés privés d'emploi *Trav. L.* 351-22.
- Crédit bail. (L. n° 66-455 du 2 juill. 1966; Ord. n° 67-837 du 28 sept. 1967, art. 5 et 6).**
- Crédit différé. (L. 24 mars 1952).**
- Crédit aux entreprises. (L. n° 81-1 du 2 janv. 1981; D. 81-862 du 9 sept. 1981).**
- Créances professionnelles, cession ou nantissement, L., art. 1^{er} s.
- Mobilisation des crédits, art. 8 s.
- Crédit de l'État. V. Valeurs mobilières.**
- Crédit foncier.**
- Expropriation (Décr. 28 févr. 1852).
- Crédit industriel et commercial. V. Dommages de guerre (commerce et industrie).**
- Crédit municipal. V. Maison de prêt sur gage.**
- Cri ou chant séditieux. V. Presse.**

- Orisme.**
— Crime contre l'humanité (L. n° 64-1326 du 26 déc. 1964).
— Définition *Pén.* 1.
— Dénonciation. *V. Dénonciation.*
— Guerre (de) *Pr. pén.* 2-4.
— Peines. *Pén.* 6 s., exécution 12 s. *V. Peine.*
— Tentative *Pén.* 2.
— *V. Atteintes à la sûreté de l'Etat, Chambre d'accusation, Homicide (assassinat, empoisonnement, meurtre, parricide).*
- Crimes et délits commis par des magistrats et certains fonctionnaires.** *Pr. pén.* 679 s.
- Crimes et délits contre la sûreté de l'Etat.** *V. Atteintes à la sûreté de l'Etat.*
- Crimes et délits flagrants.** *V. Procédure pénale.*
- Crimes de guerre.** *V. Crime.*
- Cumul d'emplois.** *Trav.* L. 324-6, L. 324-1, L. 324-2 s.
— Pénalités *R.* 362-4.
- Cumul d'infractions.** *V. Peines.*
- Curage.** *V. Eaux* (cours d'eau).
- Curatelle.** *Civ.* 488s., 508 s.; *N. pr.* 1262 s.; (L. n° 68-5 du 3 janv. 1968).
— Actes faits sans l'assistance du curateur *Civ.* 510-1, 510-3.
— Actes que le curateur peut faire seul 512.
— Assistance du curateur 510 s.; assistance non requise par la loi, actions en rescision ou réduction 510-3; assistance requise par la loi, sanction 510-1.
— Capacité du majeur en tutelle 510 s.
— Causes 508 s.
— Cessation 509.
— Conventions matrimoniales 1399.
— Curateur 509-1 s.
— Donation 513.
— Mariage 514.
— Ouverture 509.
— Personne placée dans un établissement de soins (Décr. 5 oct. 1953, art. L. 326-1, L. 352 s.).
— Procédure *N. pr.* 1262 s.
— Publicité *Civ.* 509.
— Signification faite au majeur en curatelle *Civ.* 510-2.
— Testament 513.
— *V. Capacité, Majeur protégé, Sauvegarde de justice, Tutelle des majeurs.*
- Curateur.** *V. Emancipation, Enregistrement, Succession* (succession vacante), *Vente publique d'immeubles.*
- D**
- Date certaine.** *V. Preuve* (acte sous seing privé).
- Dation en paiement.** *V. Paiement.*
- Débats.** *N. pr.* 430 s.
— Chambre du conseil 22, 433 s.
— Clôture 445.
— Date et lieu 432.
- Direction 440.
— Interprète 23.
— Juridiction, composition, régularité 430.
— Ministère public : assistance 431; parole 443.
— Nullités 446.
— Observations des parties 441.
— Président, pouvoirs 438 s.
— Publicité 22, 433, 435 s.; L. n° 72-626 du 5 juill. 1972, art. 11-1.
— Réouverture *N. pr.* 444.
— Respect dû à la justice 439.
- Débauche.** *V. Attentat aux mœurs, Prostitution.*
- Débit de boissons.** Code des débits de boissons (Décr. 8 févr. 1955, art. L. 1^{er} s.; Décr. n° 59-132 du 7 janv. 1959, art. R. 1^{er} s.).
— Boissons non alcoolisées, étalages (Décr. 8 févr. 1955, art. L. 14 à L. 16) (Décr. 7 janv. 1959, art. R. 1-2).
— Emplacement (Décr. 8 févr. 1955, art. L. 49 s.).
— Exploitation (Décr. 7 janv. 1959, art. R. 3); incapacité D. 8 févr. 1955, art. L. 55.
— Expositions et foires (Décr. 8 févr. 1955, art. L. 47).
— Femmes mineures, emploi *Trav.* L. 211-5.
— Fermeture (Décr. 8 févr. 1955, art. L. 62 à L. 64).
— Grands ensembles d'habitation, art. L. 53-1.
— Incapacités, art. L. 54 s.
— Infractions : peines (Décr. 8 févr. 1955, art. L. 27 s.); poursuites (Décr. 8 févr. 1955, art. L. 96).
— Nombre, limitation (Décr. 8 févr. 1955, art. L. 22 s.).
— Ouverture (Décr. 8 févr. 1955, art. L. 22 s.).
— Police (Décr. 8 févr. 1955, art. L. 65 s.).
— Publicité (Décr. 7 janv. 1959, art. R. 1-2).
— Réouverture, débits sinistrés (Décr. 8 févr. 1955, art. L. 46).
— Spiritueux (Décr. 8 févr. 1955, art. L. 6).
— Transfert (art. L. 35 s., R. 1-7 s.).
— Transformation (Décr. 8 févr. 1955, art. L. 26-1).
— Transports (Décr. 7 janv. 1959, art. R. 1-3 à R. 1-8).
— Zones industrielles (Décr. 8 févr. 1955, art. L. 53-4).
— Zones protégées (art. L. 49 s., R. 2-1 à R. 2-11); distance (art. R. 12).
— *V. Alcoolisme, Boissons, Ixresse publique, Substances vénéneuses* (absinthe).
- Déchargement.** *V. Affrètement, Navire.*
- Déchéance.**
— Administration légale *Civ.* 389.
— Autorité parentale 378 s.
— Bénéfice d'inventaire 801.
— Débiteur à terme *Civ.* 1188.
— Dispense (L. 23 déc. 1964).
- Divertissement, recel : communauté 1477; succession 792.
— Quadriennale (L. 29 juin 1831; L. n° 68-1250 du 31 déc. 1968).
— Usufruit *Civ.* 618.
— *V. Prescription* (droit maritime).
- Déchéance quadriennale.** *V. Prescription civile.*
- Déchets.**
— Elimination (L. n° 75-633 du 15 juill. 1975 : renvoi).
- Déclaration de command.** *V. Saisie immobilière.*
- Déclaration de naissance.**
— Délai : accouchement en France *Civ.* 55; à l'étranger (Décr. n° 71-254 du 30 mars 1971 ss. *Civ.* 55).
- Déclinaoire de compétence.** *V. Compétence commerciale* (compétence d'attribution), *Conflit, Renvoi.*
- Déconfiture.**
— Cautionnement *Civ.* 2032.
— Mandat 2003.
— Obligation, délégation 1276.
— Rente constituée 1913.
— Vente, délivrance 1613.
- Décorations.**
— Médaille militaire. *V. usurpation.*
— Port illégal *Pén.* 259.
— Ressemblance *Pén.* R. 40-3^e.
- Défaut.** *V. Jugement par défaut.*
- Défense nationale.**
— Pénalités (L. 11 juill. 1938).
— *V. Atteintes à la sûreté de l'Etat* (secret de défense nationale), *Brevets d'invention.*
- Défense des parties.** *N. pr.* 18 s., 441.
— *V. Avocat, Avoué, Conclusions, Magistrat* (incompatibilités).
- Défenseur.** *V. Avocat, Cour d'assises.*
- Défrichement.** *V. Forêts.*
- Dégradation.** *V. Destructions-dégradations-dommages.*
- Dégradation civique.** *V. Peine.*
- Degré de juridiction.** *V. Appel civil, Compétence civile, Compétence commerciale* (compétence d'attribution).
- Délai.** *N. pr.* 640 s.
— Abrégement 646.
— Appel 538.
— Augmentation 643 s.
— Cassation. *V. ce mot.*
— Citation 837, 839.
— Computation 640 s.
— Constitution d'avocat 755.
— Conventionnel *Civ.* 1185-2.
— Délai de grâce 1244.
— Délai préfix, fin de non-recevoir *N. pr.* 122.
— Délai de viduité. *V. Acte de l'état civil* (officier de l'état civil : mariage), *Divorce, Mariage.*
— Expiration *N. pr.* 642.
— Garant 109.
— Jour férié 642.
— Majorité nouvelle (L. n° 74-631 du 5 juill. 1974, art. 19).
— Opposition *N. pr.* 538.
— Point de départ 640 s.
- Pouvoir du juge 3, 646.
— Prorogation (événements de mai-juin 1968) (L. n° 68-696 du 31 juill. 1968); juge de la mise en état (Décr. 71-740, art. 36).
— Recours en revision *N. pr.* 596.
— Voies de recours 528 s., 538 s.
— *V. Effets de commerce, Fonds de commerce, Hypothèque.*
- Délassement.** *V. Assurances maritimes, Prescription* (droit maritime).
- Délégation.** *V. Obligations.*
- Délégues mineurs.** *V. Accidents du travail* (bénéficiaires), *Mines, minières et carrières.*
- Délégues du personnel.** *Trav.* L. 421-1 s.
— Accidenté du travail, reclassement, avis L. 122-32-5.
— Affichage L. 424-2.
— Agriculture L. 421-1.
— Attributions L. 422-1 s.
— Candidats L. 423-14, L. 423-18, L. 425-1 s.
— Champ d'application L. 421-1.
— Chômage-intempéries, avis L. 731-8.
— Circulation dans l'entreprise L. 424-3.
— Collèges électoraux L. 423-2 s.
— Comité d'entreprise, suppléance L. 422-3 s.; L. 431-3.
— Comité d'hygiène et de sécurité, suppléance L. 236-1, L. 422-4.
— Congés payés, avis L. 223-7, L. 223-8.
— Cumul de mandats L. 423-11; délégué syndical L. 412-11.
— Délégué de site L. 421-1.
— Délégué syndical, fonctions L. 412-11.
— Durée du mandat L. 423-16.
— Durée du travail, avis L. 212-6, L. 212-7.
— Éducation ouvrière et formation d'animateurs, avis L. 451-3.
— Effectif de l'entreprise L. 421-1 s.
— Elections L. 423-2 s.
— Électorat L. 423-7, L. 423-12.
— Éligibilité L. 423-8, L. 423-12.
— Entrave aux fonctions L. 472-1.
— Entreprises publiques L. 421-1.
— Formation économique L. 422-3.
— Heures de délégation L. 424-1; travailleur à temps partiel L. 212-4-6.
— Heures supplémentaires, avis L. 212-6, L. 212-7.
— Horaires, aménagement, avis L. 212-2-1, L. 212-4-1, L. 212-4-2.
— Intéressement des travailleurs, contrats L. 441-1.
— Licenciement L. 425-1 s.
— Licenciement collectif, avis L. 422-1, L. 321-3 s.
— Local L. 424-2.
— Marins L. 742-3.
— Mines et carrières L. 712-2.
— Mise à pied L. 425-1.
- Modification de la situation juridique de l'employeur L. 423-16, L. 425-1.
— Nombre L. 423-1.
— Pénalités L. 472-1.
— Procès-verbal de carence L. 423-18.
— Réception par le chef d'entreprise L. 424-4.
— Registre des réclamations L. 424-5.
— Règlement intérieur, avis L. 122-36.
— Réintégration L. 425-3.
— Repos dominical, dérogation, avis L. 221-5-1.
— Représentant syndical, assistance L. 424-4.
— Révocation L. 423-16.
— Scrutin L. 423-13 s.
— Suppléants L. 423-13, L. 423-17, L. 424-4, L. 425-1 s.
— Transfert partiel d'entreprise L. 425-1.
— Travail de nuit, dérogation, avis L. 213-2.
— Travailleurs à domicile L. 421-2.
— Travailleurs temporaires L. 421-3, L. 423-3, L. 423-9 s., L. 425-1; effectifs L. 421-2; réclamations L. 422-1.
— Travailleurs à temps partiel L. 421-2, L. 423-8, L. 212-4-6.
- Délégues de site.** L. 421-1.
- Délégues syndicaux.** *Trav.* L. 412-11 s.
— Age L. 412-14.
— Ancienneté L. 412-14.
— Champ d'application L. 412-11.
— Circulation dans l'entreprise L. 412-17.
— Comité d'entreprise, représentation du syndicat L. 412-17.
— Convention collective, communication L. 135-7 s.
— Cumul de fonctions L. 412-14.
— Délégué du personnel, fonction de délégué syndical L. 412-11.
— Délégué syndical central L. 412-12, L. 412-20.
— Désignation L. 412-11, L. 412-14, L. 412-16; contentieux L. 412-15.
— Effectif de l'entreprise L. 412-11, L. 412-15.
— Entrave aux fonctions L. 471-2.
— Heures de délégation L. 412-17, L. 412-20.
— Licenciement L. 412-18 s.
— Mise à pied L. 412-18.
— Modification de la situation juridique de l'employeur L. 412-16, L. 412-18.
— Négociation collective dans l'entreprise L. 132-20 s., L. 132-28.
— Noms, affichage L. 412-16.
— Nombre L. 412-11, L. 412-13.
— Réintégration L. 412-19.
— Transfert partiel d'entreprise L. 412-18.
— Travailleurs temporaires L. 412-14, L. 412-18.
- Délibération.** *V. Exceptions et fins de non-recevoir* (délai pour faire inventaire et débiter), *Inventaire.*
- Délibéré.** *N. pr.* 447 s. — *V. Jugement.*
- Débit.**
— Circonstances atténuantes *Pén.* 463.

Délit (suite).

- Délit d'audience *Pr. pén.* 675 s. ; contravention de police 676 ; crime 678 ; délit 677.
- Délit civil : preuve *Civ.* 1348 ; responsabilité 1382 s. *V. ce mot.*
- Délit connexe *Pr. pén.* 203, 210.
- Délit à l'étranger 689 s.
- Délit flagrant. *V. Procédure pénale* (flagrant délit).
- Délit à l'intérieur d'une maison. *Pr. pén.* 53.
- Délit politique, extradition (L. 10 mars 1927, art. 28).
- Délit rural *Pr. pén.* 22.
- Dénonciation. *V. Dénonciation.*
- Peines *Pén.* 9.
- Récidive 57, 58.
- Tentative *Pén.* 3.
- *V. Peine* (circonstances atténuantes, matière correctionnelle), *Preuve* (testimoniale), *Responsabilité pénale*.
- Délit de fuite.**
 - Circulation routière (O. n° 58-1216 du 15 déc. 1958, art. L. 2).
 - Navigation (L. n° 66-962 du 26 déc. 1966).
- Délit politique.**
 - Saisine directe (non) *Pr. pén.* 397-7.
- Délits de violence.**
 - Peines, période de sûreté *Pr. pén.* 720-2.
 - Peines-planchers *Pén.* 463, al. 3.
 - Récidive, assimilation 58, al. dernier.
 - Substituts aux peines d'emprisonnement (non) 43-7.
 - Sursis *Pr. pén.* 747-1 s.
- Demande additionnelle.**
 - Définition *N. pr.* 65.
 - Recevabilité 70.
 - *V. Demande incidente.*
- Demande en compensation.**
 - *N. pr.* 70.
 - *V. Demande incidente.*
- Demande incidente.** *N. pr.* 4, 63 s.
 - Appel, taux du dernier ressort 39.
 - Contenu 87.
 - Définition 63.
 - Demande additionnelle 65.
 - Demande en compensation 70.
 - Demande reconventionnelle 64.
 - Dénonciation 69.
 - Forme 68.
 - Intervention 66.
 - Recevabilité 70.
- Demande indéterminée.**
 - Appel *N. pr.* 40.
- Demande initiale.** *N. pr.* 53 s.
 - Matière contentieuse 53 s.
 - Matière gracieuse 60 s.
- Demande en justice.** *N. pr.* 53 s.
 - Demande incidente 63 s.
 - Matière contentieuse 53 s.
 - Matière gracieuse 60 s.
- Demande nouvelle.** *N. pr.* 564 s.
- Demande reconventionnelle.** *Com.* 639.
 - Appel *N. pr.* 567.
 - Compétence 37 ; dernier ressort, L. 11 avr. 1838, art. 2.
 - Définition *N. pr.* 64.
 - Recevabilité 70.
- Démarchage.**
 - Consultations, rédaction

- d'actes juridiques (Décr. n° 72-785 du 25 août 1972).
- Démarchage financier (L. n° 72-6 du 3 janv. 1972).
- Opérations de placement et d'assurance (L. 3 janv. 1972).
- Protection des consommateurs (L. n° 72-1137 du 22 déc. 1972).
- *V. Bourse de commerce, Valeurs mobilières.*
- Démence.** *V. Aliéné, Disposition à titre gratuit* (capacité de disposer), *Interdiction judiciaire, Responsabilité pénale.*
- Dénégation d'écriture.** *N. pr.* 287 s. *V. Preuve* (acte sous seing privé), *Vérification d'écriture.*
- Déni de justice.** *Pr.* 506 s.
 - Matière civile *Civ.* 4.
 - Pénalités *Pén.* 185.
 - *V. Conflit, Prise à partie, Tribunal des conflits.*
- Dénonciateur.** *V. Dénonciation, Témoin* (Cour d'assises, instruction).
- Dénonciation.** *Pr. pén.* 337, 451.
 - Association de malfaiteurs *Pén.* 268.
 - Obligation *Pén.* 62.
 - Sévices à enfant 62.
 - Viol (médecin) 378, al. dernier.
 - *V. Adultère, Association de malfaiteurs, Atteintes à la sûreté de l'État, Contrefaçon* (fausse monnaie, sceau de l'État), *Dénonciation calomnieuse, Liberté individuelle* (détention arbitraire ou illégale), *Saisie-arrest, Saisie des rentes.*
- Dénonciation calomnieuse.** *Pén.* 373.
- Denrées.** *V. Distributions-dégrada-tions-dommages, Prix et ravitaillement, Spéculation et hausse illicites.*
- Dentiste.** *V. Médecine* (art. dentaire).
- Département.**
 - Créances, prescription (L. n° 68-1250 du 31 déc. 1968).
 - *V. Conciliation* (citation).
- Dépens.** *V. Frais et dépens.*
- Dépôtaires public.** *V. Fonctionnaire public* (détournement).
- Dépôt.** *Civ.* 1916 s.
 - Capacité 1922, 1923, 1926.
 - Consentement 1921.
 - Définition 1915.
 - Dépenses 1947.
 - Dépôt judiciaire 1961 s.
 - Dépôt nécessaire 1949 s. : aubergiste, hôtelier 1952 s. ; définition 1949 ; preuve 1950.
 - Force majeure 1929.
 - Gratuité 1917.
 - Intérêts 1936.
 - Objet 1918.
 - Obligations : déposant 1947 s. ; dépositaire 1927.
 - Preuve 1924.
 - Restitution 1932 s.
 - Rétention 1948.
 - Tradition 1919.
 - Usage 1930.
- Dépôt public.** *V. Vol.*
- Désaveu de paternité.** *V. Filiation légitime.*

- Descente sur les lieux (matière civile).** *N. pr.* 179 s.
 - *V. Tribunal de grande instance.*
- Descente sur les lieux (matière criminelle).** *Pr. pén.* 54 s.
 - Juge d'instruction 92 s.
 - Procureur de la République 68.
 - *V. Procédure pénale* (instruction préparatoire).
- Deshérence.** *V. Succession.*
- Désistement.** *N. pr.* 384 ; 385, 394 s.
 - Cour de cassation (Décr. n° 67-1210 du 22 déc. 1967, art. 49 s.).
 - Désistement d'appel ou d'opposition *N. pr.* 400 s.
 - Donné acte 769.
 - Effet 403 s.
 - Faux incident 299.
 - Forme 405.
 - Tribunal de grande instance *N. pr.* 394 s.
 - *V. Action civile.*
- Dessaisissement.** *V. Faillite, Renvoi.*
- Dessin.** *V. Propriété industrielle.*
- Destructions - dégrada-tions-dommages.** *Pén.* 434 s.
 - Aggravation 435, 437 : association de malfaiteurs 266, 435 ; récidive 58, 463, al. 3 ; sursis *Pr. pén.* 747-1 s.
 - Animaux. *V. Animaux.*
 - Arbres, abattage *Pén.* R. 40-8°, 41.
 - Bandes armées 440.
 - Borne, déplacement 456 ; (L. 6 juill. 1943).
 - Clôture 456.
 - Corrosif 443.
 - Dégradation, 434 s. ; monument public 257 s. ; monuments historiques et sites (L. 31 déc. 1913, L. 2 mai 1930) ; *Pén.* 257-2 ; signaux, bornes, repères (L. 6 juill. 1943).
 - Denrées *Pén.* 440 s.
 - Détérioration 443.
 - Edifices 437. *V. explosion.*
 - Effets de commerce 439.
 - Epave maritime 257-1.
 - Epizooties provoquées 454-1.
 - Explosion : édifice public 95 ; menace 436.
 - Fouilles 257-1.
 - Fourrage R. 40-8°, R. 41.
 - Garde champêtre ou forestier 459.
 - Grains R. 40-8°, R. 41.
 - Haie 456.
 - Incendie : R. 38-4° ; volontaire 434 ; menace 436.
 - Inondation R. 40-10°, R. 41.
 - Instruments 443 ; instruments agricoles 451, (amende) 455.
 - Matières premières 443.
 - Menace 257-2.
 - Monument 257 s. (L. 31 déc. 1913, L. 2 mai 1930).
 - Musées 257-1 s.
 - Objets d'art 257 s.
 - Papiers officiels 439.
 - Pillage 440.
 - Poissons 452, 453, 455, R. 40-9°, R. 41.
 - Récolte 444, 455.
 - Registre public 439.
 - Tentative 436.

- Titre 439.
- Travaux publics 438.
- Détention.** *V. Peine.*
- Détention arbitraire ou illégale.** *V. Liberté individuelle, Séquestration.*
- Détention criminelle.** *Pén.* 7.
 - Durée 19.
- Détention provisoire.** *V. Liberté individuelle, Peine, Procédure pénale.*
- Détérioration.** *V. Destructions-dégrada-tions-dommages.*
- Détention provisoire.** *Pr. pén.* 137, 144 s., 214.
 - Autorisation de sortie sous escorte 148-5.
 - Cas 144.
 - Chambre d'accusation 148-1 ; contrôle 223.
 - Durée 145.
 - Etat trimestriel 221.
 - Exécution 714 s.
 - Indemnisation 149 s. ; charge 150 ; commission 149-1 ; conditions 149 ; procédure 149-2, R. 26 s. ; recours de l'Etat 150.
 - Matière criminelle 146, 196-2 s.
 - Mise en liberté 147 s.
 - Ordonnance du juge d'instruction 145 ; notification 145.
 - Poursuites en cassation 567-2.
 - Régime 716, D. 58 s.
 - Saisine directe 397, 397-1 s.
 - Vérification trimestrielle 222.
- Détournement.** *V. Fonctionnaire public.*
- Détournement de mineur.** *V. Enfant* (mineur).
- Détritus.** *V. Contravention.*
- Deuil.** *V. Communauté légale.*
- Dévastation.** *V. Atteintes à la sûreté de l'État.*
- Devin.** *V. Contravention.*
- Devils et marchés.** *Civ.* 1787 s.
 - Marchés de travaux, retenues de garantie, L. n° 71-584 du 16 juill. 1971.
 - Sous-traitance (L. 75-1334 du 31 déc. 1975).
- Diffamation.**
 - Compétence *C. o. j. R.* 321-8 (2°).
 - Correspondance *Pén. R.* 26-11° ; (L. 11 juin 1887).
 - Presse (L. 29 juill. 1881) : citoyen chargé d'un service public, art. 31 ; corps constitués, art. 30-31 ; définition, art. 29 ; morts, art. 34 ; particuliers, art. 33 ; preuve, art. 35-55.
 - *V. Postes et télécommunications.*
- Dire.** *V. Saisie immobilière.*
- Directoire.** *V. Société anonyme.*
- Discernement.** *V. Cour d'assises, Responsabilité pénale* (démence, mineurs).
- Discipline.**
 - Magistrat, Conseil supérieur de la magistrature : (Constit. 4 oct. 1958, art. 64).
 - Officier public ou ministériel (O. 28 juin 1945).
 - *V. Avocat, Prud'hommes.*

- Discrimination raciale.** *Pén.* 187-1, 416, 416-1.
- Abus d'autorité 187-2.
- Diffamation, L. 29 juill. 1881, art. 32.
- Injure, art. 33.
- Poursuite, art. 48 s.
- Provocation, art. 24.
- Dijonction d'instances.** *N. pr.* 367 s., 766.
- *V. Exceptions et fins de non-recevoir.*
- Dijonction des poursuites.** *V. Cour d'assises.*
- Disparition.** *V. Acte de l'état civil* (acte de décès).
- Dispositif.** *V. Jugement.*
- Disposition à titre gratuit.** *Civ.* 893 s.
 - Acceptation. *V. Personne publique, Tutelle administrative.*
 - Capacité : de disposer 901-902 ; de recevoir 906 s.
 - Condamnés *Pén.* 36.
 - Condition impossible, illicite ou immorale *Civ.* 900.
 - Enfant naturel 908 s.
 - Femme mariée 905.
 - Hospices-hôpitaux. *V. Tutelle administrative.*
 - Inaliénabilité (clause d') 900-1.
 - Incapacité : de disposer 903 s. ; de recevoir 908 s.
 - Interposition de personne 911.
 - Médecin 909.
 - Mineur 903, 904, 907.
 - Ministre du culte 909.
 - Officier de santé 909.
 - Pauvres 910, 937.
 - Personne publique 910. *V. Tutelle administrative.*
 - Pharmacien 909.
 - Réduction 920 s. ; bénéficiaires 921 ; calcul 922 ; donations 844, 868, 922 ; donation-partage 1077-1 s. ; Effet 929 ; fruits 928 ; héritier réservataire 924 ; ordre 923 s. ; testament-partage 1080 ; tiers détenteur 930.
 - Tutelle administrative (Décr. n° 66-388 du 13 juin 1966).
 - *V. Donation, Quotité disponible, Testament.*
- Distraktion.** *N. pr.* 699. *V. Frais et dépens.*
- Distribution par contribution.** *Pr.* 656 s. ; *Civ.* 2093.
- Affirmation de créances *Pr.* 665, 671.
- Appel 669.
- Bailleur 661.
- Collocation 663.
- Compétence *C. o. j. R.* 321-13.
- Consignation *Pr.* 657.
- Contestations 666-668.
- Contredit 663.
- Délais : accord des créanciers 656 ; consignation 657 ; production 660.
- Forclusion 664.
- Frais de poursuite 662.
- Intérêts 672.
- Juge-commissaire 658.
- Mandement 665, 671.
- Privilège 661 s.
- Procès-verbal : clôture 665, 670. *V. collocation, règlement.*
- Production 660.
- Règlement : définitif 665 ; provisoire 663.
- Sommations 659.

Divagation. V. Contravention.

Divertissement. V. Communauté légale, Succession.

Divorce. Civ. 229 s.; (L. n° 75-617 du 11 juill. 1975, art. 23 s.); N. pr. 1070 s.

- Altération des facultés mentales *Civ.* 238, 249-4.
- Appel (ordonnance juge conciliateur) *N. pr.* 98.
- Avantages matrimoniaux, sort *Civ.* 267 s.
- Cas 229 s.
- Compétence 247; *N. pr.* 1070 s.
- Conciliation *Civ.* 251 s.; déclarations des époux, utilisation ultérieure *Civ.* 252-3; règlement amiable des conséquences du divorce 252-2; tentative *N. pr.* 1108 s.
- Conflit de lois *Civ.* 310.
- Consentement mutuel 230 s.; conciliation 251.
- Conséquences 260 s.
- Conventions réglant les conséquences 230, 232, 246, 253, 268, 290.
- Date des effets 260 s.
- Débats 248.
- Délai de viduité 261 s.
- Demande *N. pr.* 1075 s.
- Demande acceptée par l'autre conjoint *Civ.* 233 s.; *N. pr.* 1088 s., 1106 s., 1129 s.; déclarations des époux, utilisation ultérieure *Civ.* 236; donations et avantages matrimoniaux, sort 268; mesures provisoires 253; prestation compensatoire 278 s.
- Domicile distinct 108-1; transfert *Pén.* 356-1, 375-3.
- Domages-intérêts *Civ.* 266.
- Donations, sort 267 s.
- Droits attribués au conjoint divorcé, perte 265.
- Effets 260 s.
- Enfants 236 s.; autorité parentale 239 s.; droit de visite et d'hébergement 256, 288; enfants majeurs 295; enquête sociale 287-1; *N. pr.* 1078 s.; entretien et éducation, contribution *Civ.* 288, 293; garde 256, 287 s., 289 s.; garde *N. pr.* 1080; pension alimentaire *Civ.* 293 s.
- Enquête : sociale 287-1; *N. pr.* 1078 s.; témoin *Pr.* 205.
- Époux sous la sauvegarde de justice *Civ.* 249-3.
- Faute 242 s.; *N. pr.* 1128; conciliation *Civ.* 251; convention réglant les conséquences du divorce 246; demande reconven-

tionnelle 245; maintien intolérable de la vie commune 242; peine afflictive et infamante 243; réconciliation 244; violation des devoirs et obligations du mariage 242.

- Fraude : biens communs 262-2; conjoint tenu dans l'ignorance (L. 13 avr. 1932).
- Instance *N. pr.* 1114 s.
- Interdiction légale *Civ.* 250.
- Juge aux affaires matrimoniales 247; *N. pr.* 1074.
- Jugement, énoncé des torts et griefs *Civ.* 248-1.
- Jugement, publicité *N. pr.* 1081 s.
- Logement *Civ.* 255, 285-1.
- Maintien intolérable de la vie commune 233, 242.
- Majeur en curatelle : curateur spécial 249-2; défense 249-1; demande 249.
- Majeur en tutelle : tuteur spécial 249-2; défense 249-1; demande 249.
- Mesures accessoires, modification *N. pr.* 1083 s.
- Mesures provisoires *Civ.* 253 s.; *N. pr.* 1117 s.; cour d'appel 914; droit de visite et d'hébergement *Civ.* 256; garde des enfants 256; mesures d'urgence 257; pension alimentaire 255; rejet de la demande en divorce, mesures 258; tribunal de grande instance *N. pr.* 771; voies de recours, appel 98.
- Nom *Civ.* 264.
- Opposabilité aux tiers 262; *N. pr.* 1147.
- Peine afflictive et infamante *Civ.* 243.
- Pension alimentaire : conjoint 255, 282 s.; enfants 293 s.; paiement direct (L. 73-5 du 2 janv. 1973; Décr. 73-216 du 1^{er} mars 1973).
- Préjudice matériel ou moral, réparation 266.
- Prestation compensatoire : capital 274 s.; caractère forfaitaire 273; fixation 271 s.; forme 274, 276; garanties 277; mesure provisoire 255; modalités 275; rente 276 s.; torts exclusifs 280-1.
- Preuves 259 s.
- Procédure 247 s.; *N. pr.* 1070 s.
- Publicité en vue du divorce (L. 2 avr. 1941, art. 5).
- Réconciliation *Civ.* 244.
- Remariage des époux entre eux 263.
- Remariage de la femme, délai 261.
- Rupture de la vie commune 237 s.; *N. pr.* 1123 s.; altération des facultés mentales du conjoint *Civ.* 238; conciliation 251; demande principale 241; demande conventionnelle 241; devoir de secours 281 s.; donations et avanta-

ges matrimoniaux 269; rejet de la demande 238, 240.

- Secours, devoir 270, 281 s.; pension alimentaire 282 s.
- Séparation de corps, conversion *N. pr.* 1141 s.
- Torts exclusifs, effets, 265 s., 280-1.
- Torts partagés, effets 265, 267-1.
- Tribunal compétent 247; *N. pr.* 1070 s.
- Violation des devoirs et obligations du mariage *Civ.* 242.
- Voies de recours *N. pr.* 1120 s.
- V. Séparation de corps.
- *Del. Civ.* 1116. V. *Contrat*.
- **Domaine congéable. V. Louage à domaine congéable.**
- **Domaine de l'État.**
- Biens vacants *Civ.* 539, 713.
- Code (Décr. n° 62-298 du 14 mars 1962).
- Prescription acquisitive *Civ.* 2227.
- Succession en déshérence 539, 768; vacante 811 s.
- **Domaine forestier. V. Forêts.**
- **Domaine public. Civ.**
- 537 s.
- Chemin public 238.
- Domaine maritime (L. n° 63-1178 du 28 nov. 1963).
- Lais et relais de la mer *Civ.* 538.
- V. *Exploit* (ajournement: *Etat*).
- **Domestique. V. Contrat de travail, Domicile, Prescription civile, Responsabilité civile (matre), Serviteur, Travail (congé annuel), Vol.**
- **Domicile. Civ.** 102 s.
- Batelier 102.
- Changement 103 s.; déclaration 104; intention 105.
- Divorce 108, 108-1.
- Domestique 109.
- Domicile conjugal 213.
- Étranger *Pr.* 69-10^a.
- Femme mariée *Civ.* 108.
- Femme séparée de corps 108.
- Fonctionnaire : à temps 106; à vie 107.
- Forain 102.
- Inconnu 68-8^a.
- Inviolabilité (Const. 22 *Ir.* an VIII, art. 76).
- Lieu *Civ.* 102.
- Majeur en tutelle 108-3.
- Mendicité *Pén.* 276.
- Mineur *Civ.* 108-2.
- Nomade 102; (L. n° 69-3 du 3 janv. 1969).
- Saliarié *Civ.* 109.
- Séparation de corps 108, 108-1.
- Succession 110.
- Territoires d'outre-mer *Pr.* 69-9^a.
- Violation *Pén.* 184.
- **Domicile élu. Civ.** 111.
- Acte d'huissier, notification *N. pr.* 839.
- Cour d'appel 899.
- Défendeur ou demandeur habitant à l'étranger 682.
- Saisie-arrest *Pr. (anc.)* 559.
- Saisie-brandon 634.
- Saisie-exécution 584.
- Saisie immobilière 673, 675, 725, 731, 732.
- Saisie des rentes 637.
- Scellés 927.

- Tribunal de commerce *N. pr.* 855.
- Tribunal de grande instance 751.
- Tribunal d'instance 836.
- V. *Compétence civile* (compétence territoriale), *Liberté individuelle* (liberté provisoire), *Procédure pénale* (partie civile), *Règlement de juges*, *Tribunal correctionnel*.
- **Domicile de secours.**
- Pupilles de l'assistance (Décr. 24 janv. 1956, art. 50 s.).
- **Domages. V. Destructions-dégradations-dommages.**
- **Domages corporels; recours en indemnité. Pr. pén. 706-3 s. et R. 50-1 s.**
- Action publique en cours 706-7.
- Aide judiciaire *R.* 50-7.
- Commission 706-4; *R.* 50-1 s.
- Complément d'indemnité 706-8.
- Conditions 706-3.
- Constitution de partie civile 706-12.
- Demande 706-5.
- État, charge 706-9; subrogation 706-11.
- Forclusion 706-5 (et note ss. 706-13).
- Infraction à l'étranger 706-13.
- Instruction 706-6.
- Poursuites pénales engagées 706-7; *R.* 50-26.
- Procédure du recours *Pr. pén. R.* 50-1 et s.
- Remboursement 706-10.
- Requête *R.* 50-8 s.
- Ressources *R.* 50-10.
- Subrogation de l'État 706-11.
- **Domages-intérêts.**
- Appel dilatoire ou abusif *N. pr.* 559; non-comparution en première instance 560.
- Auxiliaires de justice, actes inutiles 650, 698.
- Demande reconventionnelle, compétence 38.
- Liquidation : déclaration; dépens; offres.
- Partie civile *Pr. pén.* 216, 375; appel 515-1.
- Prise à partie *N. pr.* 513, 516.
- Récusation *N. pr.* 353.
- Voies de recours extraordinaires, recours dilatoire ou abusif 581.
- V. *Action publique* (plainte), *Appel correctionnel*, *Contraintes par corps*, *Cour d'assises*, *Exécution des jugements et des actes*, *Obligations*, *Réhabilitation*, *Responsabilité civile*, *Tribunal correctionnel*.
- **Don manuel. V. Donation** (état estimatif, forme).
- **Donation. Civ.** 893 s.
- Acceptation 932 s.; associations, congrégations, établissements d'utilité publique, fondations (Décr. n° 66-388 du 13 juin 1966), forme *Civ.* 932; mandataire 933; mineur 935; personne publique 937; sourd-muet 936.
- Biens à venir 943.
- Condition potestative 944.
- Définition 894.
- Dettes du donateur 945.

- Donation déguisée 911.
- Droit de retour conventionnel 951-952.
- Effets 938.
- Enfants naturels 908 908-1, 908-2.
- État estimatif 948.
- Forme 931 s.
- Inaliénabilité, clause 900-1.
- Objet 943.
- Œuvres d'art, don à l'État (L. n° 68-1251 du 31 déc. 1968).
- Réduction *Civ.* 920 s.
- Réserve d'usufruit *Civ.* 949-950.
- Révocation 953 s.; inexécution des conditions 954; ingratitude 955 s.; surveillance d'enfant 960 s.
- Transcription 939 s.
- Transfert de propriété 938.
- V. *Communauté légale*, *Disposition à titre gratuit*, *Quotité disponible*.
- **Donation par contrat de mariage. Civ.** 1081 s.
- Acceptation 1087.
- Biens 1084.
- Caducité 1088 s.
- Dettes et charges 1084-1086.
- Donataire 1081, 1082.
- Donateur 1082.
- Réduction 1090.
- V. *Donation entre époux*.
- **Donation entre époux. Civ.** 1091 s.
- Biens 1093.
- Biens acquis avec deniers donnés 1099-1.
- Communauté, exécution 1480.
- Donation déguisée 1099.
- Époux, mineur 1095; remarié 1098.
- Forme 1091, 1092, 1097.
- Interposition de personne 1100.
- Quotité disponible 1094, 1099; enfant d'un premier mariage 1098; époux mineur 1095.
- Révocabilité 1096.
- Titres au porteur 1094-3.
- Usufruit, conversion en rente viagère 1094-2, 1097-1.
- V. *Communauté légale*.
- **Donation-partage. V. Partage d'ascendant.**
- **Det.**
- Définition *Civ.* 1540.
- Imputation 1438 s.
- V. *Communauté légale*, *Régime dotal*, *Séparation de biens*.
- **Douanes.**
- Exportation, œuvres d'art (L. 23 juin 1941).
- Importations, marque de fabrique (L. 11 janv. 1892).
- **Droits d'auteur. V. Propriété littéraire et artistique.**
- **Droits civils. Civ.** 7 s.
- Ayants droit 8.
- Étranger 11.
- Exercice 7.
- Interdiction *Pén.* 42, 43.
- V. *Étranger*.
- **Droits civiques et politiques.**
- Crimes et délits *Pén.* 109 s., 114 s.
- Interdiction 42, 43.
- Privation 42.
- **Droit d'expression (salariale). Trav. L.** 461-1 s.
- **Droit de garde. V. Autorité parentale, Divorce.**

Droits litigieux. *Civ.* 1699 s. *V. Cession de droits litigieux.*
Droit de passage. *V. Passage, Servitudes.*
Droits de place. *V. Compétence d'attribution (tribunal d'instance).*
Droit de plaidoirie. *V. Avocat.*
Droits politiques. *Civ.* 7.
Droit de retour. *V. Adoption, Donation, Succession.*
Droits successifs.
 — Cession. *Civ.* 1696 s.
Droit de suite. *V. Hypothèque, Privilège, Propriété littéraire et artistique.*
Droit syndical. *Trav.* L. 412-1 s.
Droits d'usage. *V. Forêts (usage).*
Durée du travail. *V. Travail.*

E

Eaux.
 — Compétence *C. o. j. R.* 321-9 (8° et 15°).
 — Contestation *Civ.* 645.
 — Cours d'eau navigables ou flottables, atterrissement, *fle Civ.* 556, 560; *lit, abandon Civ.* 563.
 — Cours d'eau non navigables ni flottables *Rur.* 97 s.; alluvion 102; atterrissement 102; compétence 103, 107, 111; conservation 103 s.; curage 114 s.; dommages 110; eau courante 97; élargissement 119 s.; *fle* 102; *lit* 98; ouvrages 105 s.; permission 106 s.; police 103 s.; redressement 119 s.; règlement d'eau 104; relais 102; riverains, droits 97 s.; travaux 105 s.
 — Eaux courantes *Civ.* 644.
 — Eaux nuisibles *Rur.* 134 s.
 — Eaux pluviales *Civ.* 641.
 — Eau potable, adductions *Rur.* 123 s.
 — Eaux de sources *Civ.* 641 s.
 — Eaux utiles *Rur.* 123 s.
 — Écoulement *Civ.* 640 s.; *Rur.* 138 s.
 — Pollution (L. 16 déc. 1964). — *V. C. santé.*
 — Régime et répartition (L. 16 déc. 1964).
 — *V. Santé et salubrité publiques, Servitudes.*
Eaux et forêts. *V. Forêts (administration).*
Echange. *Civ.* 1702 s.
 — Chose d'autrui 1704.
 — Définition 1702.
 — Dot, immeuble 1559.
 — Éviction 1705.
 — Forme 1703.
 — Lésion 1706.
 — *V. Baux (en général).*
Echange d'appartements. *V. Baux d'habitation.*
Echouement. *V. Assurances maritimes (délaissament), Avaries.*
Eclaireage. *V. Contravention.*
Economat. *Trav.* L. 148-1 s., L. 154.
Economiquement faible. *V. Assistance judiciaire.*
Écriture. *V. Vérification d'écriture.*

Eorou. V. Prison.
Edifices.
 — *V. Contravention, Destructures-dégâts-dommages, Incendie, Monument, Sécurité publique.*
Education et liberté surveillées. *V. Enfant.*
Effets de commerce. *V. Billet à ordre, Chèque, Lettre de change, Warrant.*
Effets mobiliers. *V. Biens (meubles).*
Effets publics. *V. Contrefaçon, Valeurs mobilières.*
Effraction. *V. Responsabilité pénale (excuse, légitime défense), Vol.*
Egout des toits. *V. Servitudes.*
Élagage. *V. Forêts (conservation).*
Elections. *N. pr.* 996; *C. o. j. R.* 321-17 à R. 321-20.
 — Chambre de commerce (Décr. 3 août 1961).
 — Code (Décr. 27 oct. 1964).
 — Comités d'entreprise *C. o. j. R.* 321-18 (3°).
 — Compétence *R.* 321-17 à R. 321-20.
 — Délégués du personnel *R.* 321-18 (4°).
 — Fraudes, peines *Pén.* 111, 113.
 — Liberté, entraves 109, 110.
 — Listes électorales *C. o. j. R.* 321-17 à R. 321-20.
 — Pourvois *N. pr.* 996, 999 s.
 — Sécurité sociale, compétence (Décr. 10 déc. 1956, art. L. 92).
 — *V. Cour de cassation, Officier public ou ministériel (désignation).*
Élection de domicile. *V. Domicile élu.*
Élève. *V. Abus de confiance, Attentat aux mœurs (attentat à la pudeur), Responsabilité civile.*
Émancipation. *Civ.* 476 s.
 — Adoption 481.
 — Age 477.
 — Capacité 481.
 — Commerce 487; *Com.* 2.
 — Compte de l'administration ou de la tutelle *Civ.* 480.
 — Conseil de famille 478.
 — Dispositions transitoires (L. n° 64-1230 du 14 déc. 1964, art. 14).
 — Effets *Civ.* 481, 482.
 — Forme 477, 478, 479.
 — Mariage 476; autorisation 481.
 — Orphelin 478.
 — Responsabilité des père et mère 482.
 — Service national actif 476.
Embauchage. *V. Travail.*
Emphytéose. *V. Baux emphytéotiques.*
Emploi.
 — Agence nationale pour l'emploi *Trav.* L. 330-1 s.
 — *V. Remploi, Tutelle.*
Emploi illégal de la force armée. *V. Atteintes à la sûreté de l'État (force armée).*
Emplois réservés.
 — Mutilés de guerre L. 323-1 s.
Employé. *V. Abus de confiance, Commettant.*
Employée de maison. *Trav.* L. 772-1 s.
 — Prud'hommes L. 511-1, L. 511-5.

— Surveillance médicale L. 772-2.
Empoisonnement. *V. Homicide, Substances vénéneuses.*
Emprisonnement. *V. Contrainte par corps, Peine, Prison.*
Enchère. *V. Entrave à la liberté des enchères, Folle enchère, Saisie immobilière, Surenchère.*
Enlèvement. *Civ.* 682-685.
Endossement. *V. Chèque, Lettre de change, Nantissement (gage), Prêt à la grosse.*
Energie.
 — Economies (L. n° 74-908 du 29 oct. 1974).
 — *V. Code de l'environnement.*
Energie atomique.
 — Matières nucléaires, protection et contrôle (L. n° 80-572 du 25 juill. 1980, renvoi).
Energie électrique.
 — Distribution (L. 15 juin 1906).
En fait de meubles, possession vaut titre. *Civ.* 2279.
Enfance.
 — Abandon *Pén.* 349 s.
 — Accouchement, déclaration, défaut *Pén.* R. 40-6°, R. 41, *délai Civ.* 55 (Décr. n° 71-254 du 30 mars 1971, ss. *Civ.* 55); établissements (Décr. 5 oct. 1953, art. 176 s.).
 — Admission au travail *Trav.* L. 211-1 s.
 — Adoption, entremise *Civ.* 353-1.
 — Assistance éducative *Civ.* 375-382.
 — Détournement *Pén.* 354 s.
 — Devoirs envers les parents *Civ.* 371.
 — Éducation et liberté surveillées (O. 2 févr. 1945).
 — Emploi, infractions *Trav.* L. 260-2, L. 260-3, R. 261-1.
 — Enfance délinquante (O. 2 févr. 1945); majorité nouvelle (L. n° 74-631 du 5 juill. 1974, art. 25 et 26); peines : (dispositions spéciales, non-application, *Pr. pén.* 463-2), saisine directe (non 397-7), suris (dispositions spéciales non-application 747-4); protection judiciaire (D. 76-1073 du 22 nov. 1976).
 — Enfant adoptif. *V. Adoption.*
 — Enfant assisté (Décr. 24 janv. 1956).
 — Enfant légitime. *V. Filiation (légitime).*
 — Enfant maltraité ou moralement abandonné *Civ.* 375 s., 378 s.
 — Enfant naturel. *V. Acte de l'état civil (acte de naissance), Adoption, Autorité parentale, Filiation naturelle, Mariage, Tutelle.*
 — Enfant nouveau-né, officier de l'état civil, remise *Pén.* R. 40-6°, R. 41.
 — Enfant protégé (Décr. 24 janv. 1956, art. 45 s.).
 — Enfant trouvé. *V. Acte de l'état civil (acte de naissance), enfant nouveau-né.*

— Exposition *Pén.* 349 s.
 — Hospice, dépôt R. 40-6°, R. 41.
 — Juridictions (Ord. n° 58-1274 du 22 déc. 1958).
 — Mauvais traitements *Pén.* 312.
 — Mineur : détournement ou enlèvement 354 s.; (consentement) 356 s.; (divorce, changement de domicile) 356-1; (mariage) 357; (mineurs de quinze ans) 355; (peines) 354 s.; non-représentation, 357.
 — Non-représentation 345.
 — Nouveau-né, non-remise, R. 40-6°, 41.
 — Placement (Décr. 5 oct. 1953, 169 s., 180 s.); ... en nourrice ou en garde (Décr. 3 sept. 1964).
 — Prostitution *Civ.* 375.
 — Protection judiciaire (Décr. 76-1073 du 22 nov. 1976).
 — Publications (L. 16 juill. 1949).
 — Pupilles de l'État (Décr. 24 janv. 1956, 45 s.).
 — Recel *Pén.* 345.
 — Spectacles, emploi *Trav.* L. 211-6 s., L. 261-1 s.
 — Substitution *Pén.* 345.
 — Supposition 345.
 — Suppression 345; d'état *Civ.* 325; question préalable 327.
 — Vacances scolaires, travaux *Trav.* L. 211-1 s.
 — *V. Attentat aux mœurs (attentat à la pudeur), Coups et blessures (volontaires), Homicide (infanticide), Mineur, Nourrice, Travail.*
Engagement militaire. *V. Autorité parentale.*
Engagement unilatéral. *Civ.* 1103.
Engrais. *V. Fraudes, Vente.*
Enlèvement. *V. Enfant (mineur).*
Enquête. *N. pr.* 199, 204 s.
 — Attestation, auteur, audition 203.
 — Calendrier 225 s.
 — Commission rogatoire 227.
 — Date 227; information des parties 230.
 — Décision 222.
 — Défenseurs des parties, présence 209.
 — Demande 222.
 — Désignation des témoins 223 s.
 — Enquête ordinaire 222 s.
 — Enquête sur-le-champ 231.
 — Faits à prouver 222.
 — Lieu 227.
 — Mode d'exécution 225 s.
 — Preuve contraire 204.
 — Procès-verbal 219 s.; contenu 220; signature 220.
 — Témoin. *V. ce mot.*
 — *V. Procédure pénale (instruction préparatoire), Témoin, Tribunal d'instance.*
Enquête de personnalité. *Pr. pén.* 41.
Enregistrement.
 — Délai, actes sous seing privé (Décr. 6 avr. 1950, art. 652, 849).
 — Œuvres d'art, donation, succession, vente (L. n° 68-1251 du 31 déc. 1968).
 — Poursuites (Décr. 6 avr. 1950, art. 1896 s.).
 — Successions vacantes ou

en desheréance (L. 20 nov. 1940).
 — *V. Preuve (acte sous seing privé, date certaine).*
Enrichissement sans cause. *Civ.* 1375 s.
Enseignes et présen-signes. (L. n° 79-1150 du 29 déc. 1979, renvoi).
Enseignement. *V. Responsabilité civile.*
Ententes professionnelles. (1° Ord. 30 juin 1945, art. 37-3° et 59 bis s.; Décr. 9 août 1953).
Entrave à la liberté des enchères. *Pén.* 414 s.
Entrave à la liberté du travail. *V. Travail (liberté du travail).*
Entrepreneur. *V. Architecte et entrepreneur, Privilège.*
Entreprise. *V. Groupement d'intérêt économique, Louage d'ouvrage ou d'industrie, Suspension provisoire des poursuites, Syndicat professionnel.*
Entreprises publiques.
 — Bilan social *Trav.* L. 438-1 s.
 — Chômage *Trav.* L. 351-19.
 — Comité d'entreprise L. 431-1.
 — Conciliation L. 523-7 s.
 — Conventions collectives L. 131-2, L. 134-1 s.
 — Délégués du personnel L. 421-1.
 — Droit d'expression L. 461-1.
 — Grève, services publics L. 521-2 s.
 — Licenciement L. 122-11.
 — Participation aux fruits de l'expansion L. 442-10.
 — Règlement intérieur L. 122-33.
Envoi en possession. *V. Absence, Succession.*
Epargne. — Appel public, sociétés civiles. (L. n° 70-1300 du 31 déc. 1970).
 — Protection (L. n° 83-1 du 3 janv. 1983).
Epargne-construction. *V. Femme mariée, Hypothèque, Succession.*
Épave maritime. *V. Propriété.*
Épizootie. *V. Destructures-dégâts-dommages, Santé et salubrité publiques (animaux).*
Équipement. *V. Prescription (droit maritime), Privilège (droit maritime : énumération, preuve).*
Équité.
 — Accession immobilière *Civ.* 565.
 — Associés, parts 1854.
 — Contrat, interprétation 1135.
Erreur.
 — Contrat *Civ.* 1110.
 — Mariage 180, 181.
 — Transaction 2052, 2053.
Erreur judiciaire. *V. Revision.*
Escalade. *V. Responsabilité pénale (excuse, légitime défense), Vol.*
Escoquerie. *Pén.* 405.
 — *V. Marché de fournitures.*
Espionnage. *V. Atteintes à la sûreté de l'État.*

Établissement public.

- Action en justice (L. 8 janv. 1905).
- Actions en réparation civile (Ord. n° 59-76 du 7 janv. 1959).
- Assignation N. pr. 692.
- Créances, prescription (L. n° 68-1250 du 31 déc. 1968).
- Dirigeants et administrateurs, limite d'âge (Décr. n° 72-208 du 20 mars 1972 : renvoi); durée des fonctions (Décr. n° 72-209 du 20 mars 1972 : renvoi).
- Hypothèque légale Civ. 2121.
- Interrogatoire N. pr. 197.
- V. *Disposition à titre gratuit* (autorisation administrative), *Exploit* (ajournement), *Forêts* (bois), *Hypothèque* (légale), *Prescription* civile, *Requête* civile, *Transaction*.

Établissement d'utilité publique. V. Disposition à titre gratuit (acceptation), **Donation** (acceptation).**Étang. V. Propriété.****État.**

- Action en justice, mémoire préalable (Av. Cons. d'Ét. 28 août 1823). — V. C. admin.
- Actions en réparation civile (Ord. n° 59-76 du 7 janv. 1959).
- Assignation N. pr. 692.
- Créances, prescription (L. n° 68-1250 du 31 janv. 1968).
- Hypothèque légale Civ. 2121.
- Justice, fonctionnement C. o. j. L. 781-1.
- V. *Exploit* (ajournement), *Hypothèque* (légale), *Prescription* civile, *Succession*, *Transaction*.

État civil. V. Acte de l'état civil.**État étranger. V. Atteintes à la sûreté de l'État.****État des lieux. V. Louage** (droit commun).**État et capacité des personnes.**

- Contestation Civ. 322.
- Loi applicable 3.
- Réclamation : action, prescription Civ. 328; compétence 326; délai 329-330; héritiers 329-330.
- Suppression : enfant 325; question d'état, jugement préalable Civ. 327.

État d'urgence. (L. 3 avr. 1955 [renvoi]).**Étranger.**

- Adoption Civ. 345.
- Aide judiciaire (L. n° 72-11 du 3 janv. 1972, art. 1^{er}).
- Apatrides (L. 25 juill. 1952).
- Assignation N. pr. 683 s.
- Baux (L. 28 mai 1943).
- Commerce : carte d'identité (V. C. com.), marque de fabrique (L. 31 déc. 1964, art. 15); restrictions (Décr. 17 juin 1938).
- Communauté Economique Européenne, libre circulation (Décr. n° 79-1051 du 23 nov. 1979, renvoi).

Crime contre la sûreté de l'État Pr. pén. 694.**Crime ou délit : à l'étranger** 689-1; ... en France 693.

- Délais N. pr. 643 s.
- Droits civils Civ. 11.
- État civil (personnes nées à l'étranger) Civ. 98-1 à 99-1.
- Extradition (L. 10 mars 1927).
- Jugement par défaut N. pr. 479.
- Nationalité (O. 19 oct. 1945).
- Nom, prénom, francisation (L. n° 65-526 du 3 juill. 1965).
- Notification des jugements N. pr. 682.
- Réfugiés (L. 25 juill. 1952).
- Registre du commerce (V. C. com.).
- Signification N. pr. 683 s.; convention internationale (Décr. n° 72-1019 du 9 nov. 1972, renvoi).
- Succession. V. *Capacité*.
- Travailleurs. V. *Travail*.
- Tribunaux français, compétence Civ. 14, 15.
- Vagabondage Pén. 272.
- Vétérinaire Rur. 340.
- Victimes d'infractions, indemnisation Pr. pén. 706-15.
- V. *Adoption*, *Association* (association étrangère), *Baux*, *Exceptions* et *fin de non-recevoir* (caution judicatum solvi), *Travail*, *Vagabondage-mendicité*.

Évasion. Pén. 237 s.

- Armes 243.
- Complices 237 s.; dommages-intérêts 244; interdiction de séjour 246.
- Évadé repris, identité, reconnaissance — Pr. pén. 748.
- Gardiens, peines Pén. 238 s.
- Main-d'œuvre pénale 245.
- Recel 248.
- Reprise de l'évadé 247.
- Tentative 237 s., 247.
- Violences 241 s.
- V. *Peine*, *Prison* (détenu), *Scellés*, *Sécurité* publique.

Événements de mer. (L. n° 67-545 du 7 juill. 1967; Décr. n° 68-65 du 19 janv. 1968).**V. Abordage, Assistance maritime, Avaries.****Éviction. V. Partage, Vente.****Evocation. N. pr. 568.****V. Appel civil, Appel criminel.****Examen. V. Fraudes.**

- Exceptions et fins de non-recevoir. N. pr. 73 s.
- Communication de pièces. V. *Communication* de pièces.
- Connexité N. pr. 100 s.
- Contredit. V. *Incompétence*.
- Disjonction d'instances 766.
- Garantie 334 s.; compétence 333; garantie formelle 334, 336; garantie simple 334, 335; intervention 331 s.
- Incompétence 73 s.
- Jonction d'instances 766.
- Litispendance N. pr. 73 s., 100 s., 104 s.

Nationalité (O. 19 oct. 1945, art. 125).**Nullités. V. Exception de nullité.****Présentation N. pr. 74.****Exceptions dilatoires.****Exceptions de procédure N. pr. 108 s.****Juge de la mise en état 771.****Suspension de l'instance 108, 109 s.****Exception d'incompétence. N. pr. 75 s., 95 s.****Appel 78 s.****Contredit 80 s. — V. ce mot.****Incompétence relevée d'office 92 s.****Incompétence soulevée par les parties 75 s.****Nationalité et extranéité. Décr. n° 74-796 du 23 sept. 1974, art. 1^{er}. (V. C. Civ.).****Renvoi N. pr. 96 s.****Exceptions de litispendance et de connexité. N. pr. 100 s.****Connexité : définition 100; formations d'une même juridiction 107; moment où elle peut être soulevée 102, 103.****Décision, effets 105, 106.****Litispendance : définition 101; moment où elle peut être soulevée 102.****Recours 104.****Exceptions de nullité. N. pr. 112 s.****Irrégularité de fond 117 s.; définition 117; conditions 119; moment où elle peut être soulevée 118; nullité convertie 121; relèvement d'office 120.****Vice de forme 112 s.; conditions 114; formalité antérieure aux débats 116; moment où elle peut être invoquée 112, 113; nullité convertie 112, 115; régularisation ultérieure 115.****Excès de pouvoir. V. Cassation, Fonctionnaire public.****Excitation à la débauche. V. Atteinte aux mœurs.****Excuse. V. Responsabilité pénale, Témoin (instruction).****Exécuteur testamentaire. Civ. 1025 s.****Décès 1032.****Frais 1034.****Incapacité 1028 s.****Mineur 1029.****Mission 1031.****Nombre 1025.****Saisine 1026 s.****Solidarité 1033.****Exécution capitale. V. Peine.****Exécution des jugements et actes. N. pr. 500 s.****Acquiescement 410.****Acte passé à l'étranger 509.****Astreinte. L. 21 juill. 1949; L. n° 72-626 du 5 juill. 1972, art. 5 s.****Caractère exécutoire, preuve N. pr. 504, 505.****Certificat de non-opposition ni appel 504, 505.****Compétence. V. Juge de l'exécution, Juge des référés.****Conditions 502 s.****Délai de grâce 510 s.****Exécution par provision N. pr. 514.****Force de chose jugée 500.****Formule exécutoire 502; Décr. 12 juin 1947.****Garanties d'exécution (décisions contre personnes morales de droit public) (Décr. n° 80-367 du 19 mai 1980, renvoi); astreintes (L. n° 80-539 du 16 juill. 1980).****Heures N. pr. 508; Décr. 28 août 1972, art. 56.****Huissier, pouvoirs N. pr. 507.****Jours fériés ou chômés 508.****Juge de l'exécution, compétence, Ord. n° 58-1273 du 22 déc. 1958, art. 3-2.****Juge des référés, compétence : cour d'appel N. pr. 526, 527; tribunal de grande instance 811.****Jugement étranger 509.****Jugement exécutoire, conditions 502 s.; preuve 504, 505.****Jugement exécutoire par provision 514.****Mesures d'instruction N. pr. 154.****Notification du jugement 503.****Sûreté, mainlevée, radiation N. pr. 506.****Suspension d'exécution 539, 569, 579.****V. Exécution provisoire.****Exécution provisoire. N. pr. 514 s.****Appel 524 s.; garanties 523.****Arbitrage N. pr. 1479.****Arrêt en cas d'appel N. pr. 524.****Bénéfice de plein droit 514.****Consignation d'espèces ou valeurs 521.****Décision 516.****Demande 515; absence de demande, appel 526; omission du juge, appel 526.****Dommage corporel 521.****Garanties 517 s.; appel 523; substitution de garantie 522.****Refus 525.****V. Exécution des jugements et actes.****Exequatur. V. Arbitrage, Exécution des jugements et des actes (jugement étranger).****Expédition.****Délivrance N. pr. 1435 s. V. Compulsoire, Preuve (littérale).****Expert judiciaire. (L. n° 71-498 du 29 juin 1971). — Renvoi.****Expertise. N. pr. 232, 263 s.****Appel 272.****Avis 282 s.; avis d'un autre technicien 278, 282.****Calendrier des opérations 266.****Cas 263.****Conciliation 281.****Décision 265 s.; notification 267; voies de recours 272.****Délai 265; prorogation 279.****Difficultés 279.****Documents et dossiers, communication 266, 268, 275.****Experts acompte 280; nombre, 264; rémunération 284.****Ministère public, observations 277.****Opérations 273 s.****Parties : carence 271, 275; observations 276.****Pénale Pr. pén. 156 s.****Provision N. pr. 269 s., 280.****Rapport 282 s.****Vérification d'écriture. V. ce mot.****V. Expert judiciaire, Procédure pénale (expertise), Technicien, Tribunal de police.****Exploitation agricole. V. Accidents du travail, Succession (partage, rapport).****Rapports entre époux Rur. 789-1 s.****Exploitation rurale. V. Animaux; Propriété foncière.****Exploits.****Infractions (L. n° 63-760 du 30 juill. 1963).****Explosion. V. Atteintes à la sûreté de l'État, Destructions-dégradations-dommages.****Exposition. V. Propriété industrielle.****Exposition d'enfant. V. Enfant.****Expropriation pour cause d'utilité publique. Civ. 545; C. de l'expropriation (ss. Décr. n° 77-392 du 28 mars 1977 : partie L.; Décr. n° 77-393 du 28 mars 1977 : partie R.).****Appel L. 13-21 s.****Arrêté de cessibilité L. 11-8.****Association syndicale L. 16-5.****Baux commerciaux L. 13-20, L. 15-1.****Cassation L. 12-5, L. 13-25.****Contributions L. 16-7.****Déclaration L. 11-1 s.****Défense nationale L. 15-6 à L. 15-8.****Droits réels L. 11-8, L. 12-2, L. 12-3.****Enquête préalable R. 11-3 s.****Enregistrement L. 16-8 et L. 16-9.****Frais et dépens R. 13-55 s.****Habitat insalubre (L. n° 70-612 du 10 juill. 1970, art. 13 s. [renvoi]).****Hypothèques L. 12-3.****Immeubles, occupants, relogement L. 14-3.****Indemnités : fixation L. 13-2 s.; juridictions compétentes R. 13-1 s.; paiement et consignation R. 13-62 s.****Inscription hypothécaire L. 12-3.****Opérations complexes L. 11-6, L. 16-5, L. 21-1 s.****Opposition L. 13-21.****Ordonnance L. 12-1 s., L. 13-27; voies de recours L. 12-5 s., L. 15-2 s., L. 13-21 s.****Plan parcellaire L. 11-8.****Plus-value L. 13-12, L. 16-4.****Privileges L. 12-8.****Propriété, remembrement L. 16-5.****Recours L. 12-5.****Rétrocession L. 12-6.****Transfert de propriété L. 12-1 s., R. 12-1 s.**

Expropriation pour cause d'utilité publique (suite).

— Urgence L. 15-4, L. 15-6 à L. 15-8; R. 15-1.

Expulsion. V. Baux d'habitation (compétence).**Extinction de l'instance. N. pr. 384 s.**

— Acquiescement 408 s.

— Caducité de la citation 406 s.

— Désistement 394 s.

— Péremption 386 s.

Extrait. V. Preuve (acte authentique : copie).**Extorsion de fonds, de pièce, de signature.**

— Association de malfaiteurs *Pén.* 266.

— Récidive 58, 463, al. 3.

— Sursis *Pr. pén.* 747-1 s.

V. Chantage.**Extraction de matériaux. V. Forêts (conservation).****Extradition. (L. 10 mars 1927).**

— Conditions, art. 1-8.

— Effets, art. 21-27.

— Procédure, art. 9-20, 28 s.

Extrait. V. Acte authentique (copie).**Façon. V. Paiement, Priz.****Facture protestable.**

(Ord. n° 67-838 du 28 sept. 1967; Décr. n° 67-1243 du 22 déc. 1967).

— Bordereau (Ord., art. 14 s.); présentation matérielle (Décr., art. 5).

— Cautions et coobligés (Ord., art. 13).

— Cession de créance (Ord., art. 7).

— Collectivités publiques (Ord., art. 21).

— Domiciliation (Ord., art. 17).

— Exceptions, inopposabilité (Ord., art. 11).

— État, exclusion (Ord., art. 21).

— Faillite, règlement judiciaire, liquidation des biens (Ord., art. 13).

— Injonction de payer (Décr. n° 72-790 du 28 août 1972).

— Mentions (Ord., art. 1^{er} s., 20; Décr., art. 1^{er}).

— Protêt (Ord., art. 2, 19).

— Recouvrement, bordereau (Ord., art. 14 s.); conditions (Décr., art. 6).

— Refus (Décr., art. 2, 3).

— Règlement (Ord., art. 8, 9).

— Réserves (Ord., art. 2 et 3; Décr., art. 2, 3).

— Solidarité (Ord., art. 12).

— Transmission des factures (Ord., art. 4 s.).

— V. *Crédit aux entreprises.*

Faillite-règlement judiciaire-liquidation des biens (nouveau régime). (L. n° 67-563 du 13 juill. 1967; Décr. n° 67-1120 du 22 déc. 1967).

— Actes inopposables (L. 13 juill. 1967, art. 29 s.).

— Action civile (art. 15).

— Agent de change *Pén.* 404.

— Appel (L. 13 juill. 1967, art. 103 s.; Décr. 22 déc. 1967, art. 106 s.).

— Bail (L. 13 juill. 1967,

art. 52 s.; Décr. 22 déc. 1967, art. 59).

— Banqueroute frauduleuse (L. 13 juill. 1967, art. 126, 129, 143 s.); simple (art. 126 s.).

— Cautions (L. 13 juill. 1967, art. 48 s.).

— Cession de paiements (L. 13 juill. 1967, art. 1^{er} s.; date (art. 29).

— Clause de réserve de propriété (L. 13 juill. 1967, art. 65).

— Clôture pour extinction du passif (L. 13 juill. 1967, art. 93; Décr. 22 déc. 1967, art. 93).

— Clôture pour insuffisance d'actif (L. 13 juill. 1967, art. 91 s.; Décr. 22 déc. 1967, art. 91 s.).

— Concordat (L. 13 juill. 1967, art. 67 s.; Décr. 22 déc. 1967, art. 60 s.).

— Conjoint du débiteur (L. 13 juill. 1967, art. 55 s.).

— Constitution de partie civile (art. 15).

— Continuation de l'exploitation (L. 13 juill. 1967, art. 24 s.; Décr. 22 déc. 1967, art. 43 s.).

— Contrôleurs (L. 13 juill. 1967, art. 12).

— Coobligés (L. 13 juill. 1967, art. 46 s.).

— Courtier *Pén.* 404.

— Déchéances et interdictions (L. 13 juill. 1967, art. 105 s.).

— Dirigeants sociaux, insuffisance d'actif (L. 13 juill. 1967, art. 98 s.; Décr. 22 déc. 1967, art. 95 s.).

— État des créances (L. 13 juill. 1967, art. 42 s.).

— Faillite personnelle (L. 13 juill. 1967, art. 104 s.; Décr. 22 déc. 1967, art. 101 s.).

— Gestion du patrimoine du débiteur (L. 13 juill. 1967, art. 13 s.; Décr. 22 déc. 1967, art. 26 s.).

— Hypothèques (L. 13 juill. 1967, art. 18; Décr. 22 déc. 1967, art. 35 s.).

— Infractions (L. 13 juill. 1967, art. 126 s., 130 s., 143 s.); poursuites (L. 13 juill. 1967, art. 136 s.).

— Inventaire (L. 13 juill. 1967, art. 18; Décr. 22 déc. 1967, art. 35 s.).

— Juge-commissaire (L. 13 juill. 1967, art. 8, 11; Décr. 22 déc. 1967, art. 15 s.).

— Jugement déclaratif, effets (L. 13 juill. 1967, art. 13 s.); publicité (Décr. 22 déc. 1967, art. 13 s.).

— Mesures conservatoires (L. 13 juill. 1967, art. 16 s.; Décr. 22 déc. 1967, art. 26 s.).

— Opposition (L. 13 juill. 1967, art. 103 s.; Décr. 22 déc. 1967, art. 105 s.).

— Organes (L. 13 juill. 1967, art. 8 s.; Décr. 22 déc. 1967, art. 15 s.).

— Personnes morales (L. 13 juill. 1967, art. 96

s.; Décr. 22 déc. 1967, art. 95 s.).

— Poursuites individuelles, suspension (L. 13 juill. 1967, art. 35 s.).

— Privilèges (L. 13 juill. 1967, art. 35 s., 50 s., 60).

— Procédure, ouverture (Décr. 22 déc. 1967, art. 1^{er} s., 10 s.).

— Production (L. 13 juill. 1967, art. 40 s.).

— Recel (L. 13 juill. 1967, art. 144).

— Réhabilitation (L. 13 juill. 1967, art. 113 s.).

— Réserve de propriété (L. 13 juill. 1967, art. 65).

— Revendication (L. 13 juill. 1967, art. 59 s.).

— Saisine du tribunal (Décr. 22 déc. 1967, art. 1^{er} s.).

— Salariés, privilège (L. 13 juill. 1967, art. 50 s.); *Trav. L.* 143-11 s.; superprivilège *L.* 143-9 s., *L.* 742-6, *L.* 751-15.

— Scellés (L. 13 juill. 1967, art. 20; Décr. 22 déc. 1967, art. 81 s.).

— Sécurité sociale (Décr. 10 déc. 1956, art. L. 138 s.).

— Solution de la liquidation des biens (L. 13 juill. 1967, art. 80 s.; Décr. 22 déc. 1967, art. 78 s.).

— Solutions du règlement judiciaire (L. 13 juill. 1967, art. 67 s.; Décr. 22 déc. 1967, art. 60 s.).

— Suspension provisoire des poursuites. — V. *ce mot.*

— Syndic (L. 13 juill. 1967, art. 9 s.; Décr. 22 déc. 1967, art. 20 s.); statut (Décr. 20 mai 1955 : *renvoi*).

— Union (L. 13 juill. 1967, art. 80 s.).

— Vendeur de meubles, droits (L. 13 juill. 1967, art. 59 s.).

— Vérification du passif (L. 13 juill. 1967, art. 40 s.; Décr. 22 déc. 1967, art. 45 s.).

— Voies de recours (L. 13 juill. 1967, art. 103; Décr. 22 déc. 1967, art. 105 s.).

— V. *Banqueroute, Suspension provisoire des poursuites.*

Fait d'autrui. V. Responsabilité civile.

Fait justificatif. V. Responsabilité pénale.

Falsification. V. Contrefaçon, Fraudes.

Famille.

— Bien de (L. 12 juill. 1909).

— Chef de *Civ.* 213.

— Protection (Décr. 29 juill. 1939, art. 84 s.).

— Publicité antifamiliale (L. 15 juill. 1942).

Familles nombreuses. V. Baux d'habitation (législ. spéciale).

Fausse clef. V. Vol.

Fausse information. V. Menaces.

Fausse monnaie. *Pén.* 132 s.

— Altération 132, 133.

— Bonne foi 135.

— Coloration 134.

— Confiscation *Pén.* 132, 133, 139; L. n° 80-980 du 5 déc. 1980, art. 5.

— Contrefaçon 132, 133.

— Dénonciation 138.

— Détention 144-1.

— Importation 132, 133.

— Monnaie étrangère 133, 134.

— Monnaie française 132, 134.

— Moyens de paiement n'ayant pas cours légal : émission 136; usage R. 30-6°.

— Usage 135.

— V. *Contrefaçon.*

Fausse nouvelle. V. Presse.

Fausse qualité. V. Escroquerie.

Faute. V. Responsabilité civile.

Faux. N. pr. 299 s.

— Demande à titre principal 300.

— Incident 299.

— V. *Inscription de faux, Vérification d'écriture.*

Faux en écriture.

— Acte authentique *Pr. pén.* 645.

— Acte descriptif 643, 644.

— Certificat *Pén.* 153 s.

— Dépôt au greffe *Pr. pén.* 643.

— Document administratif *Pén.* 153 s.

— Écriture de commerce ou de banque *Pén.* 150; bonne foi 163; usage 151.

— Écriture privée *Pén.* 150 s.; bonne foi 163; usage 151.

— Écriture publique ou authentique *Pén.* 145 s.; amende 164; bonne foi 163; comptable ou administrateur militaire 147; fonctionnaire 145, 146; particulier 147; usage indu 148.

— Feuille de route 156 s.

— Passeport *Pén.* 153 s.

— Permis de chasse *Pén.* 153 s.

— Pièces de comparaison *Pr. pén.* 644, 645.

— Procureur de la République, vérifications 642.

— Signature *Pr. pén.* 643, 644; procédé non manuscrit *Pén.* 151-1.

Faux incident civil. N. pr. 299 s.

— Cour de cassation (Décr. n° 67-1210 du 22 déc. 1967, art. 37).

— V. *Cassation, Inscription de faux.*

Faux principal. V. Faux incident civil.

Faux serment. V. Faux témoignage, Témoin.

Faux témoignage. *Pén.* 361 s.

— Faux serment 366.

— Interprète 367.

— Juridictions administratives 363.

— Matière civile 363.

— Matière correctionnelle 362.

— Matière criminelle 361.

— Matière de police 362.

— Promesse, récompense 364.

— V. *Témoin.*

Femme. V. Adultère, Contrat de travail, Faillite, Femme mariée, Juge, Officier public ou ministériel, Peine (peine capitale), Travail.

Femme enceinte ou en couches. V. Assurances sociales, Travail.

Femme mariée.

— Autorisation de justice *Civ.* 217, 219; *N. pr.* 1286.

— Biens réservés *Civ.* 224 s., 1401, 1413, 1415, 1506.

— Capacité civile *Civ.* 216.

— Chef de famille 213.

— Commerce, exercice, *Civ.* 223; *Com. 4.*

— Compte en banque, ouverture *Civ.* 221.

— Comptes de dépôt ou de titres *Civ.* 221.

— Contribution aux charges du ménage *Civ.* 214.

— Domicile 215.

— Faillite du mari (L. n° 67-563 du 13 juill. 1967).

— Libre salaire. V. biens réservés.

— Mandat *Civ.* 218; domestique 220, 220-1 et 220-2. V. *représentation.*

— Profession *Civ.* 223 s.

— Régime matrimonial *Com. 5.*

— Représentation 218, 219. V. *mandat.*

— Salaire personnel, économies *Civ.* 224.

— V. *Commerçant, Disposition à titre gratuit, Hypothèque (légale), Pensions, Travail, Tutelle.*

Ferme. V. Baux ruraux.

Fête légale. V. Jour férié, Peine (exécution).

Feu. V. Forêts (conservation), Incendie.

Feu d'artifice. V. Contrevenant.

Feuille d'audience. V. Jugement.

Feuille de route. V. Faux en écriture.

Feuille volante. V. Acte de l'état civil.

Fidélité. V. Substitution.

Fièvre aphteuse, charbonnaisse. V. Santé et salubrité publiques (animaux : maladies contagieuses).

Filiation adoptive. V. Adoption.

Filiation adultérine ou incestueuse. V. Filiation naturelle.

— Enfants adultérins, droits successoraux, attribution anticipée *Civ.* 763-2; (Décr. n° 72-753 du 9 août 1972, art. 1^{er} et 2, *ss. Civ.* 763-2).

Filiation légitime. *Civ.* 312 s.; *N. pr.* 1149 s.

— Acte de naissance *Civ.* 319.

— Acte de notoriété 311-3; *N. pr.* 1157.

— Action relative à la filiation *Civ.* 311-4 s.; conditions 311-4; héritiers du de *cujus* 311-8; loi applicable 311-14 s.; prescription 311-7; question préjudicielle 311-6; renonciation 311-9; tribunal compétent 311-5.

— Conception, date, présomption 311.

— Conflit de lois 311-14 s.

— Contestation de légitimité, V. *désaveu de paternité.*

— Contestation de paternité, par la mère 318 s.; par le mari 326.

— Désaveu de paternité 312 s.; délais 316 s.;

Filiation légitime (suite).
héritiers du mari 316-1 s.
— Légitimation 329 s.; par justice 333 s.; par mariage 331 s.; — V. ce mot; procédure N. pr. 1150, 1151.
— Légitimité, contestation Civ. 312 s., 316-1 s.; présomption 314.
— Loi applicable 311-4 s.
— Paternité, contestation, par la mère 318 s.; par le père 326; désaveu 312 s., 316 s.; présomption 312 s.
— Possession d'état, conditions 311-1 s., 321; notoriété, acte 311-3.
— Présomption de légitimité 314; de paternité 312 s., 315.
— Preuve 319 s.; acte de naissance 319; commencement de preuve par écrit 324; possession d'état 320 s.; preuve contraire 325; témoins 323.
— Substitution d'enfant 322-1.
— Tribunal compétent 311-5.
Filiation naturelle. Civ. 334 s.
— Action à fins de subsides. V. subsides.
— Acte de notoriété 311-3; N. pr. 1157.
— Action relative à la filiation Civ. 311-4 s.; conditions 311-4; héritiers du de cuius 311-8; loi applicable 311-14 s.; prescription 311-7; question préjudicielle 311-6; renonciation 311-9; tribunal compétent 311-5. — V. maternité, recherche de paternité.
— Conception, date, présomption 311.
— Conflit de lois 311-14 s.; légitimation 311-16; reconnaissance 311-17; subsides, action 311-18.
— Droits successoraux 756 s.
— Établissement 334-8.
— Frais de maternité 340-5.
— Légitimation 329 s.; N. pr. 1150 s.; conditions Civ. 311-16; judiciaire 333 s.; par mariage 331 s. — V. Légitimation.
— Loi applicable 311-14 s.
— Maternité, recherche 341.
— Nom de l'enfant 334-1 s.; changement N. pr. 1152 s.
— Paternité, déclaration Civ. 340; irrecevabilité 340-1; recherche 340-2 s.
— Recherche de paternité 340 s.; action, délai 340-4 (L. 76-1036 du 15 nov. 1976); cas 340; irrecevabilité 340-1.
— Subsides, demande 342 s.; N. pr. 1149, 1154 s.; calcul Civ. 342-2; délai 342, 342-6; jugement, effets 342-7 s.; loi applicable 311-18; opposition 342-4; recouvrement N. pr. 1154 s.
— V. Acte de l'état civil (acte de naissance), Légitimation.
Film. V. Propriété littéraire et artistique (droits d'auteur).
Filouterie d'aliments. V. Vol.

Fins de non-recevoir. N. pr. 122 s.
— Conditions 124.
— Défaut d'intérêt 125.
— Définition 122.
— Moment où peuvent être invoquées 123.
— Ordre public 125.
— Régularisation 126.
— Relevé d'office 125.
— V. Exceptions et fins de non-recevoir, Prescription (droit maritime).
Flagrant délit. V. Adultère (complicité), Procédure pénale, Saisine directe.
Fleuve. V. Eaux (cours d'eau navigables).
Folle. V. Démence.
Folle enchère. Pr. (anc.) 733 s.
— Ordre 779.
— Saisie immobilière 695, 733 s. V. Saisie immobilière.
— Vente de biens de mineurs N. pr. 1278.
— V. Ordre, Saisie immobilière, Vente publique d'immeubles.
Fonctionnaire public.
— Abus d'autorité Pén. 184 s.
— Attentats à la liberté 114 s.
— Coalition 123 s.
— Commerce 176.
— Concussion 174.
— Corruption 177 s.
— Crimes et délits (magistrats et fonctionnaires) Pr. pén. 679 s.
— Démissions concertées Pén. 126.
— Détournement 169 s.
— Excès de pouvoir 127-131.
— Faux en écritures publiques, 145, 146.
— Fonctions publiques : continuation illégale 197; usurpation 258.
— Force publique : refus illégal 234; réquisition illégale 188 s.
— Forfaiture 166 s.; refus de service 234 s. V. coalition, excès de pouvoir.
— Immixtion dans le pouvoir judiciaire 130, 131.
— Intérêt dans affaire publique 175; après cessation de fonction 175-1.
— Militaire, outrage 224.
— Outrage 222 s.; (avocat, proc. spéc. Pr. pén. 679 s.).
— Participation à des crimes ou délits Pén. 198.
— Salaires. V. traitements.
— Serment, défaut 196.
— Soustractions 169 s.
— Trafic d'influence 177.
— Traitements : saisie-arrest et cession (Décr. n° 74-37 du 18 janv. 1974).
— Usurpation de fonctions, de titre 258.
— Violences contre les fonctionnaires 64, 228; effusion de sang 228; magistrat 228; peines 228.
— Violences envers les personnes 186.
— V. Compétence pénale (privilege de juridiction), Domicile, Témoin (matière criminelle), Traitement.
Fondations.
— Dispositions à titre gra-

tuit (Décr. n° 66-388 du 13 juin 1966).
Fonds de commerce. (L. 17 mars 1909).
— Création et transfert : conditions techniques et financières (Décr. 30 sept. 1953).
— Intermédiaires, incapacités (L. 29 juin 1935).
— Location-gérance (L. 20 mars 1956); entreprises de transports publics (Décr. 20 juin 1956).
— Nantissement (L. 17 mars 1909, art. 8 s.); inscription conservatoire Pr. 53; outillage et matériel d'équipement (L. 18 janv. 1951).
— Privilège (L. 17 mars 1909, art. 24 s.).
— Transactions (L. n° 70-9 du 2 janv. 1970).
— Vente forcée (L. 17 mars 1909, art. 13 s.).
— Vente volontaire (L. 17 mars 1909, art. 1 s.; 29 juin 1935, art. 12 s.).
Fonds de garantie. V. Accidents d'automobile, Assurances terrestres.
Forains. V. Marchands ambulants et forains.
Force armée. V. Atteintes à la sûreté de l'Etat.
Force majeure. Civ. 1148.
— V. Contrat, Responsabilité pénale.
Force publique. V. Fonctionnaire public.
Forclusion. V. Distribution par contribution.
— Relevés (L. n° 68-696 du 31 juill. 1968; L. n° 74-1115 du 27 déc. 1974 [renvoi]).
Forêts.
— Abattage : arbres réservés For. L. 135-4, L. 135-5.
— Action civile, action publique. V. poursuites.
— Adjudication : coupes L. 134-1 s., L. 134-7; glandée, panage et païsson L. 137-1, L. 138-3 s., L. 131-10.
— Affouage L. 145-1 s.
— Affranchissement L. 138-16, L. 138-17.
— Amendes. V. pénalités.
— Animaux L. 137-2, L. 138-4, L. 138-10.
— Arbres réservés. V. abattage.
— Bestiaux. V. animaux.
— Biens vacants L. 244-1 s.
— Bois, cession amiable 20.
— Bois de chauffage L. 138-12.
— Bois de délit. V. pénalités.
— Bois de l'Etat. V. domaine forestier.
— Bois des particuliers L. 221-1 s., L. 311-1 s., R. 311-1 s., constatation des infractions L. 341-1 s., R. 342-1 s.; défrichement L. 311-1 à L. 314-14; R. 311-1 à R. 313-3; départements d'outre-mer L. 361-1 à L. 364-1; R. 361-1 à R. 364-1; pénalités L. 331-1 s.; peines L. 35-1 s.; poursuites L. 343-1 s.; R. 343-1 s.; reboisement L. 241-1 s., R. 241-1 s.; V. forêts privées; usage.
— Bornage. V. domaine fo-

restier.
— Centres régionaux de la propriété forestière L. 221-1 s.
— Chablis. V. pénalités.
— Chasse R. 137-6 à R. 137-29.
— Chèvres et moutons. V. animaux.
— Circonstances atténuantes. V. pénalités.
— Confiscation. V. pénalités.
— Conservation L. 311-1 s., R. 311-1 s.
— Constatation des infractions L. 152-1 à L. 152-8; R. 152-1 à R. 152-3.
— Construction à distance prohibée L. 151-1 à L. 151-6; R. 151-1 à R. 151-8.
— Contrainte par corps L. 351-6. V. jugement.
— Contravention. V. conservation, poursuites.
— Coupes (domaine de l'Etat) : aménagement et assiette L. 133-1, L. 133-2; R. 133-1 à R. 133-6; exploitation L. 135-1 à L. 135-11; R. 135-1 à R. 135-11; récollements L. 136-1 à L. 136-4; R. 136-1 et R. 136-2; produits accessoires R. 137-30; ventes de coupes ou produits L. 134-1 à L. 134-6; R. 134-1 à R. 134-7.
— Défrichements L. 311-1 à L. 314-14; R. 311-1 à R. 313-3. V. bois des particuliers.
— Délit forestier : circonstances atténuantes, sursis L. 81-82 du 2 févr. 1981, art. 11. V. conservation, poursuites, Délit.
— Départements d'outre-mer (liv. I, tit. VII), L. 171-1, L. 172-1, R. 171-1 à R. 173-1.
— Dépôt et extraction de matériaux pour travaux publics R. 151-9 à R. 151-14.
— Domaine de l'Etat (forêts et terrains à bois) L. 131-1 s., R. 131-1 s. : acquisition L. 131-1 et L. 131-2; R. 131-1 et R. 131-2; délimitation et bornage L. 132-1; R. 132-1 à R. 132-18. — V. coupe.
— Dommages-intérêts. V. pénalités.
— Droits d'usage L. 138-1 à L. 138-17; R. 138-1 à R. 138-27. V. usage.
— Dunes (fixation) L. 431-1 à L. 432-4, R. 432-1 s.
— Essences forestières (amélioration) L. 551-1 à L. 553-1; R. 555-1 à R. 555-6.
— Exploitation. V. coupe.
— Fonds forestier national L. 531-1 à L. 532-1, R. 531-1 s.
— Forêt privée L. 211-1 à L. 254-1; R. 221-1 à R. 222-21 (renvoi), R. 223-1 à R. 254-1 : autorisation administrative (régime spécial) L. 222-4; biens de l'Etat L. 244-1 s.; biens vacants L. 244-1 s.; centres régionaux de la propriété forestière L. 221-1 à L. 221-8; départements d'outre-mer L. 251-1 à L. 254-1; R. 251-1 à R.

254-1; gestion contractuelle L. 224-6, R. 224-4 à R. 224-15; groupements (forestiers) L. 241-1 s. (de propriétaires) L. 243-1 s.; indivision (transformation en groupement) L. 242-1 s.; infractions (constatation et poursuites) L. 231-1 s., R. 231-1 s.; obligations et sanctions L. 223-1 à L. 223-5; R. 223-1 à R. 223-4; orientations régionales de production L. 222-1; périmètres d'actions forestières L. 245-1; plans simples de gestion L. 222-2; reboisement par secteurs L. 243-1 s.; revendication (action en) L. 246-1; surveillance L. 224-1 s., R. 224-1 s.
— Forêts de protection L. 411-1 s. — V. Dunes, Terrains en montagne.
— Forêts et terrains à bois non domaniaux : aménagements L. 143-1 et L. 143-2; R. 143-1 et R. 143-4; coupes : (affouage) L. 145-1 à L. 145-4; R. 145-1 à R. 145-3; (ventes de coupes et de produits) L. 144-1 à L. 144-4; R. 144-1 à R. 144-6; délimitation et bornage R. 142-1 à R. 142-5; droits d'usage L. 146-1 à L. 146-3; R. 146-1 à R. 146-7; frais de garderie et d'administration L. 147-1 et L. 147-2; R. 147-1; groupement syndical forestier L. 148-13 à L. 148-23; R. 148-1 à R. 148-25 (renvoi); pâturages L. 146-1 à L. 146-3; R. 146-1 à R. 146-7; produits accessoires L. 146-1 à L. 146-3; R. 146-1 à R. 146-7; syndicat intercommunal de gestion forestière L. 148-1 à L. 148-8; syndicat mixte de gestion forestière L. 148-9 à L. 148-12.
— Forêts et terrains indivis (régime forestier) L. 161-1 s., R. 161 s.
— Frais de garderie L. 147-1 et L. 147-2.
— Gestion contractuelle par ONF L. 224-6.
— Glandée. V. adjudication, usage.
— Groupement syndical forestier L. 148-13 s.
— Incendies (défense et lutte) : dispositions générales L. 321-1 s.; dispositions particulières L. 331-6 s.; infractions (constatation) L. 323-1 et L. 323-2; mesures de prévention L. 322-1 s., R. 322-1 s.; sanctions L. 322-5 s., L. 322-8 s.
— Indivision. V. bois indivis.
— Inventaire forestier L. 521-1, L. 521-2, R. 521-1.
— Jugement, exécution L. 154-1 s., R. 154-1 s. : bois non soumis au régime forestier L. 231-1 s., R. 231-1 s.; bois soumis au régime forestier L. 154-1 s., R. 154-1 s.; contrainte par corps

Forêts (suite).

- L. 154-3 s., R. 154-11.
- L. 231-4; prestations en nature L. 231-5, R. 231-1 s.; recouvrements L. 154-2; signification L. 154-1, R. 154-1 s., L. 231-4.
- Pâisson. V. *Adjudication, Usage.*
- Panage : V. *adjudication, usage.*
- Partage L. 141-3.
- Pâturage L. 137-1 et L. 137-2, L. 141-1; R. 137-1 à R. 137-5.
- Pénalités L. 313-1; L. 331-1 à L. 331-8; R. 331-1 à R. 331-7; animaux errants L. 331-7; arbres (coupe, enlèvement, mutilation) L. 331-25 s.; bois de délit, enlèvement L. 331-6; bois des particuliers L. 313-1 s.; chablis (enlèvement) L. 331-5; concussion L. 351-7; confiscation L. 331-6, L. 351-4; corruption L. 351-7; dommages-intérêts L. 351-2, L. 351-4; fonctionnaires L. 351-7; incendies L. 322-5 s.; malversation L. 351-7; responsabilité civile L. 351-6; restitutions L. 351-4, L. 351-5. V. *jugement, poursuites.*
- Plan simple de gestion L. 222-2 s.
- Plantes. V. *pénalités.*
- Police. V. *conservation, poursuites.*
- Poursuites L. 153-1 à 153-10; R. 153-1 à R. 153-3; action civile, action publique L. 153-1, L. 153-3; bois non soumis au régime forestier L. 231-1 s.; bois soumis au régime forestier L. 153-1 s.; citation L. 153-4; exception préjudicielle L. 153-7; procédure L. 153-10, R. 153-2; transaction L. 153-2, R. 153-1; tribunaux compétents; voies de recours L. 153-8 et L. 153-9. V. *pénalités, procès-verbaux, saisie.*
- Prestations en nature. V. *jugement.*
- Procès-verbaux L. 153-6.
- Réarpentage. V. *coups.*
- Reboisement. V. *forêts privées.*
- Récidive. V. *pénalités.*
- Recouvrements. V. *jugement.*
- Responsabilité civile. V. *pénalités.*
- Restitution. V. *pénalités.*
- Sable. V. *conservation* (extraction de matériaux).
- Secteurs de reboisement L. 541-1 à L. 541-3.
- Séquestre. V. *poursuites.*
- Syndicat intercommunal de gestion forestière L. 148-1 s.
- Syndicat mixte de gestion forestière L. 148-9 s.
- Taxe sur les défrichements L. 314-1 à L. 314-14; R. 314-1 à 314-3 (renvoi).
- Terrains en montagne L. 421-1 à L. 424-4, R. 422-7.
- Transaction L. 153-2 R. 153-1.
- Usage. V. *forêts et terrains à bois non domaniaux.*
- Vidange L. 135-6 s.
- V. *Incendie.*
- Forfaiture. V. Fonctionnaire public.**
- Formalités administratives.**
 - Simplification (Décr. 26 sept. 1953).
- Formation professionnelle Trav. L. 900-1 s.**
 - V. *Petit Code du travail Dalloz.*
- Agriculture L. 980-1 L. 980-3.
- Aide de l'Etat L. 940-1 s.
- Artisans L. 980-2 s.
- Cadres L. 980-4
- Comités départementaux L. 910-1.
- Comité interministériel L. 910-1 s.
- Comités régionaux L. 910-1.
- Congé de formation L. 930-1 s.
- Conseil national L. 910-1.
- Conventions de formation professionnelle L. 920-1 s.
- Départements d'outre-mer L. 980-7.
- Financement, participation des employeurs L. 950-1 s.
- Fonctionnaires L. 970-1 s.
- Fonds d'assurance formation L. 960-10.
- Groupe permanent L. 910-1.
- Institutions L. 910-1.
- Stages : agrément L. 930-1, L. 960-2; catégories L. 940-2.
- Stagiaires, aides financières L. 960-1 s.
- Formation syndicale Trav. L. 452-1 s.**
- Formule exécutoire. V. Exécution des jugements et des actes.**
- Fou. V. Aliéné, Contravention.**
- Fouilles. V. Propriété.**
- Four. V. Contravention, Forêts (conservation).**
- Fournisseurs. V. Fournitures.**
- Fournitures. V. Compétence civile (compétence territor.), Marché de fournitures, Prescription civile, Privilège.**
- Fourniture de main-d'œuvre Trav. L. 125-1, L. 125-3.**
 - Pénalités L. 152-2 s., L. 611-15, R. 152-7.
 - V. *Travail temporaire.*
- Fourrage. V. Destructures-dégradations - dommages.**
- Frais et dépens N. pr. 695 s.**
 - Appel en garantie 338.
 - Auxiliaires de justice, officiers publics ou ministériels : actes dépassant leur mandat 697; actes inutiles 650, 698; dommages-intérêts 650, 698; rémunération, contestation 719 s.
 - Charge 695 s.
 - Compétence : d'attribution 52; territoriale 52.
 - Contredit, frais N. pr. 88.
 - Dépens, définition 695.
 - Distraction 699.

- Dommages-intérêts 650, 698.
- Enquête, témoin, indemnité 221.
- Exécution provisoire 515.
- Expert, rémunération, titre exécutoire 284.
- Injonction de payer, Décr. n° 72-790 du 28 août 1972, art. 18, p. 28.
- Liquidation 701 s.; contestation 703; titre exécutoire 702.
- Matière pénale : appel correctionnel Pr. pén. 514; cassation, pourvoi 608; cour d'assises 366, 374 s.; énumération 800; liquidation 247 s.; partie civile 88, 177, 216, Pén. 375, 375-1, 422, 475-1; recouvrement Pr. pén. 800; tribunal correctionnel 473 s.; tribunal de police 543.
- Partie perdante 696.
- Péremption d'instance, frais 393.
- Recouvrement contre l'adversaire 704 s.
- Taxe 708 s.
- Technicien, rémunération : constatant, titre exécutoire 255; consultant, titre exécutoire 262; contestation 724 s.
- V. *Action civile (constitution de partie civile, désistement), Appel pénal, Cassation (matière criminelle), Contrainte par corps, Cour d'assises, Tribunal correctionnel, Tribunal de police.*
- Frais de déplacement. V. Enquête, Huissier.**
- Frais de dernière maladie. V. Privilège.**
- Frais funéraires. V. Accidents du travail, Privilège.**
- Frais de justice. V. Privilège.**
- Francoisation. V. Navire.**
- Fraudes.**
 - Analyses (Décr. 22 janv. 1919, art. 19 s.).
 - Beurle (L. 16 avr. 1897).
 - Concours (L. 23 déc. 1901).
 - Crème (L. 29 juin 1934).
 - Denrées (L. 1^{er} août 1905; Décr. 22 janv. 1919).
 - Divorce (L. 13 avr. 1932).
 - Elections Pén. 111, 113.
 - Engrais (L. 6 févr. 1888).
 - Expertise (Décr. 22 janv. 1919, art. 24 s.).
 - Fromage (L. 29 juin 1934).
 - Graisses (L. 2 juill. 1935).
 - Indications d'origine (L. 26 mars 1930).
 - Lait (L. 2 juill. 1935); lait en poudre ou concentré (L. 29 juin 1934).
 - Langue française, utilisation L. 31 déc. 1975.
 - Marchandises. V. *denrées, indications d'origine, marques d'identification.*
 - Margarine (L. 16 avr. 1897; 29 juin 1934).
 - Marques d'identification (L. 24 juin 1928).
 - Prélèvements (Décr. 22 janv. 1919, art. 10 s.).
 - Produits agricoles (L. 1^{er} août 1905).
 - Saisies (Décr. 22 janv. 1919, art. 7 s.).

- Séparation de corps (L. 13 avr. 1932).
 - Syndicat. V. *action civile.*
 - V. *Pensions.*
 - Fromage. V. Fraudes.**
 - Fruits. V. Biens (immeubles par nature), Exécution des jugements et des actes, Hypothèque (tiers détenteur), Possession, Propriété (accession), Saisie immobilière, Usage, Usufruit.**
 - Fuite. V. Délit de fuite.**
 - Funérailles. V. Sépulture.**
- G**
- Gage Civ. 2073 s.**
 - Automobiles (Décr. 30 sept. 1953).
 - Consignation judiciaire Civ. 2075-1.
 - Créance Civ. 2075.
 - Créancier 2075.
 - Dépôt judiciaire 2075-1.
 - Effets 2073.
 - Forme 2074, 2075.
 - Indivisibilité 2083.
 - Intérêt 2081.
 - Mise en possession 2076.
 - Objets abandonnés (L. 31 mars 1896; 31 déc. 1903).
 - Outillage (L. 18 janv. 1951).
 - Pacte comissoire Civ. 2078.
 - Privilège 2073.
 - Restitution 2082.
 - Risques 2080.
 - V. *Antichrèse, Nantissement, Vol.*
 - Garantie N. pr. 334 s.**
 - Compétence territoriale 333.
 - Dépens 338.
 - Garantie formelle 334, 336 s.; jugement, exécution 337.
 - Garantie simple 334 335.
 - Intervention 331 s.
 - V. *Cession de créance, Exceptions et fins de non-recevoir, Responsabilité des constructeurs, Succession (partage), Vente.*
 - Garde champêtre Pr. pén. 22 s.; (Décr. 22 mai 1957, art. 108, 109).**
 - Garde particulier Pr. pén. 29.
 - Police judiciaire, fonctions 22.
 - Procès-verbal remise 27.
 - Recherche des infractions 22.
 - Surveillance : procureur de la République 25, 27.
 - V. *Destructures-dégradations-dommages, Procès-verbal (affirmation, enregistrement).*
 - Garde forestier. V. Forêts.**
 - Garde des sceaux. V. Cassation (matière criminelle).**
 - Garde à vue. V. Procédure pénale.**
 - Gardien. V. Evasion, Prison, Saisie-brandon, Saisie-exécution, Saisie foraine, Scellés.**
 - Gendarmerie.**
 - Officier de police judiciaire Pr. pén. 16, 18
 - V. *Procès-verbal.*
 - Gens de maison. V. Domestique, Travail, Vol.**
 - Gens de mer. V. Marine (marchande (marins)).**
 - Gérance libre.**

- Fonds de commerce (L. 20 mars 1956).
- Gérant. V. Gestion d'affaires, Société en commandite simple, Société à responsabilité limitée.**
- Gestion d'affaires. Civ. 1372 s.**
- Gibier. V. Responsabilité civile.**
- Glace. V. Biens (immeubles par destination, meubles meublants).**
- Glanage. V. Police rurale (récoltes).**
- Glandée. V. Forêts.**
- Grâce.**
 - Président de la République (Const. 4 oct. 1958, art. 17).
- Grâce amnistiante. V. Amnistie.**
- Grains. V. Destructures-dégradations-dommages (denrées).**
- Graisses. V. Fraudes.**
- Grappillage. V. Contravention, Police rurale (récoltes).**
- Greffier.**
 - Discipline (L. 3 mars 1954).
 - Expédition, délivrance Pr. 1040.
 - Liquidations, registre (Décr. 7 sept. 1880).
 - Redevances (Décr. 12 oct. 1967 [renvoi]; Décr. n° 70-517 du 19 juin 1970 [renvoi]).
 - V. *Officier public ou ministériel, Tribunal de commerce.*
- Grève. V. Travail.**
- Grivèrie. V. Vol.**
- Grosce.**
 - Grosce à ordre, transmission des créances (L. 76-519 du 15 juin 1976).
 - Seconde N. pr. 1439.
 - V. *Obligations (remise de dette), Preuve (preuve littéraire).*
- Grossesses. V. Assurances sociales, Contrat de travail, Peine (peine capitale : femme enceinte), Travail.**
- Interruption volontaire (L. n° 75-17 du 17 janv. 1975 et renvois).
- Grouperment foncier agricole (L. n° 70-1299 du 31 déc. 1970).**
- Grouperment d'intérêt économique (Ord. n° 67-821 du 23 sept. 1967).**
 - Actes, dépôt (Décr. n° 67-237 du 23 mars 1967, art. 64-1 à 64-5).
 - Administrateurs (Ord., art. 9).
 - Appellation illicite (Ord., art. 17).
 - Assemblée (Ord., art. 8).
 - Bénéfices (Ord., art. 2).
 - Capacité (Ord., art. 3).
 - Capital (Ord., art. 2).
 - Commissaires aux comptes (Ord., art. 10).
 - Comptes, contrôle (Ord., art. 10).
 - Contrat (Ord., art. 6).
 - Définition (Ord., art. 1^{er}).
 - Dénomination (Ord., art. 11); mentions (art. 11).
 - Dettes (Ord., art. 4).
 - Dissolution (Ord., art. 13).

Groupement d'intérêt économique (suite).
 — Enregistrement (Ord., art. 18 [C. gén. imp., art. 714-1]).
 — Gestion (Ord., art. 10).
 — Immatriculation, registre du commerce (Ord. art. 3).
 — Impôts directs, sur le revenu (Ord., art. 19 [C. gén. imp., art. 239 quater 1]); des sociétés (ibid.); avantages fiscaux (Ord., art. 21 [C. gén. imp., art. 239 quater III]).
 — Incapacités (Ord., art. 14).
 — Liquidation (Ord., art. 15, 16).
 — Membres, admission nouvelle (Ord., art. 7).
 — Objet (Ord., art. 1^{er}).
 — Obligations, émission (Ord., art. 5); infractions (Ord., art. 10).
 — Papiers, mentions (Ord., art. 11).
 — Passif (Ord., art. 4).
 — Personnalité morale (Ord. art. 3).
 — Registre du commerce (Ord., art. 3; Décr. n° 67-237 du 23 mars 1967, art. 15-1 à 15-3); mentions, modifications (Décr. 23 mars 1967, art. 33-1).
 — Retrait (Ord., art. 7).
 — Solidarité (Ord., art. 4).
 — Titres (Ord., art. 2).
 — Transformation, association ou société (Ord., art. 12); incidences fiscales (Ord., art. 20 [C. gén. imp., art. 221-2 ter, 239 quater II]).

Groupeement professionnel.
 — V. *Syndicat professionnel*.
Querre civile. V. *Atteintes à la sûreté de l'Etat*.
Quet-apens. V. *Coups et blessures (volontaires)*, *Fonctionnaire public (violences)*, *Homicide (assassinat)*.

H

Habilitation judiciaire.
 — Époux N. pr. 1286 s.

Habitat.
 — Amélioration (L. n° 67-561 du 12 juill. 1967).
 — Habitat insalubre : suppression (L. n° 70-612 du 10 juill. 1970).

Habitation. Civ. 625 s.
 — Cession 634.
 — Etendue 633.
 — Louage 634.
 — Mariage 632.
 — V. *Baux, Usage*.

Habitations à loyers modérés (H.L.M.). C. constr. et hab. [Constr.], p. 911 (L.).
 — Contrat de promotion immobilière Constr. L. 222-2, L. 222-6.
 — Vente d'immeuble à construire L. 261-10, L. 261-19.

Hale. V. *Destructions-dégradations-dommages*.

Halage (chemin de). V. *Servitudes*.

Halles, foires et marchés. V. *Carte d'identité (commerçant)*.

Handicapés. V. *Travail*.

Haute Cour de Justice.
 — Président de la République et ministres (Constit. 4 oct. 1958, art. 68, D. 1958. 324)

Hébergement collectif (L. n° 73-548 du 27 juin 1973 : renvoi).

Héritier. V. *Exceptions et fins de non-recevoir* (délai pour faire inventaire et délibérer, présentation), *Succession*.

Héritier apparent. V. *Vente (choses d'autrui)*.

Heure. V. *Exécution des jugements et des actes, Expropiation (signification)*.

Heures de délégation.
 — Comité d'entreprise Trav. L. 434-1, L. 434-5.
 — Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail L. 236-7.
 — Délégués du personnel L. 424-1.
 — Délégués syndicaux L. 412-17, L. 412-20.
 — Représentants syndicaux aux comités d'entreprise L. 434-1.
 — Section syndicale L. 412-20.
 — Travailleurs à temps partiel L. 212-4-6.

Heures de dérogation. Trav. L. 212-7, R. 212-2 s.

Heures d'équivalence. Trav. L. 212-4.
 — Agriculture Rur. art. 992, 992-2.

Heures de récupération.
 — Jours fériés, interdiction Trav. L. 222-1-1.

Heures supplémentaires. Trav. L. 212-5 s.
 — Agriculture Rur. 992 s.
 — Pénalités R. 261-3 s.

Homicide.
 — Assassinat Pén. 296 s.
 — Castration 316.
 — Empoisonnement 301-302.
 — Homicide involontaire 319; incendie involontaire 320-1.
 — Homicide volontaire 295 s.
 — Infanticide 300, 302.
 — Meurtre 295, 304.
 — Parricide 299, 302.
 — Tortures 303.

Homologation. V. *Adoption, Emancipation, Tutelle (conseil de famille)*.

Hospices-hôpitaux. V. *Disposition à titre gratuit, Enfance*.

Hôtels - cafés - restaurants.
 — Congés payés, indemnité. Trav. L. 223-12.
 — Débits de boissons, mineurs L. 211-5.
 — Pourboires L. 147-1 s; pénalités R. 154-3.
 — Repos hebdomadaire L. 221-9, L. 221-21.
 — Retenues de salaire L. 144-3; pénalités L. 154-1, R. 154-4.

Hôtelier-logeur. V. *Baux (hôtels et pensions), Contravention, Dépôt, Priz, Responsabilité civile, Stupéfiants, Vol*.

Huile clos. V. *Tribunal correctionnel, Tribunal de grande instance*.

Huissier de justice.
 — Actes N. pr. 648 s.; forme 648; nullité 649, 693, 694; signification 654 s.; ... à l'étranger 684 s.
 — Discipline (Décr. n° 73-1202 du 28 déc. 1973).

— Incompatibilités, assignation Pr. 66.
 — Prescription civile : honoraires Civ. 2272; pièces 2276.
 — Tribunal d'instance (L. 25 mai 1838, art. 16 s.).
 — V. *Exécution des jugements et des actes, Frais et dépens (recouvrement), Officier public ou ministériel, Prescription civile, Prud'hommes, Tribunal de commerce*.

Hygiène des travailleurs. V. *Travail*.

Hypothèque Civ. 2114 s.
 — Aéronaut. V. *Aviation*.
 — Biens susceptibles 2118, 2119.
 — Conservateur des hypothèques : responsabilité 2197, 2202.
 — Crédit, développement (Ord. n° 67-839 du 28 sept. 1967).
 — Définition Civ. 2114.
 — Droit de préférence 2094.
 — Droit de suite 2114, 2119.
 — Extinction 2180.
 — Hypothèque conventionnelle Civ. 2124 s.; améliorations 2133; biens à venir 2130; capacité 2124 s.; condition 2125; copropriétaires 2125; créances revalorisables (Décr. 26 juill. 1954, art. 286); définition 2117; forme 2127; hypothèque à l'étranger 2128; spécialité 2129 s.
 — Hypothèque fluviale (L. 5 juill. 1917).
 — Hypothèque judiciaire : définition Civ. 2117; sources 2123.
 — Hypothèque légale 2121 s.; commune 2121; définition 2117; effet 2121; époux 2121, 2135 s.; établissement public 2121; Etat 2121; femme mariée 2121, 2135 s.; majeur en tutelle 2121; mineur 2121, 2143 s., 2164; pupille de l'Etat (Décr. 24 janv. 1956, art. 60).
 — Hypothèque maritime (L. 10 juill. 1885).
 — Indivisibilité Civ. 2114.
 — Inscription hypothécaire 2146 s.; bordereau 2148 s.; bureau compétent 2146; contestation 2156; copie 2196 s.; créances revalorisables (Décr. 26 juill. 1954, art. 286); délai 2147; durée 2154; effet 2166 s.; élection de domicile 2152; femme mariée, mainlevée, réduction 2163, 2165; frais 2155; intérêts 2151; mention en marge Civ. 2149; mineur, mainlevée, réduction 2164, 2165; radiation 2157 s.; radiation 2161 s.; régis- tration 2196 s.; renouvellement 2154. V. *Vérification d'écriture*.
 — Inscription hypothécaire conservatoire Pr. 54.
 — Purgé. V. *Purgé des privilèges et hypothèques*.
 — Rang Civ. 2134.
 — Tiers détenteur 2166 s.; bénéfice de discussion 2170, 2171; délaissement 2172 s.; déte-

riorations 2175; fruits 2176; recours 2179.
 — V. *Faillite, Publicité foncière, Purgé, Saisie immobilière, Société*.

I

Identité. V. *Carte d'identité, Evasion (évadé)*.

Ile. V. *Eaux (cours d'eau), Propriété*.

Immeuble. V. *Biens, Responsabilité civile, Saisie immobilière, Santé et salubrité publiques, Vente publique d'immeubles*.

Immeuble par destination. V. *Biens*.

Immeuble divisé par appartements. V. *Copropriété*.

Immobilisation. V. *Saisie immobilière*.

Immondices (jet d'). V. *Contravention*.

Immunité parlementaire. Pén. 121 (Constit. 4 oct. 1958, art. 26).

Impôts.
 — Contentieux C. gén. imp. (ss. D. 6 avr. 1950), 1946, 1947.
 — Imprévision.
 — Contrat Civ. 1134.
 — Dommages-intérêts 1148, 1150.
 — Imprimeur. V. *Presse*.

Inaliénabilité.
 — Bien de famille (L. 12 juill. 1909, art. 11).
 — Domaine public Civ. 537, 538.
 — Donation ou testament, clauses 900-1.
 — Jouissance légale 384.
 — Monuments historiques (L. 31 déc. 1913, art. 18).
 — Substitution Civ. 1048 s.
 — Usage-habitation 631.

Incapable. V. *Capacité, Contrats et conventions, Curatelle, Majeur protégé, Sauvegarde de justice, Tutelle, Tutelle des majeurs*.

Incapacités.
 — Dispense (L. 23 déc. 1964).
 — Transactions immobilières (L. n° 70-9 du 2 janv. 1970, art. 9 s.).

Incendie.
 — V. *Coups et blessures (involontaires), Destructions-dégradations-dommages, Homicide (involontaire), Louage, Responsabilité civile (immeuble)*.

Inceste. V. *Mariage*.

Incident.
 — Demande incidente N. pr. 4, 63 s.; appel 39; contenu 67; définition 63; demande additionnelle 65; demande en compensation 70; demande reconventionnelle 64; dénonciation 69; forme 68; intervention 66; recevabilité 70.

Incidents d'instance.
 — Acquiescement N. pr. 408 s.
 — Citation, caducité 406 s.
 — Compétence 50.
 — Désistement 394 s.
 — Extinction 384 s.
 — Interruption 369 s.
 — Jonction et disjonction 367 s.
 — Péremption 386 s.

— Radiation 381 s.
 — Sursis à statuer 378 s.

Incinération. V. *Sépulture*.

Incompétence. V. *Compétences civile, commerciale, criminelle*.

Incorporation. V. *Propriété*.

Indemnité. V. *Contrainte par corps, Dommages-intérêts*.

Indexation. V. *Paiement*.

Indication d'origine. V. *Fraudes*.

Indigents. V. *Hospices-hôpitaux, Légitimation, Mariage*.

Indignité successorale. V. *Succession*.

Indivisibilité.
 — Cas Civ. 1217.
 — Effets 1222 s.
 — Héritiers : créanciers 1224, débiteur 1223, 1225.
 — Indivision. Civ. 815 s., 1873-1 s.
 — Administration 815-2 s., 1873-1 s.
 — Capacité 1873-4.
 — Cession 815.
 — Convention d'indivision : capacité 1873-4; communication des documents 1873-11; créanciers 1873-15; décès 1873-13; décision 1873-2; durée 1873-3; faculté d'acquisition ou d'attribution 1873-14; gérants 1873-5 à 1873-99; personnes physiques 1873-4; préemption 1873-12; usufruit 1873-16 s.
 — Créanciers 815-17.
 — Droits indivis, exercice 1873-1 s.
 — Durée 815.
 — Hypothèque, effet Civ. 2125.
 — Indivisaires, droits 815-9 s.
 — Maintien 815.
 — Préemption 815-14 s.
 — Saisie des parts indivises 815-17.
 — Sursis au partage 815.
 — Usufruit 815-2, 815-18, 1873-1 s.
 — V. *Succession (partage)*.

Indu. V. *Paiement (de l'indu)*.

Industrie. V. *Commerce et industrie*.

Infanticide. V. *Homicide*.

Infraction. V. *Contravention, Crime, Délit*.

Infractions économiques et financières. Pr. pén. 704 s.
 — Compétence 704.
 — Énumération 705.
 — Juge d'instruction 706.
 — Renvoi 706-1.
 — Tribunaux compétents 704.
 — Voies de recours 706-2.

Inhumation. V. *Sépulture*.

Injonction du juge N. pr. 24.
 — Injonction de payer N. pr. 24, 1405 s.
 — Champ d'application 1405.
 — Compétence 1406, 1417.
 — Demande 1407.
 — Documents, restitution 1424.
 — Extinction de l'instance 1419.
 — Frais 1425.
 — Opposition : compétence 1415; créancier, renvoi 1408; débiteur 1412; forme et délai 1415 s.

- Injonction de payer** (suite).
— Ordonnance d'injonction de payer 1409; conservation 1410; formule exécutoire 1422 s.; signification 1411 et 1413 s.; substitution, jugement 1420.
— Parties, convocation 1418.
— Requête, conservation 1410; contenu 1407; signification 1411.
— Tribunal d'instance, C.o. j. R. 321-3.
- Injure.**
— Compétence C. o. jud. R. 321-8 (2°).
— V. Presse-outrage.
- Innavigabilité. V. Affrètement, Assurances maritimes, Avaries (jet), Navires.**
- Inondation. V. Destructions-dégradations-dommages.**
- Insalubrité. V. Santé et salubrité publiques.**
- Insaisissabilité. V. Saisie (choses insaisissables).**
- Inscription de faux N. pr.** 286, 303 s.
— Amende 305.
— Auteur de l'acte, audition 304.
— Compétence 286.
— Forme 306, 313, 314.
— Inscription de faux incidente 306 s.
— Inscription de faux principale 314 s.
— Jugement 310; mention en marge de l'acte 310.
— Mesures d'instruction 308.
— Ministère public, communication 308; poursuites pénales 311.
— Non-comparution 316.
— Non-usage de la pièce, déclaration du défendeur 315.
— Poursuites pénales : ministère public, action 311; sursis au jugement civil 312.
— Renonciation 311.
— Sursis à statuer 312, 313.
— Transaction 311.
— V. Faux incident, Preuve (inscription de faux), Vérification d'écriture.
- Inscription hypothécaire. V. Exécution des jugements et des actes, Hypothèque, Ordre, Saisie immobilière.**
- Insertions légales. V. Saisie immobilière.**
- Inspection des lois sociales en agriculture Trav. L. 611-6.**
- Inspection médicale du travail Trav. L. 612-1 s.**
- Inspection du travail Trav. L. 611-1 s.**
— Agriculture L. 611-6.
— Bâtiment : chômage-intempéries L. 731-10; congés payés L. 611-3.
— Contrôleurs L. 611-12.
— Déclarations des employeurs : établissements L. 620-1.
— Entrave aux fonctions L. 631-1 s.
— Établissements de l'État L. 631-3.
— Établissements intéressant la défense nationale L. 611-2.
- Ingénieurs conseils L.** 611-7.
— Juge des référés, saisine L. 263-1, L. 263-3-1.
— Médecins conseils L. 611-7.
- Mines et carrières L.** 711-12.
— Mises en demeure L. 231-4, L. 231-7, L. 233-1, R. 263-2.
— Mission L. 611-1 s.
— Pénalités L. 631-1 s., R. 631-1.
— Pouvoirs L. 611-8 s.
— Procès-verbaux L. 611-10, L. 631-3.
— Secret professionnel L. 611-11, L. 611-12.
— Serment L. 611-11.
— Trafics de main-d'œuvre L. 611-15.
— Transports L. 611-4.
- Instance.**
— Conduite par les parties N. pr. 2.
— Désistement 394 s.
— Incidents 50, 367 s.
— Interruption 369 s.
— Introduction 1. 53 s.
— Jonction et disjonction 367 s.
— Péremption 386 s.
— Reprise 373 s.
— Rôle du juge 3.
— Suspension 377 s.
— V. Exceptions et fins de non-recevoir (disjonction, jonction d'instances), Péremption d'instance, Procédure civile, Procédure commerciale, Procédure devant le tribunal de grande instance, Procédure devant le tribunal d'instance, Reprise d'instance.
- Instance arbitrale. V. Arbitrage.**
- Instituteur. V. Prescription civile, Responsabilité civile.**
- Institution contractuelle. V. Donation par contrat de mariage.**
- Institution d'héritier. V. Testament.**
- Instruction. V. Juge de la mise en état, Mesures d'instruction, Procédure devant le tribunal de grande instance.**
- Instruction des affaires. V. Procédure civile.**
- Instruction écrite. V. Procédure civile.**
- Instruction préparatoire. V. Procédure pénale.**
- Instrument. V. Destructions-dégradations-dommages.**
- Insurrection. V. Armes (détention illégale).**
- Intelligences avec l'ennemi. V. Atteintes à la sûreté de l'État.**
- Intempéries.**
— Bâtiment, chômage Trav. L. 731-1 s.; pénalités L. 793-1, R. 793-1.
- Interdiction des droits civils, civiques et de famille. V. Droits civils, Droits civiques et politiques.**
- Interdiction judiciaire. L.** 489 s.; N. pr. 1244 s.
— Actes antérieurs Civ. 503.
— Actes postérieurs Civ. 502.
— Administrateur provisoire Civ. 497, 505; N. pr. 1236 et 1238.
- Appel Civ. 500; N.** 1262.
— Causes Civ. 489.
— Cessation Civ. 512.
— Compétence Civ. 492.
— Conseil de famille, avis Civ. 494, 495; N. pr. 1249.
— Contrats Civ. 1124, 1125.
— Décès Civ. 504.
— Défendeur, interrogatoire N. pr. 1243.
— Demandeur Civ. 490, 491.
— Effets Civ. 502; N. pr. 1232.
— Enfant, contrat de mariage Civ. 511.
— Enquête N. pr. 1243.
— Hypothèque légale Civ. 2121.
— Incapacité Civ. 509. V. actes.
— Interrogatoire du défendeur Civ. 496, 500.
— Juge-commissaire, rapport N. pr. 1246, 1249.
— Jugement Civ. 498, 501.
— Mainlevée Civ. 512.
— Ministère public Civ. 515; N. pr. 1246, 1249.
— Pièces justificatives N. pr. 1244.
— Placement de l'interdit Civ. 510.
— Prescription civile 2252, 2278.
— Procédure Civ. 493 s.; N. pr. 1290 s.
— Publicité Civ. 501; N. pr. 1232.
— Revenus, affectation Civ. 510.
— Séparation de corps, demande Civ. 307.
— Subrogé tuteur N. pr. 1236 et 1238.
— Tutelle Civ. 508, 509.
— Tuteur Civ. 506, 508; N. pr. 1236 et 1238.
— V. Aliéné, Contrat, Hypothèque (hypothèque légale), Tutelle.
- Interdiction légale Pén.** 36 (L. n° 68-5 du 3 janv. 1968, art. 5).
— V. Peine.
- Interdiction de séjour. V. Peine.**
- Intéressement des travailleurs Trav. L.** 441-1 s.
— Actions de sociétés, option de souscription ou d'achat (L. n° 66-537 du 24 juill. 1966, art. 208-1 s.).
— Contrat Trav. L. 441-1 s.
— Entreprises publiques L. 441-1.
— Exonérations fiscales L. 441-4, L. 441-10.
— Formes L. 441-2.
— Homologation L. 441-2; retrait L. 441-7.
— Information des salariés L. 441-2.
— Sommes versées, régime L. 441-4, L. 441-10.
— V. Participation aux fruits de l'expansion, Plans d'épargne d'entreprise.
- Intérêts des capitaux.**
— Anatocismes Civ. 1154.
— Imputation Civ. 1906.
— Intérêt conventionnel Civ. 1907 (L. n° 66-1010 du 28 déc. 1966; Décr. n° 67-226 du 21 mars 1967).
— Intérêt légal Civ. 1907; (L. 75-619 du 11 juill. 1975).
- Lettre de change Com.** 112, 152-2°.
— Licéité Civ. 1905.
— Paiement, présomption Civ. 1908.
— Répétition Civ. 1906.
— Taux Civ. 1907; prêt usuraire (L. n° 66-1010 du 28 déc. 1966).
— Usure, répression (L. n° 66-1010 du 28 déc. 1966).
— V. Dommages-intérêts, Prescription civile.
- Intérêt de la loi. V. Cassation (matière pénale).**
- Interposition de personne. V. Disposition à titre gratuit, Donation entre époux.**
- Interprète. V. Cour d'assises, Faux témoignage.**
- Interrogatoire. V. Appel pénal (matière correctionnelle), Cour d'assises, Délit (délit flagrant), Preuve (comparution personnelle), Procédure pénale.**
- Interruption de l'instance N. pr.** 369 s.
— Causes 369 s.
— Effets 372, 376.
— Juge, pouvoirs 376.
— Reprise d'instance 373 s.
- Interruption volontaire de grossesse (L. n° 75-17 du 17 janv. 1975; Décr. 5 oct. 1953, art. L. 162-1 à L. 162-14, L. 176, L. 178, L. 178-1, L. 647; Pén. 378, al. 2).**
- Intervention. N. pr.** 325 s.
— Appel en garantie 334 s.
— Compétence 37.
— Définition 66.
— Intervention forcée 66, 327, 331 s.; compétence territoriale 333; matière gracieuse 332.
— Intervention volontaire 66, 327, 328 s.; accessoire 330; principale 329.
— Mesures d'instruction 169.
— Recevabilité 325.
— V. Effets de commerce (lettre de change), Faillite.
- Intervention de titre. V. Prescription civile.**
- Inventaire Pr.** 941 s.
— Assistants 942.
— Contestations 944.
— Délai 174.
— Enonciations 943.
— Exception dilatoire 174.
— Référé 944.
— Requérants 941.
— Serment 943.
— V. Communauté légale, Exceptions et fins de non-recevoir (délai pour faire inventaire), Substitution (permise), Succession, Tutelle, Usage, Usufruit, Vente publique d'immeubles (sous bénéfice d'inventaire).
- Inventaire commercial Com.** 9, 487.
- Inventions de salariés (Décr. 79-797 du 4 sept. 1979, renvoi).**
- Irrigation. V. Agriculture, Servitudes.**
- Italian. V. Baux ruraux.**
- Ivresse publique (Décr. 8 févr. 1955, art. L. 65 s.; Décr. n° 59-132 du 7 janv. 1959, art. R. 4 s.); Trav. L.** 232-2.
- J**
- Jardins familiaux (L. 76-1022 du 10 nov. 1976).**
- Jet. V. Avaries, Contravention (corps durs, immondices).**
- Jeu-pari Civ.** 1965 s.
— V. Contravention, Loterie.
- Jeunes travailleurs.**
— Affichage des conditions de travail Trav. L. 620-4.
— Congé annuel L. 223-3; pénalités R. 262-6.
— Congé de formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse L. 225-1 s.
— Durée du travail L. 212-13 s.; pénalités R. 261-6.
— Élections professionnelles L. 420-8, L. 433-3.
— Employeur, déclaration d'emploi L. 620-1; pénalités R. 632-1.
— Examen médical L. 211-2.
— Formation professionnelle. — V. Petit Code du travail.
— Hygiène et sécurité L. 234-1 s.; pénalités R. 263-1.
— Jours fériés L. 222-3 s.; pénalités R. 262-3.
— Livret L. 620-10.
— Mines, travaux souterrains L. 711-4.
— Prud'hommes L. 516-1.
— Registre L. 620-11; pénalités R. 632-1.
— Repos hebdomadaire L. 221-14, L. 221-15, L. 221-23; pénalités R. 262-1.
— Syndicat, adhésion L. 411-6.
— Travail de nuit L. 213-7 s.; pénalités R. 261-7 s.
— V. Apprentissage, Enfants.
- Jonction d'instances. N. pr.** 367 s.
— V. Exceptions et fins de non-recevoir.
- Jouissance légale. V. Autorité parentale.**
- Jour. V. Servitudes (vue).**
- Jour-amende. Pr. pén.** 43-8 à 43-11 (p. 939).
- Jours chômés Trav. L.** 222-5 s.
— Pénalités R. 262-5.
- Jour férié Trav. L.** 222-1 s.
— Pénalités R. 262-3 s., R. 260-2.
— V. Exploit, Lettre de change (paiement, protêt), Paiement, Peine (exécution), Travail.
- Jour de souffrance. V. Servitudes.**
- « Journal officiel ».**
— Bulletin des lois, suppression (L. 19 avr. 1930).
- Journalistes Trav. L.** 761-1 s.
— Carte d'identité professionnelle L. 761-15; fraude L. 796-1.
— Clause de conscience L. 761-7.
— Collaborateurs L. 761-2.
— Congés payés L. 761-14.
— Contrat de travail, présomption légale L. 761-2.
— Définition L. 761-2.
— Démission L. 761-7.
— Honorariat L. 761-16.
— Indemnité de licenciement L. 761-5 s.
— Licenciement L. 761-4 s.

Journalistes (suite).

- Pénalités L. 796-1, R. 796-1.
- Préavis L. 761-4, L. 761-7.
- Rémunération L. 761-8 s.
- Repos hebdomadaire L. 761-13; pénalités R. 796-1.

Journaux. V. Presse, Saisie immobilière (insertions légales).**Juge.**

- Abstention N. pr. 329 s.
- Amiable compositeur 12.
- Conciliation des parties 21.
- Décision : éléments 7; explication des parties 8, 12; moyens de droit relevés d'office 12; qualification des faits et actes 12; règles de droit 12.
- Déroulement de l'instance 3.
- Femmes (L. 11 avr. 1946).
- Matière gracieuse 25 s.
- Mesures d'instruction, pouvoir N. pr. 10 s.
- Outrage, audience Pén. 222, 223.
- Partie à un litige, compétence territoriale N. pr. 47.
- Preuves, pouvoir 10 s.
- Récusation 341 s.
- Vérifications personnelles 179 s.
- V. *Compétence pénale* (privilège de juridiction), *Conflit* (dénai de justice), *Prescription civile*, *Tribunaux*, et les mots qui suivent.
- Juge aux affaires matrimoniales** N. pr. 1074.
- Juge de l'application des peines** Pr. pén. 709-1, 720-1 s., 722, 723-4, 727, 728-4, 730, 733-1, 739 s.
- Juge-commissaire.** V. *Faillite*.
- Juge de l'exécution.** C. o. j. L. 311-11 s.
- Juge d'instruction.** V. *Procédure pénale*.
- Juge de la mise en état** N. pr. 763 s.
- Audition des parties 767.
- Clôture de l'instruction 782 s.
- Conciliation, constatation 768.
- Délais, fixation, prorogation 764.
- Désignation, remplacement 817 s.
- Divorce, mesures provisoires 771.
- Extinction de l'instance, constatation 769.
- Instruction de l'affaire 763 s.
- Jonction, disjonction d'instance 766.
- Mesures d'instruction, contrôle 777, 787.
- Ordonnances 773 s. : autorité 775; appel 776; de clôture 782 s.; de radiation 781; voies de recours 776.
- Pouvoirs 763 s.
- Rapport écrit 785 s.
- Remplacement 819.
- Renvoi au tribunal 779.
- V. *Procédure devant le tribunal de grande instance*.
- Juge suppléant.** V. *Juge*.
- Juge du tribunal d'instance.**

- Désignation C. o. j. R. 321-34.
- Récusation N. pr. 341 s.
- Registres publics (cote, parafe) C. o. j. R. 323-2.
- Serment (réception) R. 323-1.
- V. *Tribunal d'instance*.
- Juge des tutelles.** V. *Assistance éducative*, *Autorité parentale*, *Tutelle*.
- Juge unique** N. pr. 801 s.; C. o. j. L. 311-6, L. 311-10 s.
- Attribution des affaires, décision N. pr. 801.
- Avis aux avocats ou aux parties 803.
- Matière pénale Pr. pén. 398 et 398-1.
- Mention au dossier N. pr. 803.
- Pouvoirs 802.
- Renvoi à la formation collégiale 804; renonciation à la demande de renvoi 805.
- Répartition des affaires 801.
- Jugement** N. pr. 430 s., 450 s.
- Audience 430 s. V. ce mot.
- Chambre du conseil 22, 433 s.; (L. 72-626 du 5 juill. 1972, art. 11-1).
- Chose jugée N. pr. 480.
- Contenu 454 s.
- Copie, délivrance aux tiers (L. 72-626 du 5 juill. 1972, art. 11-3).
- Débats N. pr. 430 s. V. ce mot.
- Défaut de comparution 467 s.
- Délibéré 447 s.
- Dessaisissement du juge 481.
- Dispositif N. pr. 452, 455.
- Disposition générale et réglementaire Civ. 5.
- Erreur ou omission matérielle, rectification N. pr. 462.
- État et capacité des personnes (L. 72-626 du 5 juill. 1972, art. 11-1, 11-2).
- Exécution N. pr. 502 s. V. *Exécution des jugements et actes*.
- Expédition 465.
- Force probante 457.
- Gratuité (Cons. constit. 4 nov. 1848).
- Interprétation N. pr. 461.
- Jugement avant dire droit 482 s.
- Jugement contradictoire 467 s. V. ce mot.
- Jugement par défaut 471 s. V. ce mot.
- Jugement réputé contradictoire 473 s. V. ce mot.
- Jugement sur le fond 480 s.
- Matière gracieuse 434, 451; (L. 72-626 du 5 juill. 1972, art. 11-1, art. 11-2).
- Mentions N. pr. 454 s.
- Minute, destruction Pr. pén. 648 s.
- Motifs N. pr. 455.
- Notification 675 s.
- Nullité, causes 458 s.
- Omission de statuer 463.
- Ordonnance de référé 484 s. V. ce mot.
- Ordonnance sur requête 493 s. V. ce mot.
- Prononcé 450 s.; (L. 72-626 du 5 juill. 1972, art. 11-2).

- Rectification matérielle N. pr. 462.
- Signature 456.
- Tribunaux de grande instance, juges, nombre (L. 27 vent. an VIII, art. 16).
- *Ultra petita* N. pr. 5, 464.
- V. *Hypothèque* (hypothèque judiciaire) et les mots qui suivent.
- Jugement d'avant dire droit.** N. pr. 482 s.
- Jugement interlocutoire, préparatoire : V. *Appel civil*.
- Jugement contradictoire.** N. pr. 467 s.
- Actes de procédure, abstention d'une partie 469; de toutes les parties 470.
- Caducité de la citation 469.
- Définition 467.
- Demandeur, non-comparution 468.
- Radiation de l'affaire 470.
- Jugement par défaut.** N. pr. 471 s.
- Citation, réitération 471.
- Décision sur le fond 472.
- Défendeur, non-comparution 471 s.
- Définition 473.
- Étranger 479.
- Forclusion, relevé 540.
- Notification 478.
- Opposition 476.
- Pluralité de défendeurs 474, 475.
- V. *Opposition*, *Tribunal de commerce*.
- Jugement interlocutoire.** V. *Jugement d'avant dire droit*.
- Jugement non ou mal qualifié.** V. *Appel civil* (qualification).
- Jugement en premier ou en dernier ressort.** V. *Ressort*.
- Jugement préparatoire.** V. *Jugement d'avant dire droit*.
- Jugement réputé contradictoire** N. pr. 471 s.
- Citation, réitération 471.
- Décision sur le fond 472.
- Défendeur, non-comparution 471 s.
- Définition 473.
- Étranger 479.
- Forclusion, relevé 540.
- Notification 478.
- Pluralité de défendeurs 474, 475.
- Voies de recours 477.
- Juré.**
- Corruption Pén. 181 s.
- Coups et blessures 310.
- Destructions, détériorations 434 s.
- Excuse, fausseté 236.
- Menaces 306.
- Outrage 222, 223.
- Violences 228.
- V. *Cour d'assises*, *Fonctionnaire public* (corruption, outrage, violence).
- Juridiction gracieuse.** V. *Procédure en matière gracieuse*.
- Juridiction de renvoi.** V. *Renvoi*.
- Jury criminel.** V. *Cour d'assises*.
- Justice.**
- Concours, obligation Civ. 10.

Justice militaire. (L. n° 82-621 du 21 juill. 1982). — V. *Petit Code de procédure pénale* Dalloz.

L

- Laboratoire.** V. *Médecine*.
- Lao.** V. *Propriété*.
- Lais de la mer.** V. *Domaine public*.
- Lait.** V. *Fraudes*.
- Larnage.** V. *Assurances maritimes*, *Avaries*.
- Langue française.** V. *Acte administratif*.
- Lapin de garenne.** V. *Responsabilité civile* (gibier).
- Leasing.** V. *Crédit-bail*.
- Législation.** (L. 2 mai 1861); formalités administratives (Décr. 26 sept. 1953); maire Commun. L. 122-26.
- Légitimation Civ.** 329 s.
- Judiciaire 333 s. : conditions 331-1; 333; effets 333-4 s.; procédure N. pr. 1149; tribunal compétent 333-1.
- Mariage 331 s.; effets 311-16, 332-1; convention de Rome (Décr. n° 76-228 du 2 mars 1976 : renvoi).
- Légitimation adoptive.** V. *Adoption*.
- Légitime défense.** V. *Responsabilité pénale*.
- Legs Civ.** 1002 s.
- Accroissement 1044.
- Legs conjoint 1044 s.
- Legs particulier 1014 s. : charges 1020; chose d'autrui 1021; définition 1010; délivrance 1014 s.; dettes 1024; frais 1016; fruits 1015.
- Legs à titre universel 1010 s. : charges 1012; définition 1010; délivrance 1011; dettes 1012; legs particuliers 1013.
- Legs universel 1003 s.
- Œuvres d'art (L. n° 68-1251 du 31 déc. 1968).
- V. *Communauté légale*, *Succession* (envoi en possession, saisine).
- Lésion (résiliation pour).** V. *Contrats et conventions*, *Succession*, *Vente*.
- Lettre de change** Com. 110 s.
- Acceptation 124 s.; par intervention 167; refus, recours 147 s.
- Acquiescement 136.
- Actions, prescription 179.
- Altérations 178.
- Aval 130.
- Avis de non-paiement 149.
- Caution 142, 143, 146.
- Cession 117.
- Clause « retour sans frais » ou « sans protêt » 150.
- Commercialité 632.
- Consignation 139.
- Copies 176 s.
- Déchéance 156.
- Délais, calcul 182; force majeure 157; jours fériés 180 s.; prorogation (L. 27 janv. 1910; Ord. 23 sept. 1958).
- Échéance Com. 131 s.; délais, calcul 133 s., 180 s.
- Émission, lieu 110.
- Endossement 117 s.

- Énonciations 110.
- Exceptions 121.
- Exemplaires, pluralité 173 s.
- Faux 114.
- Force majeure 157.
- Forme 110.
- Garantie 115.
- Incapable 114.
- Intérêts 112, 152-2°.
- Intervention 166 s.
- Jour férié ou non ouvrable 180 s.; (L. 23 déc. 1904, 13 juill. 1905; 29 oct. 1909; 7 juill. 1925; Décr.-L. 31 août 1937).
- Lieu d'émission Com. 110, 134; de paiement 110, 134, 138.
- Mandat 114.
- Mineur 114.
- Monnaie étrangère 138.
- Montant 113.
- Opposition 140.
- Paiement 135 s.; anticipé 137; partiel 136; par chèque ou virement 148; par intervention 168 s.; refus 148.
- Perte 120, 140 s.
- Prescription 179.
- Présentation 135; (L. 29 oct. 1940, art. 3).
- Protêt Com. 148 s.; 169 s.; délai, force majeure 157; dispense 150; publicité (L. 2 août 1949 et Décr. 42 juin 1950).
- Provision Com. 116.
- Rechange 163 s.
- Recours 147 s.; lettre de change non timbrée (C. gén. imp., art. 1840 T bis, ss. Com. 158).
- Retraite Com. 163.
- Saisie conservatoire 158.
- Solidarité 151.
- Timbre, défaut (C. gén. imp., art. 1840 T bis, ss. 158).
- Transmission Com. 117 s.
- Lettre missive** Com. 8.
- Secret, violation Pén. 187.
- Lettre de voiture.** V. *Transport* (commissaire de transport).
- Libéralité.** V. *Disposition à titre gratuit*.
- Libération conditionnelle.** V. *Peine*.
- Liberté du commerce et de l'industrie.** V. *Commerce et industrie*.
- Liberté individuelle.**
- Abus d'autorité Pén. 184 s.
- Arrestation, formes, garanties (Const. 22 frim. an VIII, art. 77 s.); ... illégale Pén. 341 s.
- Atteinte Pr. pén. 136.
- Attentat Pén. 114 s.; Pr. pén. 136.
- Détention arbitraire ou illégale Pén. 120, 341 s.; Pr. pén. 120, 133.
- Détention provisoire : chambre d'accusation 223; durée 138, 139; état trimestriel 221; étranger 142; exécution 714 s.
- Droits individuels, garantie (L. n° 70-643 du 17 juill. 1970).
- Liberté : chambre d'accusation Pr. pén. 148-1, 194; élection de domicile 148-3; inculpé, obligations 147; juridiction de jugement 148-1, 148-2; mise en liberté 147 s.; appel

- Liberté individuelle (suite).**
501; demande par l'inculpé 148; d'office 147; ordonnance de prise de corps 215-1.
— Prélats. V. *protection*.
— Protection : préfets, pouvoirs 80; temps de guerre (Décr. 1^{er} juill. 1939).
— Séquestration Pén. 341 s.
— V. *Séquestration*.
— V. *Mis en liberté, Procédure pénale*.
- Liberté surveillée.** (O. 2 févr. 1945).
- Liberté syndicale.** Trav. L. 412-1 s., L. 412-21, L. 471-2 s.
- Liberté du travail (en-travaillable).** V. *Travail*.
- Libre concurrence.** V. *Enten les profession-nelles*.
- Libre salaire de la femme mariée.** V. *Femme mariée*.
- Licenciement.** V. *Contrat de travail*.
- Licitation Pr. (anc.)** 966 s.
— Adjudication 973.
— Cahier des charges 972, 973.
— Contestations 973.
— Expertise 971.
— Formalités 972.
— Homologation 981 s.
— Immeubles impartageables 974.
— Incapables 984.
— Jugement 970.
— Liquidation 976.
— Lots 975 s.
— Notaire 976 s.
— Opposition d'intérêts 968.
— Partage amiable 985.
— Procès-verbal 981.
— Requérant 966, 967.
— Surenchère 973.
— Tuteur ad hoc 896.
— V. *Succession (partage), Vente*.
- Liquidation.** V. *Exécution des jugements et des actes (dommages-intérêts, fruits), Frais et dépens, Greffier, Succession (partage)*.
- Liquidation des fruits.** N. pr. 1269.
- Litigandance.** N. pr. 100, 102, 104 s.
— V. *Exceptions et fins de non-recevoir (renvoi)*.
- Livraison.** V. *Contrat*.
- Livres de commerce.** V. *Commerçant, Preuve (acte sous seing privé)*.
- Livre de paie.** Trav. L. 143-5, L. 611-9, R. 154-3.
- Livret de famille.** V. *Acte de l'état civil*.
- Livret de travail.** Trav. L. 722-1 s., L. 792-2, R. 792-2.
— Jeunes travailleurs L. 622-10; R. 632-1 s.
- Location en meublé.** V. *Baux d'habitation (législation spéciale)*.
- Renseignements inexacts** (Décr. n° 67-128 du 14 févr. 1967).
- Location-gérance.**
— Fonds de commerce (L. 20 mars 1956); entreprises de transports publics (Décr. 20 juin 1956).
- Loi sécurité-liberté.**
— Abrogation-révision (L. n° 83-466 du 10 juin 1983), p. 938.
- Lois Civ. 1 s.**
— Conflit, 3.
— Convention contraire 6.
- Dérogation 6.
— Exécution 1.
— Insuffisance 4.
— Loi personnelle ou réelle 3.
— Non-rétroactivité 2; loi pénale Pén. 4.
— Obscurité Civ. 4.
— Publication Civ. 1.
- Loterie.**
— Infraction Pén. 410.
— Prohibition (L. 21 mai 1836).
— V. *Contravention*.
- Lotissement.**
— Promesse de vente Civ. 1589.
- Louage (baux commerciaux).**
V. *Baux commerciaux*.
- Louage (baux ruraux).**
V. *Baux ruraux*.
- Louage (code civil).**
V. *Baux en général (code civil)*.
— V. les mots qui suivent.
- Louage (Législation spéciale).**
V. *Baux d'habitation (législation spéciale)*.
- Louage à cheptel.** V. *Baux à cheptel*.
- Louage à colonage partiel.** V. *Louage à cheptel, Métaillage*.
- Louage à complant.** Suppression Rur. L. 441-1 s.
- Louage à domaine congéable.** Rur. L. 431-1 s.
- Louage emphytéotique.** Rur. L. 451-1 s.
- Louage d'ouvrage et d'industrie.**
— Devis et marchés Civ. 1787 s.; Trav. L. 123-1.
— Retenues de garantie (L. n° 71-584 du 16 juill. 1971).
— V. *Architecte et entrepreneur, Contrat de travail*.
- Louage de services Civ.** 1780. V. *Contrat de travail*.
- Loyers.**
— Révision (L. n° 79-17 du 3 janv. 1979, art. 1^{er} s.). — *Code des loyers*.
— V. *Baux (divers)*.
- M**
- Machines dangereuses.** Trav. L. 233-4 s.; pénalités L. 263-2 s.; vente ou location L. 233-5 s.
- Maçon.** V. *Privilege*.
- Magasins collectifs (commerçants indépendants)** (L. n° 72-651 du 11 juill. 1972, *renvoi*).
- Magasins généraux** (Ord. 6 août 1945). V. *Warant*.
- Magistrat** (Décr. n° 58-1270 du 22 déc. 1958 *renvoi*).
— Crime ou délit Pr. pén. 681, 687.
— Inamovibilité (Constit. 4 oct. 1958, art. 64).
— Juge unique N. pr. 801 s.; C. o. j. L. 311-6, L. 311-10 s. Pr. pén. 398, 398-1.
— Protection contre : coups et blessures Pén. 310; destructions 434 s.; menaces 306; violences 228.
— Récusation N. pr. 341 s.; (Ord. 58-1273 du 22 déc. 1958, art. 8-1 s.).
- Responsabilité de l'État C. o. j. L. 781-1.
- V. *Cour de cassation, Discipline, Elections, Fonctionnaire public, Frais et dépens, Juge, Ministère public*.
- Main-d'œuvre.** V. *Placement des travailleurs, Travail*.
- Maire.** V. *Commune, Police judiciaire (officier)*.
- Maison.** V. *Edifice, Vol*.
- Maison d'accouchement.** V. *Médecine*.
- Maison d'arrêt, de justice.** V. *Prison*.
- Maison individuelle (Contrat de construction)** C. constr. et hab. (p. 911 et 918) L. 231-1 s.; R. 231-1 s.
— Conditions (résolutoire et suspensive) L. 231-2.
— Contenu L. 231-1; R. 231-2 s.
— Dépôts de fonds et versements L. 231-2, L. 241-1 s.
— Eau R. 231-3.
— Électricité R. 231-3.
— Garantie de livraison R. 231-8, R. 231-11; ... de remboursement R. 231-8, R. 231-10; ... d'exécution L. 231-1; R. 231-8.
— Groupement d'entreprises R. 231-14 s.
— Interdictions L. 241-3 s.
— Objet L. 231-1.
— Prix L. 231-1, R. 231-4 s.; exigibilité L. 242-2; R. 231-6, R. 231-15.
- Maison meublée.** V. *Hôtelier (prix, affichage)*.
- Maison de prêt sur gage.** — Infractions Pén. 411.
- Maître.** V. *Prescription civile, Responsabilité civile*.
- Majeur protégé** Civ. 488 s.; N. pr. 1244 s. (L. n° 68-5 du 3 janv. 1968).
— Altération des facultés Civ. 490.
— Biens, gestions (Décr. n° 69-196 du 15 févr. 1969).
— Curatelle Civ. 508 s.; N. pr. 1262 s.
— Dommage causé Civ. 489-2.
— Gérant de tutelle (Décr. n° 69-195 du 15 févr. 1969).
— Logement et meubles meublants, protection 490-2 (L. n° 68-5 du 3 janv. 1968, art. 18).
— Sauvegarde de justice Civ. 491 s.; N. pr. 1236 s.
— Traitement médical 490-1.
— Tutelle 492 s.; N. pr. 1244 s., 1232 s.
— V. *Capacité, Curatelle, Sauvegarde de justice, Tutelle des majeurs*.
- Majorité.**
— Age Civ. 488; (L. n° 74-631 du 5 juill. 1974).
— Jeunes majeurs, action de protection judiciaire (Décr. n° 75-96 du 18 févr. 1975).
- Maladies contagieuses.** V. *Santé et salubrité publiques (animaux)*.
- Maladies mentales** (Décr. 5 oct. 1953, art. L. 333 s.).
— Etablissements d'accueil, art. L. 353-2 s.
- Maladies profession-nelles.** V. *Accidents du travail*.
- Maladies vénériennes.** V. *Santé et salubrité publiques*.
- Malfaiteur.** V. *Association de malfaiteurs, Recel*.
- Mandat Civ.** 1984 s.
— Acceptation 1985.
— Avances 1999, 2001.
— Capacité 1990, 2003.
— Décès : mandant 2008; mandataire 2003, 2010.
— Déconfiture 2003.
— Définition 1984.
— Étendue 1987, 1988.
— Fin 2003 s.
— Forme 1985.
— Frais 1999.
— Gratuité 1986.
— Intérêts 1996.
— Obligations : mandant 1998 s.; mandataire 1991 s.
— Ratification 1998.
— Reddition de compte 1993.
— Renonciation 2003, 2007.
— Responsabilité du mandataire 1991, 1992, 1997.
— Révocation 2003 s.
— Solidarité : mandants 2002; mandataires 1995.
— Substitution 1994.
- Mandat domestique.** V. *Femme mariée*.
- Mandat du juge d'instruction.** V. *Flagrant délit, Procédure pénale*.
- Mannequins.** Trav. L. 763-1 s.
- Manœuvre frauduleuse.** V. *Escroquerie*.
- Maradage.** V. *Contravention, Vol*.
- Marchand.** V. *Commerçant, Prescription civile*.
- Marchandage.** Trav. L. 125-1 s. (pénalités L. 152-2 s., L. 611-15, R. 152-7).
- Marchande publique.** V. *Commerçant*.
- Marchande ambulants et forains** (L. n° 69-3 du 3 janv. 1969; L. n° 69-1238 du 31 déc. 1969).
— Activités, exercice (L. 3 janv. 1969, art. 1^{er} s.).
— Communes de rattachement (art. 7 s.).
— Titres de circulation (art. 3 s.).
- Marchandises.** V. *Destructions-dégradations-dommages (denrées), Spéculation et hausse illicites*.
- Marché.** V. *Bourse de commerce, Louage d'ouvrage et d'industrie (devis et marchés), Marché de fournitures, Valeurs mobilières*.
- Marché de fournitures.**
— Communes Pén. 175.
— Délits 430 s.
— Retenues de garantie (L. n° 71-584 du 16 juill. 1971).
- Marché noir.** V. *Rationnement*.
- Marché d'ouvrage.** Trav. L. 123-1.
- Marchés publics.**
— Protection de la main-d'œuvre nationale Trav. L. 342-1.
- Marchepied.** V. *Servitudes*.
- Margarine.** V. *Fraudes*.
- Marl.** V. *Adultère*.
- Mariage.** Civ. 144 s.
— Age 144. V. *dispense, impuberté*.
— Alliance : dispense 164; empêchement 161, 162; nullité 184, 190.
— Ascendant : consentement 150, 160; empêchement à mariage 161.
— Assistance 212.
— Autorisation de justice N. pr. 1286 s.
— Bigamie : empêchement, Civ. 184; nullité 188-190.
— Célébration 165 s. : forme 74; mariage civil préalable, Pén. 199, 200; lieu, Civ. 74.
— Charges : Civ. 214, 1448, 1449; (L. 75-617 du 11 juill. 1975); N. pr. 1282 s.
— Chef de famille Civ. 213.
— Clandestinité : amende 192-193; nullité 191.
— Collatéral : empêchement 162; opposition 174.
— Conditions 144 s.
— Conseil de famille : consentement 159; opposition 175.
— Consentement des époux 146. V. *erreur*.
— Consentement familial 148 s.; défaut 182, 183; Pén. 193; père et mère décédés Civ. 150; père ou mère décédé 149; père et mère disparus 160; père et mère vivants 148. V. *dissentiment, erreur, nullité*.
— Contribution aux charges N. pr. 1282 s.
— Décès d'un futur époux Civ. 171.
— Délai de viduité 228, inobservation, officier de l'état civil, Pén. 194.
— Devoirs des époux, mesurement grave, mesures urgentes N. pr. 1282 s.
— Dispense : Age Civ. 145, forme (Arr. 20 prair. an XI); parenté Civ. 164; publications 169; sanction 192.
— Dissentiment : ascendant 150, 154, 155; père et mère 148, 154.
— Dissolution 227.
— Effets entre époux 214 s.; entre parents et enfants 203 s.
— Empêchements 144 s.
— Enfant naturel 158 s.
— Epoux hors d'état de manifester sa volonté 217, 219.
— Erreur 180, 181.
— Examen médical avant mariage 63 (Décr. 5 oct. 1953, art. 155 s.).
— Fidélité Civ. 212.
— Formes 165 s.
— Gains et salaires, disposition 224.
— Guerre de 1939, départements d'Alsace et Lorraine (O. 2 nov. 1945).
— Habilitation judiciaire Civ. 217, 219; N. pr. 1286 s.
— Habitation séparée Civ. 215.
— Impuberté : ministère public 190; nullité 184; parents 186. V. *puberté*.
— Inceste 161 s.
— Incompétence. V. *officier de l'état civil*.
— Intérêts familiaux en péril 220-1 s.
— Logement familial 215.
— Mandat domestique 220.
— Manquement aux devoirs 220-1 s.
— Mariage à l'étranger 170.
— Mariage putatif : bonne foi 201; effets 202.

Mariage (suite).

- Mesures urgentes *N. pr.* 1290.
 - Meubles, disposition *Civ.* 215, 222; pré-somption de pouvoir 222.
 - Militaires et marins publications 97.
 - Ministère public : dis-pense 145, 169; oppo-sition 174; nullité 190; procédure criminelle 198, 199.
 - Monogamie 147.
 - Notification 154, 157.
 - Nullité 180 s., 184, 190; effets, bonne foi 201; enfants 202.
 - Obligations. *V. effets.*
 - Officier de l'état civil : célébration 165; in-compétence 191; res-ponsabilité 156, 157, 192.
 - Opposition 66 s., 172 s. : appel 178; causes 174, 175; certificat de non-opposition 69; dom-mages-intérêts 179; effet 68; énonciations 176; forme 66; main-levée 177 s.; mention 67; opposition 179; péremption 176; qua-lité 172-175; signifi-cation 66.
 - Parenté : dispense 164; empêchement 161-163.
 - Possession d'état 196.
 - Preuve 194 s.
 - Procédure criminelle 198-200.
 - Profession 223 s.
 - Puberté 144. *V. impu-breté.*
 - Publications : dispense 169; durée 64; énon-ciations 63; lieu 63, 166, 168; mariage à l'étranger 170; renou-vellement 65. *V. clan-destinité.*
 - Remariage. *V. bigamie, délai de viduité.*
 - Représentation du con-joint 218, 219.
 - Résidence, choix 215.
 - Solidarité 220.
 - Transcription 170.
 - *V. Acte de l'état civil (acte de mariage), Adoption, Aliments, Domicile, Femme ma-riée, Nationalité.*
- Marine marchande.**
- Capitaine de navire (*L.* n° 69-8 du 3 janv. 1969, art. 4 s.); achats (art. 6); affrètement (art. 4); engagement (art. 7); faute (art. 5); fret personnel (art. 9); intérêt personnel (art. 9); journal de mer (art. 10); livre de bord (art. 10); man-dat (art. 7); remor-quage (art. 29).
 - *V. Navigation maritime.*
- Marins. *V. Contrat de travail, Marine mar-chand.***
- Marque de l'Etat. *V. Con-trefaçon.***
- Marque de fabrique, de commerce ou de service. *V. Artisanat, Fraudes, Propriété in-dustrielle.***
- Marque syndicale. *V. Syn-dicat professionnel.***
- Marteau de l'Etat. *V. Contrefaçon.***
- Martelage. *V. Forêts.***
- Mât. *V. Avaries.***
- Matériaux. *V. Contraven-tion (éclairage, voie publique).***

- Matériel. *V. Biens (im-meubles par destina-tion).***
- Matériel d'équipement. *V. Nantissement.***
- Matériels de guerre. *V. Armes.***
- Maternité.**
- Allaitement *Trav. L.* 224-2 s.
 - Congé de maternité *L.* 122-26.
 - Congé parental *L.* 122-28-1 s.
 - Congé postnatal *L.* 122-28.
 - Démission *L.* 122-28, *L.* 122-32.
 - Licenciement *L.* 122-25, *L.* 122-27, *L.* 122-29 s.
 - Maternité adoptive *L.* 122-25-2, *L.* 122-26, *L.* 122-28.
 - Suspension du contrat de travail *L.* 122-26, *L.* 122-28-1 s., *L.* 224-1.
 - *V. Filiation légitime, Filiation naturelle.*
- Matière militaire *Pr. pén.* 697 s.**
- Action civile 698-2.
 - Action publique 698-1.
 - Compétence 697 s.
 - Compétence internatio-nale 696.
 - Compétence territoriale 697-3.
 - Crime 697, 698-6 s.
 - Délit 697.
 - Instruction 698-3.
 - Mobilisation 699-1.
 - Peines 698-8.
 - Procédure 698 s.
 - Secret de l'instruction 698-3.
 - Secret militaire 698-3, 698-6.
 - Temps de guerre 699 s.
 - Temps de paix 697 s.
- Matières premières. *V. Destructons - dégrada-tions-dommages.***
- Matière sommaire. *V. Procédure civile.***
- Médecine.**
- Corruption *Pén.* 177.
 - Disposition à titre gra-tuit *Civ.* 909.
 - Exercice illégal (*Décr.* 5 oct. 1953, art. *L.* 372 s.).
 - Faux certificats *Pén.* 160.
 - Honoraires, prescription *Civ.* 2272.
 - Infirmiers (*Décr.* n° 58-1303 du 23 déc. 1953, art. 19).
 - Laboratoires d'analyses médicales (*Décr.* 5 oct. 1953, art. *L.* 759 et *L.* 760).
 - Maisons d'accouchement : surveillance (*Décr.* 5 oct. 1953, art. *L.* 176 s.).
 - Masseur médical (*Décr.* 23 déc. 1953, art. 20).
 - Sage-femme : naissance, déclaration *Civ.* 56; honoraires, prescrip-tion 2272; profession (*Décr.* 5 oct. 1953, art. *L.* 374; *Décr.* 23 déc. 1953, art. 18).
 - *V. Disposition à titre gratuit, Prescription civile.*
- Médecine du travail *Trav. L.* 241-1 s.**
- Champ d'application *L.* 241-1.
 - Concierges *L.* 771-8 s.
 - Départements d'outre-mer *L.* 822-1 s.; pénalités *L.* 882-1, *R.* 882-1.
 - Diplôme *L.* 241-6.

- Employés de maison *L.* 772-2.
 - Frais de fonctionnement *L.* 241-4.
 - Infractions *L.* 241-11.
 - Inspection médicale du travail *L.* 612-1 s.
 - Mines et carrières *L.* 711-5 s.
 - Mises en demeure *L.* 241-10.
 - Pénalités *L.* 264-1, *R.* 264-1.
- Médiateur (*L.* n° 73-06 du 3 janv. 1973, renvoi).**
- Médiation *Trav. L.* 524-1 s.**
- Accord *L.* 524-4; exé-cution *L.* 526-1 s.
 - Agriculture *L.* 524-6.
 - Échec *L.* 524-5.
 - Initiative *L.* 524-1.
 - Médiateurs : listes *L.* 524-1; pouvoirs *L.* 524-2 s.
 - Pénalités *L.* 532-1.
- Mémoire. *V. Règlement de juges (instruction).***
- Menaces *Pén.* 305 s.**
- Attentat, information fautive 308-1.
 - Chantage 305.
 - Condition 306-308.
 - Fausse information 308-1.
 - Menaces écrites 305, 308.
 - Menaces verbales 307, 308.
 - Mendicité 276.
 - Ordre 306-308.
 - Peines 305 s.
- Mendicité. *V. Menaces, Vagabondage - mendi-cité.***
- Mensualisation *Trav. L.* 143-2, *L.* 143-15.**
- Mères de famille.**
- Chômage *Trav. L.* 351-6.
 - Congés annuels *L.* 223-5; pénalités *R.* 262-6.
 - *V. Maternité.*
- Mesures d'instruction *N. pr.* 143 s.**
- Chose jugée 171.
 - Commission rogatoire 157.
 - Constatations 249 s.
 - Consultation 256 s.
 - Décisions 146 s., 170 s.; nullités 175 s.
 - Défenseur, rôle 160 s.
 - Demande 143, 145.
 - Enregistrement sonore, visuel ou audiovisuel 174.
 - Étendue 147, 149.
 - Exécution 155 s.; dif-ficultés 167 s.
 - Expertise 263 s.
 - Intervention 169.
 - Jonction 148.
 - Ministère public, assis-tance 163.
 - Nullités 175 s.; régula-risation 177 s.
 - Objet 143.
 - Parties : assistance 161 s.; convocation 160; de-mande 143; présence 161.
 - Pluralité des mesures 148, 158.
 - Procès-verbaux 173.
 - Publicité, exécution de vant la juridiction 164.
 - Rapports 173.
 - Référé 145.
 - Requête 145.
 - Technicien 232 s.
 - Tiers : concours 160; intervention à l'ins-tance 169.
 - Voies de recours 150, 170.
 - *V. Attestations, Compa-rution personnelle, En-quête, Expertise, Tech-*

- nicien, Vérifications personnelles du juge.*
- Métayage *Civ.* 1763, 1764; *Rur. L.* 417-1 s.**
- Conversion *Rur. L.* 417-11 s.
 - Prix *L.* 417-6.
 - *V. Baux à cheptel, Baux ruraux.*
- Meuble. *V. Biens, Pos-session, Propriété (re-vendication), Vente publique de meubles.***
- Meublé. *V. Baux d'habi-tation (légal, spéciale), Prix.***
- Location saisonnière, renseignements in-exacts (*Décr.* n° 67-128 du 14 févr. 1967).
- Meurtre. *V. Homicide, Peine (excuse).***
- Militaires et marins. *V. Absence, Acte de l'état civil (acte de naissance, registre de l'état civil), Fonctionnaire public, Mariage, Matière mili-taire, Testament.***
- Mines.**
- Délégués mineurs *Trav. L.* 712-1 s.; attribu-tions *L.* 712-1 s.; circon-scriptions *L.* 712-7 s.; élections *L.* 712-9 s. (compétence *C. o. j. R.* 321-17 4°); (pénalités *Trav. L.* 791-3); exploitations à ciel ouvert *L.* 712-33; indemnité *L.* 712-28 s.; licenciement *L.* 712-26; révocation *L.* 712-24; sécurité sociale *C. o. j. R.* 321-18 (1° et 2°); suspension *Trav. L.* 712-24.
 - *V. Destructons - dégrada-tions-dommages (explos-ion), Propriété (fouil-les), Travail, Usurfruit.*
- Mineurs.**
- Associations de défense, action civile *Pr. pén.* 2-3.
 - Attentat à la pudeur *Pén.* 331, 331-1.
 - Coups et blessures 312.
 - Enlèvement, garde à vue *Pr. pén.* 63-1, 77-1.
 - Excitation à la débaû-che *Pén.* 334-2.
 - Mauvais traitements 312; non-dénonciation 62.
 - Viol 332.
 - *V. Abus de confian-ce, Appel civil (dé-lai), Commerçant, Con-trainte par corps, Con-trat, Domicile, Éman-cipation, Enfant, Hy-po-thèque (hypothèque légale), Ministère pu-blic (communication), Péremption d'instance, Prescription civile, Prostitution, Requête civile, Responsabilité pénale, Succession (par-tage : incapables), Tra-vail, Tribunaux pour enfants, Tutelle, Va-gabondage - mendicité, Valeurs mobilières, Vente publique d'im-meubles.*
- Ministère public.**
- Absent, intérêts *Civ.* 114, 116.
 - Acte d'état civil, rectifi-cation 99.
 - Administration légale *Civ.* 389.
 - Adoption, homologation 363.
 - Assistance à l'audience *N. pr.* 431, 443.

- Association illicite (*L.* 1^{er} juill. 1901, art. 7).
 - Attributions *C. o. j. L.* 751-2.
 - Chambre d'accusation *Pr. pén.* 182.
 - Commissaire de police 45 s.
 - Commissions rogatoires internationales : exé-cution *N. pr.* 744 s.; transmission 735, 736 s.
 - Communication : causes 425 s.; matière gra-cieuse, tribunal de grande instance 798.
 - Cour d'appel *C. o. j. L.* 213-4.
 - Cour de cassation *L.* 132-1 s.
 - Descende sur les lieux *N. pr.* 179.
 - Divorce, enfant, garde *Civ.* 302.
 - Expertise, observation *N. pr.* 277.
 - Hypothèque légale *Civ.* 2138, 2194.
 - Inscription de faux *N. pr.* 303, 311.
 - Mariage, nullité *Civ.* 184.
 - Mesure d'instruction, as-sistance *N. pr.* 163.
 - Militaires, *Civ.* décès 90.
 - Nationalité, déchéance (*Décr.* 19 oct. 1945, art. 129 s.).
 - Partie jointe *N. pr.* 424 s.
 - Partie principale 422 s. : assistance à l'audience 431; parole 443.
 - Procédure criminelle, attributions *Pr. pén.* 196-1, 196-5, 196-6.
 - Procureur général près la cour d'appel : attributions judiciaires *Pr. pén.* 34 s.; cham-bre d'accusation 194 s.; police judiciaire, surveillance 13, 38; réquisition force publi-que 35.
 - Procureur de la Républi-que : attributions *Pr. pén.* 39 s.; compétence territoriale 43; fla-grant délit 68 s.; infor-mation, réquisitoire 80, 82; interrogatoire et confrontation 119, 120; police judiciaire, direction 12; police judiciaire, pouvoirs 41; prise à partie 136; recherche des infrac-tions 41; réquisition de la force publique 42.
 - Saisine directe, attribu-tions *Pr. pén.* 393 s.
 - Succession vacante *Civ.* 812.
 - Tribunal d'instance et de grande instance *C. o. j. L.* 311-14 s.
 - Tribunal de police *Pr. pén.* 45 s.; infractions forestières 45.
 - *V. Compétence criminelle (privilège de jurisdic-tion), Cour d'assises, Discipline, Juge, Procé-dure pénale, Récu-sation, Tribunal cor-rectionnel, Tribunal de police.*
- Ministre du culte. *V. Disposition à titre gra-tuit, Mariage (célé-bration).***
- Minorité.**
- Age (*L.* n° 74-631 du 5 juill. 1974).
 - Contrats et conventions *Civ.* 1124, 1125.

- Minorité (suite).**
— Disposition à titre gratuit 903 s., 907.
— Domicile 108.
— Hypothèque légale 2121, 2143 s.; mainlevée, réduction 2164 s.
— Prescription 2252, 2278.
Minute. V. Cour d'assises, Jugement.
Mise à pied. Trav. L. 122-41.
— Comité d'entreprise L. 436-1.
— Délégué du personnel L. 425-1.
— Délégué syndical L. 412-18.
Mise en demeure. V. Contrats et conventions, Dommages-intérêts.
Mise en état des causes N. pr. 763 s. V. Cour d'appel, Juge de la mise en état, Tribunal de grande instance (procédure).
Mise en liberté. V. Appel pénal (matière correctionnelle), Chambres d'accusation, Liberté individuelle.
Mitoyenneté Civ. 653 s.
— Compétence C. o. j. R. 321-9 (5°).
— V. Servitudes.
Mobilier. V. Biens (meubles meublants), Meubles.
Modèles. V. Propriété industrielle (dessins et modèles).
Monnaie.
— Monnaies de cuivre et billon, importation, interdiction (Décr. 26 juin 1952, art. 17 à 21).
— Trafic (L. 12 févr. 1916).
— Unité nouvelle (O. n° 58-1341 du 27 déc. 1958).
— V. Contrevenant, Fausse monnaie.
Mont-de-piété. V. Crédit municipal.
Monument. V. Affiche, Destructions-dégradations-dommages.
Monuments historiques et sites.
— Acquisition (L. 31 déc. 1913, art. 20).
— Affichage. V. Affiche.
— Aliénation (L. 31 déc. 1913, art. 19).
— Classement (L. 31 déc. 1913, art. 8); effets (L. 2 mai 1930).
— Dégradation Pén. 257.
— Infractions, pénalités (L. 31 déc. 1913, art. 29 s.).
— Prescription (L. 31 déc. 1913, art. 12, 18).
— Restauration immobilière (L. n° 62-903 du 4 août 1962).
Morphine. V. Substances vénéneuses.
Mort. V. Succession.
Mort violente. V. Acte de l'état civil (acte de décès).
Motifs. V. Jugement.
Moyen. V. Cassation, Exploit (ajournement, énonciations).
Moyens de défense N. pr. 71 s.
— Défense au fond 71 s.
— Exception de procédure 73 s. V. ce mot.
Moyen nouveau. V. Demande nouvelle, Requête civile.
- Mutilation. V. Destructions-dégradations-dommages (arbres).**
Mutilés de guerre (emploi) Trav. L. 323-1 s.
— Associations de défense, action civile L. 323-7.
— Champ d'application L. 323-1 s.
— Comité départemental de contrôle L. 323-6.
— Préavis de licenciement L. 323-26.
— Proportion L. 323-3 s.
— Salaire L. 323-5.
— V. Accidents du travail, Emplois réservés.
- N**
- Naissance. V. Acte de l'état civil, Enfance (accouchement).**
Nantissement Civ. 2071 s.
— Antichrèse Civ. 2085 s.; compensation 2089; créancier, obligations 2086; effet 2085 s.; forme 2085; pacte commissaire 2088; tiers 2090.
— Fonds de commerce (L. 17 mars 1909, art. 8 s.).
— Gage : Civ. 2073 s.; automobile (Décr. 30 sept. 1953); créance Civ. 2075; créancier 2093; créancier chirographaire 2092 s.; destruction, détournement Pén. 400; effet Civ. 2073; forme 2074, 2075; indivisibilité 2083; intérêts 2081; maison de prêts sur gage 2084; meuble corporel 2074; meuble incorporel 2075; mise en possession 2076; pacte commissaire 2078; privilège 2073; recel Pén. 400; remorques (Décr. 30 sept. 1953); restitution Civ. 2082; risques 2080. V. Cautionnement (caution judiciaire, caution légale), Obligation (remise de dette), Privilège.
— Gage (commercial) Com. 91 s.; constitution 91; mise en possession 92; réalisation 93.
— Outillage et matériel d'équipement (L. 18 janv. 1951).
— V. Faillite, Surendere.
Nationalisations. (L. n° 82-155 du 11 févr. 1982, renvoi).
Nationalité (O. 19 oct. 1945, Décr. 2 nov. 1945; L. n° 61-1408 du 22 déc. 1961).
— Acquisition, O. 19 oct. 1945, art. 1^{er}, 4, 34 s.
— Actions, ministère public art. 129-134.
— Algériens (Ord. n° 62-825 du 21 juill. 1962; L. n° 66-945 du 20 déc. 1966).
— Attribution, art. 34 s.; loi nouvelle, art. 3.
— Cassation (poursuites en) N. pr. 1045.
— Certificat, O. 19 oct. 1945, art. 149 s.
— Code, réforme (L. n° 73-42 du 9 janv. 1973).
— Compétence C. nationale (Ord. 19 oct. 1945), art. 124 s.; N. pr. 1038 s.
- Condamnation, art. 79.
— Contentieux, O. 19 oct. 1945, art. 124.
— Déchéance, art. 98 s., 121 s.
— Décision de l'autorité, art. 110 s.
— Déclaration, art. 52 s., 101 s. (Décr. 2 nov., art. 1^{er} s.; L. n° 61-1408 du 22 déc. 1961).
— Effets de l'acquisition, art. 80 s.
— Enfants adoptifs, O. 19 oct. 1945, art. 35, 36.
— Filiation, art. 17 s., 34 s.
— Français par acquisition nés à l'étranger, registre matriciel (O. 7 janv. 1959).
— Mariage avec un étranger, O. 19 oct. 1945, art. 94; avec un Français, art. 37 s.
— Ministère de la justice (communication) N. pr. 1043.
— Ministère public N. pr. 1040, 1041.
— Naissance, art. 21 s., 44 s.
— Naturalisation : art. 60 s., 81 s., 110 s. (Décr. 2 nov., art. 13 s.; L. n° 61-1408 du 22 déc. 1961).
— Officier public ou ministériel, O. 19 oct. 1945, art. 81-82.
— Originaux d'Algérie (O. n° 62-825 du 21 juill. 1962).
— Perte, art. 4, 87 s., 117 s. (Décr. 2 nov., art. 25 s.).
— Preuve, O. 19 oct. 1945, art. 138 s.
— Procédure N. pr. 1038 s.
— Question préjudicielle, art. 125, 126; N. pr. 1042.
— Réclamation, O. 19 oct. 1945, art. 52 s.
— Reconnaissance, art. 106, 152 s.
— Réintégration, art. 72 s., 110 s.
— Répudiation Ord. 19 oct. 1945, art. 30, 31; majorité nouvelle (L. n° 74-631 du 5 juill. 1974, art. 18-II, 23).
— Résidence en France, Ord. 19 oct. 1945, art. 44 s., 78.
— Territoire français, art. 8; transferts de souveraineté, art. 152 s.
— Territoires d'outre-mer, art. 158 s.
— Traités internationaux, art. 2, 11 s.
Naturalisation. V. Nationalité.
Naufraige. V. Affrètement (fret), Assurances maritimes, Avaries, Marine marchande (capitaine de navire), Navire.
Navigation aérienne. V. Aviation.
Navigation intérieure.
— Abordage déclaration (Décr. 13 oct. 1956, art. 168).
— Délit de fuite (L. n° 66-962 du 26 déc. 1966).
— Police : entraves, répression, art. 214.
Navigation maritime.
— Délit de fuite (L. n° 66-962 du 26 déc. 1966).
— Pêche : navires de plaisance (L. n° 70-616 du 10 juill. 1970).
— V. Abordage, Avaries, Assistance maritime, Transports.
- Navire (L. n° 67-5 du 3 janv. 1967; L. n° 69-8 du 5 janv. 1969; Décr. n° 67-967 du 27 oct. 1967).**
— Armement (L. n° 69-8 du 5 janv. 1969; Décr. n° 69-679 du 19 juin 1969); agents (L., art. 3; Décr., art. 2 s.); auxiliaires : consignataires (L., art. 11 s., 14 s., Décr., art. 16 s.); capitaine (L., art. 4 s.; Décr., art. 6 s.); commissaires (Décr. art. 4 s.); pilotes (L., art. 18 s., Décr., art. 21 s.); remorquage (L., art. 26 s.).
— Bateau de rivière : immatriculation (L. 3 juill. 1917).
— Construction (L. 3 janv. 1967, art. 5 s.; Décr. 27 oct. 1967, art. 5 s.); action en garantie; (L., art. 8); recette (L., art. 6 s.); répartition (L., art. 9); vice caché (L., art. 7, 9).
— Copropriété (L. 3 janv. 1967, art. 11 s.; Décr. 27 oct. 1967, art. 7 s.); hypothèque (L., art. 24, 25); saisie des parts (L., art. 29).
— Droit de suite (L. 3 janv. 1967, art. 39, 55).
— Embarquement clandestin (L. 30 déc. 1923).
— Emploi illégal Pén. 93.
— Francisation (L. 3 janv. 1967, art. 2 s.).
— Hypothèque maritime (L. 3 janv. 1967, art. 43 s.; Décr. 27 oct. 1967, art. 13 s.); bâtiment perdu ou avarié (L., art. 47); conservation (L., art. 52); copropriété (L., art. 56); droit de suite (L., art. 55); francisation postérieure (L., art. 49 s.); forme (L., art. 43); perte de la francisation (L., art. 57); publicité (L., art. 48 s., 52); radiation (L., art. 54); rang (L., art. 51); titre à ordre (L., art. 53).
— Individualisation (L. 3 janv. 1967, art. 1^{er}; Décr. 27 oct. 1967, art. 1^{er} s.).
— Navire nucléaire, exploitant, responsabilité (L. n° 65-956 du 12 nov. 1965).
— Pavillon (L. 3 janv. 1967, art. 2).
— Privilège (L. 3 janv. 1967, art. 31 s.; Décr. 27 oct. 1967, art. 10 s.); accessoires du navire (L., art. 34 s.); avances privilégiées (L., art. 31); classement (L., art. 37 s.); droit de suite (L., art. 39); extinction (L., art. 40); privilèges de droit commun (L., art. 33).
— Propriété, acte, forme (L. 3 janv. 1967, art. 10); publicité (Décr. 27 oct. 1967, art. 88 s.).
— Responsabilité du propriétaire (L. 3 janv. 1967, art. 58 s.; Décr. 27 oct. 1967, art. 59 s.); navire nucléaire (L. n° 65-956 du 12 nov. 1965).
— Saisie (L. 3 janv. 1967, art. 70 s.; Décr. 27 oct. 1967, art. 26 s.).
- V. Destructions-dégradations-dommages (explosion).
Nolis. V. Affrètement (fret).
Nolisement. V. Affrètement.
Nom.
— Adoption Civ. 357, 363.
— Changement (L. 11 germ. an XI, art. 4 s.).
— Divorce Civ. 264.
— Enfant naturel Civ. 334-1 s.
— Francisation (L. n° 72-964 du 25 oct. 1972).
— Non-usage Pén. 261.
— Séparation de corps Civ. 300.
— V. Adoption, Divorce.
Nom commercial. V. Artisanat, Fraudes.
Normades (L. n° 69-3 du 3 janv. 1969).
Non-lieu. V. Action publique (plainte), Chambres d'accusation, Procédure pénale (Juge d'instruction).
Non-représentation. V. Enfance (mineur).
Non-rétroactivité. V. Lois et décrets.
Non-usage. V. Nom, Servitudes, Usufruit.
Notaire.
— Acte notarié (Décr. n° 71-941 du 26 nov. 1971). V. Archives.
— Compétence territoriale (Décr. n° 71-942 du 26 nov. 1971, art. 8 s.).
— Conseil régional (Ord. 2 nov. 1945, art. 5).
— Conseil supérieur (Ord. 2 nov. 1945, art. 6).
— Copies, expédition (Décr. n° 71-941 du 26 nov. 1971).
— Dépôt de fonds (Décr. 20 mai 1955).
— Discipline (Décr. n° 73-1202 du 28 déc. 1973).
— Honoraires, prescription Civ. 2272.
— Responsabilité, garantie (Décr. 20 mai 1955).
— Ressort (Décr. n° 71-941 du 26 nov. 1971, art. 8 s.).
— Statut (Ord. 2 nov. 1945).
— V. Frais et dépens (recouvrement), Officier public ou ministériel, Prescription civile.
Notice des jugements. V. Jugement (registre).
Notification N. pr. 651 s., 665 s.
— Acte, forme ordinaire 665 s.
— Actes à l'étranger 683 s.
— Actes en provenance de l'étranger 688-1 s.
— Collectivité publique 692.
— Entre avocats 671 s.
— Entre avoués 674.
— Établissement public 692.
— Établissement public à caractère industriel ou commercial 690.
— Étranger 683 s.
— Forme 651 s.
— Jugement 675 s.; matière gracieuse 679.
— Lieu 689 s.
— Ministère public 691.
— Nullité 693 s.
— Personne morale de droit privé 690.
— Personne physique 689.
— Retour au greffe 670-1.
— Territoire d'outre-mer 670-2.
— V. Signification.
Nourrice.
— Maladie vénérienne (Décr. 5 oct. 1953, art. 290).

Nourrice (suite).
— Placement d'enfants (Décr. 3 sept. 1964).
— Salaire, compétence C. o. j. R. 321-6 (3°).

Nouveau-né. V. Enfance.

Novation. V. Obligations.

Nus-propriété. V. Usufruit.

Nullité.
— Actes d'huissiers N. pr. 649.
— Actes nuls ou frustratoires 650, 698.
— Actes de procédure : irrégularité de fond 117 s.; vice de forme 112 s.
— Audience 430, 446.
— Auxiliaire de justice, responsabilité 650, 698.
— Conventions, prescription Civ. 1304.
— Délibéré N. pr. 458.
— Juge de la mise en état, compétence 771.
— Jugement 458 s.
— Mesures d'instruction 175 s.
— Notification 693 s.

O

Objets abandonnés. V. Vente.

Objets mobiliers.
— Revente (Décr. n° 68-786 du 29 août 1968).

Obligataire. V. Société anonyme.

Obligations. Civ. 1101 s.
— Action oblique 1166.
— Action paulienne 1167.
— Cession de biens Civ. 1265 s.; définition Civ. 1265; effet 1269, 1270; judiciaire 1268; volontaire 1267.
— Condition 1168 s.; accomplissement 1177, 1178; acte conservatoire 1180; caducité 1176; clause d'exclusivité (L. 14 oct. 1943); condition casuelle Civ. 1169; condition illicite, immorale ou impossible 900, 1172; condition mixte 1171; condition potestative 944, 1170, 1174; condition résolutoire 1183, 1184; définition 1168; effets 1179.
— Délégation 1275 s.; imparfaite 1275; parfaite 1276. V. novation.
— Dommages-intérêts 1146 s.; clause pénale 1152; intérêts 1154; mise en demeure 1146; montant 1149 s.; obligation de somme d'argent 1153; rentes d'accidents, revalorisation (L. n° 74-1118 du 27 déc. 1974).
— Indexations (L. n° 74-1118 du 27 déc. 1974).
— Novation Civ. 1271 s.; capacité 1272; cas 1271; caution 1281; codébiteurs 1281; forme 1273, 1274, 1277; sûretés 1278-1280. V. délégation.
— Obligation alternative 1189 s.
— Obligation divisible 1217 s.
— Obligation de donner 1136 s.
— Obligation de faire ou de ne pas faire 1142 s.
— Obligation indivisible 1217, 1222 s.
— Obligation naturelle 1235.

— Obligation solidaire. V. Solidarité.

— Perte de la chose due 1302 s.

— Remise de dette 1282 s.; caution 1287, 1288; codébiteur 1284, 1285; gage 1286; titre, remise 1282 s.

— Terme 1185 s.; bénéficiaire 1187; déchéance 1188, effets 1185-1186.

— V. Cession de créance, Contrat, Prescription civile.

Obligations militaires. V. Défense, Service national.

Obligations de société. V. Chose jugée, Prescription civile, Société anonyme.

Obtentions végétales (L. n° 70-489 du 11 juin 1970 [renvoi]).

Occupation.
— Biens sans maître Civ. 713-717.
— Habitation, maintien dans les lieux (L. 1^{er} sept. 1948, art. 4 s.).

Œuvres d'art. V. Beaux-Arts, Vente publique de meubles.

Œuvres littéraires ou artistiques. V. Propriété littéraire et artistique.

Offense. V. Presse.

Office national des forêts For. L. 121-1 s.
— Administration : conseil d'administration L. 122-1 s.; directeur général L. 122-2; personnels L. 122-3 s.
— Dispositions diverses L. 124-1 s.
— Dispositions financières et comptables L. 123-1 s.
— Dispositions générales L. 121-1 s.

Office national d'immigration Trav. L. 341-9 s.
— Monopole L. 341-9; violation L. 364-3.
— Taxe d'immigration L. 341-8.

Office du travail. V. Placement des travailleurs.

Officier de l'état civil. V. Actes de l'état civil.

Officier de gendarmerie. V. Polices judiciaires (officier).

Officier de marine marchande. V. Prescription (droit maritime; salaires).

Officier de police judiciaire. V. Polices.

Officier public ou ministériel.
— Actes, reproduction (Décr. 2 déc. 1952).
— Cession, contre-lettre (Décr. 6 avr. 1950, art. 821, 1793 et 1885).
— Femmes (L. 20 mars 1948).
— Formation professionnelle (Décr. 30 mai 1955).
— Poursuites (Ord. 28 juin 1945).
— Société civile professionnelle (L. n° 66-879 du 29 nov. 1966).
— Suppléance (Décr. 20 mai 1955).
— Usurpation de titre ou de fonction Pén. 258-1.

— V. Fonctionnaire public (outrage, violence), Réhabilitation.

Officier de santé. V. Disposition à titre gratuit.

Offres réelles. Civ. 1257 s.
— Acceptation N. pr. 1427.
— Compétence 1429; C. o. j. R. 321-4.
— Procédure N. pr. 1429.
— Procès-verbal 1426 s.
— Refus 1428.
— V. Paiement.

Omission de forme. V. Cassation (matière pénale).

Omission de statuer. V. Cassation (matière pénale), Requête civile (cas).

Opérations de bourse. V. Agent de change, Bourse de commerce, Bourse des valeurs, Valeurs mobilières (marché à terme).

Opérations de change. V. Change.

Opérations immobilières
— Transactions (L. n° 70-9 du 2 janv. 1970).

Opium. V. Substances vénéneuses.

Opposition N. pr. 571 s.
— Déclaration au greffe 575.
— Définition 571.
— Délai 528 s., 538; effet 539; forclusion, relevé 540.
— Désistement 400.
— Effet 572.
— Forme 573.
— Instruction 576.
— Jugement, exécution, certificat de non-opposition 504, 505.
— Mesures d'instruction 170.
— Moyens 574.
— Ordonnance de référé 490.
— Prétentions des parties, recevabilité 577.
— Seconde opposition 578.
— V. Appel pénal (matière correctionnelle), Jugement par défaut, Paiement, Saisie-arrest, Tribunal de commerce, Tribunal correctionnel.

Ordonnance. V. Référé.

Ordonnance du juge de la mise en état N. pr. 773 s.

Ordonnance de non-lieu. V. Action publique (plainte), Procédure pénale.

Ordonnance de prise de corps. V. Chambre d'accusation, Contumace.

Ordonnance de référé N. pr. 484 s., 808 s., 848 s., 872 s., 956 s.
— Appel 98, 490.
— Assignment 485, 486.
— Astreinte, condamnation, liquidation 491.
— Caractère provisoire 484.
— Chose jugée au principal 488.
— Circonstances nouvelles 488.
— Définition 484.
— Dépens 491.
— Exécution à titre provisoire 489.
— Minute, conservation 492.
— Modification 488.
— Opposition 490.
— Renvoi devant la forme collégiale 487.
— V. Référé.

Ordonnance sur requête N. pr. 493 s.
— Appel 496.
— Caractère provisoire 493.
— Cour d'appel 958 s.
— Définition 493.
— Double, conservation 498.

— Exécution 495.
— Modification 497.
— Motivation 495.
— Requête : forme 494; motif 494; urgence 494.
— Rétractation 497.
— Tribunal de commerce 874 s.
— Tribunal de grande instance 812 s.
— Tribunal d'instance 851 s.
— Tribunal paritaire de baux ruraux 897 s.
— Urgence 494.

Ordonnance de taxe N. pr. 713 s.

Ordre Civ. 2093, 2218; Pr. 749 s.; (Réforme: Décr. n° 67-167 du 1^{er} mars 1967, art. 19 s.).
— Appel : ordre amiable Pr. 773; ordre judiciaire 762. [Décr., art. 20, al. 2].
— Avoué, déchéance 776.
— Bordereau de collocation 759, 770.
— Clôture 759. V. ordonnance.
— Collocation. V. bordereau, état.
— Consignation 777; contestation 778 [Décr., art. 19].
— Contestation 760 s. [Décr., art. 19].
— Contredit Pr. 755, 756; jugement 758.
— Etat de collocation 755.
— Expertise 757.
— Folle enchère 779.
— Forclusion 756 [Décr., art. 19, al. 3].
— Frais et dépens Pr. 766, 770, 774 [Décr., art. 20].
— Inscription hypothécaire, radiation Pr. 769-771 [Décr., art. 20, al. 1^{er}]. V. consignation.
— Intérêts Pr. 765, 768 [Décr., art. 21, al. 3].
— Juge Pr. 749, 750 [Décr., art. 19].
— Opposition Pr. 767 [Décr., art. 20, al. 3].
— Ordonnance de clôture Pr. 767.
— Ordre amiable 751, 772.
— Ouverture 750, 752.
— Production 754.
— Purge 777.
— Règlement : amiable 751; définitif 759, 765 [Décr., art. 19].
— Somination de produire Pr. 753.
— Sous-ordre 775.
— Transcription 750.
— Vente sous bénéfice d'inventaire 901.
— Ventilation 757.
— V. Vente publique d'immeubles.

Ordre de la loi. V. Responsabilité pénale.

Ordre public. V. Contrats et conventions, Exceptions et fins de non-recevoir (renvoi).

Organisation de la nation pour le temps de guerre. V. Défense nationale.

Orientation foncière (Décr. n° 73-1023 du 8 nov. 1973 [C. urb.], art. L. 312-6 s.).

Orphelins de guerre Trav. L. 323-1 s.

Outillage. V. Nantissement.

Outrage. V. Fonctionnaire public.

Outrage aux bonnes mœurs. V. Presse.

Outrage public à la pudeur. Pén. 330. V. Atteinte aux mœurs.

Ouvrage. V. Construction, Louage d'ouvrage.

P

Pacage. V. Forêt, Servitudes.

Pacte commissaire. V. Nantissement (antichrèse, gage).

Pacte de rachat. V. Vente (rémercié).

Pacte sur succession future.
— De cufus, consentement Civ. 1130.
— Renonciation 791, 1130.
— Stipulation 1130.
— Vente 1130, 1800.

Paille. V. Biens (immeubles par destination).

Pain. V. Spéculation et hausse illicites.

Paiement. V. Forêts.

Panage. V. Forêts.

Papiers de bord. V. Navire.

Papiers de commerce. V. Commerçant.

Papiers domestiques. V. Registres et papiers domestiques.

Papiers officiels. V. Destructions-dégradations-dommages.

Parcours. V. Servitudes.

Parenté. V. Mariage (empêchement), Renvoi (parenté ou alliance), Succession (dévolution).

Parl. V. Jeu-pari.

Parlementaires.
— Salariés candidats ou élus Trav. L. 122-24-1 à L. 122-24-3.

Parquet. V. Ministère public.

Paricide. V. Homicide, Peine (excuse).

Part de fondateur. V. Société anonyme.

Partage. V. Communauté légale, Partage d'ascendant, Privilège (copartageant), Succession.

Partage d'ascendant Civ. 1075 s.
— Biens 1075, 1076; ... non partagés 1075-3.
— Donation 1075.
— Donation antérieure 1075-1.
— Enfants 1077.
— Forme 1075, 1097.
— Réduction 1079, 1080.
— Rescission 1078, 1080.
— Soule 1075-2.
— Testament 1075.
— Valeur des biens, date 1077-2.

Participation. V. Société en participation.

Participation aux acquêts. V. Régime de participation aux acquêts.

Participation des salariés Trav. L. 442-1 s.

Parties.
— Assistance N. pr. 19.
— Audition 14, 20.
— Auxiliaire de justice, partie au litige 47.
— Comparution personnelle 184 s.
— Défense 18 s.
— Défenseur, libre choix 19.
— Introduction d'instance 1.
— Magistrat, partie au litige 47.

Parties (suite).

- Mesures d'instruction, concours 11.
- Moyens, communication 15.
- Pluralité des parties 323 s.
- Prétentions respectives 4.
- Preuve, éléments; production 11, 15.
- Représentation 19.
- Rôle dans l'instance 1 et 2.

Partie civile.

- Aide judiciaire, L. n° 72-11 du 3 janv. 1972, art. 4.
- Appel, dommages-intérêts *Pr. pén.* 515-1.
- Associations de défense 2-2, 2-3, 2-4.
- Conseil 114, 117; communication de la procédure 118; convocation 118.
- Constitution : lettre recommandée 420-1, 420-2, 460-1; plainte 85 s.; effets 86; publicité, L. 2 juill. 1931, art. 2, ss. 85; recevabilité *Pr. pén.* 87.
- Cour d'assises 371 s.
- Débiteur en liquidation collective L. 81-82 du 2 févr. 1981, art. 81.
- Désistement *Pr. pén.* 425.
- Election de domicile 89.
- Frais et dépens, consignation 88, 216, 375, 375-1, 422, 475-1; condamnation 177, 216.
- Juge d'instruction incompétent 90.
- Ordonnance de non-lieu, dommages-intérêts 91; D. 32.
- Racisme, lutte, association 2-1.
- Tribunal correctionnel : abus 472; constitution 418 s.; déclaration 419 s.; désistement 425 s.; dommages-intérêts 464; election de domicile 392; non-comparution 425; recevabilité 423; représentation 424.
- Tribunal de police 536.
- V. *Action publique*. — V. aussi *Action civile*, *Appel pénal* (matière correctionnelle), *Cour d'assises*, *Frais et dépens*, *Procédure pénale*.
- **Passage Civ. 682 s.** — V. *Contravention, Forêts, Servitudes*.
- **Passeport. V. Faux en écriture.**
- **Paternité. V. Filiation légitime, Filiation naturelle.**
- **Patrimoine artistique** (conservation) (L. n° 68-1251 du 31 déc. 1968).
- **Patron-batelier. V. Domicile, Vol.**
- **Pâturage. V. Contravention, Forêts.**
- **Pauvres. V. Disposition à titre gratuit.**
- **Paiement Civ. 1235 s.** — Appoint (Décr. 22 avr. 1790).
- Capacité : de payer *Civ.* 1236 s.; de recevoir 1239 s.
- Chèque, obligation (L. 22 oct. 1940).
- Chose de genre *Civ.* 1246.
- Consignation *Civ.* 1257 s.; N. pr. 1426 s.;

- conditions 1428; consignation judiciaire (L. 28 juill. 1875); intérêts N. pr. 1428.
- **Contrats indexés** (O. 30 déc. 1958, art. 79).
- **Corps certain Civ. 1245.**
- **Dation en paiement** 1243.
- **Délai de grâce** 1244.
- **Facture Com. 109; obligation** (O. 30 juin 1945, art. 46 s.); ventes sans facture (L. 14 avr. 1952, art. 49).
- **Frais Civ. 1248.**
- **Imputation Civ. 1253 s.**
- **Indexations. V. Contrats indexés; rentes d'accidents, revalorisation** (L. n° 74-1118 du 27 déc. 1974).
- **Lieu Civ. 1247.**
- **Monnaie, nouvelle unité** (O. 27 déc. 1958).
- **Objet Civ. 1248.**
- **Offres réelles Civ. 1257 s.**, N. pr. 1426 s.; acceptation 1427; procédure 1429; procès-verbal 1426, 1427; refus 1428.
- **Opposition Civ. 1242.**
- **Paiement de l'indu 1235.**
- **Paiement partiel 1244.**
- **Saisie Civ. 1242.**
- **Virement, obligation** (L. 22 oct. 1940).
- **Pêche fluviale Civ. 715; Rur. 401 s.** — Amende 402, 432 s. V. *peine*.
- Appât 434, 439.
- Appel 477.
- Association 402, 500.
- Association syndicale 407.
- Barrage 425.
- Commission de la pêche fluviale (Décr. 16 sept. 1958).
- Concession *Rur.* 427.
- Confiscation 432, 490.
- Contestations 425.
- Cours d'eau domaniaux : catégories *Rur.* 431-8°; (Décr. 16 sept. 1958, art. 2 s.); droits d'usage *Rur.* 424; (Décr. n° 66-1074 du 30 déc. 1966).
- Cours d'eau non domaniaux *Rur.* 404, 407.
- Déversements industriels 434.
- Drogue 431, 434.
- Droit de pêche 403.
- Eaux, niveau (Décr. 29 août 1939).
- Enclos *Rur.* 427, 438.
- Engins et filets : prohibés 431 s., 454; (Décr. 16 sept. 1958, art. 18 s.); réglementaires (art. 14 s.).
- Étang *Rur.* 438; étangs sales (L. n° 73-1230 du 31 déc. 1973 (renvoi)).
- Etrangers (L. 1^{er} mars 1888).
- Exception préjudicielle *Rur.* 475.
- Fermeture (Décr. 16 sept. 1958, art. 2 s.).
- Filet. V. *engins*.
- Garde-pêche *Rur.* 440 s.
- Heures (Décr. 16 sept. 1958, art. 10 s.).
- Ligne flottante *Rur.* 402.
- Niveau des eaux : baisse artificielle (Décr. 16 sept. 1958, art. 25); baisse naturelle (art. 28).
- Nuit *Rur.* 488.
- Pêches extraordinaires

- (Décr. 16 sept. 1958, art. 27 s.).
- **Peine Rur. 432 s., 485 s.**
- **Périodes** (Décr. 16 sept. 1958, art. 2 s.).
- **Poissons : dimensions** *Rur.* 431, 438 (Décr. 16 sept. 1958, art. 12 s.); reproduction *Rur.* 441.
- **Police Rur. 427 s.**
- **Pollution des eaux 434.**
- **Poursuites 446 s.**
- **Pourvoi en cassation** 477.
- **Procès-verbaux 460 s.**
- **Récidive 486.**
- **Réglements 431.**
- **Réserves** (Décr. 16 juin 1885).
- **Réservoir. V. enclos.**
- **Responsabilité civile Rur. 491.**
- **Restitution 490.**
- **Saisie 454 s.**
- **Servitude de passage, cours d'eau, lacs** (Décr. n° 66-1074 du 30 déc. 1966).
- **Temps Rur. 431 : prohibé** (Décr. 16 sept. 1958, art. 1^{er} s.).
- **Pêche maritime.**
- **Étangs sales** (L. n° 73-1230 du 31 déc. 1973 (renvoi)).
- **Etranger, eaux territoriales, interdiction** (L. 1^{er} mars 1888).
- **Navigation de plaisance** (L. n° 70-616 du 10 juill. 1970).
- **Penalités, circonstances atténuantes, sursis** (L. 31 juill. 1901).
- **Peines Pén. 1 s.**
- **Affichage, arrêt criminel** 50-1.
- **Aggravation (détenus permissionnaires)** 463-1.
- **Amende 41 : contravention de police 464; montant 466; recouvrement Pr. pén. 707; restitution Pén. 54, 468; taux, élévation** (L. 24 mai 1946; 25 sept. 1948; 14 avr. 1952, art. 70; 31 déc. 1953, art. 3; 29 déc. 1956, art. 7; Décr. n° 72-473 du 12 juin 1972).
- **Bannissement : durée Pén. 32; lieu 32; peine infamante 8; rupture de ban 33.**
- **Circonstances atténuantes : matières correctionnelle et criminelle 463; matière de simple police 472; bénéfice** (L. 11 févr. 1951).
- **Confiscation des biens, Pén. 37 s.;** (L. 21 mars 1947); indivision (L. 31 déc. 1948).
- **Confusion (emprisonnement de police) 5.**
- **Cumul d'infractions Pén. 5.**
- **Dégradation civique : effets 34; emprisonnement 35; peine accessoire 28; peine infamante 8.**
- **Déportation dans une enceinte fortifiée** (L. 8 juin 1850).
- **Détention criminelle 7, 20; à temps 19.**
- **Détention provisoire, imputation Pén. 24.**
- **Emprisonnement : durée, lieu 40; contraventions de police 465, 475, R.**

- 28, R. 33, R. 37, R. 39, R. 40, R. 41.
- **Exécution : dimanche, jour férié 25; fractionnement Pr. pén. 708, 720-1; suspension 708, 720-1; peine correctionnelle Pén. 40 s.; peine criminelle 12 s.**
- **Exécution capitale. V. peine capitale.**
- **Fractionnement Pr. pén. 708, 720-1.**
- **Interdiction, déchéance ou incapacité : peine principale 43-2; relèvement 55-1, 473.**
- **Interdiction des droits civils, civiques et de famille, Pén. 42, 43.**
- **Interdiction légale : biens, restitution Pén. 30; incapacité 29; revenus 31; subrogé tuteur 29; tuteur 29.**
- **Interdiction de séjour 44 s.;** (L. 18 mars 1955 : renvoi); durée *Pén.* 44, 48; infractions 44 s.; lieux interdits 46; notification 48; peines 49; peine perpétuelle 45; récidive criminelle 57; réduction 44-2; sursis 47; suspension 47.
- **Libération conditionnelle Pr. pén. 729 s.; réduction de peine supplémentaire 729-1; réduction du temps d'épreuve 729-2; convention européenne** (Décr. n° 75-922 du 2 oct. 1975 : renvoi).
- **Mort civile 718. — V. Succession.**
- **Non-rétroactivité Pén. 4.**
- **Peine accessoire : incapacité de disposer et de recevoir 36.**
- **Peine afflictive et infamante 6, 7.**
- **Peine capitale 7, 12 s. : femme enceinte 17; inhumation 14; lieu 26; mode 12; parricide 13.**
- **Peine correctionnelle 1, 9, 40 s.**
- **Peine criminelle 1, 6 s., 12 s.**
- **Peine infamante 8.**
- **Peines-planchers Pén. 463, al. 3.**
- **Peine de police 1.**
- **Période des sûrets Pr. pén. 720-2 à 720-4.**
- **Permis de chasser, retrait 43-3, 43-6.**
- **Permis de conduire, retrait 43-3, 43-6, R. 1^{er} s.**
- **Permission de sortir Pr. pén. 720-2, 722, 722-3 à 723-6.**
- **Point de départ Pén. 23.**
- **Préjudice, réparation volontaire Pr. pén. 467-1.**
- **Réclusion criminelle Pén. 7; durée 18.**
- **Substituts aux peines de prison 43-7.**
- **Substitution Pén. 43-1.**
- **Sursis avec mise à l'épreuve Pr. pén. 738 s.; avertissements 747; condamné en fuite 741-1; conditions 738; contrôle 739 s.; délai d'épreuve 738, 742; effets 745 s.; majorité nouvelle (L. n° 74-681 du 5 juill. 1974, art. 25); manquements aux obligations Pr. pén. 741-2 s.; mesures**

- de surveillance et d'assistance 739 s.; mineur 744-2; mise à l'épreuve 739; nouvelle condamnation 744-3; obligations spéciales 739 s.; voies de recours 744.
- **Sursis simple Pr. pén. 734-1 s.; avertissement 737; conditions 734-1 s.; effets 735 s.**
- **Suspension Pr. pén. 708, 720-1.**
- **Traitement pénitentiaire 722, 723-4.**
- **V. Prescription pénale.**
- **Peintre. V. Travail (hygiène).**
- **Pensions.**
- **Avances** (L. 26 juill. 1917, art. 6 s.).
- **Civiles et militaires de retraite** (L. n° 64-1339 du 26 déc. 1964).
- **Fraudes** (L. 5 sept. 1919).
- **Prêts** (L. 26 juill. 1917, art. 6 s.).
- **V. Commune (magistrats municipaux), Prescription civile** (maître de pension, saisie-arrest), *Saisie-arrest*.
- **Pension alimentaire.**
- **Paiement direct** (L. n° 73-05 du 2 janv. 1973; Décr. n° 73-216 du 1^{er} mars 1973).
- **V. Aliments, Divorce, Prescription civile, Saisie-arrest.**
- **Percepteur. V. Fonctionnaire public (détournement).**
- **Père de famille, emploi Trav. L. 323-26 s.**
- **Père et mère. V. Responsabilité civile.**
- **Péremption d'instance** N. pr. 385, 386 s.
- **Chose jugée en cause d'appel ou d'opposition 390.**
- **Délai 386.**
- **Demande 387, 388.**
- **Effets 385, 389 s.**
- **Exception 387.**
- **Frais 393.**
- **Incapables 391.**
- **Interruption de l'instance 392.**
- **Suspension de l'instance 392.**
- **V. Appel civil, Tribunal d'instance.**
- **Périodiques. V. Presse.**
- **Permis de chasse. V. Chasse, Faux en écriture.**
- **Permis de construire** *Constr.* (p. 911), L. 122-1 s. (renvoi C. urb.).
- **Perquisition. V. Descents sur lieux, Procédure pénale.**
- **Personne morale.**
- **Comparution personnelle** N. pr. 197.
- **Domicile, défendeur 43.**
- **Notification 690, 692.**
- **V. Disposition à titre gratuit, Usufruit.**
- **Perte de la chose due. V. Obligations.**
- **Petites orances commerciales. V. Tribunaux (tribunal de commerce).**
- **Pétition d'hérédité Civ. 783.**
- **Pétitoire. V. Action possessoire.**
- **Pharmacie.**
- **Exercice** (Décr. 5 oct. 1953, art. 512 s.).
- **V. Disposition à titre gratuit, Prescription civile.**

Photographes *Almeurs*
Pén. R. 34-14°.

Pièces. V. *Communication de pièces, Faux, Inscription de faux, Vérification d'écriture.*

Pièce d'artifice. V. *Contravention, Incendie.*

Pièces de comparaison. V. *Vérification d'écriture.*

Pièces à conviction. V. *Cour d'assises.*

Pièces décisives. V. *Requête civile (cas).*

Pièces nouvelles. V. *Requête civile (délai), Révision (cas).*

Pierre. V. *Contravention (corps dur).*

Piéton. V. *Circulation.*

Pigeon. V. *Animaux (exploitations rurales), Biens (immeubles par destination), Propriété.*

Pigeon voyageur. V. *Colombophilie.*

Pillage. V. *Atteintes à la sûreté de l'Etat (dévastation), Coups et blessures (volontaires), Destructions - dégradations-dommages (denrées), Vol.*

Pilotage (droits de). V. *Privilège.*

Piraterie. V. *Navigation maritime.*

Placards. V. *Saisie immobilière.*

Placement. V. *Enfance.*

Placement collectif en valeurs mobilières (L. n° 72-6 du 3 janv. 1972, art. 14 s.)

Placement des travailleurs Trav. L. 310-1 s.

— Agences artistiques L. 312-26, L. 762-3 s.; pénalités L. 796-2, R. 796-2 s.

— Agence nationale pour l'emploi L. 311-2 s.; correspondants L. 312-4; organisation L. 330-1 s.

— Annonces de presse L. 311-4, L. 312-11 s.; pénalités R. 361-1.

— Artistes du spectacle L. 312-26, L. 762-3 s.; pénalités L. 796-2, R. 796-2 s.

— Associations agréées L. 312-4.

— Bureaux municipaux L. 311-3.

— Bureaux privés L. 312-1 s., L. 312-7 s.; gérance, incompatibilités L. 312-19 s.

— Demandes d'emploi L. 311-2 s.

— Mairie L. 311-3.

— Monopole public L. 311-1.

— Nourrices L. 312-27.

— Offres d'emploi L. 311-2 s., L. 312-11 s.

— Pénalités L. 361-1, R. 361-1 s.

— Placement privé: gratuit L. 312-1 s.; payant L. 312-7 s.; pénalités L. 361-1, R. 361-2.

— Statistique L. 312-24.

— Syndicats L. 411-14.

— V. *Emploi.*

Placier. V. *Contrat de travail, Faillite, Voyageurs et représentants de commerce.*

Plaidoirie. V. *Avocat, Avoué.*

Plainte. V. *Action publique.*

Plans d'épargne (L. n° 72-6 du 3 janv. 1972, art. 14 s.).

Plans d'épargne d'entre-
prise Trav. L. 443-1 s.

Plan de sécurité. Trav. L. 263-3-1.

Plateau continental (L. n° 68-1181 du 30 déc. 1968, renvoi).

Polde et mesures. Pén. 424.

— Pénalités: amende R. 34-6°; confiscation R. 36-1°; emprisonnement R. 35-3°.

Poinçon de garantie. V. *Contrefaçon.*

Poisson. V. *Biens (immeubles par destination), Destructions - dégradations-dommages, Pêche (fluviale, Propriété).*

Police.

— Campagne C. communes (ss. D. 77-90 du 27 janv. 1977, art. L. 132-1 s.)

— Commissaire de police: compétence, pouvoirs Pr. pén. 16, 18.

— Communes avec police d'Etat. C. comm. L. 132-6 s.

— Police judiciaire: adjoint au maire Pr. pén. 16; attributions 14; commissaire 16, 18; contrôle 13, 224 s.; contrôles d'identité L. 81-82 du 2 févr. 1981, art. 76 s.; crime ou délit Pr. pén. 681, 687; eaux et forêts 12; fonctionnaires 28; garde champêtre 22 s.; gendarmerie 16, 18, 20; habilitation retrait, 16, 16-1 à 16-3; préfet 30; surveillance 13, 38.

— Police municipale C. communes L. 131-1 s. (ss. D. 77-90 du 27 janv. 1977); maire: (pouvoirs généraux) L. 131-1 s.; (objets particuliers) L. 131-3 s.; préfet L. 131-13 s. V. *Contravention (arrêté municipal), Voirie.*

— Police du roulage. V. *Circulation (roulage).*

— Police rurale. V. *Police rurale.*

— Police sanitaire. V. *Animaux, Santé et salubrité publiques.*

— Réquisition de la force publique Pr. pén. 17, 24, 35, 42, 51.

— Responsabilité des communes C. comm. L. 133-1 s.

Police d'assurance. V. *Société d'assurance, Société de capitalisation et d'épargne.*

Police judiciaire. V. *Police.*

Police rurale Rur. 203 s.

— V. *Animaux, Construction (matériaux), Destructions - dégradations-dommages, Garde-champêtre, Santé et salubrité publiques, Sécurité publique.*

« Pont ». V. *Jour férié.*

Port d'armes. V. *Armes, Atteintes à la sûreté de l'Etat (trahison).*

Port de commerce. V. *Vente publique de marchandises.*

Port illégal. V. *Décorations, Uniforme-costume.*

Porte-fort Civ. 1120.

Portion disponible. V. *Quotité disponible.*

Possession Civ. 2228 s.

— Actes de pure faculté 2232.

— Actions possesseurs 2283; Pr. (anc.) 23 s.

— Caractères Civ. 2229, 2233.

— Définition 2228.

— Fruits, acquisition, bonne foi 549, 550.

— Jonction des possessions 2239.

— Meubles 2279 s.

— Possession intermédiaire 2234.

— Présomption 2230, 2231.

— Protection possesseur 2282, 2283.

— V. *Action possesseur, Prescription civile (prescription acquisitive).*

Possession d'état.

— Filiation Civ. 311-1 s.; légitime Civ. 320 s.; naturelle 334-6 s., 337.

— Mariage 196.

Postes et télécommunications.

— Chèques postaux (Décr. n° 62-273 du 12 mars 1962).

— Contrefaçon. V. *timbre-poste.*

— Correspondance, secret, violation Pén. 187.

— Prescription. V. *mandat.*

— Timbre-poste: contrefaçon Pén. 142 s.; timbre oblitéré, usage et vente 144.

— V. *Diffamation, Injure Postulation.* V. *Avocat, Avoué.*

Poudre. V. *Explosifs.*

Pourboire. V. *Contrat de travail (salaire).*

Pourvoi en cassation. V. *Cassation.*

Précept. V. *Communauté conventionnelle, Communauté légale, Succession (rapport).*

Préemption.

— Preneur à bail rural Rur. 790 s.

— Vente publique d'objets d'art (L. 31 déc. 1921).

Préférence (droit de). V. *Hypothèque, Privilège.*

Préfet.

— V. *Atteintes à la sûreté de l'Etat (poursuites), Compétence pénale (privilège de juridiction), Liberté individuelle (protection), Police.*

Prélèvement. V. *Communauté légale, Fraudes.*

Préliminaire de conciliation. V. *Conciliation, Prud'hommes, Saisie-arrest.*

Préméditation. V. *Coups et blessures (volontaires), Fonctionnaire public (violences), Homicide (assassinat).*

Prénom (L. 11 germ. an XI, art. 1).

— Francisation (L. n° 72-964 du 25 oct. 1972).

— V. *Adoption.*

Préposé. V. *Responsabilité civile (commettant).*

Prétrahiste. Trav. L. 353-1 s.

Prescription civile. Civ. 2219 s.

— Admission 2223.

— Apprentissage 2272.

— Architecte 2270.

— Arrêté de compte 2274.

— Aubergiste 2271.

— Avocat, pièces 2276.

— Avoué: honoraires 2273; pièces 2275.

— Caisse d'épargne (note ss. L. 16 avr. 1895).

— Calcul Civ. 2260, 2261.

— Chose hors du commerce 2226.

— Commune 2227. V. *déchéance quadriennale.*

— Comptes en abandon (L. 77-4 du 3 janv. 1977).

— Condition 2257.

— Créancier 2225.

— Déchéance quadriennale L. n° 68-1250 du 31 déc. 1968).

— Définition 2219.

— Département. V. *déchéance quadriennale.*

— Détenteur précaire 2236 s.; acquéreur 2239; héritier 2237; intervention de titre 2238.

— Domestique 2272.

— Entrepreneur 2270.

— Epoux 2253.

— Etablissement public 2227. V. *déchéance quadriennale.*

— Etat Civ. 2227; (L. 29 janv. 1831).

— Femme mariée Civ. 2254.

— Fournitures 2272.

— Hôtelier 2271.

— Huissier: honoraires 2272; pièces 2276.

— Instituteur 2271.

— Interdit 2252, 2278.

— Intérêts 2277.

— Interruption 2242 s.: interruption civile 2244 s.; interruption naturelle 2243.

— Intervention de titre 2238, 2240.

— Juges, pièces 2275.

— Maître 2271.

— Maître de pension 2272.

— Majeur en tutelle 2252, 2278.

— Marchand 2272.

— Médecin 2272.

— Mineur 2252, 2278; suspension, majorité nouvelle (L. n° 74-631 du 5 juill. 1974, art. 20, ss. Civ. 2252).

— Notaire Civ. 2272.

— Pension alimentaire 2277.

— Pharmacien 2272.

— Prescription acquisitive de dix et vingt ans 2265 s.; bonne foi 2265, 2268, 2269; domicile hors du ressort 2265, 2266; juste titre 2265; titre nul 2267.

— V. *Possession.*

— Prescription annale 2272.

— Prescription biennale 2272.

— Prescription courte 2271 s.

— Prescription décennale. V. *prescription acquisitive, prescription extinctive.*

— Prescription extinctive 1304, 2262 s.

— Prescription quinquennale 2277.

— Prescription de six mois 2271.

— Prescription trentenaire 2262 s.

— Renonciation 2220 s.; capacité 2222; forme 2221; renonciation anticipée 2220.

— Rente 2277.

— Salaire 2271; Trav. L. 143-14, L. 721-18.

— Séparation des patrimoines N. pr. 1149.

— Serment Civ. 2275.

— Servitudes 706 s.

— Suspension 2251 s.; majorité nouvelle (L. n° 74-631 du 5 juill. 1974, art. 20, ss. Civ. 2252).

— Terme 2257.

— Titre nouvel 2263.

— Traiteur 2271.

— V. *Action possesseur (délai), Lettre de change,*

Possession, Servitudes, Transports (voiturier).

Prescription pénale Pr. pén. 763 s.

— Action civile 10: contravention 9; crime 7; délit 8.

— Action publique 6 s.: contravention 9; crime 7; délit 8.

— Condamnation civile 767.

— Contumace, purge 766.

— Crime contre l'humanité (L. n° 64-1326 du 26 déc. 1964).

— Défaut, purge 766.

— Peine correctionnelle 764.

— Peine criminelle 763.

— Peine de police 765.

Prescription (droit commercial).

— Chèque (Décr. 30 oct. 1935, art. 52, 53).

— Contrat de transport Com. 108.

— Lettre de change 179.

— Obligations entre commerçants 189 bis.

— Valeurs mobilières (Décr. n° 62-298 du 14 mars 1962, art. L. 27).

Prescription (droit maritime).

— Abordage (L. n° 67-545 du 7 juill. 1967, art. 7).

— Affrètement (L. n° 66-420 du 18 juin 1966, art. 4).

— Armement (L. n° 69-8 du 3 janv. 1968, art. 16, 25, 30).

— Assistance (L. n° 67-545 du 7 juill. 1967, art. 18).

— Assurances (L. n° 67-522 du 3 juill. 1967, art. 35).

Présents. V. *Succession (rapport).*

Président de la République. V. *Constitution et pouvoirs publics.*

Préemption Civ. 1349 s.

— Définition 1349 s.

— Légale 1350 s.

— Simple ou de fait 1353.

Presse (L. 29 juill. 1881).

— Action civile, art. 46.

— Action publique. V. *poursuites.*

— Affichage, art. 15 s.

— Annonces: à caractère antifamilial (L. 15 juill. 1942); sur la voie publique (L. 19 mars 1889).

— Apologie de crimes, art. 24.

— Auteur. V. *responsabilité.*

— Circonstances atténuantes (L. 1881, art. 64).

— Colportage, art. 18 s.

— Compétence, art. 45.

— Constitution de partie civile (L. 2 juill. 1931, art. 2).

— Cour d'assises (L. 29 juill. 1881, art. 45 s.).

— Cri ou chant séditieux, art. 24.

— Débats judiciaires, art. 38 ter, 39.

— Débats parlementaires, art. 41.

— Délits, saisine directe (non) Pr. pén. 397-7.

— Dépôt légal, L. 1881, art. 10.

— Diffamation. V. *Diffamation.*

— Diffusion, entreprises de groupage et de distribution (L. 2 avr. 1947).

— Directeur de la publication (L. 1881, art. 6; Ord. 26 août 1944;

Presse (suite).

- L. 25 mars 1952) : V. *responsabilité*.
 - Discrimination raciale ou religieuse, provocation (L. 1881, art. 24).
 - Divorce, débats, interdiction *Civ.* 239.
 - Droit de réponse (L. 1881, art. 12, 13).
 - Editeur. V. *responsabilité*.
 - Fausses nouvelles, art. 27.
 - Guerre de 1939 : presse périodique (O. 30 sept. 1944).
 - Imprimeur : L. 1881, art. 1, 2; publications, nom *Pén.* 283, 286.
 - Informations, viol. L. 1881, art. 39 *quinquies*.
 - Injure : art. 29 s.; correspondance *Pén.* R. 26-11°; (L. 11 juin 1887); morts (L. 1881, art. 34).
 - Journaux. V. *presse périodique*.
 - Liberté, art. 1°.
 - Librairie, art. 1°.
 - Mineurs, art. 39 bis, 39 *ter*.
 - Offense, art. 26, 36.
 - Organisation (O. 26 août 1944).
 - Outrage, art. 37.
 - Outrage aux bonnes mœurs *Pén.* 283 s.
 - Peines, non-cumul (L. 1881, art. 6).
 - Photographie (L. 1881, art. 39).
 - Poursuites, art. 42 s.
 - Pourvoi en cassation, art. 61.
 - Prescription, art. 65.
 - Presse périodique (L. 1881, art. 5 s.).
 - Procédure, art. 47 s.
 - Provocation aux crimes et délits, art. 23, 24.
 - Publications : publications interdites (L. 1881, art. 38 s.); publications pour la jeunesse (L. 16 juill. 1949).
 - Récidive, art. 63.
 - Responsabilité (L. 1881, art. 42-44).
 - Souscriptions interdites, art. 40.
 - Stupéfiants, provocation (Décr. 5 oct. 1953, art. L. 630).
 - Tribunaux répressifs, (L. 1881, art. 45, 60).
 - Ventes. V. *colportage*.
 - Vente dans but philanthropique, L. n° 72-618 du 5 juill. 1972; *Trav.* L. 362-2.
- Prestations familiales** (Décr. 10 déc. 1956).
- V. *Allocations familiales*.
- Prestations de services.**
- Prestations avec primes (L. 20 mars 1951; Décr. n° 74-410 du 9 mai 1974).
 - V. *Prix*.
- Prêt *Civ.* 1874 s.**
- Prêt de consommation 1892 s.; définition 1892; durée 1899 s.; intérêts de retard 1904; obligations 1898 s.; objet 1894; propriété 1893; remboursement 1902 s.; risques 1893.
 - Prêt à intérêt 1905 s. V. *Intérêts des capitaux*.
 - Prêt de main-d'œuvre *Trav.* L. 125-3 (pénalités L. 152-2, L. 611-15).

- Prêt à usage ou commodat *Civ.* 1875 s.; cas fortuit 1882-1883; compensation 1885; décès 1879; définition 1875; dépenses 1880, 1886; détérioration 1884; durée 1888; gratuité 1876; objet 1878; obligations 1880 s.; perte 1882-1883; propriété 1877; solidarité 1887; usage 1880, 1881.
 - Usure (L. n° 66-1010 du 28 déc. 1966; Décr. n° 67-226 du 21 mars 1967).
- Prêt sur gage V. *Maison de prêts sur gage, Nantissement (gage), Prêt*.**
- Preuve *Civ.* 1315 s.; N. pr. 9 s.; 132 s.; 1435 s.**
- Acte authentique *Civ.* 1317 s.; copie, délivrance N. pr. 1435 s.; définition *Civ.* 1317; expéditions et copies, procédés de reproduction (Décr. 2 déc. 1952); force probante *Civ.* 1319-1320; inscription de faux *Civ.* 1319 (Décr. n° 73-1122 du 17 déc. 1973, art. 142, 159 s.); irrégularité, effet *Civ.* 1318; réfugiés et apatrides (L. 25 juill. 1952).
 - Acte confirmatif *Civ.* 1338 s.
 - Acte notarié. V. *Acte authentique*.
 - Acte reconnaissant *Civ.* 1337s.
 - Acte sous seing privé 1322 s.; approuvé 1326; bon pour 1326, 1327; date certaine 1328; dénégation d'écritures 1323-1324; force probante 1322; livres des commerçants 1329-1330; original 1325; registres et papiers domestiques 1331.
 - Administration judiciaire de la preuve N. pr. 132 s.
 - Attestation 200 s.
 - Aveu *Civ.* 1354 s.; extra-judiciaire 1355; judiciaire 1356.
 - Charge 1315; N. pr. 9.
 - Commencement de preuve par écrit. V. *preuve testimoniale*.
 - Communication de pièces N. pr. 132 s. V. *ce mot*.
 - Comparaison personnelle N. pr. 184 s.; *Civ.* 1347. V. *ce mot*.
 - Confirmation *Civ.* 1338 s.
 - Constataction N. pr. 249 s.
 - Consultation 256 s.
 - Contre-lettre, effet *Civ.* 321.
 - Copie de titre 1334 s.
 - Déclaration des tiers N. pr. 199 s.
 - Documents fiscaux, communication, L. 4 août 1962, ss. 141.
 - Éléments production, jonction 11.
 - Enquête 204 s. V. *ce mot*.
 - Étranger, convention internationale (Décr. n° 75-250 du 9 avr. 1975 : *renvoi*).
 - Expertise 263 s. V. *ce mot*.
 - Faux 299 s.
 - Inscription de faux 303 s. V. *ce mot*.
 - Littérale, contestations 285 s.

- Matière commerciale *Com.* 109.
 - Mesures d'instruction N. pr. 10, 143 s. V. *ce mot*.
 - Présomption *Civ.* 1349 s.; définition 1349; présomption légale 1350 s.; présomption simple ou de fait 1353.
 - Preuve littérale 1317 s. V. *acte*.
 - Preuve testimoniale 1341 s.; admissibilité 1341 s.; 1348; commencement de preuve par écrit 1347; pluralité de demandes, 1345-1346.
 - Production N. pr. 11.
 - Ratification *Civ.* 1338 s.
 - Serment 1357.
 - Serment judiciaire N. pr. 317 s.
 - Tailles *Civ.* 1333.
 - Technicien N. pr. 232 s. V. *ce mot*.
 - Vérification d'écriture 287 s. V. *ce mot*.
 - Vérification personnelle des juges 179 s.
- Prime. V. *Assurances, Vente*.**
- Prime de mobilité des jeunes *Trav.* L. 322-7 s.; départements d'O.M. L. 832-2.**
- Prime de transport *Trav.* L. 142-3 s. (pénalité R. 154-2).**
- Prise. V. *Affrètement (fret), Assurances maritimes, Avaries*.**
- Prise de corps. V. *Ordonnance de prise de corps*.**
- Prise à partie (matière civile). — V. *nota ss.* art. 505.**
- Abstention de juge 514.
 - Autorisation préalable 510.
 - Compétence 509, 515.
 - Déni de justice *Pr.* 506-508.
 - Dommages-intérêts 513, 516.
 - Instruction, jugement 515.
 - Juge (défenses, abstention) 514.
 - Requête : forme *Pr. (anc.)* 511, 512; signification 514.
 - V. *Magistrat (responsabilité)*.
- Prise à partie (matière pénale) *Pr. pén.* 136.**
- V. *Compétence pénale (privilège de juridiction)*.
- Prison *Pr. pén.* 717 s.**
- Commission de surveillance 727.
 - Correspondance *Pén.* 248.
 - Détention arbitraire *Pr. pén.* 725.
 - Évasion *Pén.* 245.
 - Juge de l'application des peines *Pr. pén.* 722.
 - Maisons centrales 717.
 - Maisons de correction 719.
 - Permission de sortie 723; infractions 463-1 s.
 - Placement extérieur 723.
 - Prisons-écoles 718; hospices 718.
 - Prisons-hospices 718.
 - Rébellion *Pén.* 219, 220.
 - Régime intérieur *Pr. pén.* 728.
 - Registre d'écrou 724 s.
 - Semi-liberté 723 s.
 - Traitement pénitentiaire 722, 723-4.
 - Travail 720.
 - Tutelle pénale 728-1 s.
 - Visites, autorités 727.

V. Peines.

- Privilège (droit civil) *Civ.* 2095 s., 2203.**
- Accidents, indemnité, 2102-8°.
 - Accidents du travail, rente 2101-6°. V. *sécurité sociale*.
 - Aéronef (Décr. n° 67-333 du 30 mars 1967, art. L. 122-14 s.).
 - Agriculture, producteurs *Civ.* 2101-5°.
 - Aliments 2101-5°.
 - Allocations familiales 2101-7°-8°. V. *sécurité sociale*.
 - Architecte 2103-4°; inscription 2110°.
 - Aubergiste 2102-5°.
 - Bailleur 2102-1°, fonds rural (L. 19 févr. 1889); colonat *Rur.* 823 s.
 - Conservation de la chose *Civ.* 2102-3°.
 - Consignation de garantie 2075-1.
 - Contributions, directes (Décr. 6 avr. 1950, art. 1920 s.; O. 29 déc. 1958, art. 8).
 - Copartageant *Civ.* 2103-2°; inscription 2109.
 - Définition 2095.
 - Dépôt ordonné judiciairement 2075-1.
 - Droit de préférence 2094.
 - Droit de suite 2166.
 - Entrepreneur 2103-4°, inscription 2110.
 - Extinction 2180.
 - Fournitures 2101.
 - Frais funéraires, frais de dernière maladie 2101-1°-3°.
 - Frais de justice 2101-1°, 2104-1°.
 - Gagiste 2102-2°.
 - Gens de service 2101-4° et 2104-2°.
 - Immeuble : privilège général 2101, 2104, 2105; privilège spécial 2103.
 - Inscription 2106 s.; défaut 2113; mode 2146 s.
 - Légataires 2103-6°, 2111.
 - Maçon 2103-4°; inscription 2110.
 - Marais, dessèchement *Rur.* 168.
 - Mesures conservatoires judiciaires, dépôt ou consignation *Civ.* 2075-1.
 - Meuble : privilège général 2101, 2104, 2105; privilège spécial 2102 s.
 - Navire (L. n° 67-5 du 3 janv. 1967, art. 5).
 - Nourrice. V. *ce mot*.
 - Objet *Civ.* 2009.
 - Prêteur 2103-2°-5°; inscription 2108.
 - Privilège général, spécial. V. *immeuble, meuble*.
 - Rang 2096, 2097.
 - Salaire 2101-4°, 2104-2°; *Trav.* L. 143-6 s.; ouvrier à domicile *Civ.* 2102-9°).
 - Sécurité sociale (Décr. 10 déc. 1956, art. 138, 139).
 - Semence *Civ.* 2102.
 - Séparation des patrimoines 878 s.
 - Subsistances, fournitures *Civ.* 2101-5°.
 - Succession, créanciers, légataires *Civ.* 2103-6°, 2111.
 - Tiers détenteur 2166 s.; bénéfice de discussion 2170, 2171; délaissement 2172 s.; détério-

- rations 2175; recours 2179.
- Trésor public 2098** (Décr. 6 avr. 1950, art. 1910, 1920, 1922 à 1924; L. n° 66-1007 du 28 déc. 1966).
- Vendeur : immeuble *Civ.* 2103-1°; meuble 2102-4°; inscription 2108.**
- Voiturier 2102-6°.**
- V. *Contrat de travail (salaires), Faillite (créancier privilégié, privilège), Hypothèque (inscription hypothécaire), Nourrice, Purge des privilèges et hypothèques, Succession (séparation des patrimoines)*.**
- Privilège (droit commercial).**
- Faillite (L. n° 67-563 du 13 juill. 1967, art. 35 s., 50 s., 60).
 - Fonds de commerce (L. 17 mars 1909, art. 24 s.).
- Privilège (droit maritime).**
- Affrètement (L. n° 66-420 du 18 juin 1966, art. 2).
 - Classement (L. n° 67-5 du 3 janv. 1967, art. 31).
 - Créanciers, production, art. 32 s.
 - Droit de suite, art. 39.
 - Extinction, art. 39 s.
 - Fret, art. 41.
 - Pilote, cautionnement (L. n° 69-8 du 3 janv. 1969, art. 22 s.; Décr. n° 69-679 du 19 juin 1969, art. 29 s.).
 - V. *Navire*.
- Privilège de juridiction. V. *Compétence pénale, Fonctionnaire public*.**
- Prix (2^o Ord. 30 juin 1945); (L. n° 82-660 du 30 juill. 1982).**
- Action civile (L. n° 73-1193 du 27 déc. 1973, art. 45); associations (art. 46).
 - Affichage : prix (1^{er} Ord. art. 33).
 - Arrêtés (1^{er} Ord., art. 1 à 4).
 - Blocage (1^{er} Ord., art. 16-18); L. 76-978 du 29 oct. 1976, p. 890.
 - Bulletin officiel du service des prix (1^{er} Ord., art. 29-30).
 - Comité central (1^{er} Ord., art. 5-7).
 - Comités départementaux : composition (1^{er} Ord., art. 9).
 - Compétence : d'attribution (1^{er} Ord., art. 1-4).
 - Confiscation (2^o Ord., art. 47).
 - Contrôle (2^o Ord., art. 5 s.).
 - Ententes professionnelles (1^{er} Ord., art. 37-3° et 59 bis s.; Décr. 9 août 1953).
 - Exportation (1^{er} Ord., art. 61).
 - Facture : majoration, indication (1^{er} Ord., art. 34); obligation (1^{er} Ord., art. 46-49); ventes sans facture (L. 14 avr. 1952, art. 49).
 - Fermeture du fonds (2^o Ord., art. 49, 50).
 - Flagrant délit (2^o Ord., art. 16, 20).
 - Hôtels (1^{er} Ord., art. 60).

Prix (suite).

- Infractions (1^{re} Ord., art. 35; 2^e Ord., art. 1-4; L. 28 nov. 1955).
- Libre concurrence (1^{re} Ord., art. 37-3^e et 4^e, 59 bis s.; Décr. 9 août 1953).
- Majoration : autorisée (1^{re} Ord., art. 21).
- Minoration (1^{re} Ord., art. 18-23).
- Peines (2^e Ord., art. 39 s.).
- Perquisition (2^e Ord., art. 16).
- Poursuites (2^e Ord., art. 19 s.).
- Prix illicites (1^{re} Ord., art. 35 s.; L. 4 avr. 1947, art. 10; L. n° 73-1193 du 27 déc. 1973, art. 37 s., 42).
- Prix minimum imposé (1^{re} Ord., art. 37-4^e).
- Procédure (2^e Ord., art. 33 s.; L. 28 nov. 1955).
- Procès-verbaux (2^e Ord., art. 5 s.).
- Produits nouveaux (1^{re} Ord., art. 24).
- Publicité : prix (1^{re} Ord., art. 33).
- Saisie (2^e Ord., art. 8 s.), levée, art. 47.
- Stocks (1^{re} Ord., art. 41-45).
- Transaction (2^e Ord., art. 22).
- Vente à crédit (1^{re} Ord., art. 37-5^e).
- Vente aux enchères (1^{re} Ord., art. 50-59).
- V. Rationnement, Ravitaillement, Spéculation et hausse illicite.

Procédure civile.

- V. notamment *Acte d'avocat à avocat, Acte d'avoué à avoué, Acte de procédure, Action en justice, Appel civil, Assignation, Astreinte, Avocat, Avoués, Chambre du conseil, Communication de pièces, Comparution personnelle et interrogatoire, Conclusions, Cour d'appel, Délai, Demande, Descente sur les lieux, Domicile élu, Enquête, Exceptions et fins de non-recevoir, Exceptions dilatoires, Exception de nullité, Exécution des jugements et actes, Expertise, Juge unique, Nullité, Ordonnance sur requête, Référé, Requête conjointe, Signification, Tribunal de grande instance*. V. aussi les mots qui suivent.

Procédure commerciale.
V. *Procédure devant le tribunal de commerce, Tribunaux* (tribunal de commerce).**Procédure devant le conseil de prud'hommes** N. pr. 879. — V. *Prud'hommes*.**Procédure devant la cour d'appel** N. pr. 899 s.

- Appel, forme 900; représentation non obligatoire 932; tardif 911.
- Appel incident 551.
- Avoués et avocats, convocation et avis 971; injonction, bulletin 971.
- Conclusions : copie remise au secrétariat-

- greffe 909, 962; formulation des prétentions 954; notification 909, 961; signature 961.
- Confirmation : adoption des motifs 955.
- Conseiller de la mise en état 911 s.; compétence 911, 912; désignation 963; empêchement 964; ordonnances 914; répartition des affaires 964.
- Constitution d'avoué 899; copie remise au secrétariat-greffe 962; intimé 904, 908; notification 960.
- Cour saisie sur requête, date de l'audience, avis aux parties 954 s.
- Déclaration d'appel 901; contenu 901; envoi à l'intimé 903; présentation au premier président 967; remise au secrétariat - greffe 902; représentation non obligatoire 933 s.; signature 901.
- Demande d'inscription au rôle 905 caducité 905, 906.
- Dossier de l'affaire 968; renvoi devant une juridiction de première instance 972.
- Formation collégiale 899 s.
- Instruction : contrôle 910; représentation non obligatoire 939 s.
- Jugement improprement qualifié en dernier ressort, suspension 912.
- Mise en état 910 s.
- Ordonnance de référé 956 s. V. ce mot et *Référé*.
- Ordonnance sur requête 958 s.
- Pièces, communication 909, 961.
- Plaidoiries, audition par magistrat de la mise en état 945-1.
- Premier président, pouvoirs 956 s.; délégation 965.
- Président de chambre, fonctions, délégation 965.
- Procédure abrégée 915 s.
- Procédure avec représentation obligatoire 899 s.
- Procédure contentieuse 899 s.
- Procédure gracieuse 950 s. : appel, forme 950; décision, modification, rétractation 952; instruction et jugement, règles générales 953.
- Procédure à jour fixe 917 s. : assignation 920; constitution d'avoué par l'intimé 921, 923; déclaration d'appel 919; droits en péril 917 s.; jour d'audience, requête de l'intimé 924; remise de la copie de l'assignation au secrétariat-greffe 922; renvoi au conseiller de la mise en état 925; requête 918.
- Procédure ordinaire 901 s.
- Procédure sans représentation obligatoire 931 s. : assistance 931; caractère oral 946; convocation des parties 937 s., 949; déclaration d'appel 933 s.; droits en péril,

- priorité 948; instruction 939 s.; prétentions des parties, consignation 946.
- Répertoire général, inscription, avis aux avoués 970.
- Représentation 899 s., 913; non obligatoire 931; obligatoire 899.
- Représentation non obligatoire, magistrat chargé de l'instruction 940 s. : communication de pièces, difficultés 942; conciliation, constatation 941; décisions 945; explications et justifications 940; extinction de l'instance, constatation 941; jonction et disjonction d'instance 942; mesure d'instruction 943; pouvoirs 940 s.; production de documents 943; provision au créancier 943; voies de recours 945.
- Requête, avis de l'audience 955-1, 955-2.
- Requête conjointe 926 s. : appel de l'affaire, jour et heure 929; contenu 927; instruction et jugement 930; présentation au premier président 967; remise au secrétariat-greffe 928.
- Secrétariat - greffe 966 s.; copie des actes de procédure ou de pièces, remise 966; déclaration d'appel et requête, présentation au premier président 967.
- V. *Appel civil*.
- Procédure devant la Cour de cassation** N. pr. 973 s.
- Arrêts, formes 1020 s.
- Audiences, date 1012.
- Avocats : dispense 983 s.; obligation 973 s.
- Débats, publicité 1016.
- Déclaration de pourvoi 974 s., 984 s.
- Délais 978, 982, 989, 991, 1006, 1009 s., 1023, 1030.
- Désistement 1024 s.
- Distribution des affaires 1011 s.
- Election de domicile 973.
- Elections politiques 996 s.
- Elections professionnelles 999 s.
- Faux, demande 1028 s.
- Formation restreinte 1013 s.
- Matière électorale 996.
- Mémoire 978 s.; en défense 980 s.; pourvois dispensés du ministère d'un avocat 989 s.
- Moyens 978, 1015.
- Notification du pourvoi 977, 987, 992 s., 1005 s.
- Pourvoi. V. *Cassation*.
- Rapport 1012 s.
- Récusation 1027.
- Représentation obligatoire 974 s.
- Représentation non obligatoire 983 s.
- Procédure en matière gracieuse** N. pr. 60 s.
- Cour d'appel 950 s. V. *Procédure devant la cour d'appel*.
- Tribunal de grande instance 797 s. V. *Procédure devant le tribunal de grande instance*.

- Tribunal d'instance 62.
- V. *Chambre du conseil*.
- Procédure devant le tribunal de commerce** N. pr. 853 s.
- Assignation 854 s. : affaires maritimes et aériennes 858; contenu 855; copie au greffe 857; délai 856; urgence 858. — V. ce mot.
- Assistance 853.
- Audience, date, avis 870.
- Caractère oral de la procédure 871.
- Demande en justice, forme 854 s.
- Exécution forcée des jugements 877.
- Instance, déroulement 861 s.
- Juge rapporteur 862 s. : audience 869; conciliation, constatation 863; dépens 865; extinction de l'instance, constatation 865; jonction et disjonction d'instance 864; mention au dossier 866; mesure d'instruction 865; ordonnances 866 s.; pouvoirs 862 s.; renvoi au tribunal 869.
- Mesure d'instruction 865, 866.
- Ordonnance du juge rapporteur 866 s. : chose jugée 867; voies de recours 868.
- Ordonnance de référé 872 s. V. ce mot et *Référé*.
- Ordonnance sur requête 874 s. V. ce mot.
- Présentation volontaire des parties 859, 860.
- Président, pouvoirs 872 s.; délégation 878.
- Prétention des parties, consignation 871.
- Représentation 853.
- Requête conjointe 859, 860.
- Procédure devant le tribunal de grande instance** N. pr. 750 s.
- Actes de procédure, non-accomplissement dans les délais 780 s.
- Assignation 750; caducité 757, 791; contenu 752; copie remise au secrétariat - greffe 822; à jour fixe 788 s.; réassignation 760. — V. ce mot.
- Avocat, convocation et avis 826; injonction, bulletin 826.
- Conclusions, notification 753, 763, 814; copie remise au greffe 816. — V. ce mot.
- Constitution d'avocat : copie remise au greffe 816; délai 755; notification 814; obligation 751; procédure à jour fixe 790; requête conjointe 793. — V. ce mot.
- Copie d'actes de procédure, remise au greffe 821 s.
- Demande incidente, compétence 51.
- Demande en justice, forme 750.
- Dossier de l'affaire, tenue 823.
- Instruction 754, 763 s.; clôture 760, 779, 780, 782 s.
- Juge de la mise en état : audience 786; désignation 817; empêchement 819; mention au dossier 773; ordon-

- nances 773 s.; pouvoirs 763 s.; rapport écrit 785; répartition des affaires 818. — V. ce mot.
- Juge unique 801 s.; affaires, attribution, répartition 801; désignation 817; pouvoirs 802, renvoi à la forme collégiale 802 s. — V. ce mot.
- Mesures d'instruction, contrôle 777, 787.
- Mise en état 762, 763 s.; renvoi devant le tribunal 779.
- Ordonnance de clôture de l'instruction 782 s.
- Ordonnance du juge de la mise en état 773 s.; chose jugée 775; opposition 776; voies de recours 776.
- Ordonnance de référé 808 s. — V. ce mot et *Référé*.
- Ordonnance sur requête 812 s. — V. ce mot.
- Pièces, communication 753, 763.
- Pluralité de demandeurs ou de défendeurs 753.
- Président, pouvoirs 808 s.
- Procédure contentieuse 750 s.
- Procédure gracieuse 797 s. : communication au ministère public 798; débats, présence du ministère public 800; demande 797; juge rapporteur 799.
- Procédure à jour fixe 788 s.; assignation 788 s.; conclusions verbales 792; constitution d'avocat 790; renvoi devant le juge de la mise en état 792; saisine du tribunal 791.
- Procédure ordinaire 755 s.
- Référé 808 s. V. ce mot et *Ordonnance de référé*.
- Renvoi à l'audience 760 s.
- Répertoire général, inscription, avis aux avocats 825.
- Requête conjointe 793 s.; attribution au juge unique 794; constitution des avocats 793; contenu 793; renvoi à la forme collégiale 794.
- Saisine du tribunal : procédure à jour fixe 791; procédure ordinaire 755 s.; requête conjointe 795.
- Secrétariat - greffe 821 s.
- Tribunal saisi sur requête, date de l'audience, avis aux parties 806 s.
- Urgence 788 s.
- Procédure devant le tribunal d'instance** N. pr. 827 s.
- Assignation 829. V. ce mot.
- Assistance 827, 828.
- Conciliation, tentative préalable 830 s.; avis de convocation 831 s.; demande, forme 830; non - conciliation 834; prescription, interruption 835; présentation des parties en personne 833.
- Créances, recouvrement N. pr. 1405 s.

Procédure devant le tribunal d'instance (suite).

- Demande en justice, forme 829.
- Demande en matière gracieuse 62.
- Ordonnance de référé 848 s. V. ce mot et *Référé*.
- Ordonnance sur requête 851 s. V. ce mot.
- Présentation volontaire des parties 845 s.
- Procédure ordinaire 829 s.
- Procédure sur assignation à toutes fins 836 s. : assignation 836 s.; caractère oral 843; conciliation 840; explications et justifications 844; non-conciliation 841; poursuite de l'instance 842; présentation des parties, consignation 843; saisine du tribunal 838; urgence 839.
- Représentation 827, 828.
- Requête conjointe 845 s.

Procédure devant le tribunal paritaire de baux ruraux N. pr. 880 s.

- Assesseurs : absence 890; convocation 889; récusation 890; remplacement 890.
- Assistance 883, 884.
- Comparution personnelle 883.
- Compétence territoriale 880.
- Conciliation, tentative 887; non-conciliation, conséquences 887 s.
- Convocation des parties 886, 888.
- Décision : appel 892; notification 891; opposition 892.
- Demande, forme 885.
- Ordonnance de référé 893 s. V. ce mot et *Référé*.
- Ordonnance sur requête 897 s. V. ce mot.
- Procédure, règles générales 882.
- Représentation 883, 884.
- Section compétente 881.
- V. *Baux ruraux*.

Procédure pénale (*).

- Action civile. V. ce mot.
- Action publique. V. ce mot.
- Appel criminel. V. ce mot.
- Cassation. V. *Cassation* (matière criminelle).
- Chambre d'accusation. V. ce mot.
- Citation *Pr. pén.* 550 s. : communauté 562; comparution, délai 562 s.; copie 555 s.; coût de l'exploit 564; étranger 562; exploit d'huissier de justice 550; formes 551; lettre recommandée 558; nullité 565 s.; original, remise 563; recherches 560, 563; remise au parquet 559.
- Commission rogatoire 151 s. : compétence 152; confrontation 152; forme 151, 155; garde à vue 154; interrogatoire 152; juge d'instruction 81, 151 s.; procès-verbal, transmission 154; témoin, audition 105, 112, 113, 153; urgence 155. V. *Instruction préparatoire*, *Témoin* (instruction).
- Compétence criminelle. V. ce mot.

- Contrainte par corps. V. ce mot.
- Contravention. V. ce mot.
- Contrôle judiciaire *Pr. pén.* 137 s.; chambre d'accusation 141-1, 141-2; cautionnement 142 s.; affectation 142, provision versée à la victime 142-1, restitution 142-2, 142-3; conditions 138; juridiction de jugement 141-1, 141-2, 143; mainlevée 140; obligations 138 s. : modifications 139, non-respect, sanctions 141-2; ordonnances du juge d'instruction 139 : appel 501, notification 141, signification 141; ordonnance de prise de corps 215-1.
- Contumace. V. ce mot.
- Cour d'assises. V. ce mot.
- Délais, expiration, prorogation 801.
- Descente sur les lieux. V. ce mot.
- Détention provisoire 137, 144 s. : cas 144; chambre d'accusation 148-1, 148-4; contrôle 223; durée 145; état trimestriel 221; exécution 714 s.; imputation *Pén. 24*; indemnisation *Pr. pén.* 149 s. : charge 150, commission 149-1, conditions 149, procédure 149-2, recours de l'Etat 150; matière criminelle 146; mise en liberté 147 s.; 148-4; ordonnance du juge d'instruction 145, notification 145; régime 716; sortie sous escorte 148-5; vérification trimestrielle 222.
- Enquête de personnalité *Pr. pén.* 41.
- Enquête préliminaire 75 s. : garde à vue 77, 78; perquisition 76; visite domiciliaire 76.
- Expertise : complément 187; contre-expertise 167; délai 161; expert 157 s. (désignation) 157, 159, 162, (listes) 157, (mission) 158, 161, (notification) 159; exposé à l'audience 168; interrogatoire 164; personne morale 157-1; rapport 166; scellés 163, 166; serment 160, 168; urgence 159. V. *Frais et dépens*, *Tribunal correctionnel*.
- Extradition. V. ce mot.
- Flagrant délit : *procédure supprimée* L. 81-82 du 2 févr. 1981, art. 47, 52. — V. *Saisine directe*. — Armes, saisie 54; arrestation par un particulier 73; cadavre, découverte 74; clameur publique 53; constatation 54, 60; contrôle d'identité 61; crime flagrant 54; délit flagrant 67; état des lieux, modification 55; garde à vue 63-1 s.; juge d'instruction 72; mandat d'amener 70; papiers, saisie 56 s.; perquisition 56 s.; prélèvement 55; procès-verbal 66; procureur de la République 68 s.; témoin 62; traces 55; tribunal correctionnel

- 393 s.; vérification d'identité 61.
- Frais et dépens. V. ce mot.
- Garde à vue. *Pr. pén.* : enquête préliminaire, 63-1 s., 77, 77-1, 78; commission rogatoire 154; stupéfiants, trafic *C. s. p. L.* 627-1. V. *commission rogatoire*.
- Instruction préparatoire : charges nouvelles 188 s.; commission rogatoire 81; communication de la procédure 82; confrontation 118 s.; conseil 114 s.; contrôle 220; election de domicile 114; enquête 81; examen médico-psychologique 81; interdiction de communiquer 116; interrogatoire 114 s.; matière criminelle 196-1 s.; non-lieu 117; non-lieu partiel 182; nullités de l'information 170 s.; ordonnances de règlement 175 s.; ordonnance de soit communiqué 175; renvoi 178 s.; réouverture de l'information 190; réquisitoire définitif 175; réquisitoire introductif 80; réquisitoire supplétif 82; saisine directe 393 s.; secret 11.
- Juge d'instruction : compétence territoriale 52; contrôle (par chambre d'accusation) 220; désignation 83; dessaisissement 84, 196-1 s.; état des affaires 221; flagrant délit 72; information, ouverture 51; jugement, incompatibilité 49; nomination 50; ordonnances (appel) 186; ordonnances de renvoi partiel 182; président de la chambre d'accusation, vérification 220, 221; prise à partie 136; réquisition de la force publique 51.
- Jury. V. *Cour d'assises*.
- Libération conditionnelle. V. *Peine*.
- Liberté provisoire. V. *Liberté individuelle*.
- Mandats *Pr. pén.* 122 s. : conseil, assistance 135-1; exécution 124; formes 123 (inobservation) 136; mandat d'amener 122 (crime flagrant) 70, 71-1; détention arbitraire 126; interrogatoire 125; lieu d'arrestation 127 s.; transfèrement 128, 129; mandat d'arrêt 122, 131 s., 181; mandat de comparution 122, mandat de dépôt 122, 135, 181; prise à partie 136; sanctions 136. V. *flagrant délit*, *Frais et dépens*.
- Ministère public. V. ce mot.
- Non-lieu. V. *instruction préparatoire*.
- Nullités 802.
- Partie civile : conseil 114, 117, 118; constitution 85 s.; cour d'assises 371 s.; election de domicile 89; frais et dépens 88, 177, 216; juge d'instruction

- incompétent 90; ordonnance de non-lieu, dommages 91; tribunal correctionnel 392, 418 s., 423 s., 464, 472; tribunal de police 536. V. *Appel* (matière criminelle), *Frais et dépens*, *Presse*.
- Peine. amende, recouvrement *Pr. pén.* 707; confiscation, recouvrement 707; emprisonnement correctionnel 717; de police 717; erreur matérielle 710 s.; exécution 707 s.; exécution capitale 713; force publique 709; incident contentieux 710 s.; juge de l'application des peines 721 s.; prescription 763 s.; réclusion 717; relégation 717; travaux forcés 717. V. *Peine*.
- Perquisition : enquête préliminaire 76; flagrant délit 56 s.; juge d'instruction 92 s.; nullité 59; saisie 54, 56 s., 97; restitution 99 s., 212; secret professionnel 56 s., 95; divulgation de document 58, 98; temps de nuit 59, 95.
- Plainte : communication au ministère public 86; effets 86 s.; ordonnance de non-lieu, dommages-intérêts 91.
- Police. V. ce mot.
- Prescription. V. ce mot.
- Prison. V. ce mot.
- Récusation : amende 673; magistrat, causes 668; ministère public, magistrats 669; ordonnance 671; premier président de la cour d'appel 672; récusation d'office 674; requête 669 s.
- Signification : communauté 562; copie 555 s.; coût de l'exploit 564; étranger 562; exploit d'huissier de justice 550; formes 554; lettre recommandée 558; nullité 565 s.; original, remise 563; recherches 560, 563; remise au parquet 559.
- Sursis. V. *Peine*.
- Témoin : chambre des appels correctionnels 513; cour d'assises 323 s.; gouvernement membres, dépositions 652 s.; instruction 101 s.; puissances étrangères, représentants, dépositions 656; tribunal correctionnel 435 s.; tribunal de police 536 s. V. *flagrant délit*.
- Procès-verbal.
 - Affirmation, dispense : garde des eaux et forêts *Rur.* 387, 460 s.; gendarmerie *Pr. pén.* 20.
 - Compromis *N. pr.* 1447 s.
 - Contravention de police *Pr. pén.* 537.
 - Flagrant délit 66, 57.
 - Garde champêtre 27.
 - Garde particulier 29.
 - Officier de police judiciaire 19.
 - Saisie-exécution *Pr.* 586.
 - Scellés 914, 924.
 - V. *Contributions indirectes*.
- Procureur général. V. *Ministère public*.

Procureur de la République. V. Ministère public.**Prodigue. V. Conseil judiciaire.****Production. V. Distribution par contribution, Faillite - liquidation judiciaire, Ordre.****Produits. V. Communauté légale, Fruits.****Produits alimentaires. V. Fraudes.****Profession.**

- Société civile professionnelle (L. n° 66-879 du 29 nov. 1966).
- Usurpation de titre *Pén.* 259 : usage irrégulier 264.

Professions ambulantes. V. Marchands ambulants, Travail (marchands ambulants et forains).**Profit-joint. V. Jugement par défaut (défaut profit-joint).****Promesse de vente. V. Vente.****Promotion immobilière C. constr. et hab. [Constr.], p. 911 (L) et 918 (R) : L. 222-1 s. (renvois au Code civil); R. 222-1 s.****Cession Civ. 1831-3.****Clause résolutoire Constr. L. 222-4.****Contrat : contenu L. 222-3, R. 222-5.****Définition Civ. 1831-1.****Dépôts et versements de fonds Constr. L. 222-5, L. 241-1 s.****Dispense de contrat L. 222-1, R. 222-2.****Garantie d'exécution L. 222-3, R. 222-9 s.****H.L.M. L. 222-2, L. 222-6.****Immeuble à usage d'habitation L. 222-1 s., R. 222-3.****Interdictions L. 241-3 s.****Mission du promoteur Civ., 1831-2, 1831-3 et 1831-4.****Objet du contrat Civ., Constr. R. 222-4.****Prix L. 222-3, R. 222-6 s., R. 222-12 s.****Publicité foncière Civ. 1831-4; Constr. L. 221-6.****Règlement judiciaire ou liquidation des biens Civ. 1831-5.****Société d'attribution Constr. L. 212-10.****Société d'économie mixte de construction L. 222-2, L. 222-6.****Terrains : cession contre locaux à construire Constr. L. 222-2.****Propagande anticonceptionnelle. V. Avortement.****Propagande étrangère. V. Atteintes à la sûreté de l'Etat.****Propriété Civ. 544 s., 711 s.****Accession 547 s.****Accroissement 556 s.****Acquisition 711 s.****Alluvions 556 s.****Atterrissement 556 s.****Avulsion 559.****Contumax, sort des biens (L. n° 70-1321 du 31 déc. 1970).****Copropriété : immeubles bâtis (L. n° 65-557 du 10 juill. 1965; Décr. n° 67-223 du 17 mars 1967); sociétés de cons-**

Propriété (suite).

- truction (L. 28 juin 1938). — *V. Copropriété, Indivision.*
- Définition *Civ.* 544.
- Epaves maritimes 717.
- Etangs 558.
- Fouilles 552.
- Fruits 547 s.
- Ile 560.
- Incorporation 712.
- Indivision. *V. Indivision.*
- Lac 558.
- Lapins 564.
- Liberté (Décr. 28 sept. 1971).
- Matériaux d'autrui *Civ.* 555.
- Orientation foncière (L. n° 67-1253 du 30 déc. 1967).
- Pigeons *Civ.* 564.
- Poissons 564.
- Propriété foncière : remembrement *Rur.* 19 s.; commissions de réorganisation foncière et de remembrement 1 s.
- Revendication : meubles *Civ.* 2279.
- Sol d'autrui 555.
- Sous-sol 552.
- Spécification 570 s.
- Transfert 711 s.
- Trésor 716.
- *V. Contrevallation* (commune, immondices, passage). *Destructions-dégradations-dommages* (détérioration, explosion), *Incendie.*
- Propriété commerciale.** *V. Baux commerciaux, Baux en général.*
- Propriété foncière. V. Propriété.**
- Propriété industrielle.**
 - Conventions internationales (L. 4 avr. 1931).
 - Dessins et modèles : bénéficiaires (L. 14 juill. 1909, art. 13); conservation (L. 14 juill. 1909, art. 9); dépôt (L. 14 juill. 1909, art. 3-6); dessin ou modèle nouveau (L. 14 juill. 1909, art. 1, 2); durée (L. 14 juill. 1909, art. 7, 9); habilement et parure (L. 12 mars 1952); pénalités (L. 14 juill. 1909, art. 10 s.); publicité (L. 14 juill. 1909, art. 6); taxe (L. 14 juill. 1909, art. 8).
 - Expositions (L. 13 avr. 1908).
 - Marques de fabrique, de commerce ou de service (L. n° 64-1360 du 31 déc. 1964); *V. Contrefaçon.*
- Propriété littéraire et artistique** (L. 11 mars 1957).
- Conjoint survivant (art. 24).
- Contrefaçon *Pén.* 425 s.; confiscation, 428, 429; diffusion 426; importation 425; ouvrages étrangers 425; peines 425, 427; représentation, reproduction 426.
- Convention universelle (Décr. n° 74-842 du 4 oct. 1974 (renvoi)).
- Droits d'auteur : (L. 11 mars 1957, art. 1 s.); cession (art. 30 s.); durée (art. 21 s.); saisie-arrêt (L. 19 juill. 1957).

- Droit moral (L. 11 mars 1957, art. 6 s.).
- Droit de suite (art. 42).
- Edition, contrat (art. 48 s.).
- Exploitation : droits (art. 26 s.); cession (art. 30); lésion (art. 37).
- Œuvres protégées (L. 11 mars 1957, art. 3 s.).
- Procédure (art. 64 s.).
- Réciprocité (L. n° 64-689 du 8 juill. 1964).
- Régime matrimonial (art. 25).
- Représentation : contrat (art. 43 s.).
- Reproduction (art. 26 s.).
- Sanctions (art. 70 s.).
- *V. Vente publique de meubles* (objets d'art).
- Prostitution** *Pén.* 334 à 335-7, R. 24-7 et R. 24-8.
- Associations, action civile (L. n° 75-229 du 9 avr. 1975).
- Entrave à répression 334-70.
- Établissement : fermeture 335-1, 335-4; financement 335; licence, retrait 335-1.
- Fonds de commerce, confiscation 335-1, 335-1 ter.
- Interdiction : des droits civils 335-1; de séjour 335-3.
- Locaux privés 335-6; réquisitions, R. 24-1 s.
- Mineur, assistance éducative *Civ.* 375.
- Proxénétisme, *Pén.* 334 s.; association de malfaiteurs 266; excitation de mineurs à la débauche 334-2; proxénétisme aggravé 334-1; récidive 58, 463, al. 3, ressources, faux certificats *Pén.* 335-5.
- Racolage 334, 334-1, R. 34-13, R. 40-11.
- Visites, perquisitions *Pr. pén.* 59.
- Protection de l'enfance. V. Enfance.**
- Protection judiciaire** *D.* 76-1073 du 22 nov. 1976.
- *V. Enfance délinquante.*
- Protection possessoire** *Civ.* 2282, 2283.
- *V. Possession.*
- Protêt. V. Billet à ordre, Chèque, Lettre de change.**
- Provision. V. Lettre de change.**
- Provision alimentaire. V. Aliments.**
- Provocation. V. Presse, Responsabilité pénale** (excuse).
- Proxénétisme. V. Prostitution.**
- Prud'hommes** *Trav.* L. 511-1 s., R. 511-1 s., (L. n° 82-372 du 6 mai 1982).
- Agriculture L. 511-1, L. 512-2.
- Alsace et Lorraine L. 51-10-2.
- Appel R. 517-3 s., R. 517-7 s.; référé R. 516-34 s.
- Apprentissage L. 513-1, L. 117-16; régime ancien L. 111-5, R. 111-1, R. 113-1 s.
- Assistance des parties R. 516-4 s.
- Attributions L. 511-1 s.
- Bureau de conciliation L. 515-1, R. 515-1; pouvoirs R. 516-18; procédure R. 516-13 s.

- Bureau de jugement L. 515-1 s., R. 516-26 s.
- Cadres : électoralat L. 513-1, L. 513-3; section de l'encadrement L. 512-2, L. 512-4.
- Candidatures L. 513-6; protection L. 514-2, L. 531-1.
- Cassation R. 517-10.
- Cautionnements R. 126-5.
- Chambres L. 512-3, R. 512-4.
- Comparution personnelle R. 516-4.
- Compétence L. 511-1; clause attributive de juridiction (nullité) L. 121-3; sections L. 512-2, L. 515-4, R. 512-14, R. 517-2.
- Compétence territoriale R. 517-1.
- Composition L. 512-1 s.
- Concierges L. 771-6, R. 772-2.
- Conciliation L. 511-1, R. 516-13 s., R. 516-27, R. 516-41.
- Conseil supérieur de la prud'homie L. 511-4.
- Conseiller rapporteur L. 516-2, R. 516-21 s.
- Conventions collectives L. 132-8, R. 132-1 s.
- Création L. 511-3 s., R. 511-1 s.
- Déchéance L. 514-14.
- Demande : nouvelle R. 516-2; reconventionnelle R. 516-3, R. 517-5.
- Démission R. 512-16.
- Départage L. 515-3, R. 516-40.
- Dépenses L. 51-10-1.
- Discipline L. 514-4 s.
- Dissolution L. 512-13.
- Durée du mandat L. 512-5, L. 513-7.
- Elections L. 513-1 s., R. 513-1 s., élections complémentaires L. 513-4, L. 513-7 s., R. 17.
- Electorat L. 513-1 s., R. 513-1 s.
- Eligibilité L. 513-2.
- Empêchement L. 512-11 s.; R. 512-14.
- Exceptions de procédure R. 516-38.
- Exécution provisoire R. 516-19, R. 516-37.
- Formation L. 514-1, L. 514-3.
- Frais L. 514-8, R. 519-10 s.
- Honorariat R. 512-10 s.
- Huissiers, émoluments R. 519-10.
- Incompatibilités, parentalité alliance R. 514-4.
- Insigne R. 512-12.
- Inspection R. 512-13.
- Juge départiteur L. 515-3, R. 516-40.
- Jugement R. 516-26 s.; exécution R. 516-36 s.; notification R. 516-42.
- Licenciement, prud'homme salarié L. 514-2, L. 531-1.
- Listes électorales R. 513-3; R. 513-1 s.
- Livres d'acquit L. 723-1 s.
- Mandat, durée L. 512-5, L. 513-7.
- Mineur L. 516-1.
- Nombre L. 512-4.
- Non-comparution : défendeur R. 516-17 s.; demandeur R. 516-16.

- Opposition R. 517-6.
- Pénalités L. 531-1, R. 531-1 s.
- Péremption d'instance R. 516-3.
- Président L. 512-7 s.; R. 512-3, R. 512-5 s.
- Prise à partie R. 514-4 s.
- Procédure R. 516-1 s.; règles générales R. 516-0.
- Provision sur salaire R. 516-18.
- Prud'homme salarié : licenciement L. 514-2; temps de fonctions L. 514-1.
- Récusation L. 518-1, R. 518-1 s.
- Référé prud'homal L. 515-1 s., R. 515-4, R. 516-30 s.; départage R. 516-40.
- Règlement intérieur R. 512-9.
- Renouvellement L. 512-5 s., R. 512-2.
- Représentants de commerce L. 751-10.
- Représentation des parties R. 516-4 s.
- Ressort L. 511-3, R. 511-1 s., R. 512-1.
- Saisine R. 516-3 s.
- Scrutin L. 513-4 s.
- Secrétaire-greffier L. 512-14, R. 512-18 s.
- Sections L. 512-2 s., L. 515-4, R. 512-14, R. 517-2.
- Serment R. 513-15.
- Siège L. 511-3, R. 511-1 s., R. 512-1.
- Statut L. 514-1 s.
- Suppression L. 511-3.
- Taux de compétence R. 517-3 s.
- Témoins, émoluments R. 519-11.
- Travailleurs à domicile R. 517-1.
- Vacances L. 51-10-2.
- Vice-président L. 512-7 s., R. 512-3, R. 512-5 s.
- Voies de recours R. 517-3 s.
- Pseudonyme. V. Nom.**
- Publications. V. Presse.**
- Publicité commerciale.**
 - Objet publicitaire (L. 20 mars 1951, art. 3; Décr. n° 74-410 du 9 mai 1974, art. 5).
 - Publicité mensongère (L. n° 73-1193 du 27 déc. 1973, art. 44).
- Publicité foncière** (Décr. 4 janv. 1955).
- Alsace et Lorraine (art. 52).
- Conservateurs, obligations (art. 8-10).
- Contentieux, recours (art. 26, 34).
- Contumax, biens (L. n° 70-1321 du 31 déc. 1970).
- Délais (art. 33).
- Détachement de partie de terrain *C. urb.* L. 111-5 (ss. D. 4 janv. 1955, art. 28).
- Dispositions : abrogées (art. 46); transitoires (art. 38 s.).
- Documents : communication *Civ.* 2196; (Décr. 4 janv. 1955, art. 9-10); conservation (art. 10); dépôt (art. 34).
- Droits soumis (art. 28 et 29, 35 à 37).
- Effet (art. 3).
- Fichier immobilier : actes, forme, énonciations (art. 4-7); ins-

- criptions (art. 1-3); tenue (art. 1^{er}).
- Insuffisance d'évaluation (art. 47).
- Officiers ministériels, obligations (art. 32).
- Renseignements préliminaires (art. 54).
- Réquisitions simultanées (art. 31).
- Réserve naturelle (L. 76-629 du 10 juill. 1976, art. 19 et 26. — *Nota* ss. D. 4 janv. 1955, art. 28).
- Saisie immobilière : adjudication *Pr. (anc.)* 716, 717; commandement 674, 679.
- Tiers (art. 30).
- *V. Hypothèque, Privilège.*
- Puissance paternelle. V. Autorité parentale.**
- Pupilles de l'Etat. V. Enfance.**
- Pupilles de la nation.** (Décr. 24 avr. 1951).
- Purge des privilèges et hypothèques** *Civ.* 2181 s.
- Effets *Civ.* 2186.
- Frais 2188.
- Notification 2183 s.
- Ordre *Pr. (anc.)* 777.
- Recours *Civ.* 2191 s.
- Saisie immobilière *Pr.* 717.
- Surenchère *Civ.* 2185 s.; adjudication 2187 s.; désistement 2190; forme 2187; frais 2188; transcription 2189.
- Transcription : acte de vente 2181 s.; adjudication 2189.
- Ventilation 2192.
- *V. Hypothèque légale, Ordre, Saisie immobilière, Surenchère.*

- Qualités. V. Jugement.**
- Qualité (fausse). V. Escroquerie.**
- Quasi-contrat** *Civ.* 1371 s.
- *V. Enrichissement sans cause, Gestion d'affaires.*
- Quasi-délit. V. Délit.**
- Compétence *N. pr.* 46.
- Quasi-usufruit. V. Usufruit.**
- Question d'état. V. Acte de l'état civil, Etat des personnes.**
- Question préjudicielle.**
 - Etat, suppression *Civ.* 327.
 - Nationalité (Ord. 19 oct. 1945, art. 125, 126).
- Quittance. V. Abus de confiance.**
- Quotité disponible** *Civ.* 913 s.
- Ascendant 914, 915.
- Calcul 913; enfants, nombre 913 s.; enfant naturel 915.
- Dispense de rapport 919.
- Enfant 913, 915.
- Époux 1094 s. (L. n° 63-699 du 13 juill. 1963; Décr. n° 72-753 du 9 août 1972, art. 3, ss. *Civ.* 1094-3).
- Préciput *Civ.* 919.
- Rente viagère, 917, 918.
- Usufruit 917, 918.

R

- Rachat. V. Rente** (rente perpétuelle), *Vente* (réméré).

- Racisme. V. Discrimination raciale.**
Racolage. V. Prostitution.
Radiateur Constr. (p. 918). R. 111-27.
Radiation de l'Instance N. pr. 381 s.
Radiodiffusion.
 — Antennes extérieures, installation (L. n° 66-457 du 2 juill. 1966 : renvoi).
 — Débats judiciaires (L. 29 juill. 1881, art. 39).
Radoub. V. Affrètement (fret), **Marine marchande** (capitaine de navire).
Raison sociale. V. Société en nom collectif.
Ramonage. V. Contravention, Sécurité publique.
Rapport. V. Expertise, Procédure civile.
Rapport à succession. V. Communauté légale, Rétention, Succession.
Râtelage. V. Contravention.
Ratification. V. Prouve.
Rationnement.
 — Législation économique, infractions (2° Ord. 30 juin 1945).
 — « Marché noir » (1° et 2° O. 30 juin 1945).
Ravitaillement.
 — Infractions (2° O., 30 juin 1945). **V. Prix et ravitaillement.**
Réarpentage. V. Forêts (coupe).
Rébellion Pén. 209 s.
 — Amende 218.
 — Armes 211 s.
 — Bande armée 211 s.
 — Connexité 216.
 — Crime 209.
 — Délit 209.
 — Excuse 213.
 — Hospitalisé 219.
 — Ouvriers 219.
 — Prisonniers 219, 220.
 — V. Contrainte par corps, Coups et blessures (volontaires), Exécution des jugements et des actes, Saisie-revendication.
Recel Pén. 460, 461.
 — Atteintes à la sûreté de l'Etat Pén. 100.
 — Cadavre Pén. 359.
 — Communauté Civ. 1477.
 — Malfaiteurs Pén. 248.
 — V. Atteintes à la sûreté de l'Etat, Communauté légale, Enfance, Non-tissement (gagé), Saisie, Succession.
Rechange. V. Lettre de change.
Recherche de la paternité, de la paternité. V. Filiation naturelle.
Récoide Pén. 56 s.
 — Contravention 474, 475, R. 29, R. 33, R. 37, R. 39, R. 41.
 — De crime à crime 56, 57.
 — De crime à délit 57.
 — De délit à crime 58.
 — De délit à délit 58.
 — Infractions de violence : assimilation 58, al. dernier; peines planchers 463, al. 3; substitués aux peines d'emprisonnement, exclusion 43-7; sursis Pr. pén. 747-1 s.
 — Presse (L. 29 juill. 1881, art. 63).
 — Tutelle pénale Pén. 58-1 s.
 — V. Jeu-pari, Peines (interdiction de séjour), Réhabilitation, Tutelle pénale.
Réclamation d'état. V. Etat et capacité des personnes.
Réclame financière. Pén. 262 et 263.
Réclusion. V. Evasion, Peine.
Récolement. V. Forêts (coupe), **Saisie-exécution.**
Récolite.
 — V. Destructures-dégradations-dommages, Maraude, Police rurale, Saisie-brandon.
Récompense. V. Communauté légale.
Reconnaissance d'écriture. V. Vérification d'écriture.
Reconnaissance des enfants naturels. V. Filiation adultérine ou incestueuse, Filiation naturelle.
Reconstitution d'actes détruits. N. pr. 1430 s.
Reconstruction. V. Propriété (propriété foncière).
Recouvrement de créances. V. Injonction de payer.
Requ pour solde de tout compte Trav. L. 122-17.
Récusation N. pr. 341 s.
 — Abstention du juge 346.
 — Acquiescement du juge 347, 348.
 — Actes antérieurs, 354.
 — Amende civile, 353.
 — Causes 341; C. o. j. L. 731-1.
 — Cour de cassation (Décr. 67-1210 du 22 déc. 1967, art. 42 s.).
 — Demande N. pr. 342 s.; copie, communication au juge 345; effet suspensif 346; forme 344.
 — Examen de l'affaire 350 s.
 — Juges 341 s.; plusieurs juges 355.
 — Opposition du juge 347, 349.
 — Rejet 353.
 — Remplacement du juge 348, 352.
 — Silence du juge 349.
 — Techniciens 234 s.
 — Urgence 346.
 — V. Cour d'assises (interprète, juré), Expertise (expert), Procédure pénale, Tribunal de commerce.
Reddition de compte. N. pr. 1268, 1269 **V. Compte.**
Réduction des libéralités. V. Disposition à titre gratuit.
Référé N. pr. 484 s., 808 s., 848 s., 872 s., 956 s.
 — Assignment 485, 486.
 — Astreinte, condamnation, liquidation 491.
 — Caractère provisoire 484.
 — Cour d'appel 956 s. : cas d'urgence 956; exécution des jugements, pouvoirs 957.
 — Définition 484.
 — Dépens 491.
 — Dommages-intérêts, exécution provisoire Pr. pén. 515-1.
 — Ordonnance N. pr. 484 s. : appel 95, 490; chose jugée au principal 488; opposition 490.
 — Tribunal de commerce 872 s. : cas d'urgence 872; dommage imminent 873; mesures conservatoires ou de remise en état 873; provision au créancier 873; trouble illicite 873.
 — Tribunal de grande instance 808 s. : cas d'urgence 808; dommage imminent 809; exécution d'un jugement ou d'un titre exécutoire, difficultés 811; mesures conservatoires ou de remise en état 809; pouvoirs du président 808 s.; provision au créancier 809; trouble illicite 809.
 — Tribunal d'instance 848 s. : cas d'urgence 848; contrat de travail 850; dommage imminent 849; mesures conservatoires ou de remise en état 849; provision au créancier 849; trouble illicite 849.
 — V. Ordonnance de référé.
Référé administratif (L. 22 juill. 1889, art. 24); C. trib. adm. R. 102 s.
Référé prud'homal Trav. R. 515-4, R. 516-30 s.
Réfugié. V. Etranger.
Refus collectif de l'impôt. V. Contributions directes.
Régime dotal Civ. 1540 s.
Régime matrimonial Civ. 1387 s.
 — Administration, transferts judiciaires N. pr. 1291.
 — Autorisations 1286 s.
 — Changement Civ. 1396, 1397; N. pr. 1300 s.
 — Habilitations 1286 s.
 — Mesures urgentes 1290.
 — Réforme (L. n° 65-570 du 13 juill. 1965; Civ. 1387 à 1581).
 — Séparation judiciaire de biens, N. pr. 1292 s.
 — V. Communauté, Communauté conventionnelle, Communauté légale, Contrat de mariage, Régime dotal, Régime de participation aux acquêts, Régime sans communauté, Séparation de biens.
Régime de participation aux acquêts Civ. 1569 s.
 — Accroissement 1575.
 — Acquêts 1575.
 — Actif (reconstitution) 1574.
 — Administration 1569.
 — Biens originaires (estimation) 1571.
 — Communication de pièces 1578.
 — Créance de participation 1575 s.; liquidation anticipée 1580; paiement 1576; recouvrement 1577.
 — Créanciers des époux 1576.
 — Déficit 1575.
 — Définition 1569.
 — Donations 1577.
 — Droit de poursuite 1577.
 — Équité 1579.
 — État descriptif 1570, 1572.
 — Incessibilité (droit de participation) 1569.
 — Inventaire 1572.
 — Liquidation 1576 et 1578, anticipée, 1580.
 — Partage inégal 1581.
 — Partage judiciaire 1578.
 — Passif 1571.
 — Patrimoine final 1572; originaire 1570.
 — Prélèvement 1581.
 — Prescription 1578.
 — Révocation 1577.
 — Scellés 1572.
 — Séparation de biens 1580.
 — Subrogation 1571.
Régime sans communauté Civ. 1530 s.
Registre des affaires. V. Procédure civile.
Registre du commerce et des sociétés (Décr. n° 67-237 du 23 mars 1967). — V. **Petit Code de commerce.**
 — Agences commerciales (Décr., art. 14 s.).
 — Bulletin officiel des annonces commerciales (Décr. n° 67-238 du 23 mars 1967).
 — Certificat de radiation, C. gén. imp., art. 1487, 1493 bis.
 — Cessation de commerce (Décr. n° 67-237 du 23 mars 1967, art. 34).
 — Contentieux Décr., art. 45 s.).
 — Contrat de mariage, (Décr., art. 9).
 — Copies : greffe (Décr., art. 65 s., 70); institut national de la propriété industrielle (art. 69, 70).
 — Epoux (Décr. 19 avr. 1966; Décr. 23 mars 1967, art. 9).
 — Établissements multiples (Décr., art. 23 s.).
 — Etranger (Décr., art. 2); sociétés (art. 63 s.).
 — Greffier : copies (Décr., art. 66 s., 70); redevances, perception (art. 71).
 — Groupement d'intérêt économique (Décr., art. 15-1 s., 33-1, 64-1 s.).
 — Immatriculation, effets (Décr., art. 41 s.).
 — Infractions (O. n° 58-1352 du 27 déc. 1958).
 — Inscription (Décr., art. 1° s.); complémentaires (art. 23 s.); modificatives (art. 26 s.); dispositions générales (art. 26 s.); sociétés et autres personnes morales (art. 32 s.).
 — Locataire-gérant (Décr., art. 23).
 — Mineurs (Décr. 19 avr. 1966; Décr. 23 mars 1967, art. 9).
 — Notaire, obligations (Décr., art. 72, 73).
 — Organisation (**Petit Code de commerce**).
 — Papiers de commerce (Décr., art. 74).
 — Pénalités (O. n° 58-1352 du 27 déc. 1958, art. 1° et 2).
 — Personnes physiques (Décr., art. 8 s., 16 s.).
 — Personnes morales (autres que sociétés) (Décr., art. 14 s., 16 s.).
 — Présomption de commercialité (art. 41).
 — Radiation (Décr., art. 34 s.) : personnes physiques (art. 34 s.); personnes morales et sociétés (art. 38 s.).
 — Représentations (Décr., art. 14 s.).
 — Sociétés (Décr., art. 11 s., 16 s.) : dépôt des actes (art. 52 s.); étrangères (art. 63 s.).
 — Sociétés étrangères (Décr., art. 63 s.).
 — Succursale (Décr., art. 21).
Registre de l'état civil. V. Acte de l'état civil.
Registre hypothécaire. V. Hypothèque (conservateur, inscription hypothécaire).
Registres et papiers domestiques. V. Acte de l'état civil (registres), **Filiation légitime** (commencement de preuve par écrit), **Preuve** acte sous seing privé).
Registre public. V. Destructures-dégradations-dommages, Vol (soustraction de pièces).
Règlement. V. Distribution par contribution, Jugement (qualités), **Ordre.**
Règlement administratif.
 — Infractions Pén. R. 26-15.
Règlement intérieur. V. Contrat de travail.
Règlement judiciaire. V. Faillite, etc.
Règlement de Juges. Pr. pén. 657 s.
Régulation des naissances (L. n° 67-1176 du 28 déc. 1967; Décr. n° 69-104 et 105 du 3 févr. 1969 (renvois)).
Réhabilitation Pr. pén. 782 s.
 — Casier judiciaire 798.
 — Décès 785.
 — Demande 790; nouvelle demande 797; rejet 797.
 — Effets 799.
 — Instruction 791 s.
 — Pourvoi en cassation 795 s.
 — Procédure 791 s.
 — Réhabilitation de droit 788 s.; délai 784.
 — Réhabilitation judiciaire 785 s.; conditions 788; délai 786 s.; demandeur 785.
 — Services au pays 789.
Réintégration. V. Action possessoire.
Relâche. V. Navire.
Relais. V. Domaine public, Eaux (cours d'eau).
Relativité des conventions Civ. 1165.
Relégation. V. Peine, Prisons, Tutelle pénale.
Remariage. V. Délai (de viduité), **Tutelle** (tuteur : mère).
Remboursement anticipé des dettes. V. Paiement.
Remembrement foncier. V. Propriété (propriété foncière).
Réméré. V. Vente.
Remise de dette. V. Obligation.
Remorquage (droits de). **V. Privilège** (droit maritime).
Remploi. V. Communauté légale.
Renonciation. V. Prescription, Succession.
Rente constituée Civ. 529, 530, 1910 s.
 — Faillite 1913.
 — Prescription 2277.
 — Rachat 1911, 1912.
Rente foncière Civ. 530.
 — Prescription 2277.
Rente viagère Civ. 529, 1968 s.
 — Capital, remboursement 1979.

Rente viagère (suite)
 — Constitution 1968 s.
 — Effets 1977 s.
 — Intérêts, retard 1978.
 — Nullité 1974, 1975.
 — Prescription 2277.
 — Rente à titre gratuit 1969; réduction 1970.
 — Rente à titre onéreux 1968 : créancier, décès 1980; vie, preuve 1983.
 — Revision (L. 25 mars, 2 août 1949, 24 mai 1951, 22 juill. 1952, 9 avr. 1953, 11 juill. 1957, 28 déc. 1959).
 — Saisie Civ. 1981. Pr. 636 s.
 — Sûreté, défaut Civ. 1977.
 — Taux 1976.
 — Usufruit 588.
 — Vente sous bénéfice d'inventaire Pr. (anc.) 989.
 — V. Prescription civile, Saisie des rentes, Vente publique d'immeubles (sous bénéfice d'inventaire).

Renvoi Pr. pén. 662 s.; N. pr. 96 s., 356 s.
 — Arrêt, signification Pr. pén. 666.
 — Cas 662.
 — Condamné à une peine privative de liberté 663.
 — Fait nouveau 667.
 — Incompétence N. pr. 96 97.
 — Poursuites, pluralités Pr. pén. 663 s.
 — Procédure civile N. pr. 96 s., 356 s. : incompétence 96, 97; récusation contre plusieurs juges 364; sûreté publique 365 s.; suspicion légitime 356 s.
 — Récusation contre plusieurs juges N. Pr. 364.
 — Requête Pr. pén. 662.
 — Sûreté publique 665, 667; N. pr. 365 s.
 — Suspicion légitime Pr. pén. 662; N. pr. 356 s.
 — V. Cassation (matière pénale : juridiction de renvoi), Chambre d'accusation, Cour d'assises, Exceptions, et fins de non-recevoir, Procédure pénale, Tribunal de police.

Renvoi à l'audience
 — Cour d'appel N. pr. 916.
 — Tribunal de grande instance 760 s.

Reorganisation foncière. V. Propriété (propriété foncière).

Réparations. V. Contention (édifices), Incendie (imprudence, négligence), Louage (droit commun).

Répertoire civil N. pr. 1057 s.
Répertoire général des affaires N. pr. 726 s.
 — Contenu 726.
 — Inscription 726, 825, 970.
Répétition de l'indu Civ. 1377 s. V. Enrichissement sans cause.

Repos compensateur. V. Contrat de travail (heures supplémentaires), Travail.

Repos hebdomadaire. Trav. L. 221-1 s.
 — Accord collectif L. 221-17 s.
 — Agriculture. Rur. 996 s.
 — Apprentis L. 221-3, R. 202-2.

— Commerce de détail L. 221-16 s.
 — Décisions administratives, recours L. 221-8.
 — Dimanche L. 221-5.
 — Durée L. 221-4.
 — Établissements de l'État L. 221-25.
 — Femmes L. 221-14.
 — Fermeture obligatoire L. 221-17 s.
 — Gardiens L. 221-15.
 — Halles centrales de Paris L. 733-1 s., R. 798-1.
 — Jeunes travailleurs L. 221-14.
 — Journalistes L. 761-14.
 — Pénalités R. 262-1 s.
 — Personnel d'entretien L. 221-13.
 — Réduction L. 221-13.
 — Repos compensateur L. 221-12 s., L. 221-15 s., L. 221-19.
 — Roulement L. 221-9 s.
 — Suspension L. 221-12, L. 221-21.
 — Travaux de chargement L. 221-20.
 — Travaux saisonniers L. 221-21.
 — Travaux urgents L. 221-12.
 — Usines à feu continu L. 221-11.

Représentants de commerce Trav. L. 751-1 s.
 — Assainissement des professions commerciales L. 751-14.
 — Carte professionnelle L. 751-13; fraude L. 795-1, R. 795-1.
 — Clause de non-concurrence L. 751-3.
 — Commission sur échantillonnage L. 751-8.
 — Contrat de travail L. 751-1, L. 751-4; durée déterminée L. 751-5, L. 751-7, L. 751-9.
 — Définition L. 751-1.
 — Essai L. 751-5, L. 751-6.
 — Exercice exclusif L. 751-1, L. 751-2.
 — Indemnité de clientèle L. 751-9.
 — Licenciement abusif L. 751-7.
 — Litiges L. 751-10.
 — Pénalités L. 795-1, R. 795-1.
 — Préavis L. 751-5, L. 751-7.
 — Superprivilège L. 751-15.

Représentants syndicaux au comité d'entreprise. Trav. L. 433-1, L. 433-14.
 — Comité central d'entreprise L. 435-4, L. 435-6.
 — Désignation L. 412-17, L. 433-1; contentieux L. 433-11, L. 435-6.
 — Entrave aux fonctions L. 473-1.
 — Heures de délégation L. 434-1.
 — Licenciement L. 436-1 s.

Représentation et assistance en justice N. pr. 18 s., 411 s.
 — Cour d'appel 899 s., 913, 931; (Décr. 58-1284 du 22 déc. 1958, art. 37).
 — Mandat de représentation N. pr. 411, 413 s.; choix du représentant 414; durée 420; étendue 417; fin 418,

419; justification 416; pouvoirs 413.
 — Mission d'assistance 412 s.; justification 416.
 — Représentant, nom et qualité, déclaration 415.
 — Tribunal de commerce 853.
 — Tribunal de grande instance 751.
 — Tribunal d'instance 827 s.
 — V. Prud'hommes, Tribunal d'instance.

Représentation des parties. V. Prud'hommes, Tribunal d'instance.

Représentation successorale. V. Succession.

Reprise. V. Baux, Communauté légale.

Reprise d'apport franc et quitte. V. Communauté conventionnelle.

Reprise d'instance N. pr. 373 s.
 — Reproche. V. Enquête, Témoignage (cour d'assises).

Requête. V. Ordonnance sur requête, Requête conjointe.

Requête civile.
 — Dispositions transitoires (Décr. n° 75-1123 du 5 déc. 1975, art. 8).
 — Requête conjointe N. pr. 54, 57 s.
 — Amiable compositeur, 58.
 — Contenu 57.
 — Cour d'appel 926 s.
 — Définition 57.
 — Demande en matière contentieuse, forme 54.
 — Tribunal de commerce 859 s.
 — Tribunal de grande instance 793 s.
 — Tribunal d'instance 845 s.

Réquisitions C. assurances (Décr. 76-666 du 16 juill. 1976) L. 160-6 à L. 160-8.
 — Compétence C. o. j. R. 321-16.

Réquisition de la force publique. V. Fonctionnaire public (force publique), Police.

Rescision pour lésion. V. Contrat, Partage d'ascendant, Succession (partage), Transaction, Vente.

Réserve. V. Quotité disponible.

Réserve foncière (Décr. n° 73-1023 du 8 nov. 1973 [C. urb.], art. L. 221-1 et L. 221-2).

Réservistes. V. Contrat de travail.

Résidence. V. Domicile.

Respect à la justice N. pr. 24, 439.
 — Expulsion 439.
 — Manquements 24, 439.

Responsabilité civile Civ. 1382 s.
 — Accidents de la circulation, rentes, revalorisation (L. n° 74-1118 du 27 déc. 1974).
 — Aéronautique (Décr. n° 87-333 du 30 mars 1987, art. 141-1 s.).
 — Agent de l'Etat (Ord. n° 59-76 du 7 janv. 1959).
 — Animal Civ. 1385.
 — Artisan 1384.
 — Chasse. V. Assurances terrestres, Chasse.

— Choses inanimées Civ. 1384.
 — Commettant 1384.
 — Dommages-intérêts Pén. 10, 51; rentes d'accidents, revalorisation (L. n° 74-1118 du 27 déc. 1974).
 — Employeurs, préposé Trav. L. 260-1.
 — Enseignement public, membres. V. Instituts.
 — Fait d'autrui Civ. 1384.
 — Fait personnel 1382, 1383.
 — Gibier (L. 24 juill. 1937); lapins de garenne Rur. 395.
 — Hôtelier Pén. 68.
 — Immeuble : incendie Civ. 1384; vétusté 1386.
 — Instituteurs 1384; (L. 5 avr. 1937).
 — Juges, faute lourde (L. n° 72-626 du 5 juill. 1972).
 — Lapins. V. gibier.
 — Maître Civ. 1384.
 — Père et mère 1384.
 — Responsabilité contractuelle 1146 s.
 — Responsabilité délictuelle 1382 s.
 — Trouble mental 489-2.
 — Véhicules : dommages, compétence C. o. j. R. 311-4, R. 311-5.
 — V. Contrat (inexécution, retard), Obligations (dommages-intérêts), Responsabilité pénale.

Responsabilité des constructeurs C. constr. et hab. [Constr.], p. 911 et 918. Civ. 1792. à 1792-6.
 — Clauses limitatives Constr. L. 111-18.
 — Constructeurs tenus L. 111-14.
 — Durée L. 111-20.
 — Fabricant : L. 111-17.
 — Garantie : de bon fonctionnement L. 111-16; ... de parfait achèvement L. 111-19.
 — Gros ouvrages R. 111-26.
 — Menus ouvrages R. 111-27.
 — Objet L. 111-13, L. 111-15 s.
 — Réception L. 111-19, R. 111-24.
 — Responsabilité (régime) Civ. 1792 à 1792-6.

Responsabilité contractuelle Civ. 1146 s.

Responsabilité pénale.
 — Age. V. mineur.
 — Alcooliques (Décr. 8 févr. 1955, art. L. 88 s.; Décr. n° 59-131 du 7 janv. 1959, art. R. 14 s.).
 — Aliénation mentale Pén. 64.
 — Délit de fuite (O. 15 déc. 1958, art. L. 2).
 — Excuses Pén. 321 s.; adultère 324; cas 64, 65; castration 325; coups et blessures 321; effets 64, 326; effraction 322; époux 324; escalade 322; meurtre 321; parricide 323; provocation 321.
 — Fait justificatif. V. aliénation mentale, force majeure, légitime défense, ordre de la loi.
 — Force majeure 64.
 — Légitime défense 323, 329.
 — Mineur : de dix-huit ans (O. 2 févr. 1945); de plus de treize ans 66, 67.

— Ordre de la loi Pén. 327.
 — Violences 64.

Responsabilité de la puissance publique.
 — Services judiciaires, faute lourde (L. n° 72-626 du 5 juill. 1972, art. 11).
 — Véhicules administratifs, compétence judiciaire (L. 31 déc. 1957).

Ressort. V. Appel civil, Avoué, Compétence civile, Prud'hommes.

Restauration immobilière C. urb. L. 313-4 s., p. 865.

Restitution Pén. 10, 51, 54, 468.
 — Liquidation des fruits N. pr. 1268, 1269.
 — V. Contrainte par corps, Dommages-intérêts, Exécution des jugements et des actes (fruits), Peine (amende), Requête civile.

Rétention.
 — Accession mobilière, faconnier Civ. 570.
 — Antichrèse 2087.
 — Construction sur sol d'autrui 555.
 — Dépôt 1948.
 — Gage 2082.
 — Louage, bail à ferme 1749.
 — Prêt 1885.
 — Rapport à succession, dépense 867.
 — Vente : délivrance 1613; réméré 1673; rescision 1681.

Rétention de pièces. V. Requête civile.

Retenues. V. Contrat de travail (salaire).

Retour (droit de). V. Adoption, Donation, Succession.

Retrait d'associé. V. Sociétés d'attribution.

Retrait d'indivision. V. Communauté légale.

Retrait litigieux. V. Vente.

Retrait successoral. V. Succession.

Retraite. V. Lettre de change, Saisie-arrest.

Retraite du combattant. V. Saisie-arrest.

Rétroactivité (non-). V. Lois et décrets, Peine.

Réunion.
 — Réunion séditionnelle Pén. 313.

Révélation. V. Dénonciation.

Revendication. V. Possession, Propriété, Saisie-exécution, Saisie-revendication, Scellés (levée).

Revente. V. Surenchère.

Revenus. V. Fruits, Intérêts.

Révocation pénale.
 — Amnistie (L. 6 août 1953, art. 43).
 — Annulation Pr. pén. 625.
 — Cas 622.
 — Demandeur 623.
 — Dommages-intérêts 626.
 — Effet suspensif 624.
 — Fait nouveau 622.
 — Frais 626.
 — Instruction 625.
 — Presse, outrage aux bonnes mœurs (L. 25 sept. 1946). — V. C. pén.
 — Publicité Pr. pén. 626.
 — V. Compte (reddition).

Révocation (recours en) N. pr. 593 s.
 — Causes d'ouverture 595.
 — Causation 598.
 — Définition 593.
 — Délai 596.

Révision (recours en)
(suite).

- Demande 594.
- Forme 598.
- Instance pendante devant une autre juridiction 599.
- Jugement sur le fond 601; révision contre un chef du jugement 602.
- Ministère public, communication 600.
- Parties appelées à l'instance 597.
- Réitération 603.
- Risque locatif. V. Baux en général.**
- Rivière. V. Eaux** (cours d'eau navigables).
- Rixe. V. Contravention.**
- Rôle d'équipage. V. Navire.**
- Roulage. V. Circulation.**
- Ruche. V. Biens** (immeubles par destination), *Sécurité publique.*
- Rue. V. Voie publique.**
- Rupture de ban. V. Peine** (bannissement, interdiction de séjour).

S**Sable. V. Forêts.****Sage-femme. V. Médecine.****Saisie Civ. 2092-1 s.**

- Appréhension des biens du débiteur 2092-1.
- Indisponibilité 2092-3.
- Insaisissabilité 2092-2.
- Objets, destruction, détournement, recel *Pén.* 400.
- Papiers, juge d'instruction *Pr. pén.* 54, 56 s., 97.

Saisie-arrest Pr. 557 s.

- Administrations publiques *Pr.* 561.
- Affectation spéciale 567.
- Allocations de chômage (L. 26 août 1936).
- Allocations familiales (Décr. 10 déc. 1956, art. 553).
- Allocation de logement (art. 554).
- Assignment en validité *Pr.* 563; défaut, effet 565.
- Assurances sociales (Décr. 10 déc. 1956, art. 359).
- Autorisation *Pr.* 558.
- Cantonnement 567.
- Compétence 567; *C. o. j.* R. 321-4 (3°).
- Comptes courants de dépôts ou d'avances (L. n° 72-1121 du 20 nov. 1972, art. 14).
- Contre - dénonciation *Pr.* 564.
- Déclaration du tiers saisi, 568 s. : compétence 570, 571; défaut 577; effets mobiliers, état 578; énonciations 573; fonctionnaire 569; mandataire 572; pièces justificatives 574; saisies nouvelles 576.
- Dénonciation 563.
- Evaluation provisoire 559.
- Exploit, énonciations 559.
- Fonctionnaires, traitement (Décr. n° 74-37 du 18 janv. 1974).
- Pension 580; civiles et militaires (Décr. 23 mai 1951).
- Pension alimentaire *Pr.* 582.

- Prélinaire de conciliation, dispense 566.
- Propriété littéraire et artistique (L. 19 juill. 1957).

Rémunérations Trav. L. 145-1 s., R. 145-1 s.; fonctionnaires (Décr. n° 74-37 du 18 janv. 1974).**Retraite du combattant (L. 27 févr. 1951).****Saisissant : existence, preuve Pr. 562.****Tiers saisi : déclaration. V. déclaration du tiers saisi; domicile hors de France 560.****Titre 557.****Traitements (L. 24 août 1930); décorations (L. 27 févr. 1951).****Vente Pr. 579.****V. Contrat de travail (salaire).****Saisie-brandan Pr. 626 s.****— Commandement 626.****— Epoque 626.****— Gardien 628.****— Procès-verbal 627.****— Vente : formalités 634; jour 632; lieu 633; prix, distribution 635; publicité 629-631.****Saisie conservatoire. V. Saisie et mesures conservatoires.****Saisie-exécution Pr. 583 s.; (Décr. 77-273 du 24 mars 1977).****— Argentier : saisie 589; vente 621.****— Bateau, vente 620.****— Choses insaisissables 593.****— Commandement 583.****— Commissaire de police 587.****— Créances 592-2.****— Deniers 590.****— Difficultés d'exécution 593.****— Election de domicile 584.****— Exploitation agricole, géant 594.****— Gardien 596 s. : choix 596, 597; choses saisies, intérêts 604; choses saisies, usage 603; décharge 605, 606; incapacités 598; solvabilité 596, 597.****— Marchandises 588.****— Opposition 609, 610.****— Papiers, scellés 591.****— Portes closes, ouverture 587.****— Procès-verbal de saisie 586 s., 599; copie au gardien 599; au saisi 601, 602; mentions 593-1.****— Récolement 606, 611 s.****— Référé 607.****— Revendication 608.****— Saisi, réclamation 607.****— Saisie sur saisie 611.****— Scellés 591.****— Subrogation 612.****— Témoin 585.****— Vente : adjudication 624; argenterie 621; bateau 620; bijoux 621; délai 613, 614; folle enchère 624; lieu 617; officier ministériel, responsabilité 625; publicité 617-619; saisi, assistance 623; second saisi 612.****— Voies de fait 600.****Saisie foraine Pr. 822 s.****— Compétence C. o. j. R. 321-4 (5°).****— Forme Pr. 822.****— Gardien 823.****— Ordonnance judiciaire 822.****— Prix, distribution 825.****Validité 824.****Vente 825.****Saisie-gagerie Pr. 819 s.****— Commandement 819.****— Déménagement 819.****— Forme 821.****— Ordonnance judiciaire 819.****— Prix, distribution 825.****— Sous-locataire 820.****— Validité 824.****— Vente 825.****— V. Saisie foraine.****Saisie immobilière Civ. 2204 s.; Pr. 673 s. (réforme: Décr. n° 67-167 du 1^{er} mars 1967, ci-après Décr.).****— Action résolutoire Pr. 695.****— Adjudication 702 s. [Décr., art. 10]; remise 703 [Décr., art. 13].****— Administration légale, biens [Décr., art. 3].****— Aliénation Pr. 686, 687 [Décr., art. 9].****— Appel Pr. 731, 732 [Décr., art. 12].****— Arrondissements différents Civ. 2210; Pr. 675 s., 745-b [Décr., art. 5].****— Avoué, incompatibilités Pr. 711 [Décr., art. 16].****— Baisse de mise à prix Pr. 741 c [Décr., art. 13].****— Baux Pr. 684 [Décr., art. 8], V. fermage, loyer.****— Bénéfice de discussion Civ. 2206 s.****— Biens ruraux affermés Rur. 799.****— Biens susceptibles Civ. 2204.****— Cahier des charges Pr. 688 s.****— Caisses d'allocations familiales agricoles Rur. 1088.****— Clause de voie parée Pr. 742.****— Cohéritier indivisaire 2205.****— Commandement : effets 674; [Décr., art. 6, 8, 17]; énonciations Pr. 673; [Décr., art. 6, al. 2]; lots de copropriété Civ. 2217; obligation Civ. 2217; péremption Pr. 694; [Décr., art. 6, al. 5]; publication, renouvellement (L. n° 72-626 du 5 juill. 1972, art. 4); transcription Pr. 674; [Décr., art. 6, al. 3].****— Communauté, immeuble [Décr., art. 4].****— Compétence [Décr., art. 511]; Pr. 677, 678. V. arrondissements différents.****— Consignation [Décr., art. 9, al. 3, 17].****— Conversion en vente volontaire 744 s. [Décr., art. 13].****— Créance [Décr., art. 1°].****— Créancier hypothécaire [Décr., art. 5].****— Déclaration de command Pr. 707.****— Délais [Décr., art. 11].****— Dette Civ. 2213; caractères [Décr., art. 1°].****— Dires Pr. 689 s.****— Distraction 725, 726.****— Effets Civ. 2204-1.****— Enchères Pr. 704 s.****— Epoux, immeuble commun [Décr., art. 4].****— Femme mariée Civ. 2208.****— Fermage Pr. 685 [Décr., art. 8].****Folle enchère Pr. 695, 733 [Décr., art. 15].****Frais Pr. 701; privilège 714.****Fruits : immobilisation 682-685 [Décr., art. 8] vente Pr. 681 [Décr., art. 7].****Hypothèques légales. V. inscription.****Immeuble communautaire Civ. 2208.****Immobilisation. V. fermage, fruits, loyer.****Incidents Pr. 718 s.****Indivision, part [Décr., art. 2].****Inscription, hypothèque légale Pr. 697.****Insertions légales 696-698.****Jonction de saisies 719.****Jugement Civ. 2215.****Loyer Pr. 685.****Mineur Civ. 2206.****Nullités Pr. 715, 727-729.****Opposition 731 [Décr., art. 12].****Placards Pr. 699.****Possession 681 [Décr., art. 7].****Poursuites, ressorts différents [Décr., art. 5].****Privilège. V. frais.****Procédure simplifiée [Décr., art. 11].****Publications Pr. 696 s. [Décr., art. 17].****Purge Pr. 717.****Ressorts différents [Décr., art. 5].****Saisie antérieure Pr. 680.****Saisie ultérieure 720, 721.****Sommation 689; mention 694.****Subrogation 721-724.****Surenchère 708-710, 741 b; [Décr., art. 14].****Sursis Pr. 676 s., 695, 730.****Suspension Civ. 2212.****Tiers détenteur [Décr., art. 18].****Titres : cession, signification Civ. 2213, 2214; délivrance Pr. 712, 713; exécution [Décr., art. 1°].****Transcription : adjudication Pr. 716, 717; commandement 674, 679.****Tutelle, biens [Décr., art. 8].****Vente forcée Civ. 2213 s. V. Séquestre.****Saisie et mesures conservatoires Pr. 48 s.****— Autorisation 48.****— Cantonnement 50.****— Caution 48.****— Compétence commerciale 56.****— Conditions 48 s., 417.****— Effets 56.****— Fonds de commerce 53, 55.****— Hypothèque judiciaire 54, 55.****— Instance en validité 49.****— Mainlevée 50.****— Pluralité de saisies 57.****— Procès-verbal de saisie 51, 52.****— Réduction 50.****— Sûretés réelles 53 s.****— Véhicules à moteur C. assur. (Décr. 16 juill. 1976), art. L. 420-7.****Saisie préventive. V. Atteintes à la sûreté de l'Etat.****Saisie des rentes Pr. 636 s.****— Adjudication 648.****— Appel 651, 652.****— Cahier des charges dépôt 642; dices 644;****lecture, publication 643, 645-647.****Créancier poursuivant 653.****Déclaration du tiers saisi 638.****Dénouciation 641.****Exploit de saisie 637.****Folle enchère 649.****Nullité 655; moyens, proposition 650.****Opposition 651.****Prix, distribution 654.****Signification 639.****Titre exécutoire 636.****Saisie-revendication Pr. 826 s.****— Domages-intérêts 826.****— Forme 830.****— Jour férié 828.****— Ordonnance 826.****— Rébellion 829.****— Requête 827.****— Validité 831.****Saisine. V. Exécuteur testamentaire, Succession.****Saisine directe. Pr. pén. 393 s. [V. L. n° 83-466 du 10 juin 1983, art. 22 à 26 : comparaison immédiate, p. 940].****Salaire. V. Contrat de travail, Convention collective de travail, Faillite.****Salaire différé D. 29 juill. 1939, art. 63 s.****Salarié. V. Contrat de travail, Domicile, Prescription civile, Privilège.****Salubrité publique. V. Santé et salubrité publiques.****Santé et salubrité publiques.****— Animaux : importation, exportation Rur. 244 s.; maladies contagieuses Rur. 224 s. (Décr. 6 oct. 1904); mort par maladie Rur. 224 s.; tuberculose des bovins Rur. 217, 285, 286, 291.****— Comestibles, médicaments (Décr. 19 juill. 1791).****— Compétence Rur. 219 s.****— Eaux, pollution (L. 16 déc. 1964).****— Enfants. V. Enfant.****— Equarrissage Rur. 264 s.****— Immeubles insalubres (L. n° 70-612 du 10 juill. 1970).****— Maladies vénériennes, prophylaxie (Décr. 5 oct. 1953, art. 254 s., 555 s., 643 s., 760; Décr. 23 déc. 1958, art. 17).****— Polices sanitaires : animaux Rur. 219 s.****— Viande Rur. 253 s.****Sauvegarde de justice Civ. 488 s.; 491 s.; (L. n° 68-5 du 3 janv. 1968); N. pr. 1236 s.****— Actes conservatoires Civ. 491-4.****— Causes 491.****— Cession 491-6.****— Examen médical N. pr. 1236.****— Gestion, Civ. 491-4.****— Mandat 491-3; mandataire spécial 491-5; N. pr. 1240.****— Ouverture Civ. 491-1; déclaration (Décr. 5 oct. 1953, art. L. 326-1); N. pr. 1236 s.****— Procureur de la République 1238.**

Sauvegarde de justice (suite).

- Recours, *N. pr.* 1239, 1241.
- Réduction en cas d'excès *Civ.* 491-2.
- Répertoire *N. pr.* 1242.
- Rescision pour lésion *Civ.* 491-2.
- *V. Capacité, Curatelle, Majeur protégé, Tutelle des majeurs.*

Sceaux, timbres et cachets officiels.

- Timbres d'amende forfaitaire *Pén.* 142, 5°.
- *V. Contrefaçon.*

Scellés.

- Apposition *Pr.* 907 s.; après inhumation 913; clefs 915; compétence 907, 912; effets personnels 924; gardien 914; garnison 921; inventaire 914 s.; papiers 916; paquets cachetés 918, 919; portes fermées 921; procès-verbal 914, 922; procès-verbal de carence 924; référé 921, 922; registre d'ordre 925; requérants 909-911; sceau 908; testament 916, 917, 920.
- *Bris Pén.* 249 s.; auteur 251, 252; destructions 254, 255; gardien négligent 249; papiers ou effets appartenant à criminel 250, 251; soustractions 254, 255; tentative 251; violences 256; vol 253.
- Détournement d'objets figurant au procès-verbal *Pén.* 252-1.
- Divorce *Civ.* 242.
- Gardien : choix *Pr.* 914; serment 914.
- Levée *Pr.* 928 s.; assistants 932-935; commissaire-priseur 935; délai 928; description 936; expert 935; héritiers mineurs 929; levée 937, 940; local d'habitation (O. n° 58-1444 du 31 déc. 1958); notaire *Pr.* 935; ordonnance du juge 931; procès-verbal 936; réapposition 937, 938; requérants 930; réquisitions 931; revendications 939; sommation d'assister 928.
- Local d'habitation, occupant, décès (O. n° 58-1444 du 31 déc. 1958).
- Opposition *Pr.* 926 s.; cause 927; élection de domicile 927; forme 926.
- Saisie-exécution 591.
- Succession *Civ.* 819 s.
- Tutelle 451.
- *V. Divorce-séparation de corps, Succession, Tutelle.*

Seconde grosse. — Copie exécutoire *N. pr.* 1439.

- *V. Preuve* (preuve littérale).

Secours. V. Absten-tion délictueuse, Contraven-tion.

Secret de défense nationale. Pén. 75, 76.

- Locaux ou terrains, circulation interdite 418-1.
- Recherche 79.
- *V. Atteintes à la sûreté de l'Etat.*

Secret de faïrique. V. Secret professionnel, Travail.

Secret des lettres. V. Lettre missive.

Secret professionnel.

- Avortement *Pén.* 378.
- Fabrique, secret, révélation 418.
- Fisc (L. n° 62-896 du 4 août 1962).
- Médecin, dispense (viol) 378, dernier al.
- Violation *Pén.* 378.

Secrétariat - greffe.

- Copie des pièces *N. pr.* 729.
- Cour d'appel 966 s.
- Dossier de l'affaire 727, 729.
- Organisation (Décr. n° 67-1044 du 30 nov. 1967) (*renvoi*).
- Registre d'audience *N. pr.* 728.
- Répertoire général des affaires 726.
- Tribunal de grande instance 821 s.

Section syndicale d'entreprise. V. Syndicats professionnels.

Sécurité-liberté. (L. n° 83-466 du 10 juin 1983), p. 938.

Sécurité publique. V. Atteintes à la sûreté de l'Etat, Fonctionnaire public.

Sécurité sociale. (Décr. 10 déc. 1956).

- Contentieux (Décr. 10 déc. 1956; Décr. n° 58-1275 du 22 déc. 1958; Décr. n° 58-1291 du 22 déc. 1958).
- Elections, compétence C. o. j. R. 321-18 (5°).
- *V. Allocations familiales, Assurances sociales, Prestations familiales.*

Sécurité des travailleurs. V. Travail.

Semence. V. Biens (immeubles par destination, *Privilegé*).

Semi-liberté. V. Prisons.

Sentence. V. Arbitrage, Hypothèque (hypothèque judiciaire : sources).

Sentier d'exploitation. V. Voirie (chemins d'exploitation).

Séparation de biens.

- Séparation de biens conventionnelle *Civ.* 1536 s.; administration 1536; contribution aux charges du ménage 1537; gestions des biens de l'autre époux 1540; partage des biens indivis 1542. *V. Contrat de mariage.*
- Séparation de biens judiciaire *Civ.* 1443 s.; *N. pr.* 1292 s.; avec *V. mari*, 1299; causes *Civ.* 1443; contribution aux charges du ménage 1448; créancier *Civ.* 1446, 1447; *N. pr.* 1297 (opposition) 1298; délai 1293; époux incapable 1291; exécution *Civ.* 1444; femme, capacité 1449 s.; forme 1443; jugement : délai *N. pr.* 1293; publicité 1294; effets *Civ.* 1445, 1449; mari avec *N. pr.* 1299; nullité : *Civ.* 1444; poursuites : 1444; publicité 1445; *N. pr.* 1292, 1294; tierce opposition (créanciers) 1298.

Séparation de corps. Civ. 296 s.; (L. n° 75-

617 du 11 juill. 1975, art. 23 s.; *N. pr.* 1070 s., 1139 s., 1148.

- Cas *Civ.* 296.
- Cohabitation, fin 299.
- Conditions 296.
- Conflits de lois 310.
- Conjoint survivant, droits 301.
- Conséquences 299 s., 304.
- Conversion en divorce 306 s.; *N. pr.* 1141 s.; conséquences *Civ.* 308; demande conjointe 307; remariage de la femme, délai 309.
- Demande reconventionnelle, divorce 297.
- Demandes simultanées, divorce et séparation de corps 297.
- Divorce, demande reconventionnelle 297.
- Domicile distinct 108-1.
- Effets, date 302.
- Fin 305 s.
- Nom 300.
- Pension alimentaire 303.
- Procédure 298; *N. pr.* 1070 s., 1139 s.
- Reprise de la vie commune *Civ.* 305.
- Secours, devoir 303.
- Séparation de biens 302; reprise de la vie commune 305.

Séparation de dettes. V. Communauté conventionnelle.

Séparation des patrimoines. V. Succession.

Séparation des pouvoirs. V. Constitution et pouvoirs publics, Fonctionnaire public (excès de pouvoir).

Sépulture.

- Incinération (Décr. 31 déc. 1941 (*renvoi*)).
- Inhumation, autorisation, défaut *Civ.* 77; (Décr. 28 mars 1960); *Pén.* R. 40-7°.
- Violation *Pén.* 360.

Séquestration. Pén. 341 s.

- Garde à vue *Pr. pén.* 63-1 s., 77-1.
- Moins de 24 heures *Pén.* 341-4°.
- Otage 343.
- Récidive *Pén.* 58, 463, al. 3.
- Sursis, *Pr. pén.* 747-1 s.
- *V. Liberté individuelle.*

Séquestre.

- Saisie immobilière *Pr.* (anc.) 681, 685.
- Séquestre conventionnel *Civ.* 1956 s.
- Séquestre judiciaire *Civ.* 1961 s.
- *V. Contumace.*

Serment.

- Avocat (Décr. n° 72-468 du 9 juin 1972, art. 23).
- Enquête, témoin *N. pr.* 211.
- Interprète *Pr. pén.* 102.
- Inventaire *Pr.* (anc.) 943.
- Juré *Pr. pén.* 304.
- Prescription civile *Civ.* 2275.
- Serment décisoire *Civ.* 1358 s.
- Serment déferé d'office 1366 s.
- Témoin : Cour d'assises *Pr. pén.* 331; instruction 103; tribunal de police 536.
- *V. Enquête* (témoin), *Expertise* (expert), *Faux serment, Fonctionnaire public, In-*

ventaire, Prud'hommes, Scellés, Témoin.

Serment judiciaire. N. pr. 317 s.

- Impossibilité de se déplacer 321.
- Jugement ordonnant le serment 319, 320.
- Prestation 321.
- Représentation en justice, pouvoir spécial 322.
- Serment décisoire, énonciation des faits 317.
- Serment supplétoire, détermination des faits 318.

Service. V. Contravention.

Service national. Trav. L. 122-18 s.

Serviteur. V. Abus de confiance, Domestique, Enquête (personnes reproductibles), *Exploit* (ajournement-remise), *Scellés* (requérants), *Témoin, Vol.*

Servitudes. Civ. 637 s.

- Abandon du fonds servant 699.
- Acquisition 690-691.
- Aggravation : fonds dominant 702; fonds servant 701.
- Chemin de halage 556, 650.
- Clôture 647 s., 663.
- Confusion 705.
- Construction 697-698.
- Cours communes (Décr. 4 déc. 1958 : *Petit Code civil*).
- Cours d'eau, berges, passage *Rur.* 424; (Décr. n° 66-1074 du 30 déc. 1966).
- Définition *Civ.* 637-638.
- Destination du père de famille 692 s.
- Eau potable, adductions *Rur.* 123 s.
- Egout des toits *Civ.* 681.
- Extinction 703 s.
- Fonds dominant 697 s.
- Fonds servant 699 s.
- Indivisibilité 700.
- Irrigation *Rur.* 123 s.
- Jour de souffrance *Civ.* 676 s.
- Marchepied 556, 650.
- Mitoyenneté 653 s.; abandon 656; acquisition 661, arbre 668 s.; cession 668; construction 657, 662; exhaussement 658-660; fossé 666-668; frais 667; haie 668 s.; présomption 653-654, 666; produits 669; reconstruction 655, 665; réparations 655. *V. vue.*
- Nature 526.
- Non-usage 706 s.
- Pacage 688.
- Passage 682-685; extinction 685-1.
- Pêche, cours d'eau, berges, passage *Rur.* 424; (Décr. n° 66-1074 du 30 déc. 1966).
- Plantations *Civ.* 672 s.
- Servitude apparente 689.
- Servitude continue 688.
- Servitude conventionnelle 639, 686 s.
- Servitude discontinue 688.
- Servitude légale 639, 649 s.
- Servitude naturelle 639, 640 s.
- Servitude non apparente 689.
- Servitude rurale 687.
- Servitude urbaine 687.
- Source : feuilles 641, usage 642, 643.
- Vaine pâture 648; *Rur.* 189 s.

- *Vue Civ.* 675 s.; distance 678 s.; hauteur 677; mur 675, 676.

V. Eaux (cours d'eau navigables), *Usufruit.*

Signature. V. Extorsion de signature.

Signification. N. pr. 651 s., 653 s.

- Actes entre avocats 671 s.; entre avoués 674.
- Date 653.
- Définition 651.
- Dimanches, jours fériés ou chômés 664.
- Heure 6
- Originaux, mention des formalités 663.
- Signification à domicile ou à résidence 655 s., 662.
- Signification à l'étranger 683 s.
- Signification au parquet 659 s.; personne à l'étranger 684 s.
- Signification à personne 654; personne morale 654.
- Territoire d'outre-mer 660, 662.
- *V. Notification.*

Sites. V. Monuments historiques et sites.

Société (Code civil). Civ. 1832 s.; Décr. 78-704 du 3 juill. 1978.

- Administration 1856 s.
- Appel public à l'épargne 1841.
- Apports 1843-3; ... en nature à publier 1843-1.
- Assignment *Pr. civ.* 69-7°.
- Bénéfices (participation) *Civ.* 1844-1.
- Clause léonine 1844-1.
- Communauté 1832-1, 1832-2 (apports).
- Constitution irrégulière (responsabilité) 1840.
- Décisions collectives : participation 1844; part sociale indivise 1844; Décr. 78-704 du 3 juill. 1978, art. 17.
- Définition *Civ.* 1832.
- Dispositions générales 1834.
- Dispositions transitoires (L. 78-9 du 4 janv. 1978, art. 4).
- Dissolution *Civ.* 1844-7 s.
- Durée 1838; Décr. 78-704 du 3 juill. 1978, art. 3.
- Epoux 1832-1.
- Fusion *Civ.* 1844-4.
- Groupement foncier agricole (L. n° 70-1299 du 31 déc. 1970).
- Hypothèque, constitution *Civ.* 1844-2.
- Immatriculation 1842; Décr. 78-704 du 3 juill. 1978, art. 2; sociétés à statut particulier art. 69.
- Liquidation *Civ.* 1844-2; Décr. 78-704 du 3 juill. 1978, art. 9 s.; publicité, art. 27 s.
- Objet *Civ.* 1833.
- Partage 1844-9.
- Personnalité morale 1842.
- Pertes (contribution) 1832; 1844-1.
- Profit (participation) 1844-1.
- Prorogation 1844-6; Décr. 78-704 du 3 juill. 1978, art. 3, 17.
- Publicité Décr. 78-704 du 3 juill. 1978, art. 18.

Société (Code civil)
(suite).

- Réclame financière : membre du Gouvernement (O. 17 nov. 1958); parlementaire (O. 24 oct. 1958, art. 19).
- Régularisation Civ. 1839; Décr. 78-704 du 3 juill. 1978, art. 4 s.
- Réunion des parts en une seule main 1844-5; Décr. 78-704 du 3 juill. 1978, art. 8.
- Scission Civ. 1844-4.
- Siège statutaire 1837.
- Société créée de fait 1873.
- Société en formation 1843; Décr. 78-704 du 3 juill. 1978, art. 6.
- Société civile professionnelle (L. n° 66-537 du 29 nov. 1966).
- Société entre époux Civ. 1832-1.
- Statuts 1835, 1836, 1840.
- Transformation 1844-3.
- V. les mots qui suivent.

Société (réforme des sociétés commerciales)

- (L. n° 66-537 du 24 juill. 1966; Décr. n° 67-236 du 23 mars 1967). V. *Société anonyme*, *Société en commandite par actions*, *Société en commandite simple*, *Société en nom collectif*, *Société en participation*, *Société à responsabilité limitée*.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET DISPOSITIONS COMMUNES AUX DIVERSES SOCIÉTÉS COMMERCIALES DOTÉES DE LA PERSONNALITÉ MORALE :

- Commissaires aux apports : infractions (L. 436); fusion-scission (Décr., 280).
- Comptes sociaux : amortissements (L. 342, 343); bénéfices (L. 344 à 353); bilan (L. 340, 341); documents comptables (L. 340, 341); provisions (L. 342).
- Constitution (L. 4 s.); infractions (L. 480).
- Dénomination sociale (L. 2); infraction (L. 482).
- Dirigeants, limite d'âge (L. 90-1, 110-1, 115-1, 120-1, 129-1, 252-1, 253-1).
- Dispositions diverses et transitoires (L. 490 à 509; Décr., 300 à 310); générales (L. 1 à 9); pénales (L. 423 à 489).
- Dividendes (L. 347 à 350; Décr., 246).
- Filiales et participation, (L. 354 à 359; Décr., 247 à 251); définitions (L. 354, 355); infractions (L. 481 et 482); participations réciproques (L. 358, 359; Décr., 249, 251, 303); publicité (Décr., 298); rapport, mentions (L. 356); tableaux (L. 357; Décr., 247, 248, 295).
- Fusion et scission (L. 371 à 389; L. n° 66-538 du 24 juill. 1966, art. 11; Décr., 254 à 265); dispositions diverses (L. n° 66-537, art. 389); ... générales (L. 371 à 374); ... spéciales aux sociétés anonymes (L. 375 à

387); aux S.A.R.L. (L. 388).

- Infractions communes : sociétés par actions (L. 462 et 463); sociétés de diverses formes (L. 480 à 489); statuts, mise en harmonie (L. 501).

- Liquidation (L. 390 à 418, 368; Décr., 266, 280); assemblée (L. 397, 413, 415; Décr., 268); baux (L. 393; L. n° 66-538, art. 12); cession d'actif (L. n° 66-537, 394 s.); clôture (L. 398, 399; Décr., 269, 270); contrôleurs (L. 405; Décr., 273); dénomination sociale (L. 391); infractions (L. 486 à 488); judiciaire (L. 402 à 418; Décr., 272 à 280); publicité (L. 392, 399, 418; Décr., 266, 278, 290 à 292); répartition (L. 417 et 418); responsabilité (L. 400).

- Nullités (L. 360 à 370; Décr., 252, 253); action (L. 362, 370); cas (L. 360); effets (L. 368, 369); régularisation (L. 363).

- Opérations de bourse (L. n° 66-537 du 24 juill. 1966, art. 162-1; O. n° 87-833 du 28 sept. 1967).

- Personnalité morale (L. 5; Décr., 67).

- Prescription : actions en nullité (L. 367).

- Publicité (L. 4; Décr., 281 à 299); dépôt des actes (Décr., 282; Décr. n° 67-237, art. 52 à 64); dispositions générales (Décr., 281 à 284); constitution de la société (Décr., 285 et 286); infractions (L. 483 à 485-1; Décr. n° 67-236, art. 293); modification des statuts (Décr., 287 à 289); liquidation (Décr., 290 à 292); sociétés par actions, dispositions particulières (Décr., 293 à 299).

Société par actions. V. Société en commandite par actions, Société anonyme.**Société d'acquêts. V. Régime dotal.**

- Société anonyme (L. n° 66-537 du 24 juill. 1966, art. 1^{er} à 9, 70 à 250; Décr. n° 67-236 du 23 mars 1967, art. 1^{er} à 5, 54 à 201).

- Achat d'actions (L. 217, 164; Décr., 181 s.); par personnel (L. 208-1 à 208-8, 217-1, 217-3, 271).

- Actions : d'apport (L. art. 75, 193, 267, 278 s., 432); de capital (L. art. 174, 211); à dividende prioritaire (L. art. 145-1, 153-4 s.); de garantie (L. art. 95 s., 130 s. Décr., art. 106); indivises (L. art. 163, 171; Décr., art. 137); de jouissance (L. art. 174, 209 s.); de numéraire (L. art. 75 s., 267, 270 s., 281 s.); de priorité (L. art. 269); à vote multiple (L. art. 175

- s.; — cession (L. art. 274 s.; Décr., 207 s.); émission (L. art. 178 s., 432; O. n° 67-833 du 28 sept. 1967, art. 6); sociétés étrangères, publicité (Décr. 6 avr. 1950 (c. gén. imp.), art. 250); forme (L. art. 162-1, 260, 263, 270, 485-1); infractions (L. art. 432, 434 s., 465 s.); libération (L. art. 75, 178, 191 s.; Décr., art. 166); défaillance (L. art. 281 s.; Décr., art. 208 s.); — montant minimum (L. art. 268, 466; Décr., art. 206, 302); — nantissement (L. art. 277); — négociabilité (L. art. 271 s., 278 s., 434 s.); promesse d'actions (L. art. 271, 434); personnes bénéficiant d'informations privilégiées (L. art. 162-1, 260, 485-1; Ord. n° 67-833 du 28 sept. 1967, art. 6 s.); souscription (L. art. 267, 433; Décr., art. 59 s.); — usufruit (L. art. 163, 171, 187, 194; Décr., art. 158).

- Actionnaires : communica-tionnaires (L. art. 162, 168 s.; Décr., art. 138, 139, 140, 142, 297); engagements (L. 153); information (V. communications); liste (L. 85, 169; Décr., 140, 152); représentation (L. 161; Décr., 132 s.).

- Administrateur : action de garantie (L. art. 95 s.; Décr., art. 82); contrat de travail (L. art. 93); convention avec la société (L. art. 101 s., 105 s.; Décr., art. 91 s.); cumul de sièges (L. art. 92, 151 s., 493; Décr., art. 80); décès ou démission (L. art. 94); fonctions, durée (L. art. 90; Décr., art. 77); incompatibilités; membres du Parlement (C. électoral, art. L. O. 146, L. O. 147, L. O. 297); jetons de présence (L. art. 108; Décr., art. 93); nomination (L. art. 79; 88, 90, 94); obligations, actions détenues par un administrateur (L. art. 162-1); personne morale (L. art. 91 s.; Décr., art. 78 s.); rémunération (L. art. 107 s.; Décr., art. 93); représentation (Décr., art. 83-1); responsabilité civile (L. art. 242 s.); responsabilité pénale. V. infractions; révocation (L. art. 90); tantièmes (L. art. 108, 351 s.; Décr., art. 93).

- Administration : comité de direction (Décr., 90, 93, 94); d'études (*ibid.*); commissaires aux comptes, communications (L. 103; Décr., 116, 243, 257); conseil d'administration (L. art. 89 à 117; Décr., art. 68, 77 à 95); conseil de surveillance (L. art. 128 s.; Décr., art. 99 s.); directoire (L. art. 118 s.; Décr., art. 96 s.);

dispositions communes (L. art. 151 et 152); infractions (L. 437 à 439).

- Apport en nature (L. art. 80, 86, 193; Décr., art. 169).

- Assemblées (L. art. 153 à 177; Décr., art. 120 s.); annuelle (L. 157; Décr., 121, 148); constitutive (L. 79 s.; Décr., 66); convocation (L. 158 et 159; Décr., 120, 122 s., 194); extraordinaire (L. 153, 154); information (L. 162; Décr., 135); infractions (L. 440 à 448); majorité (L. 153, 155); nullités (L. 173); ordre du jour (L. 160; Décr., 128-131); procès-verbaux (Décr., 149-151); projets de résolution (L. 160; Décr., 128-131); registre de délibérations (Décr., 149); représentation (L. 161; Décr., 132-134); tenue (Décr., 146, 147); note (L. 163, 164, 174 s.; Décr., 136, 137).

- Avantages particuliers (L. 80, 86, 193; Décr., 64, 65, 169).

- Bilan (L. art. 157; Décr., art. 293).

- Capital : amortissement (L. 209 à 214; Décr., 175 à 178); augmentation (L. 178 à 208; Décr., 154 à 174); infractions (L. 449 à 454-1); montant (L. 71); perte (L. 241); réduction (L. 215 à 217; Décr., 179 à 185); rompus (L. 206).

- Commissaires aux apports, infractions (L. 436).

- Commissaires aux comptes (L. 103; Décr., 116, 243, 257); statut (Décr. n° 69-810 du 12 août 1969 (renvoi)).

- Communications (L. 162, 168 s., 444 s.; Décr., 138 s., 297).

- Comptes sociaux (Décr., art. 243 à 246); amortissements (L. 342, 343); bénéfices (L. 344 à 353); documents comptables (L. 340 et 341).

- Conseil d'administration. V. administration.

- Conseil de surveillance. V. administration.

- Constitution (L. art. 73 s.; appel public à l'épargne, art. 72, 74 à 83; Décr., 57, 58 à 71; absence : L. art. 84 à 88); apports en nature (L. 80); assemblée constitutive (L. 79); commissaires aux apports (L. 80, 86, 193; Décr., 64, 65, 73, 169); déclaration (L. 78); défaut (L. 83); dépôt des fonds (L. 77); infractions (L. 432 à 436); notice (L. 74); retrait des fonds (L. 83).
- Contrôle (L. art. 218 à 235; Décr., art. 186 à 196); infractions (L. 455 à 458).
- Conventions (L. art. 101 s., 143 s.; Décr., 91, 92).
- Dénomination, abréviation [S.A.] (L. 462; Décr., 70).

- Directeur général (L. 113; Décr., 68); ad-joint (L. 115); pou-voirs (L. 117); révo-cation (L. 116).

- Directoire (L. art. 118 s.; Décr., art. 96 s.); con-ventions (L. 143 à 147; Décr., 116 à 117); faillite (L. 150); in-fractions (L. 437 s., 464, 479, 489); man-dats : durée (L. 122), nombre (L. 127); mem-bres (L. 119; Décr., 96); nomination (L. 120; Décr., 68, 98); pouvoirs (L. 124, 403; Décr., 99, 100, 113); rémunération (L. 123; Décr., 99); repré-sentation (L. 126); responsabilité (L. 249; Décr., 200, 201); révocation (L. 121); vacance de siège (Décr., 97).

- Dirigeants, limite d'âge (L. 90-1, 110-1, 115-1, 120-1, 129-1, 252-1, 253-1).

- Dispositions générales (L. art. 70 à 72; Décr., art. 54 à 57).

- Dissolution (L. art. 239-241; Décr., art. 197 à 199); infractions (L. 459).

- Faillite (L. art. 248).

- Filiales et participations (L. art. 354 à 359; Décr., 252 et 253).

- Fondateurs : infractions (L. 432); responsabi-lité (L. 7, 242).

- Fusion et scission (L. art. 371 à 374 et 375 à 387, 389; Décr., art. 254 à 265).

- Incapacités (L. 365, 369).

- Infractions (L. art. 432 s.), communes, soc. par actions (L. 462, 463, 478); dénomi-nation sociale (L. 462).

- Liquidation : disposi-tions générales (L. art. 390 à 401; Décr., 266 à 271); ... sur déci-sion judiciaire (L. 402 à 418; Décr., 272 à 280).

- Mandat : administrateur (L. 92, 493; Décr., 80); directoire (L. 127); liquidateur (L. 409); président (L. 111).

- Nationalité (L. art. 154).

- Nullités (L. art. 80, 242, 360 à 370; Décr., art. 252 et 253).

- Obligations (L. art. 284 s.; Décr., art. 211 s.).

- Part de fondateur (L. art. 264, 468, 504).

- Participations. V. Fi-liales.

- Prospectus (Décr., art. 60, 161, 213).

- Publicité (Décr., art. 281 à 299).

- Règlement judiciaire (L. 114, 199, 248).

- Responsabilité civile (L. art. 242 à 250; Décr., art. 200 et 201); administrateurs (L. 242 à 250; Décr., 200 et 201); commis-saires aux comptes (L. 234, 235); fondateurs (L. 242).

- Scission. V. Fusion.

- Siège social (L. art. 99, 125, 154).

- Souscription (L. art. 74 s.; Décr., art. 61 s.).

Société anonyme. (suite).
 — Statuts (L., art. 74, 86 et 87; Décr., 54, 55, 58, 153); modification (L., 153).
 — Transformation (L., art. 239 à 238; Décr., art. 196).
 — Usufruit, actions, exercice des droits (L., art. 163, 171, 187, 194, 314; Décr., art. 125, 158, 229).
 — Valeurs mobilières émises : actions (L., art. 267 à 283; Décr., art. 206 à 210); obligations (L., 284 à 339; Décr., 211 à 242); dispositions communes (L., 263 à 266; Décr., 204 et 205); infractions (L., 465 à 479) : actions (L., 465 à 467); obligations (L., 469 à 477); parts de fondateur (L., 468).
Société anonyme à participation ouvrière (L. 24 juill. 1867, art. 72 s.; L. 26 avr. 1917).
 — Actions de capital (L. 1867, art. 73).
 — Actions de travail, art. 73-75.
 — Assemblées générales, art. 76 s.
 — Conseil d'administration, art. 78; administrateurs (L. n° 66-537 du 24 juill. 1966, art. 93, al. 2).
 — Dissolution, actif, répartition, L. 1867, art. 79.
 — Enregistrement, art. 80.
 — Liquidation, art. 79.
 — Timbre, art. 80.
Société d'assurances.
 — Contrôle de l'État (Décr. 14 juin 1938).
 — Police : perte, vol (L. 3 déc. 1930).
 — V. Assurances terrestres.
Société d'attribution C. constr. et hab. (Constr.), p. 911 et 918.
 — Appels de fonds Constr. L. 213-3 s., L. 212-5, L. 214-1 s.
 — Associé défaillant L. 212-4.
 — Caution hypothécaire L. 212-7.
 — Cession de parts L. 212-8.
 — Conseil de surveillance L. 212-12, L. 214-6 s.
 — Contrat préliminaire L. 212-11.
 — Contrat de promotion immobilière L. 212-10.
 — Dépôts et versements de fonds L. 212-10 s., L. 241-1 s.
 — Dissolution L. 212-9.
 — Etat descriptif de division L. 212-2.
 — Immeuble à usage d'habitation L. 212-10 s.
 — Interdictions L. 241-3 s.
 — Objet L. 212-1, L. 212-10.
 — Programme de construction L. 214-1 s.
 — Sociétés anciennes L. 212-14 s.
Société belge (L. 30 mai 1857).
Société à capital variable (L. 24 juill. 1867, art. 48 s.).
 — Actions, art. 50.
 — Action en justice, représentation, art. 53.
 — Associé, retrait, art. 52.
 — Capital social, art. 48, 49, 51.
 — Dissolution, art. 54.
 — Publicité, art. 55 s.

Société de capitalisation et d'épargne.
 — Police : perte, vol (L. 3 déc. 1930).
Société civile Civ. 1845 s.; Décr. n° 78-704 du 3 juill. 1978, art. 30 s.
 — Action sociale (mise en cause de la société) D. 78-704, art. 38.
 — Apports en industrie Civ. 1845-1.
 — Capital social (division) 1845-1.
 — Caractère civil 1845.
 — Certificat représentatif de parts, D. 78-704, art. 34.
 — Cession de parts Civ. 1861 s.; D. 78-704, art. 49 s.; agrément Civ. 1861 s.; D. 78-704, art. 49 s.; forme Civ. 1865; publicité, D. 3 juill. 1978, art. 52; transfert, art. 51.
 — Communication des livres et documents sociaux Civ. 1855; D. du 3 juill. 1978, art. 48.
 — Décès d'un associé Civ. 1870 s.
 — Décisions collectives 1852 s.; D. 78-704, art. 39 s.; associés tous gérants, art. 43; convocation, art. 40; demande d'un associé, art. 39; procès-verbaux, art. 44 s.
 — Dettes sociales, responsabilité des associés Civ. 1857 s.; associé, déconfiture, faillite 1860; poursuite préalable de la société 1858; prescription 1859.
 — Dispositions applicables à toutes les sociétés civiles 1845; D. 78-704, art. 30.
 — Documents émanant de la société, mentions obligatoires, D. 78-704, art. 32.
 — Égalité des parts Civ. 1845-1.
 — Gérance 1846 s.; D. 78-704, art. 35 s.; désignation Civ. 1846 s.; personne morale 1847; D. 78-704, art. 35; pouvoirs Civ. 1848 s.; publicité 1846-2; reddition de compte 1856; D. 78-704, art. 41; responsabilité Civ. 1850; révocation 1851.
 — Information des associés 1855 s.; D. 78-704, art. 41 s., 48.
 — Nantissement Civ. 1866 s.; D. 78-704, art. 49 s.
 — Réalisation forcée Civ. 1867 s.
 — Reddition de compte du gérant, 1850; D. 78-804, art. 41.
 — Registre des associés, Décr. 78-704 du 3 juill. 1978, art. 51.
 — Répartition des parts (modification), art. 33.
 — Retrait d'un associé Civ. 1869.
 — Sociétés à statut particulier 1845; Décr. 78-704 du 3 juill. 1978, art. 30.
 — Statuts, Décr. 78-704 du 3 juill. 1978, art. 31.
Sociétés civiles faisant publiquement appel à l'épargne (L. n° 70-1300 du 31 déc. 1970; Décr. n° 71-524 du 1^{er} juill. 1971, renvoi).
Société civile professionnelle (L. n° 66-879 du 29 nov. 1966).

Société civile de vente d'immeubles C. constr. et hab. (Constr.), p. 911 et 918.
 — Appel de fonds, Constr. L. 211-3.
 — Associé défaillant L. 211-3.
 — Attribution aux associés : interdiction L. 211-1.
 — Interdictions L. 241-3 s.
 — Objet L. 211-1.
 — Programme de construction L. 211-3.
Société en commandite. V. Société en commandite par actions, Société en commandite simple.
Société en commandite par actions (L. n° 66-537 du 24 juill. 1966, art. 251 à 262; Décr. n° 67-236 du 23 mars 1967, art. 202 et 203).
 — Commissaires aux comptes (L., 254).
 — Conseil de surveillance (L., 253, 257).
 — Conventions (L., 258).
 — Définition (L., 251).
 — Durée (Décr., 2).
 — Gérants (L., 252, 255 s.).
 — Infractions (L., 460, 461).
 — Modif. statuts (L., 259).
 — Publicité (Décr., 285).
 — Responsabilité (L., 260, 261).
 — Textes applicables (L., 251).
 — Transformation (L. 262).
 — V. Société anonyme, Société en commandite simple.
Société en commandite simple (L. n° 66-537 du 24 juill. 1966, art. 23 à 33; Décr. n° 67-236 du 23 mars 1967, art. 17 à 19).
 — Assemblée (L., 27).
 — Associés (L., 23).
 — Cession de parts (L., 30; Décr., 14).
 — Communications (L., 29; Décr., 12, 13, 14, 19).
 — Décès (L., 32).
 — Dissolution (L., 32, 33).
 — Faillite (L., 33, 251).
 — Gestion (L., 28; Décr., 18).
 — Mise en demeure (Décr., 15).
 — Nationalité (L., 31).
 — Nullités (L., 26).
 — Raison sociale (L., 25).
 — Statuts (L., 26); modification (L., 31).
Société de construction C. constr. et hab. (Constr.) (D. n° 78-621 du 31 mai 1978, Partie I; D. n° 78-622 du 31 mai 1978, Partie R), p. 911 et 918.
 — Appel de fonds société d'attribution Constr. L. 212-3 s.; société coopérative L. 213-9 s.; société de vente L. 211-3.
 — Cession de parts sociales L. 212-11.
 — Conseil de surveillance L. 212-2.
 — Construction d'immeuble : en vue d'attribution aux associés L. 212-1 s.; R. 212-17 et R. 212-18; ... en vue de la vente L. 211-1 s., L. 212-16.
 — Coopérative de construction L. 213-1 à L. 213-15, L. 242-1, L. 212-16.
 — Dissolution L. 212-9.
 — Pénalités L. 241-1 s.

— Vente publique de parts sociales : société d'attribution L. 211-3; société coopérative L. 213-10; société de vente L. 211-3.
Société coopérative.
 — Commerce de détail (L. 2 août 1949).
 — Coopérative agricole (Décr. 4 févr. 1959, Ord. n° 67-813 du 26 sept. 1967 [renvoi]).
 — Coopérative de construction Constr. L. 213-1 à L. 213-15.
 — Statut de la coopération (L. 10 sept. 1947).
Société coopérative de commerçants détaillants (L. n° 72-652 du 11 juill. 1972, renvoi).
Société de crédit différé (L. 24 mars 1952).
Société étrangère.
 — Actes, dépôt (Décr. 20 mai 1955).
 — Société belge (L. 30 mai 1857).
Sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie (Ord. n° 67-837 du 28 sept. 1967, art. 5 et 6).
Société d'investissement (L. 25 févr. 1953, art. 15).
Société mixte d'intérêt agricole (Ord. n° 67-813 du 26 sept. 1967 [renvoi]).
Société en nom collectif (L. n° 66-537 du 24 juill. 1966, art. 10 à 22; Décr. n° 67-236 du 23 mars 1967, art. 6 à 16).
 — Assemblées (L., 15, 16; Décr., 9, 10, 12); procès-verbal (Décr., 9 s.).
 — Associé (L., 10).
 — Cession de parts (L. 20; publicité (Décr., 14).
 — Communication (L., 16, 17; Décr., 12, 13).
 — Conjoint survivant (L., 21).
 — Constitution, publicité (Décr., 285).
 — Consultation écrite (L., 15; Décr., 9).
 — Décès (L., 21).
 — Déclaration de conformité (Décr., 7).
 — Dissolution (L., 18, 22).
 — Faillite (L., 22).
 — Gérants (L., 12 s.); révocation (L., 18).
 — Héritiers (L., 21).
 — Incapacités (L., 22).
 — Information (L., 16; Décr., 12).
 — Infractions (L., 480 s.; Décr., 16).
 — Mises en demeure (L., 10; Décr., 15).
 — Nom commercial (Décr., 8).
 — Parts sociales (L., 19).
 — Personne morale (L., 12).
 — Raison sociale (L., 11; Décr., 8).
 — Registre de délibérations (Décr., 10).
 — Statuts (Décr., 9); modifications (Décr., 287 s.).
Société en participation (L. 24 juill. 1966, art. 419 s.).
Société à responsabilité limitée (L. n° 66-537 du 24 juill. 1966, art. 34 à 69; Décr. n° 67-236 du 23 mars 1967, art. 20 à 53).
 — Apports en nature (L., 40, 62; Décr., 25).

— Apurement collectif du passif (L., 68).
 — Assemblée (L., 56 s., 36 s.); infractions (L., 427 et 428).
 — Associés (L., 36, 54); décès (L., 44); représentation (Décr., 39).
 — Capital social (L., 35, 61, 62, 63, 68; Décr., 47, 48, 49, 50); perte des trois quarts (L., 68; Décr., 50).
 — Cession de parts (L., 44 s.; Décr., 29 s.).
 — Clause d'agrément (L., 44).
 — Commissaires aux apports (L., 40, 62; Décr., 25).
 — Commissaires aux comptes (L., 64 s.; Décr., 43, 44).
 — Consultation (L. 57; Décr., 37, 38, 40).
 — Constitution (L. 37 s.; Décr., 20 s.).
 — Conventions (L. 50; Décr., 34, 35).
 — Déclaration de conformité (Décr., 27).
 — Dénomination sociale (L., 34; Décr., 28, 77 s.); infractions (L., 429).
 — Direction et administration (L., 89 s.; Décr., 77 s.).
 — Dissolution (L., 35, 68; Décr., 51, 52).
 — Dividendes fictifs (L., 67).
 — Droit de communication (L., 56; Décr., 32, 33, 36, 37).
 — Emprunts (L., 51).
 — Faillite (L., 54).
 — Fusion-scission (L., 388, 389).
 — Gérants (L., 49 s.; Décr., 34-35); responsabilité (L. 52 s.; Décr., 45, 46); révocation (L., 55).
 — Infractions (L., 423, 431; Décr., 53).
 — Majorité (L. 59).
 — Nationalité (L., 60).
 — Nullité (L., 42, 51, 65, 69).
 — Parts sociales (L., 35, 38, 43 s.; Décr., 21, 22); cession (L., 45 s.; Décr., 29 s.); montant (L., 35; Décr., 21, 301); nantissement (L., 46; Décr., 29).
 — Règlement judiciaire (L., 54, 68).
 — Responsabilité (L., 40, 41, 52, 53; Décr., 45, 46).
 — Retrait des fonds (L., 39; Décr., 23, 24).
 — Souscription (L., 38; Décr., 22).
 — Statuts, modifications (L., 60; Décr., 287 s.).
 — Suspension des poursuites (L., 68).
 — Titres (L. 42 s.; Décr., 29 s.).
 — Transformation (L., 69).
 — Valeurs mobilières, émission interdite (L., 42, 424).
Solidarité Civ. 1197 s.
 — Solidarité active 1197 s.; effet 1197, 1198; prescription 1199.
 — Solidarité passive 1200 s.; confusion 1209; contribution 1213, 1214; délits Pén. 55; effets Civ. 1200 s.; exceptions 1208; insolvabilité 1215; perte de la

- Solidarité (suite).**
— chose 1205; pour suites 1206 s.; prescription 1206; présomption 1202, renonciation 1210 s.
— *V. Cautionnement.*
- Soumission.** *V. Marché de fournitures, Vente publique d'immeubles (entraîne à la liberté des enchères).*
- Sources.** *V. Eaux, Servitudes.*
- Sous-entreprise.** *V. Travail.*
- Sous-location.** *V. Louage.*
- Sous-ordre.** *V. Ordre.*
- Sous-sol.** *V. Propriété.*
- Sous-traitance** (L. 75-1334 du 31 déc. 1975).
- Soustraction de pièces.** *V. Abus de confiance, Fonctionnaire public, Jugement (minute), Vol.*
- Souteneur.** *V. Prostitution.*
- Spécification.** *V. Propriété, Spectacles.*
- Billets de théâtre, trafic (L. 27 juin 1919, renvoi).
- Spéculation et hausse illicites.**
— Faits *Pén.* 419 s.
— Jugement, publicité 421.
— Louage : locaux d'habitation et professionnels (L. 1^{er} sept. 1948, art. 51 s.).
— Pain *Pén.* R. 34-5^o, R. 35-2^o.
— Peines 420, 421.
— Viande R. 34-5^o, R. 35-2^o.
— Vin (L. 24 déc. 1934). *V. Monnaie, Prix (majoration illicite), Valeurs mobilières (effets publics).*
- Stabilité économique et financière** (L. n° 63-628 du 2 juill. 1963).
- Statue.** *V. Biens (immeubles par destination), Destructions-dégradations-dommages.*
- Statut.** *V. Lois et décrets (loi personnelle ou réelle).*
- Stellionat** *Civ.* 2059, 2136.
— *V. Contrainte par corps.*
- Stipulation pour autrui.** *Civ.* 1119 s.
- Stock.** *V. Prix.*
- Structures agricoles** (Contrôle des) *Rur.* 188-1 s.
— Autorisation de droit, 188-2.
— Autorisation préalable, procédure 188-2, 188-5; sanctions 188-8, 188-9.
— Cessation d'exploitation, mise en demeure 188-7.
— Commissions : départementale 188-3; nationale 188-3-1.
— Exploitation (industriel ou commerçant) 188-2.
— Prescription 188-9-1.
— Schéma directeur départemental 188-1.
— Surface minimum d'installation 188-2, 188-4.
- Stupéfiants** (L. n° 70-1320 du 31 déc. 1970; Décr. 5 oct. 1953 [c. santé publ.], art. L. 626 s.).
— Récidive *Pén.* 58, 463-3.
— Sursis *Pr. pén.* 747-1.
- Subornation.** *V. Témoin.*
- Subrogation** *Civ.* 1249 s.
— Caution 1252.
— Paiement partiel 1252.
- Subrogation conventionnelle 1250.
— Subrogation légale 1251.
— *V. Cautionnement, Saisie-exécution, Saisie immobilière, Surenchère (sur aliénation volontaire).*
- Subrogation réelle.**
— Assurances - dommages, indemnité *C. assur.* L. 121-13, p. 880.
— Communauté, remploi *Civ.* 1433 s.
— Régime dotal, remploi 1557.
- Subrogé tuteur.** *V. Interdiction légale, Tutelle.*
- Substances dangereuses** *Trav.* L. 231-6 s. (pénalités L. 263-2, L. 263-4).
- Substances nuisibles.** *V. Contrevenant (saisie), Vol (voiturier).*
- Substances vénéneuses** (Décr. 5 oct. 1953, art. 626 s.).
— Pénalités *Pén.* 317.
- Substitution** *Civ.* 896 s.
— Nullité 896.
— Prohibition 896.
— Substitution permise 1048 s.; appelé 1048 s.; bénéficiaires 1048 s.; emploi 1066 s.; grevé 1051 s.; inventaire 1058 s.; mobilier, vente 1062; ouverture 1053; privilège, inscription 1069; transcription 1069 s.; tuteur 1055 s.
— Substitution prohibée 896.
- Substitution d'enfant.** *V. Enfance.*
- Succession** *Civ.* 718 s.
— Absence présumée 725.
— Acceptation pure et simple 774 s.; décès du successible 781-782; forme 778 s.; interdit 776; mineur 776; rétractation 783.
— Acceptation sous bénéfice d'inventaire 793 s.; administration 803 s.; déchéance 801; délai pour débiter 795 s.; forme 793; inventaire 794 s.; responsabilité 804.
— Accroissement 786.
— Ascendant 733 s., 746 s.
— Attribution préférentielle. *V. Partage.*
— Bénéfice d'inventaire. *V. acceptation sous bénéfice d'inventaire.*
— Cession de droits successifs 1696 s.
— Collatéral 733 s., 750 s.
— *Comorientes* ou *comourants* 720-722.
— Compétence territoriale *N. pr.* 45.
— Conjoint survivant *Civ.* 724, 767 s.; futur époux décédé 171.
— Degré 735 s., 755.
— Descendant 745.
— Déshérence 768 s.
— Dettes héréditaires 870 s.; héritier, 870, 873; hypothèque 873 s.; légataire 871; rente 872; titre exécutoire 877.
— Dévolution 731 s., 786.
— Divertissement 792, 801.
— Droit d'aubaine (L. 14 juill. 1819).
— Droit de retour légal, suppression, 747 (abrogé).
- Enfant adultérin : abandon des droits 915-2; aliments 915-2; règlement anticipé 762 s.; représentation, notaires, établissements ou professionnels agréés (Décr. n° 72-753 du 9 août 1972, ss. art. 764).
— Enfant légitime 745.
— Enfant naturel *Civ.* 756 s. *V. enfant adultérin.*
— Enfant non conçu 725.
— Enfant non viable 725.
— Envoi en possession : Etat 724, 770; légataire universel 1008. *V. saisine.*
— Etat *Civ.* 768 s.
— Etranger, prélèvement (L. 14 juill. 1819).
— Frère et sœur : légitimes *Civ.* 750 s., 757 s.
— Guerre de 1939 : morts pour la France, formalités, simple (Décr. 18 nov. 1939).
— Incapacité *Civ.* 725 s.
— Indignité 727-730.
— Indivision : adjudication 815-15; améliorations 815-13; actes d'administration 815-3; bénéfices 815-11; cession 815-14, 815-16; conservation 815-2; créanciers 815-17; exploitation agricole 815-1; gérant 815-12; incapable, habilitation 815-4, 815-5; jouissance 815-9; mesures urgentes 815-6; meubles, déplacement 815-7; part des bénéfices 815-11; revenus 815-8; 815-10; usufruit 815-18.
— Inventaire. *V. acceptation sous bénéfice d'inventaire.*
— Licitat. *V. partage.*
— Ligne 733 s., 755.
— Mort civile 718, 719, 725.
— Œuvres d'art (L. n° 68-1251 du 31 déc. 1968).
— Ordre *Civ.* 731 s.
— Ouverture 718 s.; lieu 110.
— Pacte sur succession future 791, 1130, 1600.
— Partage-licitat. *Civ.* 815 s.; *Pr.* 966 s.; action *Civ.* 815 s.; adjudication *Pr.* 973; cahier des charges *Pr.* 972, 973; compétence *Civ.* 822; comptes entre héritiers *Civ.* 828; contestations *Civ.* 822 s., *Pr.* 973; créanciers, intervention *Civ.* 882; effet déclaratif *Civ.* 883; éviction *Civ.* 884-885; expertise *Civ.* 824, 825, *Pr.* 971; exploitations agricoles *Civ.* 832 (Décr. 29 juill. 1939, art. 63; L. 15 janv. 1943, art. 3; L. n° 61-1378 du 19 déc. 1961; Décr. n° 70-783 du 27 août 1970); femme mariée *Civ.* 818; formalités *Pr.* 972; garantie *Civ.* 884 s.; homologation *Pr.* 981 s.; immeubles impartageables *Pr.* 974; incapables *Pr.* 984; indivision *Civ.* 815; interdit *Civ.* 817; jugement *Pr.* 970; lésion *Civ.* 887 s.; licitation *Civ.* 822, 826-828, 839; liquidation *Pr.* 976; lots *Civ.* 828, 831 s., *Pr.* 975 s.; masse
- Civ.* 828, 829; mineur *Civ.* 817; notaire *Civ.* 828, *Pr.* 976 s.; opposition *Civ.* 882; opposition d'intérêts *Pr.* 968; partage amiable *Pr.* 985; partage judiciaire *Civ.* 838 s., partage provisionnel *Civ.* 840; partage par souches *Civ.* 836; prélèvement *Civ.* 828; privilège *Civ.* 2103-2^o, 2108, procès-verbal *Pr.* 981; requête *Civ.* 822, *Pr.* 966, 967, rescision *Civ.* 887 s.; soule, délais de paiement 833-1; surenchère *Pr.* 973; titres de propriété *Civ.* 842; tuteur *ad hoc* *Pr.* 896.
— Père et mère : légitimes *Civ.* 733 s., 746 s.; naturels 765.
— Propriété littéraire et artistique (L. 11 mars 1957, art. 24).
— Pupilles de l'Etat (Décr. 24 janv. 1956, art. 84).
— Rapport *Civ.* 843 s.; améliorations 861; apprentissage 852; argent 869; association avec le défunt 854; cadeaux de noces 252; cas fortuit 855; charge 865; cohéritier 857; convention 853; créancier 857, 865; dégradations 863; dépenses 861, 862, 867; détériorations 863; dette 851; dispense 844 s.; donation 843; espèces 869; établissement d'enfant 851; étendue 851a; exploitation agricole 866; frais de nourriture 852; fruits 856; héritier renonçant 845; héritier soumis à rapport 843 s.; immeuble 859 s.; intérêts 856; légataire 857; mariage 852; meubles 868; montant 860 s.; perte fortuite 855; préciput 844; présent d'usage 852; rapport en moins prenant 858, 860; rapport en nature 858, 859.
— Recel 792-801.
— Réduction *Civ.* 844.
— Renonciation 784 s.; créancier 788; déchéance 792; effets 785-786; époque 791; forme 784; *Pr.* 997 (Décr. 4 mars 1966); prescription *Civ.* 789-790; représentation 787.
— Représentation 739 s.; filiation légitime ou naturelle 744; renonciation 787.
— Saisine 724, 1004 s.; héritier non réservataire 1006; héritier réservataire 1004, 1005.
— Salaire différé (agriculture) D. 29 juill. 1939, art. 63 s.
— Scellés 819-821.
— Séparation des patrimoines 878 s.; créancier de l'héritier 881; inscription 2111; novation 879; prescription 880.
— Succession en déshérence. *V. succession vacante.*
— Succession vacante *Civ.* 811 s.; *Pr.* 998 s.; administration *Pr.* 1002 (L. 20 nov. 1940); curateur 998 s.; inventaire 1000; vente 1000, 1001.
- Vente *Civ.* 1600.
Superficie (droit de).
— Bail à domaine congéable *Rur.* 904 à 925.
— Construction sur sol d'autrui *Civ.* 553.
Superprivilège *Trav.* L. 143-9 s.
— Assiette L. 143-10 s.
— Indemnité de congés payés L. 143-11.
— Marins L. 742-6.
— Représentant de commerce L. 751-15.
- Supplément d'information.** *V. Chambre d'accusation.*
- Supposition.** *V. Enfance.*
- Suppression.** *V. Enfance* *Etat et capacité des personnes.*
- Surenchère.**
— Surenchère sur aliénation volontaire *Pr.* 832 s.; adjudication 838; appel 838; caution 832; nantissement 832; notification 832; nullités 838; opposition 838; placards 836; procédure 838; purge 838; réquisition 832; sommation 837; subrogation 833.
— Surenchère du dixième. *V. surenchère sur aliénation volontaire.*
— Surenchère sur expropriation forcée. *V. Saisie immobilière.*
— Trésor public, caution, dispense (L. 21 févr. 1837).
— *V. Purge des privilèges et hypothèques.*
- Sûreté de l'Etat.** *V. Atteintes à la sûreté de l'Etat.*
- Sûreté publique.** *V. Renvoi, Sécurité publique.*
- Sursis.** *V. Cour d'assises (peine), Divorce, Faux incident, Forêts, Peine, Règlement de juges, Renvoi.*
- Sursis à statuer** *N. pr.* 378 s.
— Appel 380.
— Cassation 380-1.
Suspension de l'instance *N. pr.* 377 s.
— Exceptions dilatoires 108 s.
— Radiation 381 s.
— Sursis à statuer 378.
- Suspension provisoire des poursuites** (Ord. n° 67-820 du 23 sept. 1967; Décr. n° 67-1255 du 31 déc. 1967).
— Appel. *V. Voies de recours.*
— Apurement collectif du passif (Ord., art. 23 s.; Décr., art. 14 s.).
— Champ d'application (Ord., art. 2).
— Commerçants (Ord., art. 2).
— Communications, autorités (Décr., art. 20).
— Compétence (Ord., art. 2; Décr., art. 1^{er} s., Décr. n° 67-1254 du 31 déc. 1967).
— Curateur (Ord., art. 12 s.); rémunération (Décr., art. 24).
— Définition (Ord., art. 1^{er}).
— Durée (Ord., art. 11).
— Enregistrement (Ord., art. 50).
— Information du tribunal (Ord., art. 9).
— Infractions, peines (Ord., art. 46 s.).
— Instruction (Décr., art. 8).
— Juge-commissaire (Ord., art. 12 s.).

Suspension provisoire des poursuites (suite).
 — Jugement, publicité (Ord., art. 15; Décr., art. 12 et 13).
 — Opposition. V. Voies de recours.
 — Personnes morales de droit privé, non commerçantes (Ord., art. 2).
 — Plan de redressement (Ord., art. 23 s.).
 — Poursuites, suspension provisoire (Ord., art. 11 s.; Décr., art. 11 s.).
 — Prescription (Ord., art. 30).
 — Procédure, ouverture (Ord., art. 2 s.); tribunal, décision (Ord., art. 10 s.).
 — Procureur de la République, rapport (Ord., art. 49).
 — Publicité (Ord., art. 15), BALO (Décr., art. 12); registre spécial (Décr., art. 13).
 — Territoires d'outre-mer (Ord., art. 52; Décr., art. 26).
 — Tribunal, décision (Ord., art. 10 s.; Décr., art. 9 et 10); saisine (Décr., art. 1^{er} s.); créanciers (Ord., art. 7; Décr., art. 8) débiteur (Ord., art. 4 s.; Décr., art. 4; d'office (Ord., art. 8; Décr., art. 7).
 — Voies de recours (Ord., art. 40 s.; Décr., art. 21 s.).
Suspension légitime. V. Renvoi.
Syndic V. Faillite-règlement judiciaire.
Syndicat. V. Fraudes (action civile).
Syndicats Trav. L. 411-1 s.
 — Action en justice L. 411-11; conventions collectives, application L. 135-4 s.; travailleurs à domicile, défense L. 721-19; travailleurs étrangers, défense L. 341-6-2 s.; travailleurs temporaires, défense L. 124-20.
 — Activité syndicale L. 412-1 s., L. 412-21.
 — Affichage syndical L. 412-8.
 — Biens L. 411-12.
 — Caisses de secours L. 411-15.
 — Capacité civile L. 411-10 s.
 — Champ d'application L. 410-1, L. 411-2.
 — Comité d'entreprise, représentants syndicaux L. 412-17. V. Représentants syndicaux au comité d'entreprise.
 — Comité de groupe, représentants L. 439-2.
 — Communications syndicales L. 412-8.
 — Constitution L. 411-2 s.
 — Conventions collectives : exécution L. 135-3 s.; extension, demande L. 133-1; négociation L. 132-2 s.; L. 133-1 s.; opposition L. 132-26.
 — Cotisations L. 411-8, L. 412-2, L. 412-7.
 — Délégués syndicaux L. 412-11 s. V. ce mot.
 — Démission L. 411-8, L. 411-15.
 — Dirigeants L. 411-3 s.,

L. 411-6; infractions L. 471-1, R. 461-1.
 — Dissolution L. 411-9.
 — Droit d'expression des salariés, mise en œuvre L. 461-3.
 — Droit syndical dans l'entreprise L. 412-1 s.; entrave L. 471-2.
 — Effectifs de l'entreprise L. 412-5.
 — Formation syndicale L. 452-1 s.
 — Invitations L. 412-10.
 — Liberté syndicale L. 411-5, L. 412-2; entrave L. 471-2.
 — Marques syndicales L. 413-1 s.; pénalités L. 473-1.
 — Négociation collective, monopole L. 411-17.
 — Négociation collective obligatoire L. 132-12, L. 132-27 s.
 — Objet L. 411-1.
 — Pénalités L. 471-1 s.
 — Personnalité civile L. 411-10 s.
 — Prud'hommes, assistance et représentation des parties L. 516-4.
 — Représentants syndicaux au comité d'entreprise L. 412-17. V. ce mot.
 — Représentativité L. 133-2 s., L. 412-4, L. 423-2, L. 433-2.
 — Retraités L. 411-7.
 — Réunions L. 412-10.
 — Section syndicale d'entreprise L. 412-6 s. V. ce mot.
 — Statuts, dépôt L. 411-3.
 — Tracts, diffusion L. 412-8.
 — Travailleurs à domicile L. 412-5; défense L. 721-19.
 — Travailleurs étrangers L. 411-4; défense L. 341-6-2 s.
 — Travailleurs temporaires L. 412-3, L. 412-5, L. 412-8, L. 412-14, L. 412-18; défense L. 124-20.
 — Unions L. 411-21 s.; infractions L. 471-1, R. 461-1.
T
Tacite-reconduction.
 — Assurance C. assur. L. 113-15, p. 880.
 — Louage Civ. 1759.
Taille. V. Preuve.
Tapage injurieux ou nocturne. V. Contravention.
Tarif. V. Frais et dépens, Frais de déplacement.
Taux d'intérêt. V. Intérêts des capitaux.
Taux du ressort. V. Compétence civile.
Taxe.
 — Dépens N. pr. 708 s.
 — Ordonnance de taxe 708 s.
 — Saisie immobilière Pr. (anc.) 701.
 — Taxes fiscales, contentieux, procédure (C. gén. imp. Décr. 6 janv. 1950, art. 1946, 1947).
 — V. Frais et dépens.
Technicien N. pr. 232 s.
 — Audition par le juge 245.
 — Avis personnel 244 s.
 — Choix par le juge 232.
 — Constatations 249 s.
 — Consultation 256 s.
 — Délai imparti 230, 241.
 — Documents, communication 243.

— Expertise 263 s. V. ce mot.
 — Informations : avis personnel 244; collecte 242; utilisation 244.
 — Intérêt légitime, atteinte 247.
 — Juge : demande d'explications 241, 245; liberté d'appréciation 246; pouvoirs 241, 245 s.; présence 241.
 — Mission, étendue 236, 238, 240; caractère personnel 233.
 — Obligations 233, 237 s.
 — Personne morale 233, 234.
 — Récusation 234, 235.
 — Remplacement 235.
 — Rémunération 235.
 — Vie privée, atteinte à l'intimité 247.
Teinture. V. Salaires.
Témoignage. V. Faux témoignage, Revision, Témoin.
Témoin (matière civile)
 N. pr. 205 s., 223 s., 228 s.
 — Audition 208 s.
 — Confrontation 215.
 — Convocation 228 s.
 — Déposition 212 s.
 — Désignation 223 s.
 — Divorce, séparation de corps, descendants 205.
 — Empêchement 207, 217.
 — Incapacité 205.
 — Indemnités 221.
 — Interrogatoire 213 s.
 — Obligation de déposer 206; amende civile 207; défaut 207; refus 207.
 — Projet, lecture, interdiction 212.
 — Serment 211.
 — V. Enquête, Vérification d'écriture.
Témoin (matière pénale).
 — Chambre des appels correctionnels Pr. pén. 513.
 — Concours à la justice Civ. 10.
 — Cour d'assises : Pr. pén., appel 324; chambre des témoins 325; dénonciateur 337; déposition sans serment 335 s.; isolement 325; liste, lecture 324; liste, notification 281; non-comparution 326; questions 332; serment 331.
 — Excuse, fausseté Pén. 236.
 — Gouvernement, membres dépositions Pr. pén. 652 s.
 — Instruction 101 s.; audition 102; citation 101; commission rogatoire 105, 153; convocation 101; dénonciation, refus 112; enfant 108; impossibilité de comparaître 112, 113; non-comparution 109, 110; pénalités 109, 111, 113; personne visée par une plainte 104; procès-verbal 106, 107; serment 103.
 — Protection 306, 309, 434 s.
 — Puissances étrangères, représentants, dépositions 656.
 — Subornation Pén. 365.
 — Tribunal correctionnel : appel Pr. pén. 440 s.; citation 435; dénonciation 451; déposition 444 s.; déposition sans serment, enfants 447 s.;

flagrant délit 395; non-comparution 438 s.; notes d'audience 453; nouvelle audition 450; opposition 440; pénalités 438 s.; questions 454; serment 446; serment, refus 438, 441.
 — Tribunal de police 536 s.
 — V. Acte de l'état civil, Divorce (enquête), Enquête, Faux témoignage, Flagrant délit, Frais et dépens, Preuve (testimonial), Saisie-exécution, Vérification d'écriture.
Tentative. V. Atteintes à la sûreté de l'Etat, Crime, Délit, Traite des femmes. Vol.
Terme Civ. 1185 s.
 — Bénéficiaires 1187.
 — Déchéance 1188.
 — Effet 1185, 1186.
Terrain ensemené. V. Passage.
Territoires d'outre-mer.
 — Délais N. pr. 643 s.
 — Signification 660, 662.
Territoriaux. V. Contrat de travail.
Testament. Civ. 893 s.
 — Caducité 1039.
 — Définition 895.
 — Formes 967 s.
 — Institution d'héritier 967, 1002.
 — Marin 988 s.
 — Militaire 981 s.
 — Révocation 1035 s. : expresse 1035 s.; tacite 1038.
 — Scellés, apposition Pr. (anc.) 916-1, 917, 920.
 — Testament à bord Civ. 988 s.
 — Testament conjonctif 968.
 — Testament à l'étranger 999 s.
 — Testament mystique 976 s.
 — Testament olographe : forme 970; ouverture 1007.
 — Testament privilégié 981 s.
 — Testament public 971.
 — V. Disposition à titre gratuit, Legs, Scellés (apposition).
Testament-partage. V. Partage d'ascendant.
Théâtre. V. Spectacles, Travail (spectacles).
Tierce opposition N. pr. 582 s.
 — Chose jugée 591.
 — Définition 582.
 — Effets 591.
 — Exécution du jugement, suspension 590.
 — Indivisibilité à l'égard de plusieurs parties 584.
 — Jugement attaqué 585.
 — Matière gracieuse 583, 587.
 — Recevabilité 583 s.
 — Sursis à statuer 589.
 — Tierce opposition incidente 588.
 — Tierce opposition à titre principal 586 s.; délai 586; juridiction compétente 587.
 — Voies de recours 592.
Tiers arbitre. V. Arbitrage.
Tiers détenteur. V. Hypothèque, Privilège.
Timbre de l'Etat. V. Contrefaçon.
Timbre-poste. V. Contrefaçon, Postes et télécommunications.
Timbre-prime. V. Vente (primes).

Tiré, tireur. V. Chèque, Lettre de change.
Tissage et bobinage Trav. L. 722-1 s., L. 792-2, R. 792-2.
Titre V. Acte, Copie de titre, Destructions-dégradations - dommages, Fonctionnaire public (détournement), Société (actions, obligations), Valeurs mobilières, Vol.
Titre exécutoire. V. Exécution des jugements et des actes, Saisie.
Titre honorifique ou professionnel. V. Fonctionnaire public (usurpation), Profession.
Titre nouvel. V. Prescription civile.
Titre-restaurant (Ord. n° 67-830 du 27 sept. 1967 (renvoi)).
Tonnage (droits de). V. Privilège (droit maritime).
Tortures. Pén. 303, 333-1.
 — Peines, sursis, dispositions spéciales Pr. pén. 747-1.
 — V. Attentat à la pudeur, Homicide.
Touage. V. Assurances maritimes, Avaries.
Tourisme.
 — Hôtels (L. 4 avr. 1942).
Toxicomanie (Décr. 5 oct. 1953, art. L. 626 s.).
Traducteur. V. Interprète.
Traffic d'influence. V. Esroquerie, Fonctionnaire public.
Trahisson. V. Atteintes à la sûreté de l'Etat.
Traite. V. Lettre de change.
Traite des femmes. Pén. 334, 335.
Traitement.
 — Cession (L. 24 août 1930).
 — Saisie-arrest (L. 24 août 1930).
Traiteur. V. Prescription civile.
Transaction Civ. 2044 s.
 — Capacité 2045.
 — Chose jugée 2052.
 — Commune 2045.
 — Définition 2044.
 — Erreur 2052, 2053.
 — Etablissement public 2045.
 — Etendue 2048 s.
 — Forme 2044.
 — Inscription de faux incidente N. pr. 311.
 — Lésion 2052.
 — Nullité 2055 s.
 — Objet 2046, 2047.
 — Rescision 2053 s.
 — Tutelle 467.
 — V. Faux incident.
Transcription. V. Acte de l'état civil (acte de décès), Adoption, Divorce, Donation, Publicité foncière, Purgé, Saisie immobilière, Substitution (permise).
Transcription hypothécaire. V. Publicité foncière.
Transfert. V. Agent de change.
Transmission des créances (L. n° 76-519 du 15 juin 1976).
 — Acte authentique (art. 1^{er}).
 — Copie exécutoire (art. 1^{er} s.) : à ordre (art. 3 s.); au porteur (non) (art. 2); endossement (art. 6).

- Transmission des créances (suite).**
- Exceptions opposables (art. 8).
 - Inscription hypothécaire (art. 10).
 - Navires, bateaux (art. 15).
 - Paiement du capital (art. 7).
 - Signification de cession (art. 13).
- Transports.**
- Commissionnaire de transports *Com.* 96 s. : lettre de voiture 101, 102, livre-journal 96; responsabilité 97-99; risques 100.
 - Inspection du travail *Trav.* L. 611-4.
 - Médecine du travail L. 241-1.
 - Repos hebdomadaire L. 221-1, L. 221-9.
 - Retenues de salaire L. 144-3; pénalités L. 154-1, R. 154-4.
 - Transports par air. *V. Aviation.*
 - Transports par fer. *V. Chemin de fer.*
 - Transports par mer. *V. Transports maritimes.*
 - Transports par route. *V. Circulation, Voiture.*
 - Transports publics (police) (L. n° 61-1174 du 31 oct. 1961).
 - Voiturier *Com.* 103 s. : dépôt 106; expertise 106; prescription 108; réclamation, délai 105; responsabilité 103; retard, force majeure; 104; séquestre 106.
- Transport-cession. *V. Cession de créances.***
- Transport de justice. *V. Descende sur lieux.***
- Transport sur lieux. *V. Descende sur lieux, Tribunal d'instance (procédure).***
- Transports maritimes (L. n° 66-420 du 18 juin 1966; Décr. n° 66-1078 du 31 déc. 1966).**
- Bagages (L., art. 43 s.; Décr., art. 75 s.).
 - Conflits de lois : manutention (L., art. 57); marchandises (L., art. 16).
 - Connaissance (L., art. 18 s.; Décr., art. 33 s.).
 - Contrat de passage (L., art. 34 s.; Décr., art. 62 s.).
 - Croisières maritimes (L., art. 47 s.; Décr., art. 78 s.).
 - Déclaration inexacte du chargeur (L., art. 31).
 - Faillite du chargeur (L., art. 24).
 - Force majeure (Décr., art. 31).
 - Manutention (L., art. 50 s.; Décr., art. 80 s.).
 - Marchandises (L., art. 15 s.; Décr., art. 31 s.).
 - Passagers (L., art. 33 s.; Décr., art. 60 s.).
 - Prescription : bagages (L., art. 46); manutention (L., art. 56); marchandises (L., art. 16, 26, 32; Décr., art. 55, 58); passagers (L., art. 41).
 - Privilèges : bagages (L., art. 45); marchandises (L., art. 23).
 - Responsabilité du chargeur (L., art. 25).
 - Responsabilité du transporteur : bagages (L., art. 43 s.); marchandises (L. 18 juin 1966, art. 27 s.; Décr. 31 déc. 1966, art. 56 s.); passagers (L., art. 36 s.; Décr., art. 74 s.); limites (Décr. n° 67-268 du 23 mars 1967).
 - Véhicules de tourisme (L., art. 43 s.).
 - *V. Affrètement.*
- Travail.**
- Accidents. *V. Accidents du travail.*
 - Affichage *Trav.*, art. L. 620-4 s.
 - Age d'admission L. 211-1 s.; pénalités, L. 260-2, L. 261-1 s., R. 261-1 s.
 - Agence nationale pour l'emploi, L. 330-1 s.
 - Allocations familiales. *V. Allocations familiales.*
 - Apprentissage. *V. Apprentissage.*
 - Association des travailleurs à l'entreprise. *V. Intéressement des travailleurs.*
 - Bilan social *Trav.* L. 438-1 à L. 438-10.
 - Boulangerie. *V. Travail de nuit.*
 - Bulletin de paye L. 143-3 s., R. 143-2, R. 154-3, R. 517-3.
 - Cautionnement L. 126-1 s.
 - Certificat de travail. *V. Contrat de travail.*
 - Cession de salaires L. 145-1 s., R. 145-1 s.; alloc. d'aide publique L. 351-7; alloc. d'assurance chômage, L. 352-3; marins, L. 742-4; procédure, R. 145-2 s.
 - Chantiers R. 632-1.
 - Chemins de fer, économe L. 148-2, L. 154-2; hygiène et sécurité L. 231-1; inspection L. 611-4; médecine du travail, L. 241-1.
 - Chômage. *V. ce mot.*
 - Code réforme (L. n° 73-4 du 2 janv. 1973).
 - Comités d'entreprise *V. ce mot.*
 - Comité d'hygiène et de sécurité L. 231-8.
 - Commerce de détail : gérants L. 781-1 s., L. 782-1 s.; repos hebdom. L. 221-16 s.; vendeuses, sièges, L. 620-7.
 - Commission supérieure des conventions collectives L. 136-1 s.
 - Compensation L. 144-1.
 - Concierges et employés d'immeubles L. 771-1 s.
 - Conciliation L. 523-1 s.; pénalités L. 532-1, R. 532-1 s.
 - Conditions de travail : agence pour l'amélioration L. 200-5 s.; comités d'entreprise L. 437-1 s.
 - Conflits collectifs : accords, exécution L. 526-1 s.; arbitrage L. 525-1 s.; champ d'application L. 522-1 s.; conciliation L. 523-1 s.; marine marchande L. 742-2; médiation L. 524-1 s. (pénalités L. 532-1).
 - Conflits individuels L. 511-1 s., R. 511-1 s.
 - Congés payés : apprentis L. 223-1, L. 223-3; bâtiment et T.P. (in-
 - tempéries L. 731-9 s.); caisses L. 223-16 s. (privilège L. 143-8); concierges L. 771-4 s.; décès L. 223-14; durée L. 223-2 s.; époque L. 223-7; faute lourde L. 223-14; fermeture annuelle L. 223-8, L. 223-15; fractionnement L. 223-8 s.; gérants non salariés L. 782-2, L. 782-7; indemnité L. 223-11 s. (privilège L. 143-11); jeunes travailleurs L. 223-3; journaliers L. 761-4; mères de famille L. 223-5; pénalités R. 262-6, R. 260-2.
 - Congés non rémunérés L. 225-1 s., R. 262-8, R. 465-1.
 - Conseil de prud'hommes. *V. Prud'hommes.*
 - Contrat de travail. *V. Contrat de travail.*
 - Conventions collectives. *V. Convention collective de travail.*
 - Cumuls d'emplois L. 324-1 s., R. 362-4.
 - Débauchage L. 122-15.
 - Débits de boissons, mineurs L. 211-5.
 - Délai-congé L. 122-5 s. : agents publics L. 122-11; ancienneté L. 122-10, L. 122-14-8; cessation d'entreprise L. 122-12; durée L. 122-5 s.; faute grave L. 122-6; journaliers L. 781-4; maternité L. 122-28, L. 122-32, R. 152-3; mutilés L. 323-26; représentant de commerce L. 751-5; travailleurs handicapés L. 323-26.
 - Délégués mineurs L. 712-1 s.
 - Délégués du personnel. *V. Délégué du personnel.*
 - Délégué syndical. *V. Délégué syndical.*
 - Droit de rétention L. 143-12 s.
 - Durée : L. 212-1 s.; agriculture *Rur.* 992 s.; pénalités R. 261-3 s., R. 260-2; semaine de quarante heures L. 212-1 s. *V. enfant, femme.*
 - Embauchage, déclaration L. 321-1, L. 361-1.
 - Enfant : livret L. 620-10; *V. hygiène, travail de nuit.*
 - Étranger L. 341-1 s., L. 342-1 s.
 - Femme : conditions de travail L. 620-4; congés L. 223-5, R. 262-6; congé de maternité L. 122-26; congé parental L. 122-28-1 s.; congé postnatal L. 122-28; discrimination L. 122-35, L. 122-45; durée du travail L. 212-9 s., R. 261-5, R. 260-2; formation prof. L. 960-3; grossesse L. 122-25 s.; hygiène et sécurité L. 234-2 s., R. 263-1; jours fériés L. 222-2 s., R. 262-3; mines et carrières L. 711-3, R. 791-2; repos hebdom. L. 221-14 s., R. 262-1; salaire, égalité L. 140-2 s.; travail de nuit L. 213-1 s., R. 261-7, R. 260-2; vendeuses, sièges
 - L. 620-7. *V. hygiène, travail de nuit.*
 - Femme allaitant son enfant L. 224-2, R. 262-7.
 - Femme enceinte ou en couches : arrêt de travail L. 224-1, L. 260-4, R. 262-7; contrat de travail L. 122-25 s., R. 152-3.
 - Grève *Pén.* 414, 415; *Trav.* L. 521-1 s.; services publics L. 521-2 s.
 - Handicapés L. 323-9 s., L. 119-4, L. 133-3, L. 323-15 s.
 - Heures supplémentaires. *V. Contrat de travail.*
 - Hygiène L. 231-1 s.; commission L. 231-3, L. 611-7, L. 611-4; conseil supérieur d'hygiène L. 611-7, L. 231-1, L. 231-6; constructeurs, obligations L. 235-1 s., L. 263-8 s.; femmes et enfants L. 234-1 s., R. 263-1; marine marchande L. 742-5; médecin du travail L. 241-10-1; mines, minières et carrières L. 711-11, L. 791-1; mise en demeure L. 231-4 s.; pénalités L. 263-2 s.; R. 263-1; produits nocifs L. 231-6.
 - Inspection du travail L. 611-1 s. : agriculture L. 611-6; bâtiment L. 731-10, L. 611-3; contrôleurs L. 611-12; déclarations d'établissements L. 620-1 s.; entrave aux fonctions L. 631-1 s.; ingénieurs conseils L. 611-7; médecins conseils L. 611-7; mise en demeure L. 231-4; pouvoirs L. 611-8 s.; procès-verbaux L. 611-10, L. 631-3; serment professionnel L. 611-11.
 - Jours fériés L. 222-1 s., R. 262-8 s., R. 260-2.
 - Liberté, entraves *Pén.* 414 s.; professions agricoles (L. 25 mai 1864).
 - Livre d'acquit *Trav.* L. 723-1 s.
 - Livre de paye L. 143-5; inspection, contrôle L. 611-9; pénalités R. 154-3.
 - Livret de travail L. 722-1 s. (pénalités L. 792-2, R. 792-2); jeunes travailleurs L. 620-10 (pénalités R. 632-1 s.).
 - Main-d'œuvre : nationale, protection L. 342-1 s.; pénalités R. 364-2.
 - Maladie professionnelle (Décr. 10 déc. 1956, art. L. 495 s.).
 - Mannequins L. 763-1 s.
 - Marchandage *Trav.* L. 125-1 s.; pénalités L. 152-2 s., L. 611-15, R. 152-7.
 - Marine marchande L. 742-1 s.
 - Mines, minières et carrières L. 711-11, L. 712-3 s.; délégués mineurs L. 712-1 s.; durée du travail L. 711-1 s. (pénalités L. 791-1); hygiène et sécurité L. 711-11; inspection du travail L.
 - 711-12; jeunes travailleurs L. 711-4 (pénalités R. 791-2); médecine du travail L. 711-5 s.; pénalités L. 791-1 s., R. 791-1 s.
 - Participation des salariés à l'expansion L. 442-1 s.
 - Pénalités. *V. aux diverses rubriques.*
 - Placement des travailleurs L. 310-1 s. (pénalités L. 361-1, R. 361-1 s.).
 - Pourboire L. 147-1 s. (pénalités L. 154-1, R. 154-3).
 - Professions ambulantes L. 211-6 s. (pénalités L. 260-2 s., L. 261-1 s.).
 - Prud'hommes. *V. Prud'hommes.*
 - Publicité antifamiliale (L. 15 juill. 1942).
 - Régistre L. 620-11.
 - Règlements, violation *Pén.* 413 s.
 - Règlement intérieur *Trav.* L. 122-33 s. (pénalités L. 152-1, R. 152-4, R. 362-1).
 - Rémunérations, égalité hommes et femmes L. 140-2 s. (pénalités R. 154-0).
 - Repos compensateur L. 212-5-1, L. 223-4, L. 223-11.
 - Saisie-arrêt, rémunérations L. 145-1 s., R. 141-1 s.
 - Salaires, prescription *Civ.* 2277; *Trav.* L. 143-14, L. 721-18; *Com.* 433, 433-1.
 - Secret de fabrique, révélation *Pén.* 418.
 - Sécurité *Trav.* L. 231-1 s. : constructeurs, obligations L. 235-1 s.; L. 263-8 s.; femmes et enfants L. 234-1 s. (pénalités R. 263-1); gros colis, poids, indication L. 233-7 (pénalités L. 263-2, R. 263-1); marine marchande [*ancien C. trav.*, liv. II, art. 81, non codifié]; médecin du travail L. 241-10-1; mines, minières et carrières, *V. mines.*
 - Semaine anglaise; semaine de quarante heures L. 212-1 s. (pénalités R. 261-3 s.).
 - Sous-entreprise, déclaration L. 125-1 s. (pénalités L. 152-2, L. 200-3, R. 152-7, R. 260-1).
 - Spectacles : agents artistiques L. 762-3 s.; artistes L. 762-1 s.; contrôle de l'emploi L. 321-1 s.; enfants L. 211-6 s. (pénalités L. 260-2 s.; L. 261-1 s.); pourboires L. 147-1 s. (pénalités R. 154-3); repos hebdom. L. 221-9; retenues de salaires L. 144-3 (pénalités L. 154-1, R. 154-4).
 - Temps partiel L. 212-4-2 s.
 - Titres - restaurants (Ord. n° 67-830 du 27 sept. 1967 [*renvoi*]).
 - Travail clandestin L. 324-9 s.; départ. OM L. 832-3; pénalités L. 362-3, R. 362-3.
 - Travail de nuit : boulangerie L. 213-11 s.; femmes et enfants L. 213-1

- Travail (suite).**
 (pénalités R. 260-2, R. 261-7, R. 261-8).
 — Travail temporaire L. 124-1 s.; comité d'entreprise L. 431-8, L. 433-2, L. 433-6 s., L. 436-1; contrat L. 124-3 s.; définition L. 124-1, L. 125-1, L. 125-3; délégué du personnel L. 421-3, L. 423-3, L. 425-1, L. 422-1; délégué syndical L. 412-3, L. 412-14, L. 412-18, L. 412-5; entrepreneur, L. 124-1, L. 125-1 (contrôle L. 124-10 s.); étrangers L. 341-3, L. 364-1, L. 611-15; indemnités de précarité d'emploi L. 124-5; participation aux fruits... L. 442-1; pénalités L. 152-2, R. 152-5 s.; rémunération mensuelle L. 141-10; section syndicale L. 412-3; sécurité sociale L. 124-8.
 — Travailleurs à domicile L. 721-1 s.; marchandage L. 125-2; pénalités L. 792-1, R. 792-1; privilège L. 143-8 (39); rémunération mensuelle L. 141-16; sous-entrepreneur L. 125-2.
 — Travailleurs handicapés L. 323-9 s.
 — Tribunal d'instance Décr. 22 sept. 1958, art. 4; Trav. L. 511-1; procédure en matière prud'homale R. 516-45.
 — Usine à feu continu L. 212-10 s., L. 221-11, L. 222-3.
 — Veuves de guerre L. 323-1 s.
 — V. Sécurité sociale.
Travail d'intérêt général. Pr. pén. 433-1 s. (L. n° 83-466 du 10 juin 1983), p. 938.
 — Sursis. Pr. pén. 747-1 s. (p. 939).
Travaux publics.
 — Opposition Pén. 438.
Trésor. V. Propriété.
Trésor public. V. Exploitation (ajournement), Privilège.
 — Recouvrement amendes et condamnations (Décr. 22 déc. 1964).
Tribunal administratif (C. trib. admin. Décr. n° 73-682 du 13 juill. 1973 [1^{re} partie : L.]; Décr. n° 73-683 du 13 juill. 1973 [2^e partie : R.]).
 — Aide judiciaire art. R. 81.
 — Appel R. 101 s.
 — Attributions administratives R. 211 s.
 — Audiences R. 163 s.
 — Avocat ou avoué. V. ministère d'avocat ou d'avoué.
 — Chambres R. 10 s.
 — Chambre du conseil R. 157.
 — Commissaire du Gouvernement L. 2, R. 7, R. 16 s., R. 158, R. 167.
 — Compétence L. 3, R. 52 s., R. 71 s.
 — Compétence territoriale R. 37 s.
 — Connexité R. 52 s.
 — Conseiller délégué L. 9, R. 193 s.
 — Constat d'urgence R. 104.
 — Conventions de voirie L. 9, L. 12 s.
 — Délais R. 89 s.; appel art. R. 192.
 — Demande incidente art. R. 153.
 — Départements d'outre-mer R. 18 s., R. 82.
 — Dépens R. 180 s., R. 208.
 — Désistement art. R. 113, R. 156; dépens, R. 181.
 — Édifices menaçant ruine R. 210.
 — Elections, contentieux R. 205 s.
 — Enquête R. 139 s.
 — État, représentation R. 83, R. 106.
 — Expert R. 6, R. 104; expertise, R. 117 s.; (L. 22 juill. 1889, art. 15, 24).
 — Fiscalité, contentieux C. trib. admin. L. 9, L. 11, R. 199 s.
 — Fonctionnement art. R. 5 s.
 — Frais : enquête art. R. 146; expertise R. 127 s.; V. dépens.
 — Greffe R. 24 s.
 — Inscription de faux R. 155.
 — Instruction R. 105 s.; clôture R. 159 s.; dispense R. 114, incidents R. 153 s.
 — Interrogatoire R. 150.
 — Intervention R. 154.
 — Jugement L. 4 s., R. 170 s.
 — Mémoires art. R. 78, R. 105 s.
 — Ministère d'avocat ou d'avoué R. 78 s., R. 83, R. 166.
 — Mise en demeure, art. R. 111 s.
 — Opposition R. 187.
 — Organisation L. 1 s., R. 1 s.
 — Paris R. 10 s., R. 105, R. 171, R. 197; greffe R. 34 s.
 — Pièces jointes R. 24.
 — Président L. 2, R. 1, R. 5 s., R. 14; référé R. 102 s.
 — Procédure R. 76 s.
 — Rapporteur R. 115 s., R. 166.
 — Référé R. 102 s.
 — Requête introductive d'instance R. 77 s.
 — Rôle R. 161 s.
 — Séance R. 163 s.
 — Siège R. 1.
 — Sursis à exécution R. 96.
 — Témoins R. 140 s.
 — Tierce opposition R. 188 s.
 — Urgence R. 102 s.
 — Vérification d'écriture R. 147 s.
 — Vice-président R. 1, R. 14.
 — Visite des lieux R. 137 s.
 — Voies de recours R. 187 s.
Tribunal des conflits.
 — Dénai de justice (L. 20 avr. 1932); procédure (Décr. 26 oct. 1849). V. Conflit.
Tribunal pour enfants.
 — Organisation (O. n° 58-1274 du 22 déc. 1958).
 — Procédure (O. 2 févr. 1945).
Tribunaux (dispositions communes) C. org. jud. (C. o. j.), L. 731-1 s.
 — Ministère public attributions L. 751-2.
 — Récusation N. pr. 341; C. o. j., art. L. 731-1.
 — Renvoi L. 731-2.
 — V. Cour d'appel, Cour de cassation, Juge, Magistrat, Ministère public, Tribunaux de commerce, Tribunaux de grande instance, Tribunaux d'instance.
Tribunaux de commerce.
 — Actes de commerce Com. 632, 633;
 — Appel Com. 644 (Décr. n° 58-1284 du 22 déc. 1958, art. 35). V. Compétence commerciale.
 — Composition C. o. j. R. 411-1.
 — Coupons, payement (L. 11 juill. 1934).
 — Défaut. V. Jugement par défaut.
 — Dernier ressort Com. 639.
 — Elections (Décr. n° 61-923 du 3 août 1961).
 — Exécution V. Jugement.
 — Expert Com. 624. V. Greffier.
 — Huissier Com. 624.
 — Institution C. o. j. L. 411-1.
 — Juge Com. 628, 629.
 — Nombre C. o. j. R. 411-1.
 — Petites créances (L. 4 juill. 1957).
 — Représentation des parties Com. 627.
 — Siège et ressort C. o. j. R. 411-1.
 — Surveillance 630.
 — V. Compétence commerciale, Procédure devant le tribunal de commerce.
Tribunaux correctionnels Pr. pén. 381 s.
 — Absolution 468.
 — Acquiescement 470.
 — Appel 496 s. V. Appel criminel (matière correctionnelle).
 — Audience : audience de renvoi 461; cinéma 403; nombre 399; photographie 403; police 401 s.; publicité 400; (L. 20 avr. 1810, art. 7); télévision 403; troubles 404 s.
 — Aveu 428.
 — Citation 390.
 — Comparution du prévenu 406 s.; état de santé 416; non-comparution, demande 411, 414.
 — Compétence 381 s.; coauteurs et complices 383; exceptions 384 s.
 — Composition 398.
 — Débats 406 s.; conclusions des parties 459; direction 401; police 401 s.; publicité 400.
 — Défaut 412 s., 487 s.; itératif défaut 494 s.
 — Défense, présentation 460.
 — Défenseur 417.
 — Dommages - intérêts : partie civile 418, 464; prévenu 472.
 — Expertise 434.
 — Huis clos 400.
 — Infractions économiques, tribunaux spécialisés 704 s.
 — Interprète 407 s.
 — Jonction de procédures 487.
 — Juge unique Pr. pén. 398, 398-1.
 — Jugement 462 s.; formes 485; lecture 485; minute : (dépôt) 486; (signature) 486; qualification du fait poursuivi 469 s.
 — Jugement par défaut 487 s.
 — Ministère public : fonctions, exercice 398-2; réquisitions 458.
 — Opposition 465, 489 s.
 — Partie civile : abus 472; constitution 418 s.; déclaration 419 s.; désistement 425 s.; dommages - intérêts 464; élection de domicile 392; non-comparution 425; recevabilité 423; représentation 424.
 — Peine 464 s.; dispense 469-1; prononcé, ajournement 421, 469-3.
 — Personne civilement responsable, représentation 415.
 — Pièces à conviction 455.
 — Pourvoi V. Cassation (matière pénale).
 — Preuve 427 s.
 — Procès-verbal 429 s.; inscription de faux 433; preuve contraire 431; valeur probante 429 s.
 — Restitution des objets saisis 479 s.
 — Saisine 388.
 — Saisine directe 393 s.
 — Supplément d'information 463.
 — Témoin 435 s. V. ce mot.
 — Transport de justice 465.
 — V. Frais et dépens.
Tribunaux de grande instance C. org. jud. (C. o. j.) L. 311-1 s., R. 311-1 s.
 — Affaires matrimoniales (juge) C. o. j. L. 312-1, R. 312-1.
 — Assemblée générale (L. 11 avr. 1838).
 — Audience. V. ce mot.
 — Baux commerciaux C. o. j. R. 312-3.
 — Brevets d'invention L. 312-2, R. 312-2.
 — Chambre du conseil. V. Chambre du conseil.
 — Compétence. V. Compétence civile (tribunal de grande instance).
 — Composition C. o. j. L. 311-5.
 — Conseils de famille (recours) R. 311-3.
 — Conseils juridiques (listes) L. 312-5, L. 312-6, R. 312-4.
 — Dernier ressort R. 311-2.
 — Discipline. V. ce mot.
 — Fonctionnement C. o. j. L. 311-7 s.
 — Formation collégiale L. 311-6; (renvoi) L. 311-10.
 — Greffe N. pr. 821 s.
 — Juge de la mise en état : désignation 817.
 — Juge des tutelles, décisions (recours) R. 311-3.
 — Juge unique L. 311-10 s.; (compétence) L. 311-11 s.; (désignation) N. pr. 817; (renvoi à la forme collégiale) C. o. j. L. 311-10. — V. aussi N. pr. 801 s.; Pr. pén. 398, 398-1.
 — Jugement (délibéré) L. 311-7 s.
 — Ministère public L. 311-14 s.
 — Obtentions végétales (tribunaux compétents) L. 312-2, R. 312-2.
 — Officiers ministériels (discipline : conditions) L. 312-3; (suspension provisoire) L. 312-4.
 — Organisation L. 311-5 s.
 — Registre d'audience N. pr. 728.
 — Siège et ressort L. 311-5.
 — Tribunal statuant commercialement L. 311-3, R. 312-5.
 — Véhicule (dommage, compétence) L. 311-4, R. 311-4 s.
Tribunaux d'instance C. o. j. L. 321-1 s.; R. 321-1 s.
 — Attributions juridictionnelles (exercice) R. 321-42, R. 321-43. — Petit Code de proc. civ. Dalloz.
 — Attributions non juridictionnelles L. 323-1, R. 323-1 s.
 — Audiences foraines C. o. j. R. 321-32.
 — Avertissement L. 25 mai 1838, art. 17).
 — Citations. V. Procédure devant le tribunal d'instance.
 — Commissions non juridictionnelles (présidence) R. 323-3.
 — Compétence. V. Compétence civile.
 — Composition L. 321-3, L. 321-4.
 — Excès de pouvoir. V. pourvoi en cassation.
 — Exécution provisoire V. ce mot.
 — Fonctions administratives, R. 323-3.
 — Fonctionnement, art. L. 321-5.
 — Inscription de faux. V. Inscription de faux.
 — Institution L. 321-1.
 — Juge : (désignation) L. 321-5.
 — Juge des tutelles L. 322-1 s., R. 322-1; (compétence) L. 322-2.
 — Jugement (juge unique) L. 321-4.
 — Livres et registres (cote et paraphe) R. 323-2.
 — Ministère public (procureur de la République) L. 311-15.
 — Opposition, V. Jugement par défaut.
 — Organisation L. 321-3 s.
 — Récusation. V. ce mot.
 — Représentation et assistance des parties 9; (Décr. 58-1284 du 22 déc. 1958, art. 30). V. ce mot.
 — Sentence. V. Jugement.
 — Serment (réception) L. 323-1, R. 323-1.
 — Siège et ressort L. 321-3, R. 321-31.
 — Transport sur les lieux. V. Descente sur les lieux.
 — Visite des lieux. V. Descente sur les lieux.
 — V. Appel, Compétence civile, Comparution, Enquête, Expertise, Jugement par défaut, Procédure devant le tribunal d'instance.
Tribunaux paritaires de baux ruraux (Décr. n° 58-1293 du 22 déc. 1958; Décr. n° 63-1257 du 18 déc. 1963).
 — V. Baux ruraux; Procédure devant le tribunal paritaire de baux ruraux.
Tribunaux de police Pr. pén. 521 s.
 — Amende de composition 524 s.; R. 42 s.
 — Amende forfaitaire 529 s.
 — Avertissement du ministère public 532.
 — Comparution 544.
 — Comparution volontaire 531 s.
 — Compétence 521 s.; incompétence 540.
 — Composition 523.
 — Crime 540.
 — Défaut 545.

Tribunaux de police
(suite).
— Délit 540.
— Discussion par les parties 536.
— Excuse absolutoire 542.
— Greffier 523.
— Instruction définitive 534 s.
— Jugement 536, 539 s.
— Jugement par défaut 545.
— Ministère public 523.
— Opposition 545.
— Partie civile, constitution 536.
— Peine 539 : dispense 539-1; prononcé, ajournement 539-1.
— Preuve 536 s.
— Procédure simplifiée 524 s.; R. 42 s.
— Procès-verbal 537; preuve contraire 537.
— Renvoi 540.
— Représentation 544.
— Saisine 531 s.
— Supplément d'information 538.
— V. *Frais et dépens, Témoin*.
Tromperie. V. Fraudes.
Trouble. V. Action possessoire, Louage (droit commun), **Tribunaux** (audience), **Vente**.
Troupeau. V. Usufruit.
Troupeau communal. V. Forêts (usage).
Tuberculeux. V. Santé et salubrité publiques (animaux).
Tumulte. V. Délit (délit d'audience).
Tutelle Civ. 390 s. (L. n° 64-1230 du 14 déc. 1964, art. 8 s.) (tutelles anciennes, dispositions transitoires); N. pr. 1211 s.
— Acte d'administration Civ. 456.
— Acte de disposition 457.
— Action en justice 464.
— Amendes civiles N. pr. 1230.
— Apport d'immeuble en société, expertise 885-2.
— Bail Civ. 456.
— Capitaux : dépôt 453; emploi 455, 458; quittance 453.
— Charge publique 427.
— Comptes 469 s.; approbation 472; compte définitif 471; compte de gestion 470; contestation 472; frais 471; intérêts 474.
— Conseil de famille 407 s.; N. pr. 1219 s., 1224 s. — V. ce mot.
— Décisions du juge N. pr. 1211 s.
— Dépenses annuelles, prévisions Civ. 454.
— Dispositions transitoires (L. n° 64-1230 du 14 déc. 1964, art. 8 s.).
— Donation, acceptation Civ. 463.
— Emprunt 457.
— Entrée en fonctions 451.
— Entretien et éducation du mineur 449, 450, 454.
— État (tutelle de mineur ou incapable majeur) 433 (Décr. n° 74-930 du 6 nov. 1974).
— Excuses Civ. 428, 434, 437 à 440.
— Fonctionnement 449 s.
— Fonds de commerce : aliénation 457, 459; apport en société 459.
— Guerre de 1939, enfants de déportés (Ord. 20 avr. 1945).

— Immeuble : aliénation Civ. 457, 459; apport en société 459; bail 456.
— Inventaire 451.
— Juge des tutelles 393 s. N. pr. 1211 s., 1224 s.
— Autorisation se substituant à celle du conseil de famille Civ. 468.
— Legs, acceptation 463.
— Licitatation de biens indivis 460.
— Majeurs. V. *Tutelle des majeurs*.
— Mobilier, vente 456, 457.
— Notifications N. pr. 1214, 1224.
— Ouverture Civ. 390, 391.
— Partage 465, 466; amiable, homologation N. pr. 1231.
— Personne du mineur Civ. 449, 450.
— Procédure 396.
— Pupilles de l'État (Décr. 24 janv. 1956 : c. fam. et aide soc., art. 57 s.).
— Recours N. pr. 1215 s.; appel 1229; dépens et dommages-intérêts 1226; procédure 1227; répertoire 1225.
— Représentation du mineur Civ. 450.
— Responsabilité de l'État 473 (L. n° 64-1230 du 14 déc. 1964, art. 13 et 15); action, prescription Civ. 475.
— Responsabilité du tuteur 473; action, prescription 475.
— Scellés, levée 451.
— Société, apport 459.
— Subrogé tuteur 420; condamnation pénale 443; déchéance de l'autorité parentale 443; désignation 426, 423; destitution 426, 441, 443, 444, 447, 448; dispense 434; exclusion 441, 443, 444, 447, 448; excuses 434, 437; fonctions 420, 424, 425; improbabilité 441, 442; inaptitude aux affaires 444; incapacité 441, 442; inconduite notoire 444; litige avec le mineur 445; négligence habituelle 444; récusation 445, 447, 448.
— Succession, acceptation 461, 462.
— Titres au porteur, conversion, dépôt 452.
— Transaction 467.
— Tutelle d'État 433 (Décr. n° 74-930 du 6 nov. 1974).
— Tutelle vacante 433.
— Tuteur 397 s., 427 s.; acceptation : 432; ascendant 402, 403; charge personnelle 418, 419; comptes 469 s.; condamnation pénale 443; conjoint, immixtion 418; contrat avec le mineur 450, 472; décharge de la fonction 429; déchéance de l'autorité parentale 443; destitution 441, 443, 444, 447, 448; dispense 428; exclusion 441, 443, 444, 447, 448; excuses 428, 437 à 440; gestion 450 s.; héritiers, responsabilité 419; improbabilité 444; inaptitude aux affaires 444; incapacité 441, 442; inconduite notoire 444; litige avec le mineur 445; négligence habituelle 444;

nomination 397 à 405; pluralité de tuteurs 417; pouvoirs 450 s.; récusation 445, 447, 448; remplacement 406; responsabilité 473, 475; tuteur testamentaire 397 à 401.
— Valeurs mobilières : actes d'administration 456; aliénation 457, 459, 468; contrat de gestion Civ. 454; titres au porteur, conversion, dépôt 452. (Décr. 5 nov. 1965).
— Vente : immeubles Civ. 457; meubles précieux 457; meubles d'usage courant 456.
— V. *Conseil de famille*.
Tutelle administrative. V. Disposition à titre gratuit.
Tutelle d'État Civ. 433 (Décr. n° 74-930 du 6 nov. 1974).
Tutelle des majeurs Civ. 488 s., 492 s.; (L. n° 68-5 du 3 janv. 1968); N. pr. 1243 s.
— Actes antérieurs, annulation Civ. 503.
— Actes postérieurs, nullité 502.
— Administrateur légal 497 (L. n° 68-5 du 3 janv. 1968, art. 19).
— Altération des facultés mentales ou corporelles, constatation médicale Civ. 493-1; N. pr. 1244.
— Audition de la personne à protéger N. pr. 1246.
— Capacité du majeur en tutelle Civ. 501.
— Causes 492.
— Cessation 507.
— Conseil de famille N. pr. 1249.
— Constatation médicale Civ. 493-1.
— Conventions matrimoniales 1399.
— Donation 505.
— Enquête sociale N. pr. 1248.
— Gérant de la tutelle Civ. 496-2, 499 s. (Décr. n° 69-195 du 15 févr. 1969); pouvoirs 500.
— Immeubles et fonds de commerce N. pr. 1271 s.
— Incapables majeurs, tutelle d'État Civ. 433 (Décr. n° 74-930 du 6 nov. 1974).
— Instruction à l'audience N. pr. 1251.
— Jugement N. pr. 1251 s.
— Mainlevée Civ. 493-2, 507.
— Mariage 506.
— Mesures d'information N. pr. 1248.
— Mineur émancipé Civ. 494.
— Mineur non émancipé 494.
— Opposabilité aux tiers 493-2.
— Organes 495 s.
— Ouverture 493 s., 498.
— Péremption de l'instance N. pr. 1252.
— Personnes placées dans un établissement de soins (Décr. 5 oct. 1953, art. L. 326-1 s., L. 352 s.).
— Procureur de la République N. pr. 1250.
— Publicité Civ. 493-2; N. pr. 1260.
— Recours N. pr. 1255 s.
— Règles générales applicables Civ. 495 s.
— Requête N. pr. 1244.

— Testament Civ. 504.
— Tutelle d'État 433 (Décr. n° 74-930 du 6 nov. 1974).
— Tuteur 496 s.; désignation 496; incompatibilités 496-2; remplacement 496-1; (L. n° 68-5 du 3 janv. 1968, art. 20).
— V. *Capacité, Curatelle, Majeur protégé, Sauvegarde de justice, Tutelle*.
Tutelle des mineurs. N. pr. 1211 s.
— Amendes civiles 1230.
— Conseil de famille 1219 s., 1224 s.
— Immeubles, fonds de commerce, vente 1271 s.
— Juge des tutelles 1211 s., 1224 s.
— Notifications 1214, 1224.
— Partage amiable 1231.
— Recours 1215 s.; appel 1229; dépens et dommages-intérêts 1226; procédure 1227; répertoire 1225.
— V. *Tutelle*.
Tutelle pénale [Suppression : L. 81-82 du 2 févr. 1981, art. 69 et 70].
Tuteur. V. Droits civils (privation), **Interdiction judiciaire**, **Interdiction légale**, **Tutelle**.
U
Ultra petita. V. Requête civile (cas).
Uniforme-costume.
— Ressemblance avec uniformes réglementaires Pén. 260, R. 34-1°, R. 35-1°, R. 36-3°.
— Usurpation, port illégal Pén. 259.
Urbanisme. C. urbanisme, p. 865 et 869.
Urgence. V. Référé, Scellés (levée), **Tribunal de commerce**.
Usage Civ. 625 s.
— Acquisition 625.
— Caution 626.
— Cession 631.
— Charges 635.
— Coupe 636.
— Etat de lieux 626.
— Etendue 628 s.
— Fruits 630, 635.
— Inventaire 626.
— Jouissance 627.
— Louage 631.
— Perte 625.
— V. *Forêt, Habitation, Usages ruraux*.
Usages ruraux. V. Servitudes (vaine pâture).
Usine à feu. V. Contre-vention, Repos hebdomadaire.
Usufruit Civ. 578 s.
— Abus de jouissance 618.
— Alluvion 596.
— Amélioration 599.
— Arbre 590-594.
— Argent 587.
— Baux, autorisation N. pr. 1270.
— Bois. V. *arbre*.
— Carrière Civ. 598.
— Cas fortuit 615-616.
— Caution 601-604.
— Cession 595.
— Charges 608-610.
— Chose consommable 587.
— Condition 580.
— Conjoint survivant 767.
— Consolidation 617.
— Contributions 608.

— Convention 579.
— Coupe 590-593.
— Décès de l'usufruitier 617.
— Définition 578.
— Dettes 612.
— Durée 617, 620; personne publique 619.
— Etat de lieux 600.
— Extinction 617 s.
— Fruits : civils 583-585; naturels : 582, 584, 586.
— Hypothèque 611.
— Immeuble 581; nature 526.
— Inventaire 600.
— Jouissance 578.
— Loi 579.
— Louage 595.
— Meuble 581, 589.
— Mine 598.
— Non-usage 617.
— Perte de la chose : partielle 623; totale 617, 624.
— Prescription 617.
— Procès 613.
— Quasi-usufruit 587.
— Renonciation, fraude 622.
— Rente viagère 588.
— Réparation 605-607.
— Servitude 597.
— Sources 579.
— Trouble 614.
— Troupeau 616.
— Vente de la chose 621.
Usufruit du conjoint survivant Civ. 767.
Usure (L. n° 66-1010 du 28 déc. 1966; Décr. n° 67-226 du 22 mars 1967). V. *Intérêts des capitaux, Prêt* (prêt à intérêts).
Usurpation.
— Décorations Pén. 259; ressemblance R. 40-3°.
— Documents judiciaires 258-1.
— Fonctions publiques 258.
— Nom, non-usage 261.
— Officier public ou ministériel 258-1.
— Police, insignes et documents 260.
— Professions 259.
— Titres 258.
— Uniforme-costume 259, 260, 260-1, R. 34-1°, R. 35-1°, R. 36-3°.
— V. *Décorations, Fonctionnaire public, Nationalité, Profession, Uniforme-costume*.
V
Vacations. V. Expertise (expert).
Vaccins. V. Médecine (sérum et vaccins).
Vagabondage - mendicité Pén. 269 s.
— Armes et instruments 277.
— Caution 273.
— Commune, réclamation 273.
— Définition 270.
— Délit 269.
— Enfants Trav., liv. II, 62, 63.
— Etranger Pén. 272.
— Faux certificat 281.
— Mendicité 274 s. : armes et instruments 277; dépôt 274; faux certificat 281; interdiction de séjour 282; menaces 276; peines 274-276; simulation 276; travestissement 278; valeurs 278; violation de domicile 276; violences 279.
— Peines 271.
— Travestissement 278.
— Valeurs 278.
— Violences 279.

Vaine pâture. V. Servitudes.
Valseau. V. Navire.
Valeurs mobilières.
 — Actions : forme, négociation (L. 14 févr. 1942; Décr. 4 août 1949); registre à souche (Décr. 10 nov. 1949). *V. négociation.*
 — Caisse centrale de dépôts et de virements de titres (L. 5 juill. 1949, art. 26).
 — Commission des opérations de Bourse (Ord. n° 67-833 du 28 sept. 1967).
 — Contrefaçon *Pén.* 144.
 — Effets publics, atteinte au crédit de la nation (L. 18 août 1936).
 — Marché à terme : légalité (L. 28 mars 1885); négociations (Décr. 7 oct. 1890).
 — Mineurs (Décr. 5 nov. 1965).
 — Négociation *Com.* 76; (Décr. 7 oct. 1890). *V. actions.*
 — Obligation, registre à souche, Décr. 10 nov. 1949.
 — Opérations de bourse, infractions (L. n° 66-537 du 24 juill. 1966, art. 162-1; Ord. n° 67-833 du 28 sept. 1967, art. 5, 10, 10-1, 12-1).
 — Prescription (Décr. n° 62-298 du 14 mars 1962, art. L. 27).
 — Simulation, interdiction *Pén.* 144.
 — Titres au porteur : perte ou vol (Décr. 11 janv. 1956); bulletin des oppositions (Décr. 1956, art. 65); rentes sur l'Etat et valeurs du Trésor (Décr. 30 sept. 1949).
 — Titres nominatifs (Décr. 7 déc. 1955).
 — Tutelle (Décr. 5 nov. 1965).
 — Valeurs étrangères : émission, vente, introduction (Décr. 6 avr. 1950, art. 250 et 254).
 — Vente à tempérament : valeurs à lots (L. 14 déc. 1926).
 — *V. Interdiction, Monnaie, Tutelle.*
Végétaux.
 — Obtentions végétales (L. n° 70-489 du 11 juin 1970 [renvoi]).
Vendanges. V. Ban des vendanges.
Vente Civ. 1582 s.
 — Animaux jeunes, chats et chiens (L. n° 71-1017 du 22 déc. 1971).
 — But philanthropique (L. n° 72-618 du 5 juill. 1972 : *renvoi*).
 — Capacité *Civ.* 1594 s.
 — Cession de droits litigieux 1699 s., successifs 1696 s.
 — Chose d'autrui 1599.
 — Chose hors du commerce 1598.
 — Chose louée. *V. Louage* (Code civil).
 — Condition 1584 s.; condition illicite (O. 30 juin 1945).
 — Contenance *Civ.* 1617 s.
 — Défaut 1641 s.
 — Définition 1582.
 — Délivrance 1604 s.
 — Dénrées alimentaires, priorité (L. 4 oct. 1946).
 — Engrais, rescision pour

lésion (L. 8 juill. 1907).
 — Eviction *Civ.* 1626 s.
 — Frais 1593.
 — Garantie 1625 s.
 — Immeuble à construire 1601-1 s., 1642-1, 1646-1, 2108-1; *Constr.* L. 261-1 s., R. 261-1 s.
 — Lésion. *V. rescision.*
 — Licitatation *Civ.* 1686 s.
 — Locataire, droit de préemption *Constr.* R. 353-85, R. 353-115.
 — Nullité *Civ.* 1658 s.
 — Objet 1598 s.
 — Œuvres d'art (L. n° 68-1251 du 31 déc. 1968).
 — Paiement, entreprises, délais (L. n° 73-1193 du 27 déc. 1973, art. 41).
 — Perte *Civ.* 1601.
 — Preuve *Com.* 109.
 — Primes (L. 20 mars 1951; Décr. n° 61-861 du 5 août 1961).
 — Prix *Civ.* 1591 s., 1650 s.
 — Promesse de vente 1589 s.; arrhes (L. 5 déc. 1951).
 — Réméré *Civ.* 1659 s.
 — Rescision 1674 s.
 — Résolution 1654 s.
 — Retrait litigieux 1699.
 — Revendeur d'objets mobiliers (Décr. n° 68-786 du 29 août 1968).
 — Risques *Civ.* 1585, 1624.
 — Succession 1600.
 — Transfert de propriété 1583 s.
 — Trouble. *V. éviction, pris.*
 — Vente en bloc 1586.
 — Vente « boule de neige » (L. 5 nov. 1953).
 — Vente commerciale, preuve *Com.* 109.
 — Vente au compte *Civ.* 1585.
 — Vente à crédit : automobiles et remorques (Décr. 30 sept. 1953); valeurs mobilières (L. 12 mars 1900).
 — Ventes directes (L. n° 73-1193 du 27 déc. 1973, art. 39; Décr. n° 74-429 du 15 mai 1974).
 — Vente à domicile, protection des consommateurs (L. n° 72-1137 du 22 déc. 1972).
 — Vente après dégustation *Civ.* 1587.
 — Vente avec primes (L. 20 mars 1951; Décr. n° 74-410 du 9 mai 1974; L. n° 73-1193 du 27 déc. 1973, art. 37 s.).
 — Vente entre époux *Civ.* 1595.
 — Vente à l'essai 1588.
 — Vente maritime (L. n° 69-8 du 3 janv. 1969, art. 31 s.).
 — Vente à la mesure *Civ.* 1585.
 — Vente au poids 1585.
 — Vente publique. *V. Vente publique.*
 — Vente à réméré 1659.
 — Vente à la sauvette *Pén.* R. 30-13°, R. 32-3°.
 — Vente à tempérament : valeurs à lots (L. 14 déc. 1926).
 — Vices cachés *Civ.* 1641 s.; immeuble à construire 1646-1.
 — Vices rédhibitoires : animaux domestiques *Rur.* 284 s.

Vente sous bénéfice d'inventaire. V. Vente publique d'immeubles.
Vente sur conversion de saisie. V. Saisie immobilière.
Vente à crédit (1^{er} Ord. 30 juin 1945, art. 37-5; Décr. 20 mai 1955).
Vente à domicile. V. Vente.
Vente en état futur d'achèvement.
 — Définition *Civ.* 1601-3.
 — Dépôt et versement de fonds *Constr.* L. 261-12 s., L. 261-15, L. 261-17 s.; R. 261-14.
 — Garantie d'achèvement et de remboursement L. 261-11; R. 261-17 s.
 — Garantie extrinsèque d'achèvement R. 261-21.
 — Garantie intrinsèque d'achèvement R. 261-18 s.
 — Garantie de remboursement R. 261-22 s.
 — Pouvoirs du vendeur *Civ.* 1601-3; *Constr.* R. 261-7.
Vente sans facture. V. Pris.
Ventes d'immeubles à construire Constr. et hab., p. 911 et 918.
 — Achèvement *Civ.* 1601-1°; *Constr.* R. 261-1 s., R. 261-4.
 — Achèvement des fondations R. 261-11.
 — Cession du contrat *Civ.* 1601-4.
 — Clause résolutoire *Constr.* L. 261-13, L. 261-14, L. 261-16.
 — Condition résolutoire L. 261-11, L. 261-16; R. 261-12.
 — Consistance de l'immeuble L. 261-11, L. 261-16; R. 261-13.
 — Contenu L. 261-11, L. 261-16.
 — Contrat préliminaire L. 261-15 s.; R. 261-25 s.
 — Définition *Civ.* 1601-1.
 — Délai de paiement *Constr.* L. 261-13, L. 261-16; R. 261-14, R. 261-19.
 — Hypothèque (mandat) R. 261-6.
 — Immeuble à usage d'habitation L. 261-10; R. 261-11.
 — Interdictions L. 261-19.
 — Livraison *Civ.* 1601-2, 1601-3; *Constr.* L. 261-11, L. 261-16; R. 261-1 s.
 — Objet *Civ.* 1601-1.
 — Organisme d'H.L.M. *Constr.* L. 261-10; R. 261-19.
 — Prêt du Crédit foncier de France ou du Comptoir des entrepreneurs L. 261-11; R. 261-16.
 — Prix L. 261-11, L. 261-16; R. 261-14.
 — Révision du prix R. 261-15.
 — Société d'économie mixte L. 261-10; R. 261-19.
 — Vice de construction *Civ.* 1642-10; *Constr.* L. 261-9, L. 261-16; R. 261-8 s.
 — *V. Vente à terme, Vente en état futur d'achèvement.*
Ventes maritimes (L. 69-8 du 3 janv. 1969, art. 31 s.).
 — Vente à l'arrivée (art. 36 s.); à l'embarquement (art. 38); sur navire désigné (art. 37).
 — Vente « coût-assurance -

fret » [C.A.F.] (art. 39 s.).
 — Vente au départ (art. 32 s.).
Vente publique d'immeubles.
 — Entrave à la liberté des enchères *Pén.* 412.
 — Vente sous bénéfice d'inventaire *Pr.* 986 s.; caution 992 s.; curateur 996; distribution par contribution 990; formalités 988; immeuble 987; meuble 986, 989; ordre 991; reddition de compte 995; rente 989. *V. Inventaire.*
 — Vente de biens de mineurs ou de majeurs en tutelle *N. pr.* 1271 s.; adjudication provisoire 1277; arrondissements différents 1272; baisse de mise à prix 1273; cahier des charges 1275; commission rogatoire 1272; conseil de famille, avis 1271; enchères 1278; folle enchère 1278; estimation 1273; formalités 1278; forme 1272; mise à prix 1273; publicité 1274; subrogé tuteur 1276; surenchère 1279, 1280; vente à la barre du tribunal 1272; vente devant notaire 1272.
Vente publique de marchandises.
 — Marchandises en gros (L. 28 mai 1858; 3 juill. 1861).
 — Marchandises neuves (L. 25 juin 1841).
 — Marchandises en souffrance dans les gares ou les ports (L. 1^{er} juill. 1921).
 — Ventes au déballage (L. 30 déc. 1906).
 — *V. Pris.*
Vente publique de meubles.
 — Fruits, récoltes et coupes (L. 5 juin 1851).
 — Objets abandonnés : chez hôteliers (L. 31 mars 1896); chez professionnels (L. 31 déc. 1903).
 — Œuvres d'art : aliénations (L. n° 68-1251 du 31 déc. 1968), artiste, droit de suite (L. 11 mars 1957, art. 42); Etat, droit de préemption (L. 31 déc. 1921, art. 37).
 — Vente sous bénéfice d'inventaire. *V. Vente publique d'immeubles.*
 — Vente mobilière après décès *Pr.* 945 s.; assistants 947, 950, 948; compétence 946, 948; contestations 948; formalités 945, 952; lieu 949; notification 947; ordonnance 946; référé 948; requérants 946.
 — Vente publique volontaire entre majeurs *Pr.* 743.
Vente publique d'objets abandonnés.
 — Objets abandonnés ou laissés en gage chez les aubergistes ou les hôteliers (L. 31 mars 1896).
 — Objets abandonnés chez les ouvriers ou industriels (L. 31 déc. 1903).

Vente à terme (construction) C. constr. et hab. (Constr.) ss. Décr. n° 78-621 et n° 78-622 du 31 mai 1978, p. 911 et 918.
 — Définition *Constr.* L. 261-2.
 — Dépôts de fonds *Constr.* L. 261-12 s., L. 261-15, L. 261-17 s.; R. 261-4, R. 261-14.
 — Privilèges (du vendeur, du prêteur de deniers) *Civ.*
 — Publicité foncière R. 261-3 (*renvoi*).
Vérification des créances. V. Faillite.
Vérification d'écriture N. pr. 285, 287 s.
 — Amende civile 295.
 — Auteur de l'écrit, audition 291.
 — Comparution personnelle des parties 291.
 — Compétence 285.
 — Difficultés d'exécution 294.
 — Incident de vérification 287 s.
 — Mesure d'instruction 291.
 — Non-comparution du défendeur 296, 298.
 — Pièces de comparaison 288 s.; détermination des pièces 294; pièces détenues par des tiers 290.
 — Sanction 295.
 — Technicien, recours 292.
 — Témoin 293.
 — Vérification à titre principal 296 s.; dénégation d'écriture 298; non-comparution du défendeur 296, 298; reconnaissance d'écriture 297.
 — *V. Faux, Hypothèque* (hypothèque judiciaire), *Inscription de faux.*
Vérifications personnelles du juge N. pr. civ. 179 s.
Vétérinaire.
 — Exercice *Rur.* 309 s., 340.
 — Sanctions pénales (Décr. n° 58-1303 du 23 déc. 1958, art. 6).
Veuve. V. Communauté légale.
Vieillesse. V. Spéculation et hausse illicites.
Vices de construction.
 — Responsabilité des constructeurs, *V. ce mot.*
 — Vente d'immeubles achevés *Constr.* L. 261-9.
 — Vente d'immeubles à construire *Constr.* R. 261-8 s.
Vice de forme.
 — Actes de procédure, nullité *N. pr.* 112 s.
Vices rédhibitoires. V. Animaux (domestiques), Vente.
Vie privée.
 — Atteintes *Pén.* 368 s.
 — Respect *Civ.* 9.
Ville de Paris.
 — Action en justice (Décr. 30 oct. 1935).
Viol. Pén. 332, 333-1.
 — Débats, huis clos *Pr. pén.* 306.
 — Médecin, dénonciation *Pén.* 378.
 — Presse, informations L. 29 juill. 1881, art. 39 *quinquies*.
 — *V. Attention aux mœurs.*

- Violation de domicile**
Pén. 184.
- Violation des formes. V. Cassation** (matière criminelle), *Requête civile* (cas).
- Violation de sépulture. V. Sépulture.**
- Violence.**
— Peine aggravée (détenus en permission) Pén. 463-1 s.
— V. *Contrat, Délits de violence, Fonctionnaire public, Vagabondage-mendicité, Violences à magistrats, Vol.*
- Violences à magistrats**
Pén. 228.
— Récidive, délits assimilés 58.
— Sursis *Pr. pén.* 747-1 s.
- Virement (mandat de).**
— Paiement, obligation (L. 22 oct. 1940).
- Visite. V. Navire.**
- Visite domiciliaire. V. Domicile** (violation), *Procédure pénale* (perquisition).
- Visite de lieux. V. Descente sur lieux, Tribunal d'instance.**
- Voies de fait.**
— Contravention R. 38-1°.
- V. *Coups et blessures* (volontaires), *Violences.*
- Voie parée** (clause de). V. *Saisie immobilière.*
- Voie publique. V. Contravention.**
- Voies de recours N. pr. civ. 527.**
— Délais 528 s., 538 s.; interruption 531 s.
— Dispositions communes 528 s.
— Effet suspensif 539, 579.
— Extraordinaires 579 s.
— V. *Cassation, Revision* (recours en), *Tierce opposition.*
— Notification 532 s.
— Ordinaires 538 s. V. *Appel, Opposition.*
- Voirie.**
— Chemins d'exploitation *Rur.* 65, 92 s.
— Chemins ruraux *Rur.* 59 s.; (Décr. n° 69-897 du 18 sept. 1969).
— Contravention : dégradation, *Pén.* R. 34-11°; éclairage, R. 26-3°; embarras, R. 26-4°; 6°, 7°, R. 27, R. 34-4°; enlèvement, R. 34-12°; jeu-loterie, R. 30-5°, R. 32; nettoyage, R. 26-3°; petite voirie, R. 26-5°; usurpation, R. 34-11°.
- V. *Domaine public.*
- Voirie (petite). V. Contravention, Voie publique.**
- Voiture.**
— Voiture publique : entrepreneur, responsabilité *Com.* 107. V. *Contravention.*
— V. *Circulation* (roulage).
- Voiturier. V. Transports, Vol.**
- Vol Pén. 379 s.**
— Allié 380.
— Altération de substances 387.
— Animaux 388.
— Armes 381, 385, 386.
— Aubergiste 386.
— Batelier 386-387.
— Bois 388.
— Chemin de fer 383.
— Circonstances aggravantes 381 s.
— Coupe de bois 388.
— Définition 379.
— Domestique 386.
— Effraction : définition 393; effraction extérieure 394, 395; effraction intérieure 394, 396; peines 381, 384.
— Enclos 391.
— Epoux 380.
— Escalade : définition 397; peines 381, 384.
- Explosifs. V. *Responsabilité pénale.*
- Fausses clés : définition 398; fabricant 399; peines 381, 384; serrurier 399.
— Fausse qualité 381.
— Filouterie : d'aliments 401; de carburant 401.
— Gage 400.
— Gens de maisons 386.
— Grivèlerie 401.
— Hôtelier 386.
— Instruments agricoles 388.
— Maison habitée : définition 390; peines 381, 384 s.
— Maraudage 388.
— Militaire logé ou cantonné 386, objets ou valeurs appartenant à l'armée 401.
— Nuit : peines 381, 385, 386.
— Parc 391, 392.
— Parents 380.
— Pierres des carrières 388.
— Poissons 388.
— Recel 380.
— Récolte 388, R. 38-7°.
— Serviteur 386.
— Soustraction de pièces 254 s.
— Tentative 401.
— Véhicule motorisé 381.
— Victime, indemnisation *Pr. pén.* 706-14.
- Violences 382.
— Voie publique 383.
— Voiturier 386, 387.
- Vol aggravé 382 s. : association de malfaiteurs 266; bande organisée 384, 385; garde à vue *Pr. pén.* 63-1 s., 77-1; récidive *Pén.* 58, 483-al. 3; sursis *Pr. pén.* 747-1 s.
- Vol qualifié 381 s.
- Vol simple 401.
- Voleurs, pluralité : peines 381, 385, 386.
- Vote. V. Elections.**
- Voyage en mer. V. Navire.**
- Voyageurs et représentants de commerce. V. Représentants de commerce.**
- Vue. V. Servitude.**
- W
- Warrant.**
— Destruction *Pén.* 439.
— Warrant agricole (L. 30 avr. 1906).
— Warrant hôtelier (L. 8 août 1913 [renvoi]).
— Warrant industriel et commercial (O. 6 août 1945).
— Warrant pétrolier (L. 21 avr. 1932).